



HAL
open science

L'étude de la phrase hypothétique en arabe classique d'après les traités de grammaire médiévaux (IIe/VIIIe - VIIIe/XIVe siècles)

Hend Khedher

► To cite this version:

Hend Khedher. L'étude de la phrase hypothétique en arabe classique d'après les traités de grammaire médiévaux (IIe/VIIIe - VIIIe/XIVe siècles). Linguistique. Université Sorbonne Paris Cité, 2018. Français. NNT : 2018USPCA133 . tel-03471790

HAL Id: tel-03471790

<https://theses.hal.science/tel-03471790>

Submitted on 9 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Sorbonne Paris Cité

Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3

Ecole Doctorale ED 268 « Langage et Langues »

Laboratoire d'« Histoire des Théories Linguistiques » - UMR 7597

Thèse de doctorat en Linguistique Arabe

Hend KHEDHER

**L'ETUDE DE LA PHRASE HYPOTHETIQUE EN ARABE
CLASSIQUE D'APRES LES TRAITES DE GRAMMAIRE
MEDIÉVAUX (II^e/VIII^e - VIII^e/XIV^e SIECLES)**

Sous la direction de Jean-Patrick Guillaume

Date de soutenance : le 08 décembre 2018

JURY

Georges BOHAS, Professeur émérite à l'ENS de Lyon

Jean-Patrick GUILLAUME, Professeur émérite à l'Université
Sorbonne Nouvelle – Paris 3

Manuel SARTORI, Professeur à Aix-Marseille Université

Dan SAVATOVSKY, Professeur à l'Université Sorbonne nouvelle –
Paris 3

L'étude de la phrase hypothétique en arabe classique d'après les traités de grammaire médiévaux (II^e/VIII^e - VIII^e/XIV^e siècles)

Résumé

L'étude de la phrase hypothétique d'après les traités de grammaires arabe médiévaux consiste à déconstruire la manière avec laquelle ce type de phrase a été conçue par les grammairiens classiques. Ces derniers, figures centrales dans le champ linguistique ont apporté un réel écot à la pensée grammaticale ; à partir du parler des Arabes, de la poésie et du Coran, ces acteurs ont élaboré des règles grammaticales, forgeant ainsi la tradition grammaticale arabe. Ils ont mis en lumière plusieurs aspects de la langue, parmi lesquels, l'expression de l'hypothèse, objet de notre recherche.

La phrase hypothétique peut être, principalement introduite par l'une des trois particules X, Y et Z, pour exprimer respectivement l'irréel, le potentiel et l'éventuel. Les pronoms et les circonstances servent également à introduire une phrase conditionnelle et affectent le marquage modal de ses verbes. Ils sont dits, les noms conditionnels. Les grammairiens arabes se sont intéressés aux marques modales des verbes et aux marques casuelles des noms au sein de l'énoncé hypothétique. En outre, ils portaient un intérêt particulier aux pratiques langagières qui relevaient de l'exception, dérogeant ainsi à la règle. Cette thèse s'attache à mettre en lumière l'investissement des grammairiens arabes classiques à une époque charnière du VIII^e au XIV^e siècle. On leur reconnaît l'assignation de l'énoncé rogatif à un énoncé conditionnel, car selon eux, ils renvoient implicitement à une condition.

La question de la phrase hypothétique constitue l'une des pistes investies par les grammairiens classiques malgré leurs convergences, divergences et positionnements par rapport aux normes grammaticales. L'expression de l'hypothèse a suscité des débats et des controverses entre les grammairiens, et plus particulièrement entre ceux de l'école bassorite et ceux de l'école koufite.

MOTS CLES : phrase hypothétique, phrase conditionnelle, marque modal, marque casuel, école bassorite, école koufite.

**The study of the hypothetical sentence in classical Arabic
according to medieval grammatical treatises
(2nd /8th - 8th /14th centuries)**

Abstract

The study of the hypothetical sentence according to medieval Arabic grammatical treatises, consists in deconstructing the manner in which this type of sentence was conceived by the classical grammarians. The latter, central figures in the linguistic field, have largely contributed to grammatical thought; from Arabic-speaking, poetry and Qur'an, these actors developed grammatical rules, thus forging the Arabic grammatical tradition. They highlighted several aspects of the language, among which, the expression of the hypothesis, the object of our research.

The hypothetical sentence can be, mainly introduced by one of the three particles X, Y and Z, respectively to express the unreal, the potential and the eventual (possible). Pronouns and circumstances also serve to introduce a conditional sentence and affect the modal marking of its verbs. They are said, the conditional names. Arabic grammarians were interested in the modal marks of verbs and casual marks of nouns in the hypothetical statement. In addition, they had a particular interest in the language practices that fell under the exception, thus derogating from the rule. This dissertation aims to highlight the investment of classical Arabic grammarians in a transitional period, from the eighth to the fourteenth century. They are assigned the assignment of the rogatory statement to a conditional statement, because according to them, they implicitly refer to a condition.

The question of the hypothetical sentence establishes one of the tracks invested by the classical grammarians, despite their convergences, divergences and positions in relation to grammatical standards. The expression of the hypothesis aroused debates and controversies between the grammarians, more particularly between those of the Basra school and those of the Kufite school.

KEYWORDS: hypothetical sentence, conditional sentence, modal mark, casual mark, Bassorite school, Koufite school

Remerciements

Mes premiers remerciements vont à mon directeur de thèse, Monsieur Jean-Patrick Guillaume. Ce travail fut guidé par ses critiques constructives et très précieux conseils. Il sait combien je suis reconnaissante pour ces années d'écoute et de bienveillance.

Je remercie les autres membres du jury, Messieurs Georges BOHAS, Manuel SARTORI et Dan SAVATOVSKY, qui ont accepté d'évaluer ce travail de recherche.

J'adresse également mes vifs remerciements au directeur de l'Ecole Doctorale ED 268, Monsieur Dan Savatovsky pour les conditions mises à ma disposition pour la réalisation de cette thèse.

Je remercie très particulièrement toute l'équipe de la Mission Handicap de l'Université Paris 3 qui m'a accompagnée tout au long de mon cursus universitaire depuis 2008. Un grand merci pour leur patience et leur constante cordialité.

J'adresse également mes remerciements à tous mes amis et collègues qui m'ont toujours épaulée, quels que soient les instants. Merci à Veronique Acking, Emna Arfaoui, Khaoula Benhadjsalem, Isabelle Elmounayer, Chamseddine Elouafi, Naima Jeddi, Andrée Michel, Aicha Mokline, Soukeina Moujahed et Habiba Souid.

Une pensée pour la mémoire de Monsieur Abdeljabbar Ben Gharbia, dont les conseils ont tracé les sillons de ce présent travail.

En dernier lieu, j'exprime toute ma gratitude envers ma famille, réel moteur dans tous mes projets de vie. Merci à mes parents, qui m'ont donné le goût des études. Merci aussi à mon frère, ma sœur et ma belle-sœur, dont le soutien n'a jamais failli. Cette thèse leur est dédiée.

Pour finir, j'espère que cette thèse, encouragera mes neveux Titi et Yoyo à contempler davantage cette belle langue, qu'est l'arabe.

Sommaire

Système de transcription	12
Abréviations et symboles	14
Introduction	15
Chapitre introductif	18
I. Complexité liée à la condition	18
1. Nuances circonstancielles liées à la condition	18
2. Aspects sémantiques liés à la condition	20
II. L'opposition entre condition et hypothèse	21
III. La protase et l'apodose	22
IV. <i>'idā, 'in</i> et <i>law</i> équivalentes au « si » français	23
V. Le corpus	27
1. Définition	27
2. Présentation	27
VI. La notion de <i>šarṭ</i> d'après les grammairiens classiques	31
Chapitre I : La particule de condition <i>'in</i>	37
I. <i>'in</i> : première particule de condition	37
1. <i>'in</i> exprimant al-muġāzāt	38
2. <i>'in</i> introduisant une condition dans le futur	41
II. Formes des verbes dans un énoncé introduit par <i>'in</i>	43
1. Aspect et mode	43
2. Les différentes combinaisons des formes verbales	46
3. La forme négative	49
III. L'apodose d'un énoncé introduit par <i>'in</i>	52
1. L'apodose dans une position régie à l'apocopé	52
2. La mise en place de <i>fā' al-ġawāb</i>	54

3. La mise en place de <i>'idā</i>	57
IV. La particule <i>'in</i> : peut elle marquer le réel ?.....	60
1. La particule <i>'in</i> : peut-elle exprimer le circonstanciel	60
2. La particule <i>'in</i> : peut-elle exprimer le certain ?	61
V. La position de <i>'in</i> dans un énoncé hypothétique	63
1. La particule <i>'in</i> en tête de phrase	63
2. La particule <i>'in</i> suivie d'un verbe.....	65
VI. Le complément du verbe de la protase introduite par <i>'in</i>	68
1. Le complément circonstanciel d'état.....	69
2. Le complément d'objet externe d'un verbe omis	70
3. L'antéposition du complément d'objet externe à la particule <i>'in</i>	71
VII. La juxtaposition et la coordination des verbes dans un énoncé hypothétique	73
1. La juxtaposition des deux verbes d'une protase ou d'une apodose	74
2. La coordination des deux verbes d'une protase ou d'une apodose	77
VIII. Le verbe <i>kāna</i> dans les énoncés introduit par <i>'in</i>	81
1. L'emploi de <i>kāna</i> dans la protase	81
2. L'ellipse de <i>kāna</i> dans la phrase hypothétique.....	83
IX. L'énoncé roгатif.....	86
1. Les différents types d'énoncé roгатif.....	87
2. La suppression de la condition dans un énoncé roгатif	92
3. L'explication du mode indicatif après un énoncé roгатif	95
Chapitre II : la particule <i>law</i> marqueur de l'irréel	98
I. <i>law</i> : seconde particule de condition	98
1. <i>law</i> introduisant un énoncé hypothétique	98
2. Comparaison entre <i>law</i> et <i>'in</i>	100

II. La protase de l'énoncé hypothétique introduit par <i>law</i>	101
1. La particule <i>law</i> suivie d'un verbe.....	102
2. La particule <i>law</i> suivie d'un nom.....	104
III. L'apodose de l'énoncé hypothétique introduit par <i>law</i>	105
1. Caractéristiques de l'apodose dans l'énoncé introduit par <i>law</i>	106
2. L'ellipse de l'apodose dans les énoncés introduits par <i>law</i>	108
IV. La particule <i>law</i> suivie de ' <i>anna</i>	110
1. ' <i>anna</i> seule particule se situant après <i>law</i>	112
2. La nature grammaticale du prédicat de ' <i>anna</i>	113
V. <i>law-lā</i> et <i>law-mā</i>	116
1. <i>law-lā</i> et <i>law-mā</i> introduisant un énoncé hypothétique	116
2. <i>law-lā</i> suivie d'un pronom	118
VI. La particule <i>law</i> marquant l'irréel	120
1. <i>al-ı̄mtinā</i> '	121
2. Les concessives irréelles	125
VII. La particule <i>law</i> exprimant le potentiel	128
1. La projection de la condition dans le temps futur	129
2. L'emploi de <i>law</i> à la place de ' <i>in</i>	131
VIII. Autres usages de la particule <i>law</i>	132
1. <i>law al-maṣḍariyya</i>	132
2. <i>law</i> ayant valeur d'optatif.....	136
IX. Les nuances d' <i>al-ṣarṭ</i> : de l'irréel au certain	139
1. ' <i>ammā</i> ayant une valeur conditionnelle.....	139
2. L'emploi d' <i>al-fā</i> ' dans les énoncés introduits par ' <i>ammā</i>	142
3. L'antéposition dans l'énoncé introduit par ' <i>ammā</i>	146
4. Le marquage casuel des éléments figurant après ' <i>ammā</i>	149

Chapitre III : Les noms conditionnels.....	152
I. Les noms conditionnels : substituants de la particule <i>'in</i>	152
1. Les pronoms.....	152
2. Les circonstances	157
3. L'élément recteur du nom conditionnel.....	162
II. Le nom conditionnel : élément recteur du verbe.....	164
1. Les noms interrogatifs	165
2. Les circonstances <i>'id</i> , <i>'idā</i> et <i>ḥaytu</i>	168
III. La fonction et la nature des pronoms introduisant une condition ..	171
1. La fonction grammaticale des pronoms introduisant une condition	171
2. La nature grammaticale des pronoms introduisant une condition	174
IV. Les pronoms entre l'usage conditionnels et l'usage relatif	178
1. L'énoncé conditionnel précédé d'une abrogation	178
2. L'énoncé conditionnel précédé d'une particule de signification.....	183
3. L'énoncé conditionnel précédé d'une préposition	190
V. La circonstance <i>'idā</i>	194
1. <i>'idā</i> : peut-elle exprimer <i>al-muġāzāt</i> ?	194
2. <i>'idā</i> : donne-t-elle <i>al-ġazm</i> aux deux verbes qu'elle introduit ?	197
3. La différence entre <i>'in</i> et <i>'idā</i>	199
VI. Aspect syntaxique de l'énoncé introduit par <i>'idā</i>	200
1. <i>'idā</i> peut-elle introduire une phrase nominale ?	200
2. <i>'idā</i> : peut-elle occuper la fonction annexé ?.....	202
3. <i>'idā</i> , peut- elle avoir une réponse ?	203
VII. La paire <i>'id</i> et <i>'idā</i>	205
1. La différence entre <i>'id</i> et <i>'idā</i>	205
2. <i>'id-mā</i> et <i>'idā-mā</i>	207

VIII. La paire <i>'id</i> et <i>ḥaytu</i>	209
1. <i>ḥaytu</i> du circonstanciel à l'hypothétique	209
2. La ressemblance entre <i>'id</i> et <i>ḥaytu</i>	211
IX. L'annexion du pronom <i>mā</i> aux noms interrogatifs	212
1. <i>matā</i> et <i>'ayna</i>	212
2. <i>kayfa</i>	213
Chapitre IV: Caractéristiques de l'énoncé conditionnel	216
I. Les trois manières d'exprimer <i>al-ḡazā'</i>	216
1. La particule de condition <i>'in</i>	216
2. Les pronoms et les circonstances	218
3. L'énoncé rogatif.....	221
II. Le verbe de l'apodose	223
1. La particule <i>'in</i> élément recteur du verbe de l'apodose	223
2. Le mode indiatif dans le verbe de l'apodose.....	225
III. Les particules pouvant introduire la réponse à la condition	229
1. <i>al-fā'</i> et <i>'idā</i>	229
2. <i>lām al-tawkīd</i>	232
3. <i>'idan</i>	235
IV. <i>fā' al-ḡawāb</i>	237
1. Les cas où l'apodose est précédée de <i>al-fā'</i>	238
2. La suppression de <i>fā' al-ḡawāb</i>	242
V. L'emploi de la phrase nominale dans un énoncé conditionnel.....	244
1. L'emploi d'une phrase nominale dans la protase	245
2. L'emploi d'une phrase nominale dans l'apodose.....	246
VI. La suppression d'une proposition dans un énoncé conditionnel.....	248
1. La suppression de la protase	248

2. La suppression de l'apodose.....	250
VII. L'élément recteur du nom suivant la particule de condition ou le nom conditionnel.....	253
1. Le nom a l'accusatif situé après la particule <i>'in</i>	253
2. Le nom au nominatif situé après la particule <i>'in</i>	254
3. Le nom situé après un nom conditionnels.....	256
VIII. La <i>hamza</i> interrogative introduisant un énoncé conditionnel.....	258
1. Effet rectionnel	258
2. Effet sémantique.....	260
IX. Cas particuliers de protase	263
1. Le changement du marquage modal du verbe de la protase	263
2. L'énoncé conditionnel comportant deux protases	265
Chapitre V : Les controverses entre les Bassorites et les Kouffites au sujet de la phrase hypothétique.....	268
I. L'emploi des circonstances dans l'expression de l'hypothèse.....	268
1. <i>'in</i> : peut-elle avoir le sens de <i>'id</i> ?.....	268
2. <i>Kayfa</i> : est-ce un nom conditionnel ?.....	270
II. L'antéposition.....	274
1. Le complément d'objet externe du verbe de l'apodose peut-il précéder la particule de condition ?	275
2. L'explication du mode indicatif du verbe de l'apodose.....	279
III. <i>law-lā</i>	286
1. <i>law-lā</i> est-elle suivie d'un pronom personnel ou d'un pronom affixe ? ...	286
2. L'élément recteur du nom se situant après <i>law-lā</i>	291
IV. La réponse à la condition.....	296
1. La réponse à la condition introduite par la particule <i>wāw al-'atf</i>	296
2. L'ellipse de la réponse à la condition.....	298

V. L'élément recteur des composantes de l'énoncé conditionnel	301
1. L'élément recteur du nom au nominatif se situant après 'in al-šarṭiyya	301
2. L'élément recteur du verbe de la réponse à la condition	305
VI. L'élément recteur du verbe au subjonctif dans un énoncé rogatif... 311	
1.L'élément recteur du verbe qui suit fā' al-sababiyya	311
2.L'élément recteur du verbe au subjonctif précédé de lām al-ta'īl.....	314
Conclusion.....	321
Bibliographie	322

Système de transcription

Tout au long de cette recherche, nous avons adopté le système de transcription de l'alphabet arabe utilisé par la revue Arabica, représenté dans le tableau suivant :

Consonnes	
Lettres arabes	Transcription internationale (revue Arabica)
ء	'
ب	b
ت	t
ث	ṭ
ج	ġ
ح	ħ
خ	ħ̣
د	d
ذ	ḍ
ر	r
ز	z
س	s
ش	š
ص	ṣ
ض	ḍ
ط	ṭ
ظ	ẓ
ع	'
غ	ġ̣
ف	f
ق	q
ك	k
ل	l
م	m
ن	n
و	w

ه	h
ي	y

Voyelles

Lettres arabes	Transcription internationale (revue arabica)
اَ	a
اِ	i
اُ	u
آ	ā
يَ	ī
وُ	ū

Abréviations et symboles

Tout au long de ce travail nous avons utilisé les abréviations suivantes :

acc = accusatif

app = apocopé

éne = énergique

ind = indicatif

nom = nomminatif

Sub = subjonctif

s.d = Sans date

Introduction

Les grammairiens arabes ont étudié la phrase hypothétique au sein de la phrase verbale. Ils ne la considèrent pas comme un genre indépendant des deux types de phrases reconnues par la tradition grammaticale arabe, à savoir, la verbale et la nominale. Nous proposons, dans notre recherche, d'examiner la phrase hypothétique en se référant aux travaux des sept célèbres grammairiens : Sībawayhi (m : 180/796), Ibn Al-Sarrāġ (m : 316/929), Al-Ġurġānī (m : 471/1078), Al-'anbārī (m : 577/1181), Ibn Ya'īš (m : 643/1245), Al-'astarābādī (m : 684/ 1285-8) et Ibn Hišām Al-'anšārī (m : 761/ 1359). Notre intérêt portera sur la façon dont ces grammairiens classiques ont conçu la phrase hypothétique. Nous insisterons surtout sur les points de rencontre et les points de divergence en procédant à une étude comparative dont le but sera de tracer les aspects de l'évolution de la pensée grammaticale à ce sujet.

Nous commencerons par définir les notions de condition et d'hypothèse en général en vue de comprendre le sens de la phrase hypothétique. Ensuite, nous présenterons les différentes particules de condition, leurs usages et leurs sens. Nous étudierons également la manière dont la particule de condition se combine avec le verbe. Ceci nous permettra de mettre en exergue la valeur du temps du verbe dans la phrase hypothétique. Finalement, nous tirerons les conclusions nécessaires.

Définitions :

Condition et hypothèse

Le Petit Robert définit le mot « condition » comme l'état, la situation ou le fait dont l'existence est indispensable pour qu'un autre état ou un autre fait existe, et le mot « hypothèse » comme la conjecture concernant l'explication ou la possibilité d'un événement.

Conditionnelles et hypothétiques

Les conditionnelles expriment des situations considérées comme réalisables, et les hypothétiques des situations considérées difficilement réalisables,

voire irréalisables. Ce que ces deux types de phrases ont en commun est qu'elles se construisent sur deux relations prédicatives interdépendantes : la première (protase) exprime la condition ou l'hypothèse, et la seconde (apodose) indique la conséquence ou la conclusion qui découlerait de sa validation¹.

al-ġumla al-šarṭiyya

Comme en français, l'arabe ne parvient à exprimer certaines notions que par l'emploi d'une phrase à deux membres désignée sous le nom de phrase double. Celle-ci est formée d'une proposition dite protase exprimant l'éventuel ou l'hypothétique (en arabe *šarṭ*), et une autre proposition dite apodose (en arabe *ġawāb al-šarṭ*), contenant la réponse à la protase².

Les particules *law*, *'in* et *'idā*

Les phrases doubles, composées d'une condition (« *šarṭ* ») suivie de la réponse à la condition (« *ġawāb al-šarṭ* »), peuvent exprimer toutes les nuances allant du circonstanciel à l'irréel en passant par l'éventualité et l'hypothèse réalisable. C'est la particule utilisée pour la condition qui en précise le sens. La particule *law* introduit une hypothèse douteuse (très peu probable) ou irréelle (qui ne s'est pas produite). C'est le contexte qui permet de faire la nuance. Avec *'in*, on exprime une hypothèse réalisable ; cette particule marque la potentialité ou la probabilité d'une hypothèse. C'est principalement avec la particule *'idā* que l'on exprimera une éventualité³.

Nous illustrerons nos idées tout au long de ce travail par des exemples extraits des sept ouvrages sur lesquels nous avons fondés notre recherche : *Al-Kitāb* de Sībawayhi, *Al-'uṣūl fī al-naḥw* d'Ibn Al-Sarrāġ, *Kitāb al-muqtaṣid fī šarḥ al-'idāḥ* d'Al-Ġurġānī, *Al-'inšāf fī masā'il al-ḥilāf bayna al-naḥwiyyīn al-bašriyyīn wa-l-kūfiyyīn* d'Al-'anbārī, *Šarḥ al-mufaṣṣal* d'Ibn Ya'īs, *Šarḥ al-raḍiy 'alā al-kāfiya* d'Al-'astarābāḍī et *Muġnī al-labīb 'an kutub al-'a'ārīb* d'Ibn Hišām Al-'anšārī.

Les auteurs de ces ouvrages - grammairiens classiques susmentionnés - appuyaient eux-mêmes leurs thèses sur des exemples tirés du Coran ou de la poésie antéislamique. A ceci, s'ajouteront d'autres exemples inventés par ces mêmes

¹Kouloughli 1994, 288.

²Blachère et Gaudefroy-Demombynes 1994, 450.

³Neyreneuf et Al-Hakkak 1996, 243-244.

auteurs pour les besoins de l'argumentation de leurs analyses. Notons que le texte coranique est mentionné de la façon suivante : Coran, numéro de la sourate en chiffre romain, numéro du verset en chiffre arabe. Quant à la poésie classique, la composition du vers en deux hémistiches laisse comprendre au lecteur la source de l'exemple. De la tradition prophétique, nous nous sommes appuyés uniquement sur deux *ḥadīths* dits « apocryphes ». Le reste des exemples sont proposés par les grammairiens et représentent la majorité des illustrations. De ce fait, leurs références n'ont pas été précisées.

Chapitre introductif

« Avec des *si*, on mettrait Paris en bouteille », dit le proverbe. C'est bien le sentiment que nous avons en entreprenant un travail sur l'hypothèse : tout est possible avec les *si*.

Non seulement les constructions hypothétiques marquées syntaxiquement sont très nombreuses (environ une trentaine), mais encore il faut tenir compte des hypothétiques non-marquées qui, elles-mêmes sont d'une grande variété comme l'a bien montré Gilles Corminboeuf dans l'ensemble de son ouvrage *L'expression de l'hypothèse en français*. Ces structures hypothétiques sont présentes dans de nombreuses langues : anglais, espagnol, allemand et également en arabe comme nous le verrons dans notre corpus, où elles apparaîtront en lien avec une interrogation, un ordre, une interdiction, une suggestion entre autres.

Parallèlement à cette remarquable variété dans les constructions, se développent différentes valeurs liées à la condition. Nous avons pu distinguer une grande quantité de nuances circonstancielles et un nombre presque aussi important d'aspects plus purement sémantiques.

I. Complexité liée à la condition

1. Nuances circonstancielles liées à la condition

Selon Gilles Corminboeuf, l'interrogation sur la proposition conditionnelle, en dehors de l'implicite qu'elle véhicule (y a-t-il toujours une condition ?) conduit à observer que l'on peut gloser sur sa valeur temporelle, causale, concessive, et comparative⁴.

a. Temporelles et condition

« Si on l'avertit, il n'est jamais là » ; « quand on l'avertit, il n'est jamais là. »

⁴ Corminboeuf 2009,48.

Le morphème **quand**, alterne avec les énoncés en **si**, qu'on pourrait considérer comme conditionnelles factuelles. Au niveau morphologique, il n'y a pas de distinction entre **si** et **quand** dans beaucoup de langues. Nous venons de le voir en français, nous le verrons en arabe. Ainsi, deux constructions en **quand** et en **si** peuvent être coordonnées et former un même argument : « Quand je les regardais, elles détournaient la tête, mais si à mon tour, je faisais semblant de ne pas les voir, elles attireraient mon attention par quelques agaceries. » Ces deux exemples proposés par Gilles Corminboeuf font à eux seuls la démonstration⁵.

b. Causales et condition

La même observation peut être faite avec la cause, cette fois nous empruntons notre citation à Lilian Stage. « Si les femmes n'entendent plus la voix de la nature, c'est que celle-ci manque de vigueur. » (Elisabeth Badinter, citée par Lilian Stage dans son article « Analyse syntaxique et sémantique de la conjonction **si** dans les propositions factuelles »⁶).

c. L'expression du but et la condition

La conjonction **si** fonctionne comme un connecteur, c'est elle qui contribue à la cohérence de la phrase, comme nous pouvons le voir dans l'exemple suivant :

« S'il se tait, c'est pour ne pas se trahir. »

d. Concessives et condition

Lilian Stage propose un exemple très clair à cet égard, où on peut remplacer le **si** par **bien que** :

« Si je suis ta femme, je ne suis pas ton esclave. »⁷

⁵ Corminboeuf 2009, 47 – 48.

⁶ Article paru en 1991 dans *Revue Romane* n° 26/ 2.

⁷ Stage 1991, 182.

e. Comparatives et condition

Notons enfin que **si** peut se combiner avec **comme** pour exprimer une comparaison, comme le montre la citation suivante :

« Regarde le soir comme si le jour y devait mourir, et le matin comme si toute chose y naissait. » (André Gide)

La complexité liée à la condition apparaît clairement dans tous ces exemples. Et si nous prenons la construction « quand bien même », nous aurons temporalité, concession et condition mêlées.

Si l'on considère à présent les aspects sémantiques nous allons trouver que la notion de condition est « foncièrement élastique » selon l'expression de Sarah de Vogüé, dans son article « Le hamp des subordonnées dites conditionnelles du français »⁸.

2. Aspects sémantiques liés à la condition

Dans les dictionnaires, la grammaire, les études linguistiques et la réflexion sur la traduction, **si** apparaît comme polysémique. Selon les auteurs, il y aurait une quinzaine ou une vingtaine de valeurs de **si** : hypothétique, potentielle, contrefactuelle, implicative, etc. Ce foisonnement sémantique sera également présent dans notre corpus en arabe. Lilian Stage en distingue trois principaux à travers trois exemples :

- Le **si** itératif qui pourrait être glosé par « chaque fois que », « Si je parle de lui, ma voix tremble. »⁹

- Le **si** additif se rencontre dans cet exemple qui a une valeur adversative sous-entendue, en même temps qu'une indication d'addition de deux faits simultanés : « Si la cité est le cœur de Paris, le Quartier latin en est l'âme. »¹⁰, dans une

⁸Article paru en 1999 dans la revue des linguistes de l'université Paris X Nanterre *Linx* n° 41.

⁹ Stage 1991, 195.

¹⁰ Grevisse 1964, 1083.

construction assez semblable, on l'on observe un effet de parallélisme lié à la concession, cite La Bruyère : « Si la pauvreté est la mère de tous les crimes, le défaut d'esprit en est le père. »

- Le **si** emphatique : « S'il est une formation politique pour laquelle le bilan est positif, c'est bien le PCF. »¹¹

- Les locutions formées au moyen de **si** qui vont s'allier à l'idée d'exception : **sauf si, excepté si, si ce n'est que**, comme on peut le voir dans cette citation de Bossuet :

« Que pouvait penser le Prince, si ce n'est que, pour accomplir les grandes choses, rien ne manquerait à ce digne fils que les occasions. »

Si seulement introduira encore une nuance de souhait, ou de regret : « Si seulement je pouvais t'aider »

Nous rencontrerons également ce genre de construction en arabe, où seule la subordonnée est présente, laissant l'interlocuteur achever la phrase.

- De son côté, Sarah de Vogüé oppose la condition initiale à la condition de validation¹². Elle part de deux formules qui nous permettent de comprendre en opposant « les conditions de vie » aux « conditions de survie ». On retrouve la condition initiale dans « Si tu l'invites maintenant, elle t'en voudra quand même de ne pas l'avoir invitée dès le départ. », et la condition de validation dans son 2^{ème} exemple : « Du moment qu'il est passé ici hier, il est déjà loin. »

Les complexités liées à la condition que nous venons de souligner se doublent d'une complexité dans la définition des concepts utilisés.

II. L'opposition entre condition et hypothèse

Deux concepts difficiles à situer au milieu des termes suivants : Supposition, éventualité, potentialité et probabilité. Beaucoup de grammairiens opposent **hypothèse** et **condition** par commodité. En réalité, ces deux termes sont si polysémiques qu'on ne peut leur attribuer un contenu stable. Dans un souci de clarté

¹¹ Stage 1991, 193.

¹² de Vogüé 1999, 98.

et pour simplifier notre propos sans entrer dans des querelles de vocabulaire, nous utiliserons le mot hypothèse comme terme générique et pour tout ce qui concerne l'irréel, et nous veillerons à garder le terme condition pour l'éventuel et le potentiel. En fait, l'hypothèse touche depuis l'origine aux différents domaines de la pensée humaine : on pose une hypothèse en mathématique, on fait des suppositions en science et en médecine, la philosophie s'en sert ainsi que la religion, alors que le terme condition se spécialise en droit. Ainsi, c'est le mot hypothèse qui figure dans le titre de la plupart des travaux de linguistique et de grammaire. La triple définition classique de Wagner et Pinchon, dans leur grammaire du français nous servira de guide¹³. « Les propositions dépendantes hypothétiques ont un caractère en commun. La réalisation du fait exprimé dans la proposition principale y dépend d'un autre fait conçu comme éventuel et posé soit comme tel, soit comme objet d'une hypothèse. Dans l'un et l'autre cas, la proposition dépendante traduit un acte de l'esprit par lequel on recrée le passé autrement qu'il n'a eu lieu, ou on révoque une actualité présente, ou on construit l'avenir en imagination. Dans ces phrases, le fait exprimé dans la proposition principale représente toujours une conséquence de celui qu'exprime la proposition dépendante ; cette conséquence se tire de l'éventualité envisagée, de l'hypothèse formulée, ou découle d'une condition supposée. La conjonction si symbolise l'hypothèse d'une manière indifférenciée. À côté d'elle d'autres conjonctions et locutions conjonctives explicitent plus nettement l'éventualité, la supposition, la condition supposée et les nuances qui s'y rattachent. »

III. La protase et l'apodose

Le terme de protase, qui signifie étymologiquement « tenir le premier lieu », désigne selon le CNRTL consultable en ligne, la partie d'une poésie dramatique qui contient l'exposition du sujet. En rhétorique, il s'agit de la première partie d'une période dont la seconde est appelée apodose. En grammaire, dans une phrase hypothétique, la première proposition (la subordonnée conditionnelle) s'appelle la protase. Elle est incapable de se suffire à elle-même, et reste en quelque sorte suspendue jusqu'à ce qu'une deuxième proposition, l'apodose vienne la compléter.

¹³ Wagner et Pinchon 1962, 588.

Certains linguistes utilisent le terme antécédant ou hypothèse pour désigner la protase, et conséquent ou conclusion pour l'apodose. Selon André Borillo, dans son article « Le conditionnel dans la corrélation hypothétique en français »¹⁴, « Dans un schéma de corrélation hypothétique, la première proposition, la protase, constitue une hypothèse dont la réalisation, soit reste possible dans le futur de l'énonciateur, soit aurait pu être possible dans le passé mais ne l'a pas été. La seconde proposition, l'apodose, exprime ce que pourrait être, ou ce qu'aurait pu être, la conséquence de cette réalisation. Les deux propositions sont réunies dans une seule unité de discours, mais l'expression de la relation corrélatrice peut prendre des formes différentes. Dans le cas le plus fréquent, la protase prenant la forme d'une proposition subordonnée introduite par une conjonction laisse à l'apodose le statut de proposition principale. ». La protase et l'apodose sont étroitement dépendantes l'une de l'autre. « On peut qualifier cette dépendance entre protase et apodose de lien causal, mais il ne serait pas juste de parler de relation de cause à effet, car c'est moins la conséquence qu'exprime la seconde proposition que la perspective de réalisation d'une situation corrélée avec la première. »¹⁵. Pour notre part, nous utiliserons tantôt les termes de « protase » et d'« apodose », tantôt les termes de « condition » et de « réponse à la condition », traductions de l'arabe, *šarṭ* et *ġawāb al-šarṭ*.

Cet avant-propos général nous permet d'aborder plus clairement, espérons-le, la question de la phrase hypothétique en arabe telle qu'elle est conçue par les linguistes modernes, la présentation du corpus composé d'ouvrages de grammaire classique et l'exposition de la notion de *šarṭ* selon les auteurs de ces ouvrages.

IV. 'idā, 'in et law équivalentes au « si » français

Comparée au français, la phrase hypothétique en arabe se contente de l'accompli et de l'apocopé en tant que formes verbales, mais peut être introduite par l'une des trois particules '*idā*, '*in* et *law* qui sont rendus en français par **si**.

¹⁴ Article paru dans le recueil de Recherches Linguistiques numéro 25 *Le conditionnel en français*.

¹⁵ Borillo 2001, 232.

'*idā* est employée pour ce qui est fortement attendu par l'énonciateur, étant donné son emploi classique en tant que marqueur temporel, alors que '*in* est le marqueur hypothétique par excellence. Ainsi, '*idā* est dans la langue classique indissociablement temporelle et conditionnelle et se laisse traduire, selon les contextes, par **quand** ou **si**. Selon Georgine Ayoub, de même que l'accompli a pris la place de l'apocopé dans l'emploi moderne, '*idā*, sans perdre sa valeur de temporelle et conditionnelle, s'emploie plus fréquemment comme marqueur exclusivement conditionnel, de par ses valeurs dans les dialectes arabes¹⁶. Enfin, '*idā* introduit tant le probable que l'hypothétique. Selon elle encore, '*idā*, dans son emploi temporel et conditionnel, sélectionne en protase et en apodose une phrase verbale¹⁷. Il s'agit d'un point commun entre les trois marqueurs hypothétiques. En effet, pour exprimer l'hypothèse, les propositions nominales sont exclues, car dans ces dernières, la prédication est validée par l'énonciateur, or celui-ci ne peut juger ni la réalisation ni la non-réalisation de la protase. Seule la phrase verbale permet d'inscrire le procès comme virtuel, relevant d'un monde possible. A l'instar de *law*, la seule forme verbale pour la protase et pour l'apodose dans les énoncés en '*idā* est l'accompli, mais l'emploi du mode indicatif (*yaf'alu*) pour l'une comme pour l'autre est très rare. Dans les phrases introduites par '*in* et '*idā*, Georgine Ayoub parle de symétrie, parallélisme, similitude, harmonie, et de concordance des formes verbales de la protase et de l'apodose. Elle fait remarquer qu'il ne s'agit pas d'une dépendance mutuelle, mais d'une hiérarchie où l'apodose est dans la portée du marqueur conditionnel et de la forme verbale en protase¹⁸. Selon elle, dans la langue classique, la forme verbale *fa'ala* est plus récurrente tant avec '*idā*, qu'avec '*in*¹⁹.

Pierre Larcher s'est intéressé, dans son article « Du jussif au conditionnel en arabe classique »²⁰, à l'évolution de la forme verbale de la protase et de celle de l'apodose dans les énoncés introduits par '*in*. D'après lui, cette évolution a eu lieu en trois étapes²¹ :

¹⁶ Ayoub 1997, II, 888.

¹⁷ Ayoub 1997, II, 857.

¹⁸ Ayoub 1997, II, 863.

¹⁹ Ayoub 1997, II, 870.

²⁰ Article paru en 2003 dans *Romano-Arabica* n° 3.

²¹ Larcher 2003, 190.

1. Préclassique : il existe tant pour la protase que pour l'apodose deux formes verbales affirmatives (*fa'ala* et *yaf'al*) et leurs deux formes négatives successives (*lam yaf'al* et *lā yaf'al*)
2. Classique : *fa'ala* et *yaf'al* pour affirmer et plus que *lam yaf'al* pour nier
3. Postclassique : plus que *fa'ala* et sa forme négative *lam yaf'al*

Il justifie cette évolution, dans son article « Les systèmes conditionnels en *'in* de l'arabe classique »²², comme suit : « L'arabe préclassique atteste de l'existence tout à la fois d'un système conditionnel potentiel complet de forme *'in ('illā) yaf'al (lā) yaf'al* et d'un système éventuel complet de forme *'idā fa'ala (lam yaf'al) fa'ala (lam yaf'al)*. Il suppose que c'est l'entrecroisement des deux qui a produit le sous-système *'in fa'ala (lam yaf'al) fa'ala (lam yaf'al)*, d'abord attesté à la forme positive, avant de l'être à la forme négative. L'éventuel étant sémantiquement proche du potentiel, *'in*, employé avec l'accompli, ne fait rien d'autre que suivre, avec retard, le comportement syntaxique de *'idā*. ». Les différentes combinaisons verbales possibles dans la phrase hypothétique introduites par *'in* sont les suivantes : *'in* apocopé apocopé, *'in* accompli accompli, *'in* accompli apocopé. Hormis ces trois cas, on est face à un système dit brisé, dans lequel on doit avoir recours à *fā' al-ġawāb*. Selon Pierre Larcher, dans son article « Subordination vs coordination « sémantiques » »²³, *fa* marque une rupture formelle du système hypothétique. Mais, si l'on considère que cette rupture est autant formelle que sémantique, ***'in* protase apodose** et ***'in* protase *fa*-apodose** sont deux grands types de relations sémantiques entre phrases que Ducrot nomme respectivement subordination sémantique, et coordination sémantique. Cependant, Pierre Larcher considère ces deux modèles comme des phrases segmentées, dont la segmentation est plus évidente dans le deuxième modèle. Il interprète le premier comme une connexion logique, et le second comme une connexion pragmatique²⁴. Dans les systèmes ***'in* protase *fa*-apodose**, Pierre Larcher remarque que *'in fa'ala (lam yaf'al)* est plus utilisé que *'in ('illā) yaf'al*, et il conclut par conséquent que l'apocopé de l'apodose dépend de l'existence d'une protase et que l'apocopé de la protase dépend, essentiellement, de celui de l'apodose²⁵.

²² Article paru en Septembre 2009 dans *Bulletin d'étude orientale* n° 58.

²³ Article paru en 2000 dans *Annales Islamologiques* n° 34.

²⁴ Larcher 2009, 215-2016.

²⁵ Larcher 2000, 205.

Enfin, la présence de *fa* (« alors ») est apportée en l'absence de parallélisme des formes verbales en protase et en apodose. Quand ce parallélisme est détruit, les deux propositions deviennent autonomes, et l'apodose se vérifie indépendamment de la protase.

Les grammairiens arabes classiques tardifs ont catégorisé *'in* et *law* en tant que particules de condition, tout en les discernant sur le plan syntaxique. Ainsi, ils distinguent deux sous-systèmes, l'un en *'in*, l'autre en *law*. Mais au fil du temps, les deux syntaxes ont fini par se rejoindre pour donner un système où l'on emploie exclusivement l'accompli. Dans son article « Les systèmes hypothétique en *law* de l'arabe classique »²⁶, Pierre Larcher affirme qu'à la différence de *'in*, *law* est un opérateur qui peut aussi bien s'appliquer à une phrase verbale qu'à une phrase à tête nominale, moyennant l'opérateur *'anna* (*law 'anna* = « s'il se pouvait que ... »). En outre, *law* a deux emplois, optatif où il oppose un présent (*law yaf'alu*) et un passé (*law kāna yaf'alu*) et hypothétique, qui n'a qu'une forme *law fa'ala*, neutre entre irréel du présent et irréel du passé. D'après Pierre Larcher : « Dans son emploi hypothétique, *law* est un opérateur s'appliquant à une phrase à tête verbale à l'accompli. Il ne peut donc s'appliquer à une phrase à tête nominale que moyennant le verbe opérateur *kāna*. Dans la mesure où une phrase à tête nominale peut avoir pour propos une phrase verbale, on obtient à terme des ***law kāna nom yaf'alu*** et ***law kāna nom fa'ala***. Si *law fa'ala* est neutre entre irréel du présent et irréel du passé, *law kāna fa'ala* tire l'irréel du côté du passé et *law kāna yaf'alu* du côté du présent. »²⁷. Georgine Ayoub relève quatre caractéristiques formelles des énoncés en *law*. Premièrement, la forme verbale de la protase et celle de l'apodose sont le plus souvent identiques. En particulier, dans les apodoses affirmatives, *fa'ala* est la seule forme verbale employée. Deuxièmement, depuis l'époque classique, *fa'ala* est la forme verbale la plus employée dans la protase. Troisièmement, l'emploi de *law yaf'alu* dans l'usage classique est attesté mais rare. Cependant, dans l'arabe moderne, il est inexistant. Dernièrement, l'emploi de *law yaf'al* (à l'apocopé) est agrammatical²⁸.

En résumé, pour les grammairiens arabes classiques, la phrase hypothétique est introduite par *'in* pour le potentiel ou *law* pour l'irréel. Certains grammairiens

²⁶ Article paru en 2003 dans *Bulletin d'étude orientale* n° 55.

²⁷ Larcher 2003, 282.

²⁸ Ayoub 1997, II, 920.

arabisants ajoutent *'idā* pour l'éventuel. *'idā*, qui n'est pas au départ une particule de condition, a néanmoins un emploi conditionnel et, au fil du temps, cette valeur d'emploi est devenue son sens même et a relayé *'in* dans le rôle de marqueur de potentiel. Selon Pierre Larcher : « nous avons observé, dans l'emploi moderne, la quasi-disparition de *'in*. Une telle disparition va dans le sens de l'histoire : la syntaxe de *'in* n'a cessé d'évoluer sous l'influence de celle de *'idā*, entraînant d'abord l'élimination de la forme négative *lā yaf'al*, puis de la forme positive *yaf'al* et enfin celle de la particule elle-même. »²⁹.

V. Le corpus

1. Définition

Le corpus est l'ensemble des énoncés rassemblés par le linguiste qui désire mener son étude. Le corpus est un échantillon, au sens statistique du terme, échantillon représentatif de la langue ou des aspects de la langue qu'on souhaite étudier. Il sera synchronique et fini³⁰.

2. Présentation

Les ouvrages sur lesquels nous nous appuyons dans notre travail sont des traités de grammaire classique. Notons que nous accordons une attention particulière à la conception d'*al-šarḥ* et d'*al-ġazā'* dans les ouvrages indiqués. En effet, si l'on admet que la théorie grammaticale élaboré par les fondateurs a préservé sa cohérence, notre recherche aura pour but de suivre l'éventuelle évolution dans la pensée grammaticale au sujet de la phrase hypothétique. Pour arriver à notre fin, nous disposons d'une matière fournie par les textes de grammairiens classiques, les données empiriques à ce sujet sont multiples et variées.

²⁹ Larcher 2009, 228.

³⁰ Eluerd 1993, 83.

Cette liste démontre la variété de notre corpus qui regroupe des chapitres d'ouvrages grammaticaux différents ; une variété permettant de suivre la pensée grammaticale arabe au fil du temps et de tracer les aspects de son évolution. Faut-il souligner que les ouvrages de grammaire tardifs sont pour la plupart des commentaires. La théorie grammaticale étant formulée entre le deuxième et le quatrième siècle de l'hégire, date à laquelle cette théorie atteint sa maturité.

Commençons par *Al-Kitāb*, de Sībawayhi ; qui constitue le premier ouvrage écrit de grammaire arabe. Son auteur appartient à l'école bassorite. Il regroupe les idées des grammairiens tels qu'Al-'aḥfaṣ, Al-Ḥalīl, Yūnis, 'abū Zayd, et d'autres, en se référant essentiellement à son Maître Al-Ḥalīl. Après avoir exposé les différents avis, il privilégie le plus probable, en émettant son point de vue personnel. Concernant ses illustrations, il s'agit de versets coraniques et surtout de poésie antéislamique.

Ensuite, vient Ibn Al-Sarrāġ, qui appartient à l'école bassorite. Il utilise la terminologie de cette dernière, se repose sur ses bases, et ne prend pas en compte les usages rares, contrairement aux Kouffites. Cependant, il lui arrive de s'opposer à certains principes de son école. Son ouvrage *Al-'uṣūl fī al-naḥw* se caractérise par une classification semblable à celle de Sībawayhi. Notant que les chapitres d'Al-'uṣūl sont classés selon un ordre logique encore suivie de nos jours, et que son contenu se distingue par la précision et la pertinence.

Un siècle et demi plus tard, Al-Ġurġānī a commenté *Al-'īdāḥ fī al-naḥw* de 'abū 'aliy Al-Fārisī, qui n'est que l'oncle maternel de 'abū Al-Ḥusayn Al-Fārisī, qui est son seul enseignant de grammaire. C'est par la bonne réputation d'*Al-kāfiya īdāḥ* qu'il a reçu l'ordre de le commenter, et c'est par reconnaissance envers son maître qu'il a accepté cette demande. Contrairement aux autres grammairiens, il s'intéresse davantage à l'aspect esthétique de la phrase qu'à sa conformité aux règles syntaxiques. Il ne se prononce pas sur l'école à laquelle il appartient, néanmoins il s'appuie souvent sur l'avis des Bassorites. Il se distingue par un sens critique exceptionnel lui permettant d'analyser et d'argumenter les sujets grammaticaux, sans parler de son raisonnement logique dans l'organisation de ses idées. En mettant en évidence le sens du discours, tout en respectant les règles de syntaxe, il démontre l'étroite relation entre la grammaire et la rhétorique. Enfin, il

évite toute répétition, et donne un aspect concret à travers des exemples du quotidien.

Plus tard, et pour la première fois, Al- 'anbārī regroupe, dans son livre *Al- 'inṣāf fī masā 'il al-ḥilāf bayna al-naḥwiyyīn al-baṣriyyīn wa-l-kūfiyyīn*, les cent-vingt-et-une questions controversées entre les deux écoles, bassorite et kouffite. Après avoir énoncé le thème de divergence, il suit les quatre étapes suivantes, semblables à celles d'une audience au tribunal. Premièrement, il expose le point de vue des Kouffites puis celui des Bassorites. Deuxièmement, il énumère les arguments sur lesquels se sont appuyés les premiers puis ceux des seconds. Troisièmement, il rapporte les répliques de chaque école adressée à l'autre, en laissant, le plus souvent, le dernier mot aux Bassorites. Quatrièmement, il prononce le jugement au sujet de certaines questions. Quand il ne le fait pas, il conclut par les répliques des Bassorites, et laisse comprendre qu'il leur donne raison. Et rares sont les fois où il partage l'avis des Kouffites. Contrairement aux styles des autres grammairiens, le sien se distingue par une fluidité sans pareil qui accroche le lecteur, et une vivacité incroyable.

Par la suite, Ibn Ya'īṣ commente *Al-Mufaṣṣal* d'Al-Zamaḥṣarī, dans son livre *Ṣarḥ al-mufaṣṣal*. A la différence des autres grammairiens qui ont commenté *Al-Mufaṣṣal*, Ibn Ya'īṣ ne s'est pas contenté d'expliquer les idées d'Al-Zamaḥṣarī, mais il apporte son point de vue et même une critique constructive et argumentée. Après avoir exposé l'avis d'Al-Zamaḥṣarī, il l'explique de façon simplifiée et évidente, puis donne les avis des prédécesseurs grammairiens en mettant en évidence leurs arguments, et en les critiquant lorsqu'il n'était pas du même avis. Enfin il exprime son opinion sur l'avis qui lui paraît le plus vraisemblable, en l'argumentant. Des fois, il arrive qu'Ibn Ya'īṣ ait un avis qui va à l'encontre de tout grammairien, même d'Al-Zamaḥṣarī. De ce fait, il n'hésite pas à afficher son désaccord avec ce dernier en critiquant son point de vue.

Quelques décennies plus tard, Al-'astarābādī commente *Al-Kāfiya* d'Ibn Al-Ḥāḡib. Dans son ouvrage, il s'appuie sur les avis de plusieurs grammairiens, tantôt ceux des Bassorites tantôt ceux des Kouffites, voire même ceux des Bagdadiens. Des fois, il émettait des avis qui lui étaient propres grâce à sa perspicacité en

grammaire. Dans l'étude d'*Al-Kāfiya*, il apporte des illustrations du discours oral commençant par le Coran, la tradition prophétique puis la poésie antéislamique et finissant par les propos des plus éloquents et les proverbes. Ensuite, il utilise le consensus des grammairiens, le raisonnement par analogie et l'induction. Vis-à-vis d'Ibn Al-Ḥāḡib, Al-'astarābādī est, dans certains cas du même avis que lui, et dans d'autres s'y oppose car son étude ne vise pas uniquement à expliquer et à détailler al d'*Al-Kāfiya*, mais aussi à critiquer de manière constructive tous les avis grammaticaux en leur apportant des arguments et des exemples. Sa méthodologie se caractérise par la tendance logique, la digression, la référence évitant ainsi les répétitions, la précision dans ses idées et la cohérence. Cette méthode s'explique par sa formation en *kalām* et en logique.

En 756 de l'hégire, Ibn Hišām Al-'anšārī rédige son recueil de grammaire *Muḡnī al-labīb 'an kutub al-'arīb*, qu'il a divisé en huit parties précédées d'une introduction dans laquelle il explique les raisons de rédaction de son ouvrage et son contenu. La première partie est consacrée à la signification des particules classées par ordre alphabétique et représente la moitié de son ouvrage. Et les autres parties sont le résultat d'une classification nouvelle et innovante. Ce recueil se caractérise par la concision, la beauté du style, la précision, et l'abondance d'exemples notamment les versets du Coran. Son contenu est aussi dense dans le fond, que dans la forme. Lorsqu'il aborde un thème, il le traite sous tous ses aspects. Quand les grammairiens divergent sur une question, Ibn Hišām expose tous les avis, avec précision, puis les critique et donne son point de vue en l'appuyant sur des arguments. Tantôt il partage l'avis d'autrui, tantôt il se distingue de tous. On remarque qu'il partage souvent les avis de l'école bassorite. Notons qu'il favorise l'avis majoritaire et le consensus des grammairiens aux avis moins vraisemblables. Quant aux arguments, les versets coraniques et la tradition prophétique sont pour lui les sources les plus fiables et authentiques. Il met d'ailleurs la grammaire au service de l'exégèse coranique. Ensuite, il se base sur la littérature arabe dont la poésie classique, il cite même les vers d'Al-Mutanabbī. Dans chaque chapitre, il précise ce qui doit être appris par le passionné de grammaire, ce que ce dernier ne doit pas ignorer, et ce dont il peut se passer. En simplifiant l'analyse et la compréhension de la grammaire, Ibn Hišām vise à rendre accessible cette science pour en faire un savoir inné.

VI. La notion de *šarṭ* d'après les grammairiens classiques

Pour le chercheur, traiter la question d'*al-šarṭ* en langue arabe ne manque pas de difficultés pour diverses raisons. D'une part, la notion de *šarṭ* a été complètement absente dans les premiers traités de grammaire. Le concept *šarṭ* n'est apparu que chez les grammairiens tardifs. En effet, les grammairiens des premiers siècles parlaient plutôt d'*al-ġazā'* qui, selon leurs définitions, consiste à conditionner l'accomplissement d'une action par une autre dans le futur. D'autre part, plusieurs cas d'usage ont un statut ambigu et créent chez l'interlocuteur une confusion entre la conditionnelle, la circonstancielle et la relative. Nous soulignons, dans ce contexte, que les grammairiens classiques désignent la notion de *šarṭ* par un vocable à connotation religieuse étant *al-ġazā'*. Il a fallu attendre le quatrième siècle de l'hégire pour voir apparaître le terme linguistique *šarṭ*.

Sībawayhi traite la question d'*al-ġazā'* en s'appuyant sur ce qu'il a entendu de son professeur Al-Ḥalīl. Ce dernier évoque souvent l'aspect esthétique de l'énoncé. Il rejette ainsi certains usages de phrases conditionnelles qu'il qualifie de *qabīḥ*. Il tolère toutefois certaines tournures en poésie pour des contraintes métriques. Sībawayhi admet certains usages et en rejette d'autres pour un simple principe de goût ou d'appréciation. Toutefois, il a consacré une grande séquence de sa recherche à analyser l'expression de la condition. Il a exposé l'ensemble des particules pouvant introduire la phrase hypothétique dans le but d'observer leurs effets syntaxiques et sémantiques sur l'énoncé conditionnel. Ces particules sont : la *hamza* interrogative, les éléments abrogeant, *wāw 'al-qasam* et les prépositions. Il a également distingué la réponse au serment de la réponse à la condition. Sībawayhi s'est préoccupé de la rectification des composantes de la phrase hypothétique, autrement dit de la mise en place des voyelles finales de ses composantes. Nous revenons sur toutes ces remarques en détail dans l'analyse.

Ibn Al-Sarrāġ avance une nouvelle définition de la particule de condition. Il est le premier à la comparer à une particule de coordination qui relie deux phrases. L'introduction de cette particule fait de la première une condition et de la seconde une réponse. Dans l'étude de la phrase hypothétique, il précise que la condition est

exprimée essentiellement par la particule *'in*. Toutefois, le locuteur peut remplacer celle-ci soit par un pronom relatif soit par une circonstance. Il peut également procéder à la suppression de cette particule, le contexte se charge de déceler la valeur conditionnelle dans l'énoncé. Ibn Al-Sarrāġ insiste sur l'interdépendance entre la condition et sa réponse. Il les compare au thème et au propos de la phrase nominale et il refuse l'antéposition de la réponse à la condition. Il adopte ainsi la définition de l'école de Baṣra selon laquelle *al-ġazā'* est un énoncé qui exprime la condition dans le futur et dont le verbe de la réponse est au mode apocopé.³¹

Avec Al-Ġurġānī, nous assistons à un degré de maturité remarquable atteint par la recherche sur la langue arabe. En effet, notre grammairien l'a étudiée selon ses deux aspects rhétorique et grammaticale. Il a ainsi composé *'asrār al-balāġa, Dalā'il al-'i ġāz* et *Kitāb al-muqtaṣid fī šarḥ al-'īdāḥ*. Dans ce dernier ouvrage, il écrit le chapitre intitulé *bāb al-muġāzāt* et il réserve le terme *ġazā'* pour désigner *ġawāb al-šarḥ*. Or, cette distinction n'a pas été établie auparavant, car les grammairiens précédents utilisaient le terme *ġazā'* pour désigner *al-šarḥ* et *al-ġawāb* à la fois. Dans son étude, Al-Ġurġānī commente le point de vue d'Al-Fārisī et mène de longues discussions sur lesquels nous revenons dans l'analyse. Nous retenons essentiellement qu'*al-ġazā'* selon Al-Ġurġānī prend *al-ġazm* sous l'effet de rection de la particule de condition et du verbe de la protase associée. Ce mode est réservé au verbe dont la réalisation n'est ni certaine ni obligatoire. Nous reprenons ici les justes propos d'Al-Ġurġānī : « *li-'anna ma'nā l- ġazā' i mim mā yatarāġġaḥu bayna 'an yūġada 'aw lā yūġad* » (« Car *al-ġazā'* exprime ce qui admet la possibilité d'être réalisé ou irréalisé. »)³². Il détaille les différentes formes de réponses à la condition. Nous signalons que cette analyse se réfère souvent au principe d'analogie (« *qiyās* »). Al-Ġurġānī ne cesse de rappeler : « *wa-hādā mā lā yaqbalu-hu l-qiyāsu fa-'rif-hu* » (« Ceci n'est pas admis analogiquement, sache-le. »)³³. Il explique certains phénomènes de la langue par la volonté d'alléger la prononciation tels que l'emploi des pronoms relatifs ou des circonstances à la place de *'in*. Finalement, ce grammairien insiste sur la question de la rection et déclare que l'élément recteur précède l'élément régi. Nous

³¹ Ibn Al-Sarrāġ, II, 188.

³² Al-Ġurġānī, II, 1119.

³³ Al-Ġurġānī, II, 1106.

remarquons ainsi que la théorie de rection demeure dominante dans la réflexion grammaticale au fil du temps.

Al-'anbārī s'est intéressé à la question de l'hypothèse dans son ouvrage *Al-'inṣāf*. Il a employé les deux termes *ṣarṭ* et *ġazā'* ; et il a traité le sujet à travers les controverses entre les deux grandes écoles de grammaire arabe. Il a exposé le point de vue de chacune des deux écoles bassorite et kouffite. Il a discuté par la suite chacune des deux interprétations et a conclu en mettant en évidence sa propre position. En effet, les divergences entre les deux courants concernent essentiellement la théorie de rection. La question a été la suivante : Quel est l'élément recteur des différentes composantes de la phrase hypothétique ? Prenons par exemple le mode apocopé dans le verbe de la réponse : Les Kouffites affirment que le verbe de l'apodose prend *al-ġazm* car il se situe juste après le verbe de la protase. Ils avancent des argumentations du texte coranique et de la poésie arabe classique. Les Bassorites considèrent par contre que l'élément recteur de ce verbe est la particule de condition *'in*. Quant à Al-'anbārī, il adopte la position des Bassorites et ajoute que la particule de condition associée au verbe de la protase a un effet de rection sur le verbe de l'apodose. D'après les discussions rapportées dans *Al-'inṣāf*, les Kouffites s'appuient sur l'évocation d'éléments sous-jacents dans l'explication des phénomènes grammaticaux. Par contre, les Bassorites essaient de trouver l'explication de ces phénomènes au sein même de la construction de l'énoncé³⁴. Faut-il noter que notre grammairien utilise le terme *ġawāb* d'une manière générale pour désigner *ġawāb al-ṣarṭ*. Cependant, il emploie les expressions suivantes : *ġawāb al-'amr*, *ġawāb al-nahy*, *ġawāb al-istifhām*, *ġawāb al-'arḍ* et *ġawāb al-tamannī* qui ont une valeur conditionnelle implicite. Al-'anbārī mentionne qu'il est possible de supprimer la réponse à la condition lorsque le contexte la met en évidence. Il considère que la suppression d'*al-ġawāb*, dans ce cas-là, est plus éloquente. Il rejette ainsi le point de vue des Kouffites et réfute leur idée d'antéposer l'apodose à la protase. Il appuie son jugement par le fait qu'il est impossible d'antéposer la conséquence (« *al-musabbab* ») à la cause (« *al-sabab* »). La position des composantes de la phrase hypothétique les unes par rapport aux autres a fait l'objet

³⁴ Ce jugement doit être pris avec précaution car, dans certains cas, les Bassorites ne manquent pas d'avoir recours à l'évocation d'un élément sous-jacent.

de longues discussions entre les grammairiens. Le cinquième chapitre de notre thèse sera consacré à l'étude détaillée des questions évoquées.

Dans *Šarḥ al-mufaṣṣal*, la méthode d'Ibn Ya'īš est une méthode d'enseignement («*'uslūb ta'īmī*») qui ne consiste ni à discuter ni à débattre. Elle consiste plutôt à éclaircir les idées d'Al-Zamaḥṣarī, Ceci revient à la nature de son traité (commentaire). Nous constatons qu'à ce stade de recherche grammaticale, le terme *šarṭ* s'inscrit définitivement dans les ouvrages de grammaire classique. En effet, Ibn Ya'īš donne à sa recherche sur les particules de condition le titre de «*wa-min 'aṣnāfi l-ḥarfī, ḥarfā š-šarṭ*»³⁵. Dans ce chapitre, il considère que *'in* est la particule exprimant la condition par excellence, et classe *law* parmi les particules de condition appuyant ainsi l'idée d'Al-Zamaḥṣarī³⁶. Il discute, toutefois, les idées de ce grammairien à la lumière des travaux d'Al-Mubarrad, d'Ibn Al-Sarrāḡ et d'Al-Farrā'. Dans la conception d'*al-šarṭ*, Ibn Ya'īš affirme qu'*al-šarṭ* et *al-ġazā'* ne s'expriment que par des verbes, la relation *šarṭ - ġazā'* ne s'établit jamais entre deux noms. Par conséquent, la particule de condition se rattache au verbe plus souvent que la particule d'interrogation. Et comme toute particule, elle n'a pas de sens en elle-même, mais acquiert un sens à travers sa mise en relation avec le verbe, apparent soit-il ou sous-jacent. Ibn Ya'īš souligne toutefois que le recours fréquent à l'ellipse d'un ou plusieurs constituants affaiblit l'énoncé. Nous reviendrons sur ce débat dans l'analyse.

Al-'astarābādī a adopté la même méthode que celle d'Ibn Ya'īš quant à la classification et l'étude des particules de condition. Ainsi, il a regroupé *'in* et *law* dans le même chapitre à l'inverse des grammairiens précédents. Ces derniers ont distingué entre les deux particules : Ils ont considéré *'in* comme particule de *ġazā'* et *law* comme particule d'*imtinā'* (« impossibilité »)³⁷. Nous remarquons

³⁵ Ibn Ya'īš, VIII, 155.

³⁶ Al-Zamaḥṣarī a été le premier à classer *law* parmi les particules de condition. Les chercheurs considèrent qu'il s'agit d'une innovation de la part de ce grammairien. En effet, Sībawayhi ne cite pas *law* parmi les particules de condition, car elle renvoie au temps passé tandis que la condition porte sur le futur.

³⁷ Pour le terme *ġazā'*, la langue française donne une multitude de traductions à savoir : récompense, rémunération, compensation, sanction, châtement, punition et pénalité. Ces traductions couvrent l'aspect sémantique du terme, mais ne rendent pas nécessairement le sens grammatical visé par les grammairiens arabes classiques. Raison pour laquelle nous n'avons pas adopté une traduction particulière pour ce terme. Pour le terme *imtinā'*, les dictionnaires avancent les traductions suivantes : impossibilité, abstinence, privation, entrave, empêchement, refus, veto et abstention. Nous avons adopté le terme impossibilité car il paraît le plus proche du sens du terme arabe.

qu'Al-'astarābādī s'est préoccupé du sens engendré par l'emploi de *'in* et *law*, il a accordé moins d'importance à l'aspect syntaxique de ces deux particules. Il s'est intéressé ensuite à la jonction entre condition (« *šarṭ* ») et serment (« *qasam* ») et lui a consacré un chapitre entier. Il insiste sur la position de chacun de ces deux sens dans l'énoncé. En effet, c'est le sens occupant la première position qui l'emporte sur l'autre. Il considère en dépit de tout cela que le sens exprimé par la condition est plus fort que celui rendu par le serment. Al-'astarābādī a étudié également la jonction de l'interrogation à la condition, et a évoqué la jonction de deux ou plusieurs conditions quoiqu'elle soit rare dans l'usage pratique de la langue. Notre grammairien reprend la thèse d'Ibn Al-Ḥāḡib et classe *'ammā* parmi les particules de condition. Il rapporte l'emploi de *'ammā* chez les différentes tribus arabes telles que Tamīm et Al-Ḥiḡāziyyūn et justifie ses interprétations par les idées de Sībawayhi.

Plus tard, Ibn Hišām traite la question d'al-*šarṭ* d'une manière tout à fait différente de celle des autres grammairiens. Il consacre la première partie d'*Al-Muḡnī* à l'étude des particules (« *dirāsāt al-ḥurūf* »). Il énumère les différents usages de la particule *'in* dont l'usage conditionnel. Il détaille également les différentes valeurs de *law*, entre autre la valeur hypothétique. Il la compare ainsi à *'in* et affirme que celle-ci situe la condition dans le futur, tandis que *law* exprime une condition passée. A la différence des autres grammairiens classiques qui ont évoqué *al-imtinā'* (« l'impossibilité »), Ibn Hišām refuse ce terme et avance la définition de Sībawayhi : « *law ḥarfun li-mā kāna sa-yaqa 'u li-wuqū 'i ḡayri-hi* »³⁸ (« *law* est une particule qui exprime ce qui aurait pu se réaliser si un autre fait avait eu lieu. »). Il discute toutefois la définition d'*al-imtinā'* chez Ibn Mālīk et propose une autre qu'il considère meilleure : « *law ḥarfun yaqtaḏī fī l-māḏī mtinā'a mā yalī-hi wa-stilzāma-hu li-tālī-hi* »³⁹ (« *law* est une particule qui marque la non-réalisation dans le passé du verbe qui la suit rendant impossible la réalisation du deuxième verbe. »). Par la suite, Ibn Hišām a étudié la phrase, et a proposé une nouvelle classification des sortes de phrases. Il dépasse ainsi la classification traditionnelle (verbale, nominale) et ajoute une troisième catégorie étant la phrase locative. Quant à la phrase hypothétique, Ibn Hišām la rattache, selon le mot avec lequel elle commence, à l'une ou l'autre des deux principales catégories de phrases. Notons

³⁸Ibn Hišām, 342.

³⁹ Ibn Hišām, 343.

finalement que, dans *Al-Muġnī*, s'interfèrent les deux dimensions théologique et grammaticale. La personnalité de *faqīh* (« théologien ») apparaît souvent chez Ibn Hišām dans l'analyse des phénomènes de la langue. Nous constatons que notre grammairien procède à l'explication des versets coraniques à la marge de l'étude grammaticale.

Nous détaillerons, à travers notre corpus, chaque caractéristique de la phrase hypothétique en arabe. Notre travail se compose de cinq chapitres. Dans le premier chapitre, nous aborderons les énoncés introduits par la particule *'in*. Dans le deuxième, les énoncés introduits par *law*. Dans le troisième chapitre, nous étudierons les noms conditionnels. Dans le quatrième, nous détaillerons les différentes caractéristiques d'un énoncé conditionnel. Et dans le dernier chapitre, nous exposerons les controverses entre les Bassorites et les Koufites au sujet de la phrase hypothétique.

Chapitre I : La particule de condition *'in*

Dans ce chapitre, nous abordons la question des énoncés hypothétiques introduits par la particule *'in*. Il convient de noter que la phrase hypothétique se compose de deux propositions : la première s'appelle « protase », c'est la condition, et la seconde s'appelle « apodose », c'est la réponse à la condition. La protase est introduite par une particule de condition. Les particules de condition sont *'in* et *law* et les noms conditionnels sont : *man*, *mā*, *matā*, *'ayna* et *ḥaytu-mā*. Les phrases introduites par *'in* et *law* constituent les formes les plus répandues. Dans un premier temps, nous détaillerons les cas des phrases hypothétiques introduites par *'in*.

I. *'in* : première particule de condition

A la différence des autres particules, *'in* a le privilège d'agir sur deux verbes à la fois, elle les régit en leur assignant le mode apocopé. D'ailleurs, les grammairiens classiques la considère comme la particule principale d'*al-ġazā'*. Nous abordons dans un premier temps l'expression d'*al-muġāzāt* par la particule *'in*. Notons que, dans son ouvrage *Al-Muġnī*, Ibn Hišām⁴⁰ a détaillé les différents emplois de cette particule dont le plus répandu est l'emploi hypothétique. En effet, *'in* présente le marqueur hypothétique par excellence, car les énoncés qu'elle introduit expriment un procès virtuel renvoyant à un monde possible et prenant place dans le non révolu.

⁴⁰Ibn Hišām : Ġamāl Al-Dīn 'abū Muḥammad Ibn 'abd Allāh Al-Naḥwī, *faqīh* et grammairien, né au Caire (708 / 1310) où il a étudié les sciences islamiques. Il est devenu ensuite professeur de *tafsīr* (« exégèse coranique ») à la Qubba Maṣūriyya. En grammaire, la méthode générale d'Ibn Hišām a été celle pratiquée depuis longtemps : résumé et commentaire. De même qu'Ibn Al-Ḥāġib avait donné et commenté *Al-Šāfiyya* et *Al-Kāfiyya*, Ibn Hišām a élaboré le *Qaṭr al-nadā* et le *Šuḍūr Al-Dahab* et les a commentés, mais il a su produire un travail d'envergure, d'une présentation particulière : le *Muġnī al-labīb*, un exposé de la syntaxe. Cet ouvrage avait toute l'admiration d'Ibn Ḥaldūn. Ibn Hišām est mort au Caire assez jeune laissant un nombre important d'œuvres grammaticales. Voir Encyclopédie de l'Islam, III, 824.

Nous étudions dans un second temps l'emploi hypothétique de *'in* ainsi que sa valeur temporelle.

1. *'in* exprimant *al-muġāzāt*

Selon Ibn Al-Sarrāġ⁴¹, la particule *'in* sert à opérer une connexion entre deux propositions indépendantes tant sur le plan syntaxique que sémantique⁴². En effet, La particule *'in* précède ces deux propositions et les affecte en faisant de la première une condition et de la seconde une réponse. Al-Fārisī affirme que *'in* est la particule principale d'*al-muġāzāt* et cite un exemple d'énoncé hypothétique introduit par cette particule⁴³. Selon lui, le pronom *man* peut également exprimer *al-muġāzāt* comme l'illustre l'exemple 2. Il ajoute que le verbe situé après la particule *'in* ou le pronom *man* constitue *al-šarḥ*, et le verbe qui le suit constitue *al-ġazā'*.

1 *'in ta'ti-nī 'āti-ka.*
si tu viens-moi je viens-toi

⁴¹ Ibn Al-Sarrāġ: 'abū Bakr Muḥammad Ibn Al-Sariy Al-Sarrāġ («le fabricant de selles»), Al-Naḥwī Al-Baġdādī, grammairien arabe. La date de sa naissance est inconnue, mais il a vécu à Baġdād. Il a été le plus jeune élève de 'abū Al-'abbās Al-Mubarrad, ce qui lui a valu de la part de son maître des attentions particulières. Il s'est laissé détourner quelques temps des études grammaticales par la logique et la musique, puis il a repris résolument. Il a enseigné à Baġdād et il a compté parmi ses élèves des grammairiens célèbres : Al-Zaġġāġī, Al-Sīrāfī, Al-Rummānī et Al-Fārisī. On mentionne sa modestie et la sûreté de son enseignement. Elève d'Al-Mubarrad, il est entré dans le grand mouvement qui portait les grammairiens arabes à centrer leurs activités sur *le Kitāb* de Sībawayhi. Il a fait un *šarḥ* du *Kitāb*, sorti de son enseignement. Il a repris la doctrine du *Kitāb* dans des ouvrages didactiques, parmi lesquels *Kitāb al-'usūl* qui a été tenu en très grande estime. Ibn Al-Sarrāġ a touché également la lexicographie et les sciences qu'āniques. Il est mort assez jeune, en 316 / 929. Voir Encyclopédie de l'Islam, III, 954.

⁴² Ibn Al-Sarrāġ, I, 43.

⁴³ Al-Ġurġānī, II, 1095.

Si tu venais chez-moi, je te rendrais visite.

2 *bi-man tamrur 'amrur bi-hi*
par-qui tu passes je passe par-lui
J'irai chez qui tu vas.

Al-Ġurġānī ⁴⁴ commente les propos d'Al-Fārisī au sujet de la particule *'in* et ajoute que celle-ci est une particule de *ġazm* qui exprime *al-muġāzāt*. Il cite un exemple d'énoncé hypothétique introduit par *'in* composé de deux propositions prédicatives. Dans ce cas, *'in* régit le premier verbe *taḍrib* en lui assignant le mode apocopé. Le verbe *'aḍrib* prend le même mode car il présente *al-ġazā'*.

3 *'in taḍrib* *'aḍrib*
si tu frappes (app) je frappe (app)
Si tu me frappes, je te frapperai.

Afin d'expliquer le mode apocopé dans les deux verbes de l'énoncé hypothétique, Al-Ġurġānī note qu'en premier lieu *'in* donne *al-ġazm* au verbe d'*al-šarṭ*. En second lieu, ces deux éléments agissent sur le verbe d'*al-ġazā'* en l'affectant au mode apocopé⁴⁵. En effet, *'in* et le verbe de la protase sont interdépendants et requièrent *al-ġazā'*. Tous les deux donnent alors *al-ġazm* au

⁴⁴Al-Ġurġānī : 'abū Bakr 'abd Al-Qāhīr Ibn 'abd Al-Raḥmān, philologue et théoricien de la littérature, né à Ġurġān, où il a passé toute sa vie. Pour ses contemporains, Al-Ġurġānī était surtout célèbre comme grammérien. Cependant, pour les générations postérieures et en particulier pour les savants modernes, la réputation d'Al-Ġurġānī repose sur un ouvrage théorique, puissant et approfondi, qui est consacré à la stylistique, à la syntaxe, à la poétique et aux images poétiques et que de nombreux critiques ont comparé aux théories littéraires modernes et montrant qu'il a devancé un certain nombre de tendances les plus récentes dans le domaine de l'étude de la structure poétique. Ses livres, *Dalā'il al-'i'ġāz* et *asrār al-balāġa*, l'ont fait acclamer comme le fondateur des deux "sciences", *ilm al-ma'ānī* et *ilm al-bayān*, bien qu'il n'emploie pas lui-même ces expressions comme termes techniques désignant deux branches indépendantes de l'analyse littéraire. Voir Encyclopédie de l'Islam, XII, 277.

⁴⁵ Al-Ġurġānī, II, 1095.

verbe de l'apodose, *al-ġazm* étant la marque d'*al-ġazā*'. La particule *lam* introduit un verbe à l'inaccompli qui exprime initialement une action future pour l'affecter au passé. La particule *'in* agit de manière contraire.

Prenons les exemples suivants :

4 *lam taqum*

non tu te lèves(app)
Tu ne t'es pas levé.

5 *mā qumta*

non tu t'es levé
Tu ne t'es pas levé.

6 *'in ħaraġta ħaraġtu*

Si es sorti je suis sorti
Si tu sors, je sortirai.

7 *'in taħruġ 'aħruġ*

si tu sors je sors
Si tu sors, je sortirai.

8* *lam yaqum ġadan*

non il se lève(app) demain
pour : il ne s'est pas levé demain.

9* *'in ħaraġta ħaraġtu 'amsi*

si tu es sorti je suis sorti hier
pour : si tu sors, je sortirai hier.

Nous observons que l'exemple 4 a le même sens que l'exemple 5 et il en est de

même pour les exemples 6 et 7. Dans les exemples 4 et 5, le locuteur exprime une action achevée dans le passé alors que, dans les exemples 6 et 7, il exprime une action future.

Notons que les exemples 8 et 9 sont inacceptables parce que l'adverbe (*ḡadan / 'amsi*) introduit dans chaque exemple est incompatible avec le temps de l'action (passé / futur), induit par la particule qui précède le verbe (*lam/'in*).

Comme nous l'avons mentionné, la particule *lam* précède un verbe à l'inaccompli pour exprimer le passé. Quant à la particule *'in*, elle précède un verbe à l'accompli pour exprimer le futur. Cet effet, à savoir le changement du temps du verbe par rapport au moment de l'énonciation est plus justifié pour *lam* car *al-naḡy* se rapporte à tous les temps tandis qu'*al-ṣarṡ* se rapporte uniquement au temps futur.

2. *'in* introduisant une condition dans le futur

Ibn Al-Ḥāḡib a cité dans *Al-Kāfiya*, parmi les particules de condition, la particule *'in*⁴⁶. Il mentionne que cette particule se situe toujours en tête de phrase et qu'elle indique le futur. Selon ce grammairien, la particule *'in* est suivie obligatoirement d'un verbe (qu'il soit apparent dans l'énoncé ou sous-jacent).

Al-'astarābādī⁴⁷ a commenté les propos d'Ibn Al-Ḥāḡib et a ajouté que *'in* peut être suivie soit d'un verbe à l'accompli, soit d'un verbe à l'inaccompli. Dans ces deux cas *'in* exprime le futur. Selon Al-Zamaḡṣarī, la particule *'in* introduit un énoncé exprimant une hypothèse. Elle indique le futur même si elle est suivie d'un verbe à l'accompli⁴⁸. Citons l'exemple suivant :

⁴⁶ Al-'astarābādī, IV, 450.

⁴⁷ Al-'astarābādī : Raḡiy Al-Dīn Muḡammad Ibn Al-Ḥasan, auteur d'un commentaire célèbre sur la *Kāfiya*, ouvrage de grammaire très connu d'Ibn Al-Ḥāḡib. Al-Suyūṡī, qui regarde ce commentaire comme unique, avoue qu'il ne sait rien de la vie de Raḡiy Al-Dīn, si ce n'est que l'ouvrage a été terminé en 683/1284-5, et que son auteur serait mort en 684/1285-8. Toutefois, il semble n'y avoir aucun doute sur le fait qu'il était šī'ite. Il a composé aussi un autre commentaire moins connu sur la *Šāfiya* d'Ibn Al-Ḥāḡib. Voir Encyclopédie de l'Islam, I, 742.

⁴⁸ Ibn Ya'īs, VIII, 155.

10 *'in ġi'ta-nī ġadan 'akramtu-ka*
 si tu es venu-moi demain j'ai honoré-toi
 Si tu viens demain, je t'honorerai.

La particule *'in* précède deux propositions indépendantes et les relie de manière à ce que la seconde complète le sens de la première. Ainsi, dans l'exemple 11, Ibn Ya'īs⁴⁹ compare les deux propositions (*ta'ti-nī et 'āti-ka*) aux deux éléments de la phrase nominale (le thème et le propos)⁵⁰. De la même façon que le thème et le propos sont interdépendants, la protase et l'apodose d'une phrase hypothétique le sont également.

11 *'in ta'ti-nī 'āti-ka*
 si tu viens-moi je viens-toi
 Si tu viens chez moi, je te rendrai visite.

A l'instar de *law*, la particule *'in* exprime l'hypothèse : Elle introduit deux propositions où la réalisation de l'action de la seconde dépend de celle de la première. Ceci constitue le point commun entre ces deux particules. Cependant, du point de vue temporel, elles sont différentes. La particule *'in*, par exemple, situe la condition dans le futur pour indiquer que la réalisation de l'apodose dépend de celle de la protase.

⁴⁹Ibn Ya'īs: Muwaffaq Al-Dīn 'abū Al-Baqā' Ya'īs Ibn 'aliy Ibn Ya'īs Al-Ḥalabī, connu également sous le nom d'Ibn Al-Šānī', grammairien arabe né à Alep (553 / 1158) et mort dans la même ville (643/1245). Il y a étudié la grammaire (« *naḥw* ») et la tradition (« *ḥadīṭ* »). Il a poursuivi les mêmes études à Mawṣil et enfin à Damas sous la direction de 'abū Al-Yūmm Al-Kindī, il est revenu ensuite à Alep où il a enseigné la grammaire et la littérature jusqu'à sa mort. Ibn Ya'īs est connu surtout par son vaste commentaire d'*Al-Mufaṣṣal* d'Al-Zamaḥṣarī. Il a strictement suivi la doctrine de Sībawayhi et de l'école de Baṣra, mais a longuement fait état des différences qu'elle présente avec celle de Kūfa. Son style est prolix et parfois négligé. Voir Encyclopédie de l'Islam, III, 992.

⁵⁰ Ibn Ya'īs, VIII, 156.

12 *'in taḍrib-nī 'aḍrib-ka*
si tu frappes-moi je frappe- toi
Si tu me frappais, je te frapperais.

Dans cet énoncé, le procès marqué par l'apodose est une conséquence certaine, dès lors que la condition est réalisée.

II. Formes des verbes dans un énoncé introduit par 'in

La particule *'in* opère une connexion entre deux propositions et établit une relation d'interdépendance entre elle. C'est deux propositions sont simplement juxtaposées, mais leurs formes verbales doivent se correspondre. Nous détaillons les différents aspects et modes que peuvent prendre les verbes d'une phrase hypothétique introduite par *'in*. Par la suite, Nous énumérons les diverses combinaisons verbales possibles dans ce type d'énoncé. A la fin, nous nous intéressant davantage à la forme négative que peuvent prendre les verbes de cette phrase.

1. Aspect et mode

Dans un énoncé hypothétique, certains éléments peuvent être dans une position régie à l'apocopé tels que le verbe de la protase et celui de l'apodose lorsqu'ils sont à l'accompli. Prenons les trois exemples suivants :

13 *'in ḍarabta ḍarabtu*
si tu as frappé j'ai frappé
si tu frappes, je frappe.

14 *'in taḍrib 'aḍrib*
si tu frappes je frappe
si tu frappes, je frappe.

15 *'in ḍarabta zaydan ḡadan ḍarabtu-ka ba'da ḡadin*

si tu as frappé Zayd demain j'ai frappé-toi après demain

Si tu frappes Zayd demain, je te frapperai après demain.

Nous observons que, dans l'exemple 13, le verbe de la protase et celui de l'apodose sont tous les deux à l'accompli. Cependant, ces verbes sont dans une position régie à l'apocopé et renvoient au temps futur. Ils remplacent deux verbes à l'inaccompli apocopé (exemple 14), à savoir l'usage propre à l'énoncé hypothétique. Les deux verbes à l'accompli dans l'exemple 1 renvoient au temps futur pour deux raisons :

D'une part, l'énoncé hypothétique est une relation d'interdépendance entre deux actions projetées dans le futur. D'autre part, dans un énoncé hypothétique comportant deux verbes à l'accompli, nous pouvons retrouver des adverbes qui nous renvoient au temps futur, tel est le cas de l'exemple 15. Nous venons d'évoquer le cas où les deux verbes de la phrase hypothétique sont à l'accompli. Néanmoins, il convient de préciser que ces deux verbes peuvent être soit tous les deux à l'inaccompli soit l'un à l'accompli et l'autre à l'inaccompli. Dans une phrase hypothétique, le verbe de la protase et celui de l'apodose peuvent être tous les deux à l'inaccompli. Dans ce cas, ils prennent obligatoirement le mode apocopé sauf exception. Pour mieux expliquer cette idée nous prenons les exemples suivants :

16 *'in taḍrib 'aḍrib*

si tu frappes(app) je frappe(app)

si tu frappes, je frappe.

17* *'in taḍrib 'aḍribu*

si tu frappes(app) je frappe(ind)

pour : si tu frappes, je frappe.

18 *'aḍribu 'in taḍrib*

je frappe (ind) si tu frappes(app)

Je frapperai si tu frappes

Notons que, dans l'exemple 16, le verbe de la protase et celui de l'apodose sont à l'inaccompli apocopé. Quant à l'exemple 17, le verbe de la protase est à l'apocopé

tandis que celui de l'apodose est à l'indicatif. Or, cet usage est agrammatical. Il est toléré en cas d'antéposition de l'apodose à la protase (exemple 18) ou de contraintes métriques (exemple 19).

19 *yā 'aqra'u bna ḥābisin yā 'aqra'u*

Oh Aqraa Ibn Habis oh Aqraa

'inna-ka 'in yuṣra' 'aḥū-ka tuṣra'u

certes-toi si il est assommé frère-toi tu es assommé

Oh ! Aqraa Ibn Habis, oh toi ! Certes si ton frère est assommé,

tu le seras à ton tour.

Selon Al-Fārisī le verbe *tuṣra'u* dans le deuxième hémistiche de ce vers n'est pas une réponse à la condition⁵¹. En effet, *tuṣra'u* est le prédicat de *'inna* qui devait être antéposé à la condition, mais qui était postposé pour des contraintes métriques. Selon Al-Fārisī, le vers aurait dû se dire ainsi :

20 *yā 'aqra'u bna ḥābisin yā 'aqra'u*

Oh Aqraa Ibn Habis oh Aqraa

'inna-ka tuṣra'u 'in yuṣra' 'aḥū-ka

certes-toi tu es assommé si il est assommé frère-toi

Oh ! Aqraa Ibn Habis, oh toi ! Certes si ton frère est assommé,

tu le seras à ton tour.

Il faut signaler que les deux verbes de l'énoncé hypothétique peuvent prendre des aspects différents, à savoir l'accompli et l'inaccompli. Commençons par le cas où le verbe de la protase est à l'accompli et celui de l'apodose à l'inaccompli tel que dans les deux exemples suivants :

⁵¹ Al-Ġurġānī, II, 1103.

21 'in 'atayta-nī 'ātī-ka

si tu es venu-moi je viens(ind)-toi

Si tu venais chez moi, je te rendrais visite.

22 'in 'atayta-nī 'āti-ka

si tu es venu-moi je viens(app)-toi

Si tu venais chez moi, je viendrai chez toi.

Nous remarquons que le verbe de la réponse dans l'exemple 21 est au mode indicatif. Nous pouvons nous poser la question quant à l'explication de ce mode. Vu que la réponse dépend de sa condition aussi bien sur le plan sémantique que syntaxique, et que le verbe de la condition du fait qu'il est à l'accompli ne peut être au mode apocopé, le verbe de la réponse déjà à l'inaccompli prend alors le mode initial, à savoir l'indicatif. Cela dit, ce verbe reste dans une position régie à l'apocopé. Néanmoins, dans l'exemple 22, le verbe de la réponse a pris le mode apocopé. L'explication nous renvoie à la tradition grammaticale arabe selon laquelle les deux verbes de l'énoncé hypothétique devraient être au mode apocopé. Or, dans notre cas, le verbe de la condition n'a pas pu prendre ce mode car il est à l'accompli contrairement au verbe de la réponse qui a conservé le mode propre à l'expression de l'hypothèse, à savoir l'apocopé.

Considérons le cas où le verbe de la protase est à l'inaccompli et celui de l'apodose est à l'accompli, qui ne présente qu'une seule possibilité. En effet, le verbe de la protase prend nécessairement le mode apocopé et le verbe de l'apodose reste à l'accompli, tel est le cas dans l'exemple 23.

23 'in taḍrib zaydan ḍarabtu-ka

si tu frappes(app) Zayd j'ai frappé-toi

Si tu frappes Zayd, je te frapperai.

2. Les différentes combinaisons des formes verbales

Selon Al-Zamahšari, dans une phrase hypothétique introduite par *'in*, la forme du verbe de la protase et celle du verbe de l'apodose changent, mais doivent se correspondre⁵² :

- Les deux verbes sont à l'accompli.
- Le verbe de la protase est à l'accompli, celui de l'apodose est à l'inaccompli.
- Les deux verbes sont à l'inaccompli.

Examinons le troisième cas : Du point de vue du marquage modal, le verbe de la protase prend le mode apocopé, tandis que le verbe de l'apodose peut prendre le mode apocopé ou encore le mode indicatif. Dans son commentaire, Ibn Ya'īš préfère que le verbe de l'apodose soit à l'apocopé⁵³. Il explique que les exemples cités par Al-Zamahšari n'appartiennent pas à l'usage courant de la langue et qu'ils sont tout simplement justifiés par des contraintes métriques. Il ajoute que l'emploi du mode indicatif pour le verbe de l'apodose s'explique soit par la suppression de *fā'al-ġawāb* soit par la postposition. Par ailleurs, Ibn Ya'īš considère que la condition et sa réponse s'expriment par des verbes, et ne peuvent s'exprimer par des noms⁵⁴. Selon ce grammairien, *al-ġumla al-šarṭiyya* est obligatoirement verbale. La condition présente une action éventuelle et seul le verbe peut l'illustrer. En effet, à la différence des verbes, les noms désignent des objets et réfèrent à des entités et des notions. Ils ne peuvent donc exprimer une action, à plus forte raison si celle-ci est éventuelle. Quant à la réponse, elle s'exprime également par un verbe car sa réalisation est incertaine. Étant donné que la réponse se réalise en fonction de la réalisation de la condition, le marquage modal de son verbe est l'apocopé. La phrase verbale dans la protase et dans l'apodose d'un énoncé hypothétique peut prendre des formes différentes. Cette variété est due au changement de l'aspect et du mode de son verbe. À ce propos et en se basant tantôt sur des critères formels, tantôt sur des critères sémantiques, Ibn Ya'īš admet certains usages d'énoncé hypothétiques et en refuse d'autres. Ainsi, les exemples 24 25 et 26 sont corrects, alors que l'exemple 27 est incorrect.

⁵² Ibn Ya'īš, VIII, 156.

⁵³ Ibn Ya'īš, VIII, 158.

⁵⁴ Ibn Ya'īš, VIII, 157.

24 *'in qumta qumtu*
si tu t'es levé je me suis levé
Si tu te levais, je me lèverais.

25 *'in taqum 'aqum*
si tu te lèves je me lève
Si tu te levais, je me lèverais.

26 *'in qumta 'aqum*
si tu t'es levé je me lève
Si tu te levais, je me lèverais.

27* *'in taqum qumtu*
si tu te lèves je suis levé
pour : Si tu te levais, je me lèverais.

Autrement dit, dans une phrase hypothétique, le verbe de la protase peut être à l'accompli et celui de l'apodose à l'inaccompli apocopé, mais l'usage inverse est agrammatical pour deux raisons :

- La première est syntaxique : Quand *'in al-šarṭiyya* met le verbe de la protase à l'apocopé le verbe de l'apodose doit l'être également, afin de conserver la parité des formes verbales dans la phrase hypothétique.
- La seconde est sémantique : Elle consiste à considérer *'in* comme une particule de *ġazm* et non pas une particule de *ġazā'*, si elle met uniquement le verbe de la protase à l'apocopé.

Notons finalement que l'idée principale d'Ibn Ya'īš exige que la phrase hypothétique soit verbale car les verbes peuvent exprimer une action éventuelle et ainsi exprimer l'hypothétique. Les noms désignent des objets et réfèrent à des entités et des notions. Par conséquent, ils ne peuvent exprimer une hypothèse.

3. La forme négative

D'après l'analyse précédente, nous retenons essentiellement que, dans un énoncé hypothétique, lorsque le verbe de la protase et celui de l'apodose sont à la forme affirmative, ils sont soit à l'apocopé soit à l'accompli. Dans certains cas, le verbe de la protase est à l'accompli et celui de l'apodose à l'apocopé. Ces différents usages sont illustrés par les exemples suivants :

28 'in ta'ti-nī āti-ka

si tu viens-moi je viens-toi

Si tu viens chez moi, je te rendrai visite.

29 'in 'atayta-nī 'ataytu-ka

si tu est venu-moi je suis venu-toi

Si tu viens chez moi, je te rendrai visite.

30 'in 'atayta-nī āti-ka

si tu est venu-moi je viens-toi

Si tu viens chez moi, je te rendrai visite.

Qu'en est-il maintenant de la forme négative des verbes d'un énoncé hypothétique introduit par 'in ?

Dans un énoncé hypothétique introduit par 'in, la forme négative correspondante à l'accompli se présente par la particule lam suivie d'un verbe à l'inaccompli sur laquelle elle agit en l'affectant au mode apocopé. Quant à la forme négative équivalente à l'apocopé dans ce même type d'énoncé, elle est présentée par la particule lā de la négation suivie d'un verbe à l'inaccompli et sur lequel elle ne possède aucun effet de rection, ce verbe étant régit par 'in qui lui assigne le mode apocopé. Quand les deux verbes d'un énoncé conditionnel sont, tous deux, à la forme négative, la structure verbale de la protase et celle de l'apodose doivent être impérativement identiques. S'il est question de symétrie des formes affirmative des deux verbes d'un énoncé hypothétique, il en est de même pour les formes négatives

des deux verbes de cet énoncé. Partant, nous pouvons avancer les exemples 31 et 32 comme les formes négatives respectives des exemples 28 et 29. Cependant, la forme négative de l'exemple 30 est impossible à obtenir, vu la disparité des structures verbales dans cet exemple.

31 'in *lā ta'ti-nī* *lā 'āti-ka*

si non tu viens-moi non je viens-toi

Si tu ne viens pas chez moi, je ne te rendrai pas visite.

32 'in *lam ta'ti-nī* *lam āti-ka*

si non tu viens (app)-moi non je viens (app)-toi

Si tu ne viens pas chez moi, je ne te rendrai pas visite.

Par ailleurs, il existe des cas où l'énoncé hypothétique comporte un verbe à la forme affirmative et un autre à la forme négative. Il est intéressant de s'y arrêter afin d'examiner les combinaisons possibles de ces deux formes dans un même énoncé. Pour ce faire, nous examinons les exemples suivants :

33 'in *ta'ti-nī* *lā 'āti-ka*

si tu viens-moi non je viens-toi

Si tu viens chez moi, je ne te rendrai pas visite.

34 'in *'atayta-nī* *lam 'āti-ka*

si tu est venu-moi non je viens (app)-toi

Si tu viens chez moi, je ne te rendrai pas visite.

35 'in *lā ta'ti-nī* *'āti-ka*

si non tu viens-moi je viens-toi

Si tu ne viens pas chez moi, je te rendrai visite.

36 *'in lam ta'ti-nī* *'ataytu-ka*

si non tu viens (app)-moi je suis venu-toi

Si tu ne viens pas chez moi, je te rendrai visite.

Si nous observons les exemples 33 et 34, nous constatons que leurs protases sont affirmatives et rendues par les verbes *ta'ti* et *'atayta*, et que leurs apodoses sont rendues par les verbes *lā 'āti* et *lam 'āti* présentant les formes négatives correspondantes aux formes affirmatives de ces protases. Quand aux exemples 35 et 36, leurs protases sont à la forme négative et rendues par les verbes *lā ta'ti* et *lam ta'ti*, et leurs apodoses sont ainsi rendues par les verbes *'āti* et *'ataytu* présentant les formes affirmatives équivalentes aux formes négatives de ces protases.

Pour récapituler, nous déduisons que, dans un énoncé hypothétique où le verbe de la protase est à la forme affirmative et celui de l'apodose est à la forme négative, deux cas se présentent :

-Le verbe de la protase et celui de l'apodose prennent le mode apocopé sous l'effet de rection de *'in*. Le verbe de l'apodose est nié au moyen de *lā*.

-Le verbe de la protase est à l'accompli, et celui de l'apodose est nié au moyen de *lam* qui le régit en lui assignons le mode apocopé.

Nous déduisons également que, dans un énoncé hypothétique où le verbe de la protase est à la forme négative et celui de l'apodose est à la forme affirmative, deux cas se présentent aussi :

-Le verbe de la protase et celui de l'apodose prennent le mode apocopé sous l'effet de rection de *'in*. Le verbe de la protase est nié au moyen de *lā*.

-Le verbe de la protase est nié au moyen de *lam* qui le régit en lui assignant le mode apocopé, et celui de l'apodose est à l'accompli.

Nous obtenons ainsi 4 combinaisons possibles, le principe étant la correspondance de la forme négative à la forme affirmative dans l'énoncé hypothétique.

III. L'apodose d'un énoncé introduit par 'in

Les phrases introduites par 'in sont caractérisées par une parité formelles entre le verbe de la protase et celui de l'apodose. Lorsque la symétrie de structures verbale est brisée, le locuteur fait usage d'*al-fā'* au début de l'apodose. En effet, *fā' al-ġawāb* marque une rupture formelle du système hypothétique, et peut être remplacée par '*idā*. Nous obtenons ainsi trois formes d'apodose : celle dont le verbe est à l'apocopé ou à l'accompli ayant la même forme que le verbe de la protase, celle précédée d'*al-fā'*, et celle introduite par '*idā*. Ce passage sera consacré à l'exploration de ces trois formes d'apodose.

1. L'apodose dans une position régie à l'apocopé

Al-Fārisī affirme qu'il existe trois manières d'exprimer la réponse à la condition⁵⁵. En effet, celle-ci peut être simplement un verbe, elle peut être également introduite par *fā' al-ġawāb* (exemple 37), comme elle peut être précédée de '*idā* (exemple 38).

37 'in tuḥriġ d-dalwa fa-la-ka dirhamun

si tu sors le-sceau alors-pour-toi dirham

Si tu sors le sceau, tu auras un dirham.

38 wa-'in tuṣib-hum sayyi'atun bi-mā qaddamat

et-si elle atteint-eux mal par-que elle a présenté

'aydī-him 'idā hum yaqnaṭūna (Coran, XXX, 36)

mains-eux voici eux ils désespèrent

[Mais], si un mal les atteint à cause de ce qu'ont fait leurs mains, les voici qui désespèrent. (traduction de Blachère)

La réponse à la condition précédée de *fā' al-ġawāb* ou de '*idā* est dans une position régie à l'apocopé. Ainsi, si elle est remplacée par un verbe, celui-ci prend

⁵⁵ Al-Ġurġānī, II, 1098

nécessairement le mode apocopé. Pour bien illustrer l'idée selon laquelle l'apodose introduite par *fā' al-ġawāb* est *fī maḥalli ġazm*, nous citons l'exemple suivant :

39 *'in ta'ti-nī fa-'anā 'ukrimu-ka wa-'u'azzim 'amra-ka*
 si tu viens-moi alors-moi j'honore (ind)-toi et-je vénère (app) affaire-toi
 Si tu viens chez moi, alors tu seras bien accueilli et je t'honorerai.

Dans cet énoncé, *'u'azzim* a pris le mode apocopé car il est coordonné au syntagme *fa-'anā 'ukrimu-ka* qui est dans une position régie à l'apocopé.

En effet, *'anā 'ukrim-ka* est une phrase nominale qui remplace un verbe *maġzūm*. *al-fā'* dans cet énoncé a établi une relation d'interdépendance entre la protase *'in ta'tī* et l'apodose *'anā 'ukrimu-ka*. Le verbe *'u'azzim* est une deuxième apodose de *'in ta'ti-nī*. Cependant, il n'est pas nécessaire d'utiliser *fā' al-ġawāb* afin d'introduire cette deuxième apodose car la relation d'interdépendance entre celle-ci et la protase est maintenue grâce à la parité formelle de *ta'ti* et *'u'azzim* qui sont, tous deux, à l'apocopé.

Il convient de noter que *fā' al-ġawāb* sert dans un énoncé hypothétique à introduire une apodose dont l'élément principal ne peut prendre le mode apocopé. Cet élément peut être soit un nom (comme nous l'avons précédemment vu) tel que dans l'exemple 40, soit un verbe déjà à l'apocopé tel que dans les exemples 41 et 42.

40 *'in ta'ti-nī fa-'anta mukramun*
 si tu viens-moi alors-toi honoré
 Si tu viens chez moi, tu seras bien accueilli.

41 *'in talqa zaydan fa-'akrim-hu*
 si tu rencontres Zayd alors-honore-lui
 Si tu rencontres Zayd, alors honore-le.

42 *'in yalqa zaydun 'amran fa-l-yukrim-hu.*
 si il rencontre Zayd Amr alors-pour-il honore (app)-lui
 Si Zayd rencontre Amr, qu'il l'honore.

Nous remarquons que le verbe *'akrim* dans l'exemple 41 est à l'impératif. Etant donné que ce mode se caractérise par une terminaison identique à celle du mode apocopé, il est impossible que la particule *'in* (particule de *ġazm*) agisse sur ce même verbe. De même pour l'exemple 42, comme le verbe *yukrim* est régi par *lām al-'amr* qui lui assigne le mode apocopé, la particule *'in* n'agit pas sur ce même verbe ; en effet, selon la théorie de rection, l'élément régi subi l'effet d'un seul élément recteur. Quand l'élément principal de l'apodose est un nom ou un verbe déjà à l'apocopé, la particule *'in* n'a pas d'effet de rection sur cet élément. C'est *fā' al-ġawāb* qui permet alors d'introduire l'apodose dans ce genre d'énoncé hypothétique.

2. La mise en place de *fā' al-ġawāb*

D'après l'étude précédente, nous constatons que les deux verbes de la phrase hypothétique sont généralement à l'apocopé. La thèse d'Ibn Ya'īs affirme qu'il est impossible de commencer un énoncé par un verbe à l'apocopé⁵⁶. Pour cette raison, il est nécessaire qu'il soit précédé d'une particule de *ġazm* qui est la particule de condition dans les énoncés hypothétiques. Toutefois, l'apodose peut être un ordre (« *'amr* »), une interdiction (« *nahy* ») ou une phrase nominale (« *ġumla 'ismiyya* »). Commencer la phrase par ce genre d'éléments ne pose pas de problème ; mais quand il s'agit de l'apodose d'une phrase hypothétique, le locuteur a recours à *fā' al-ġazā'* afin de relier les deux parties de la phrase.

43 *'in 'atā-ka zaydun fa-'akrim-hu*
 si il est venu Zayd alors-honore-lui
 Si Zayd viens chez toi, alors honore-le.

44 *'in ḍaraba-ka zaydun fa-lā taḍrib-hu*
 si il a frappé-toi Zayd alors-non frappe-lui
 Si Zayd te frappes, alors ne le frappe pas.

45 *'in ḡi'ta-nī fa-'anta mukramun*

⁵⁶ Ibn Ya'īs, IX, 2.

si tu es venu- moi alors-toi honoré

Si tu me rends visite, alors tu seras bien accueilli.

La mise en place de *fā' al-ġawāb* est aussi obligatoire quand l'apodose commence par un verbe à l'accompli précédé de la particule « *qad* ». Selon Ibn Ya'īš, ce verbe est *māḍin ṣaḥīḥ* (« au vrai accompli »), c'est-à-dire toujours selon lui, *māḍin lafẓan wa-ma'nā*⁵⁷ (« a l'accompli formellement et sémantiquement »), comme lorsque nous disons :

46 'in 'akramta-nī l-yawma fa-qad 'akramtu-ka 'amsi
si tu as honoré-moi aujourd'hui alors-déjà j'ai honoré-toi hier
Si tu m'honores aujourd'hui, c'est que je t'ai honoré hier.

Notons également que *fā' al-ġazā'* prend place devant l'apodose lorsque celle-ci est une phrase interrogative introduite par un nom interrogatif, ou par la particule d'interrogation *hal* tel que dans l'exemple 47. Cependant, l'orsque l'apodose est une phrase interrogative introduite par *al-hamza*, celle-ci précède *fā' al-ġazā'*, et présente ainsi un usage particulier différent de celui des autres éléments interrogatifs, comme l'illustre exemple 48.

47 'in ġi'tu-ka fa-hal tuḥsinu 'ilayya
si je suis venu-toi alors-est-ce tu fais du bien à-moi
Me ferais-tu du bien si je te rendais visite ?

48 'in ġi'tu-ka 'a-fa-mā tuḥsinu 'ilayya
si je suis venu-toi est-ce-alors-non tu fais du bien à-moi
Ne me ferais-tu pas du bien si je te rendais visite ?

Il convient de signaler que les cas d'usage où l'on supprime la particule *fa* sont rares. Quand ils existent, ils sont considérés comme *šudūd* (« ceux qui échappent à la règle »). C'est le cas de l'exemple poétique suivant :

⁵⁷ Ibn Ya'īš, IX, 3.

49 *man yaf ‘ali l-ḥasanāti llāhu yaškuru-hā*
 qui il fait les- bienfaits le-Dieu il remercie-elle
 Dieu récompense quiconque fait de bonnes actions.

Au lieu de :

50 *man yaf ‘ali l-ḥasanāti fa-llāhu yaškuru-hā*
 qui il fait les- bienfaits alors-le-Dieu il remercie-elle
 Dieu récompense quiconque fait de bonnes actions.

Ibn Hišām refuse l’idée de certains grammairiens, qui est de supposer la présence de la particule *fa* devant l’apodose quand celle-ci est une phrase nominale. Selon ce grammairien, *al-’iḍmār* n’est toléré que pour des contraintes métriques⁵⁸. Ainsi, dans l’exemple 51, nous n’avons pas le droit de considérer la particule sous-jacente *fa*, car il ne s’agit pas d’un vers de poème et il n’y a donc aucune contrainte métrique. Par conséquent, nous analysons cet énoncé comme une partie d’une phrase verbale à la voix passive (introduite par le verbe *kutiba* et illustré par l’exemple 52) où l’on considère *l-waṣiyyatu li-l-wāliḍayni wa-l-’aqrabīna* comme *nā’ib fā’il*. L’apodose de *’in taraka ḥayrani* est donc sous-jacente et figure dans l’exemple 53.

51 *’in taraka ḥayrani l-waṣiyyatu li-l-wāliḍayni*
 si il a laissé bien le-testament pour-les-parents
wa-l-’aqrabīna (Coran, II, 180)
 et-les-plus proches
 S’il laisse un bien, [à lui de] tester en faveur de ses père et mère et des plus proches. (traduction de Blachère)

52 *kutiba ‘alay-kum ’iḍā ḥaḍara ’aḥada-kumu*
 il a été écrit sur-vous quand il s’est présenté quelqu’un-vous
l-mawtu ’in taraka ḥayrani l-waṣiyyatu
 la mort si il a laissé bien le-testament
li-l-wāliḍayni wa-l-’aqrabīna (Coran, II, 180)
 pour- les-parents et-les-plus proches

⁵⁸ Ibn Hišām, 133.

Quand la mort se présente a l'un de vous, s'il laisse un bien, [à lui de] tester en faveur de ses père et mère et des plus proches. (traduction de Blachère)

53 *'in taraka ḥayran fa-l-yūṣi li-l-wālidayni*
si il a laissé bien alors-pour-il teste pour-les-parents

wa-l-'aqrabīna

et-les-plus proches

S'il laisse un bien, qu'il teste alors en faveur de ses père et mère et des plus proches.

3. La mise en place de *'idā*

Dans certains énoncés, la circonstance *'idā* peut remplacer *fā' al-ġawāb* au début de l'apodose, notamment quand celle-ci est une phrase nominale. Dans ce cas, il ne s'agit pas d'une circonstance de temps, mais plutôt d'une circonstance de lieu dite par les grammairiens *'idā al-fuġā'iyya*. Celle-ci peut remplacer *fā' al-ġawāb* car elle sert à coordonner un énoncé a un autre, qui le précède tant sur le plan syntaxique que sémantique. En effet, à l'instar d'*al-fā'*, il est impossible de commencer un énoncé par *'idā 'al-fuġā'iyya*. Ainsi, le locuteur peut s'exprimer comme dans l'énoncé 54, par contre l'énoncé 55 est inacceptable.

54 *ḥaraġtu fa-'idā zaydun*

je suis sorti alors-voici Zayd

Au moment où je suis sorti, Zayd est apparu [devant moi].

55* *'idā zaydun ḥaraġtu*

voici Zayd je suis sorti

pour : Au moment où je suis sorti, Zayd est apparu [devant moi].

fā' al-ġawāb et *'idā al-fuġā'iyya* se substituent l'une à l'autre, car selon Ibn Ya'īš, *al-ta'qīb* exprimé par *al-fā'* et *al-mufāġa'a* exprimé par *'idā* sont deux sens qui se rapprochent⁵⁹. Partant, *'idā* sert à son tour à introduire une réponse à la condition comme l'illustre l'exemple suivant :

56 *wa-'in tuṣib-hum sayyi'atun bi-mā qaddamat*

et-si elle atteint-eux mal par-que elle a présenté

'aydī-him 'idā hum yaqnaṭūna (Coran, XXX, 36)

mains-eux voici eux ils désespèrent

[Mais], si un mal les atteint à cause de ce qu'ont fait leurs mains, les voici qui désespèrent. (traduction de Blachère)

Dans cet énoncé hypothétique, *hum yaqnaṭūna* est une phrase nominale dont le thème est *hum* et le propos est *yaqnaṭūna*. *'idā* remplace *fā'l-ġawāb* car elle établit une relation d'interdépendance entre la condition *'in tuṣib-hum sayyi'atun bi-mā qaddamat 'aydī-him* et sa réponse *hum yaqnaṭūna*. Dans ce contexte, *'idā* exprime *al-mufāġa'a*. Pour mieux illustrer l'emploi de *'idā* au début de l'apodose, nous citons les deux exemples suivants :

57 *marartu bi-hi 'idā huwa zaydun*

je suis passé par-lui voici lui Zayd

En passant devant lui, je me suis rendu compte que c'était Zayd.

58 *marartu fa-bi-ḥaḍratī huwa zaydun*

je suis passé alors-par-présence-moi lui Zayd

Je marchais et voilà que Zayd est apparu devant moi.

Nous remarquons que *'idā* dans l'exemple 57 a été remplacée par le syntagme nominal *fa-bi-ḥaḍratī* dans l'exemple 58. Partant, *'idā* a deux sens à la fois : le premier étant *al-ta'qīb* exprimé à l'origine par *al-fā'*, le second étant le lieu, sens que nous retrouvons dans le syntagme nominal *bi-ḥaḍratī*. Après avoir exposé les

⁵⁹ Ibn Ya'īš, IV, 99.

différents sens pouvant être exprimés par *'idā* au début de l'apodose, nous déduisons que le verset coranique ci-dessous peut se dire de trois manières différentes :

59 *wa-'in tuṣib-hum sayyi'atun bi-mā qaddamat*

et-si elle atteint-eux mal par-que elle a présenté

'aydī-him 'idā hum yaqnaṭūna (Coran, XXX, 36)

mains-eux voici eux ils désespèrent

[Mais], si un mal les atteint à cause de ce qu'ont fait leurs mains, les voici qui désespèrent. (traduction de Blachère)

60 *wa-'in tuṣib-hum sayyi'atun bi-mā qaddamat*

et-si elle atteint-eux mal par-que elle a présenté

'aydī-him fa-hum yaqnaṭūn

mains-eux alors-eux ils désespèrent

[Mais], si un mal les atteint à cause de ce qu'ont fait leurs mains, alors ils désespèrent.

61 *wa-'in tuṣib-hum sayyi'atun bi-mā qaddamat*

et-si elle atteint-eux mal par-que elle a présenté

'aydī-him yaqnaṭū

mains-eux ils désespèrent

[Mais], si un mal les atteint à cause de ce qu'ont fait leurs mains, ils désespèrent.

Nous constatons que *'idā hum yaqnaṭūna* dans l'exemple 59 a été remplacé par *fa-hum yaqnaṭūn* dans l'exemple 60. Ces deux syntagmes ont été remplacés par le verbe *yaqnaṭū* dans l'exemple 61, celui-ci étant au mode apocopé. Donc, les deux syntagmes qu'il a remplacés sont dans une position régie à l'apocopé.

En somme, *'idā*, au début de l'apodose, joue le même rôle que *fā' al-ġawāb* et exprime ainsi deux sens : *al-ta'qīb* et *al-ittibā'*.

IV. La particule 'in : peut elle marquer le réel ?

Les énoncés introduits par 'in expriment un procès virtuel renvoyant à un monde possible et prenant place dans le non révolu. Dans ces cas-là, 'in marque le potentiel, l'éventuel ou le probable. Cependant, les grammairiens classiques ont relevé des extraits du Coran et du parler des Arabes, dans lesquelles 'in est dépossédée de sa valeur hypothétique. Nous nous penchons sur cette question en distinguant les cas où 'in exprime le circonstanciel, des cas où elle exprime un fait certain. Pour ce faire, nous évoquons d'abord la valeur temporelle de 'in, puis sa valeur assertive.

1. La particule 'in : peut-elle exprimer le circonstanciel

La particule de condition 'in est la particule de *ġazm* par excellence, il s'agit de l'élément initial pour exprimer *al-muġāzāt*. Le verbe qui la suit exprime un fait éventuel. C'est pour cette raison que nous ne pouvons évoquer la notion de *ġazm* que quand il est question d'un fait incertain. La particule de condition 'in n'introduit pas une condition certainement réalisable. Ainsi, l'exemple 62 est incorrect, car le locuteur a conditionné sa sortie par une hypothèse qui est le lever du jour ; or il ne s'agit pas d'un fait éventuel, mais d'un phénomène naturel certain.

62* 'in *ṭala'ati š-šamsu ḥaraġtu*

si est montée le-soleil je suis sorti

pour : Si le soleil se lève, je sortirai

Lorsqu'elle introduit un énoncé hypothétique, la particule de condition 'in relie deux propositions de façon à créer une relation d'interdépendance entre elles. Ainsi, dans l'exemple 63, le locuteur remerciera son interlocuteur si celui-ci l'honore. Le remerciement dépend donc de l'action d'honorer et vice-versa. Cependant, l'emploi de la particule 'in dans l'exemple 62 devient possible si nous l'interprétons autrement. *ṭala'ati š-šamsu* renvoie au lever du jour, mais si le locuteur affirme cette même phrase par un temps nuageux, à ce moment-là, il conditionne sa sortie par l'état d'ensoleillement probable et non par le lever du jour (exemple 64). Le locuteur peut conditionner sa sortie par le lever du jour, dans ce

cas, il a recours à la circonstance *'idā* afin d'introduire son énoncé conditionnel (exemple 65), il s'agit simplement d'un cadre temporel.

63 *'in tukrim-nī 'aškur-ka*

si tu honores-moi je remercie-toi

Si tu m'honores, je te remercierai.

64 *'in ṭala'ati š-šamsu ḥaraġtu*

si est montée le-soleil je suis sorti

Si le soleil apparaît, je sortirai.

65 *'idā ṭala'ati š-šamsu ḥaraġtu*

quand elle est montée le-soleil je suis sorti

Quand le soleil se lève, je sortirai.

2. La particule *'in* : peut-elle exprimer le certain ?

Dans certains cas, le pronom *mā* est accroché à *'in* pour former la particule *'immā* qui sert à introduire une condition certaine. Ainsi, l'exemple 67 ne diffère de l'exemple 66 que par l'affirmation exprimé par *mā*.

66 *'in ta'ti-nī 'āti-ka*

si tu viens-moi je viens-toi

Si tu viens chez moi, je te rendrai visite.

67 *'immā ta'ti-nī 'āti-ka*

si-que tu viens-moi je viens-toi

Certes, si tu viens chez moi, je te rendrai visite.

'immā est généralement accompagnée de *nūn al-tawkīd*, même si l'emploi de cette dernière n'est pas fréquent dans les énoncés hypothétiques. Les deux exemples suivants témoignent de la corrélation entre *'immā* et *nūn al-tawkīd*.

68 *fa- 'immā ya 'tiyanna-kum min-nī hudan fa-man tabi'a*
 alors-si-que il-vient(éne)-vous de-moi direction alors-qui il a-suivi
hudā-ya fa-lā ḥawfun 'alay-him wa-lā
 direction-moi alors-non crainte sur-eux et-non
hum yaḥzanūna (Coran, II, 38)
 eux ils sont attristés

Assurément il vous viendra de Moi une Direction ! Ceux qui suivront Ma Direction, nulle crainte sur eux et ils ne seront pas attristés. (traduction de Blachère)

69 *fa- 'immā tarayinna mina l-bašari 'aḥadan fa-qūlī 'innī*
 alors-si-que tu vois(éne) de les-humains quelqu'un alors-dis certes-moi
naḍartu li-r-raḥmān ṣawman fa-lan
 j'ai voué pour-le- très miséricordieux jeûne alors-non
'ukallima l-yawma 'insiyyan (Coran, XIX, 26)
 Je parle(sub) aujourd'hui humain

Dès que tu verras quelque mortel, dis : « Je voue au Seigneur un jeûne et ne parlerai aujourd'hui à aucun humain! ». (traduction de Blachère)

Comment Ibn Ya'īs explique-t-il la présence de *nūn al-tawkīd* dans le verbe de la protase introduite par *'immā* ?

La réponse est la suivante : De la même façon que le locuteur emploie *nūn al-tawkīd* dans le verbe d'un serment, précédé par *la* (exemple 70), il fait usage de cette particule dans le verbe d'une protase introduite par *'immā* (exemple 71)⁶⁰. Autrement dit, notre grammairien compare le pronom *mā* de *'immā* à la particule *la* précédant le verbe du serment. Selon lui, *mā* dans cet usage est *ḥarf ta'kīd* comme la particule *la* qui précède le verbe du serment et qui est dite, par les grammairiens, *al-lām al-mu'akkida*

70 *wa-llāhi la- 'ašbiranna 'alā l-balā'i*
 par-le-Dieu certes-j'endure(éne) sur la-épreuve
 Par Dieu ! J'endurerai les épreuves.

⁶⁰ Ibn Ya'īs, IX, 5.

71 *wa-’immā tu’riḏanna ‘an-humu btigā’a raḥmatin min rabbi-ka*
 et-si-que tu t’écarter(éne) de-eux désire miséricorde de seigneur-toi
tarġū-hā fa-qul la-hum qawlan maysūran (Coran, XVII, 28)
 tu espères-elle alors-dis pour-eux propos aisé

Si tu t’écarter d’eux [parce que démunie], à la recherche d’une bonté de ton
 Seigneur, espérée de toi, adresse-leur une parole adoucie ! (traduction de
 Blachère).

Il convient de signaler que la mise en place de *nūn al-tawkīd* à la fin du verbe
 d’une protase introduite par *’immā* n’est pas obligatoire. De nombreux exemples de
 la langue classique renforcent cette idée.

V. La position de *’in* dans un énoncé hypothétique

A l’instar des particules interrogatives, *’in* occupe toujours une position en tête de
 phrase. Etant le marqueur hypothétique par excellence et la particule principale
 d’*al-ġazā’*, *’in* ne peut être précédée d’aucune composante de la phrase qu’elle
 introduit, et prend place au début de l’énoncé. En outre, la particule *’in* à le privilège
 d’agir sur deux verbes à la fois, mais doit être obligatoirement suivie du premier
 verbe qu’elle régit et ne peut être séparé de lui par aucun élément. Nous détaillons
 ces questions dans cette séquence, en insistant sur les usages exceptionnels qui sont
 souvent illustrés par des exemples.

1. La particule *’in* en tête de phrase

Ibn Ya’īš a détaillé l’idée d’Al-Zamahšari qui exige que la particule de condition
’in soit mise en tête de phrase⁶¹. Partant, l’antéposition de l’apodose à la particule
 de condition présente un usage inconcevable selon la tradition grammaticale arabe.

⁶¹ Ibn Ya’īš, IX, 7.

D'ailleurs, l'exemple 72 est inacceptable, car le verbe *'āti* est au mode apocopé alors qu'il n'est pas régi par la particule *'in* du fait qu'il ne constitue pas une réponse à la condition. Al-Zamaḥṣari compare la particule de condition *'in* aux noms et aux particules d'interrogation dans le sens où tous ces éléments occupent toujours la première position au sein de l'énoncé.

72* *'āti-ka* *'in 'atayta-nī*

je viens (app)-toi si tu es venu-moi

pour : Je te rendrai visite si tu viens chez moi.

Certains usages font penser que l'antéposition de l'apodose à la protase existe. Ibn Ya'īṣ cite des exemples et affirme que l'élément se situant avant la particule *'in* n'est pas une apodose, c'est plutôt un énoncé indépendant suivi d'une condition⁶². Ainsi, dans l'exemple 73, *'ātī-ka* est indépendant de *'in 'atayta-nī*. Ce qui renforce cette idée est que le verbe *'ātī* est au mode indicatif. Or, nous savons que les verbes d'une phrase hypothétique sont à l'apocopé. Ibn Ya'īṣ compare l'énoncé 84 à l'énoncé 74 : Il dit que *'in 'atayta-nī* joue le même rôle que *yawma l-ġumu'ati*, c'est le rôle d'une circonstance de temps.

73 *'ātī-ka* *'in 'atayta-nī*

Je viens-toi si tu es venu-moi

Je te rendrai visite si tu viens chez moi.

74 *'ātī-ka* *yawma l-ġumu'ati*

je viens-toi jour le-vendredi

Je viendrai chez toi le vendredi.

La phrase nominale *'anti ṭāliqun* dans l'exemple 75, et qui semble être une réponse à la condition, ne l'est pas. Ainsi, *'anti ṭāliqun* ne constitue pas une réponse à *'in daḥalti d-dāra*, car si c'était le cas, les grammairiens exigeraient la mise en place de *fā' al-ġawāb* devant le thème *'anti*. La composante *'in daḥalti d-dāra* dans l'exemple 75 et comparable au syntagme nominal *yawma s-sabti* dans l'exemple 76, dans le sens où ils servent tous les deux de cadre temporel.

⁶² Ibn Ya'īṣ, IX, 7.

75 'anti ṭāliqun 'in daḥalti d-dāra
toi divorcée si tu es entrée la-maison
Tu seras divorcée si tu entres à la maison.

76 'anti ṭāliqun yawma s-sabti
toi divorcée jour le-samedi
Tu seras divorcée le samedi.

Ibn Ya'īš refuse l'emploi du mode apocopé pour le verbe précédé de 'in dans l'énoncé 77⁶³. La particule 'in suivie d'un verbe à l'apocopé requiert une réponse à la condition, ce qui n'est pas le cas dans cet exemple. Pour rendre le sens voulu par le locuteur, il faut dire l'exemple 78.

77* 'ātī-ka 'in ta'ti-nī
je viens-toi si tu viens (app)-moi
pour : Je te rendrai visite si tu viens chez moi.

78 'ataytu-ka 'in 'atayta-nī
je suis venu-toi si tu es venu-moi
Je te rendrai visite si tu viens chez moi.

2. La particule 'in suivie d'un verbe

D'après la tradition grammaticale arabe, la particule 'in doit être obligatoirement suivie d'un verbe. Dans certain cas, elle peut être séparée du verbe de la protase par un nom comme le montre l'exemple 79. Dans ce cas, la théorie grammaticale arabe postule donc un verbe sous-jacent qui figure dans l'exemple 80. Ibn Ya'īš considère que 'in est la particule de condition par excellence et dit à juste propos : « wa- 'lam 'anna 'in 'ummu hādā l-bāb » (« Saches que 'in est la mère de ce chapitre. »)⁶⁴. En effet, La particule 'in exprime toujours la condition et ne peut indiquer aucun autre

⁶³ Ibn Ya'īš, IX, 7.

⁶⁴ Ibn Ya'īš, VIII, 156.

sens. De ce fait, elle peut être séparée du verbe de la protase par un nom, mais avec d'autres particules, cet usage est agrammatical.

79 'ini llāhu 'amkana-nī min fulānin fa'altu

si le-Dieu il a été possible-moi de un tel j'ai exercé

Si Dieu me procure l'autorité sur un tel, alors je l'exercerai.

80 'in 'amkana-nī llāhu 'amkana-nī min fulānin fa'altu

si il a été possible-moi le-Dieu il a été possible-moi de un tel j'ai exercé

Si Dieu me procure l'autorité sur un tel, alors je l'exercerai.

La particule de condition 'in est toujours suivie d'un verbe. Il est donc impossible de la combiner avec des phrases nominales. Cette thèse est justifiée par deux raisons : L'une est sémantique et l'autre est syntaxique. Selon la première raison, seuls les verbes peuvent exprimer la condition. En effet, les noms, comme nous l'avons précédemment mentionnée, renvoient à des objets, des entités et des notions. Du fait de cette concrétisation, ils n'expriment pas la condition.

La deuxième raison est syntaxique : Elle consiste à l'agrammaticalité de séparer le verbe de la particule de condition 'in. Etant donné que cette particule donne *al-ġazm* au verbe, elle a le statut de *lam al-ġāzima* qui n'est jamais séparée de son verbe. Ainsi, dire *lam zaydun ya'ti-ka* est faux, il est plutôt dit : *lam ya'ti-ka zaydun*.

La relation entre les différentes particules de *ġazm* et les verbes au mode apocopé est comparable à celle qui existe entre les prépositions et les noms au cas génitif. Ibn Ya'īš n'admet pas la séparation entre 'in et *lam* d'un côté, et le verbe à l'apocopé de l'autre. Il ne l'admet que pour des contraintes métriques⁶⁵. En revanche, les grammairiens ont toléré la séparation entre 'in et le verbe. Ils expliquent cette tolérance par le fait que 'in est originelle dans l'expression de la condition. Autrement dit, elle ne peut avoir d'autres sens qu'*al-šarṭ*.

⁶⁵ Ibn Ya'īš, IX, 9.

De ce fait, *'in* est suivi d'un nom dans deux cas :

- Le premier est lorsque le verbe de la protase est supprimé comme dans l'exemple 81 où le verbe *qatala* est omis.
- Le second est quand le verbe de la protase est à l'accompli, car dans ce cas, la particule *'in* n'a pas d'effet de rection sur ce verbe comme dans l'exemple 82.

81 *al-mar'u maqtūlun bi-mā qatala bi-hi*

Le - homme tué par-que il a tué par-lui

'in ḥiṅḡarun fa-ḥiṅḡarun

si poignard alors-poignard

L'homme est tué par l'instrument avec lequel il a tué, s'il tue avec un poignard, alors il sera tué avec un poignard.

82 *wa-'in 'aḥadun mina l-mušrikīna staḡāra-ka*

et-si quelqu'un de les-associateurs il a demandé protection-toi

fa-'aḡir-hu ḥattā yasma'a kalāma llāhi (Coran, IX, 6)

alors-protège- lui jusqu'à il entend discours le-Dieu

Si, parmi les Associateurs, quelqu'un te demande protection comme lient, accorde-la-lui jusqu'à ce qu'il entende la parole d'Allah.

(traduction de Blachère)

83 *wa-'in istaḡāra-ka 'aḥadun mina l-mušrikīna*

et-si il a demandé protection-toi quelqu'un de les-associateurs

staḡāra-ka fa-'aḡir-hu

il a demandé protection-toi alors-protège- lui

Si, parmi les Associateurs, quelqu'un te demande protection comme client, accorde-la-lui.

Ibn Ya'īš affirme que le nom venant juste après *'in* dans l'exemple 82 prend le cas nominatif sous l'effet de rection d'un verbe sous-jacent. L'exemple 82 s'explique par l'exemple 83.

Nous remarquons que cette interprétation rejoint la position des Bassorites, celle-ci prétend que le verbe *istaġāra* apparent dans l'exemple 82 est dans une position régie à l'apocopé. La preuve, selon Ibn Ya'īš, existe dans la poésie arabe classique. Ce grammairien cite certains vers où le verbe de la protase séparé de la particule de condition prend le mode apocopé⁶⁶. A notre avis, la généralisation dans ce contexte n'est pas assez solide car elle compare un verbe à l'accompli à un autre à l'inaccompli, autrement dit, un élément *mabnī* (« infléchi ») à un autre *mu'rab* (« fléchi »). Parmi les Kouffites, Al-Farrā' explique le cas nominatif que prennent les noms '*aḥadun* et *imru'un* dans les exemples respectifs 84 et 85 par la rection des verbes apparents et non sous-jacents dans ces deux énoncés.

84 *wa-'in 'aḥadun mina l-mušrikīna staġāra-ka* (Coran, IX, 6)

et-si quelqu'un de les-associateurs il a demandé protection-toi
Si, parmi les Associateurs, quelqu'un te demande protection comme
client,... (traduction de Blachère)

85 *'in imru'un halaka* (Coran, IV, 176)

si homme il a périt
Si un homme périt. (traduction de Blachère)

Pour conclure, la particule *'in* introduit un énoncé hypothétique qui exprime le réalisable. Toujours située en tête de phrase, elle assigne généralement le mode apocopé au verbe de la protase et à celui de l'apodose.

VI. Le complément du verbe de la protase introduite par

'in

Les grammairiens arabes se sont préoccupés du marquage modal des verbes dans une phrase hypothétique, mais aussi du marquage casuel des noms dans ce même type de phrase. En effet, le verbe de la protase, en plus de son sujet, régit ses compléments obligatoires et optionnels. Nous traitons les cas où ce verbe possède

⁶⁶ Ibn Ya'īš, IX, 10.

un complément circonstanciel d'état ou un complément d'objet externe. En ce qui concerne le complément d'objet externe, notre intérêt porte, en particulier, sur ce complément lorsque le verbe est omis, et sur son antéposition à la particule *'in*.

1. Le complément circonstanciel d'état

Le verbe de la condition introduite par *'in* garde son statut d'élément recteur. Il peut ainsi avoir soit un complément d'objet (interne ou externe)⁶⁷ soit un complément circonstanciel (état, lieu ou temps) soit les deux ensembles. Nous nous intéressons dans cette partie au cas du verbe de la condition possédant un complément circonstanciel d'état comme l'illustre l'exemple 86. Dans cet exemple, le participe actif *dāḥikan* occupe la fonction complément circonstanciel d'état du verbe *ta'ti*. Si nous voulons remplacer ce participe actif par un verbe, nous devons assigner obligatoirement le mode indicatif à ce verbe comme dans l'exemple 87. Ainsi, *tadḥaku* prend le mode indicatif car il est le complément circonstanciel d'état du verbe *ta'ti*. Il ne prend pas le mode apocopé du fait qu'il n'est pas régi par la particule de condition *'in*. Pour que le verbe *tadḥaku* puisse prendre le mode apocopé, il doit être régi par *'in* et n'occupe pas la fonction complément circonstanciel d'état du verbe *ta'ti*. De plus, pour que ce verbe soit régi par la particule *'in*, il faut qu'il ait le même sens que le verbe *ta'ti*. Pour mieux illustrer cette idée, nous citons l'exemple 88. Nous remarquons que *tamši* dans cet exemple est au mode apocopé. En effet, la particule de condition *'in* agit sur le verbe *ta'ti* en l'affectant au mode apocopé, elle régit également le verbe *tamši*, en lui assignant le même mode. Cette double réction provient du fait que ces deux verbes ont le même sens, et peuvent ainsi se substituer l'un à l'autre. Le verbe *tamši*, dans ce cas, occupe la fonction badal du verbe *ta'ti* qui est le verbe principal de la condition.

86 *'in ta'ti-nī dāḥikan 'adḥab ma'a-ka*

si tu viens-moi riant je vais avec-toi

Si tu venais souriant vers moi, je t'accompagnerais.

⁶⁷ Nous avons adopté ici les expressions de Monsieur Jean-Patrick Guillaume, Professeur émérite à l'université Sorbonne Nouvelle – Paris 3.

87 *'in ta'ti-nī taḍḥaku 'aḍhab ma'a-ka*
 si tu viens-moi tu ris (ind) je vais avec-toi
 Si tu venais souriant vers moi, je t'accompagnerais.

88 *'in ta'ti-nī tamši 'aḍhab ma'a-ka*
 si tu viens-moi tu marches (app) je vais avec-toi
 Si tu venais à pieds chez moi, je t'accompagnerais.

2. Le complément d'objet externe d'un verbe omis

Dans certain cas, la particule de condition *'in* est suivie d'un nom. Lorsque ce nom précède un verbe rattaché à un pronom affixe lui renvoyant, il prend obligatoirement le cas accusatif. Nous rappelons qu'Ibn Ya'īš explique le marquage casuel de ce nom par un verbe sous-jacent car la condition ne peut être exprimée que par des verbes⁶⁸. Ainsi, l'exemple 90 présente une reformulation de l'exemple 89, dans laquelle apparaît le verbe sous-jacent.

89 *'in zaydan tara-hu taḍrib-hu*
 si Zayd(acc) tu vois-lui tu frappes-lui
 Si tu vois Zayd, tu le frapperas.

90 *'in tara zaydan tara-hu taḍrib-hu*
 si tu vois Zayd (acc) tu vois-lui tu frappes-lui
 Si tu vois Zayd, tu le frapperas.

L'évocation d'un verbe sous-jacent est justifiée par le fait que le verbe apparent ne régit que le pronom affixe qui s'accroche à lui. C'est le verbe sous-jacent qui assigne donc au nom *zayd* le cas accusatif.

⁶⁸ Ibn Ya'īš, II, 38.

Cependant, lorsque le nom qui précède un verbe rattaché à un pronom affixe lui renvoyant se situe après la *hamza* interrogative, Ibn Ya‘īš rappelle que le locuteur a le choix entre le cas nominatif et le cas accusatif. Pour le premier, le nom qui suit la particule interrogative remplit la fonction thème. Pour le second, ce nom occupe la fonction complément d’objet externe.

91 ‘a zaydun ḍarabta-hu

est-ce Zayd (nom) tu as frappé-lui

Est-ce que c’est Zayd que tu as frappé ?

92 ‘a zaydan ḍarabta-hu

est-ce Zayd (acc) tu as frappé-lui

Est-ce que tu as frappé Zayd ?

Ibn Ya‘īš affirme que le nom qui porte la marque d’*al-naṣb* et qui précède un verbe rattaché à un pronom affixe lui renvoyant ne peut en aucun cas se situer avant la particule *‘in*⁶⁹. En effet, ce nom est régi par un verbe sous jacent qui est le verbe de la protase. Or, selon la tradition grammaticale arabe, le verbe de la protase et celui de l’apodose ne régissent jamais un élément qui précède la particule *‘in*. Par conséquent, l’exemple 93 est inacceptable.

93* zaydan ‘in tara-hu taḍrib-hu

zayd (acc) si tu vois- lui tu frappes- lui

pour : Si tu vois Zayd, tu le frapperas.

3. L’antéposition du complément d’objet externe à la particule *‘in*

Le nom à l’accusatif régi par le verbe de la protase ou par celui de l’apodose ne précède pas la particule de condition *‘in*. Al-Fārisī évoque le point de vue des Bassorites à ce sujet, cette école interdit que le verbe de la condition ou celui de la réponse agisse sur le nom qui précède la particule *‘in* en l’affectant au cas

⁶⁹ Ibn Ya‘īš, II, 38.

accusatif⁷⁰. Al-Ġurġānī commente les propos d'Al-Fārisī et ajoute que le verbe de la condition régit les éléments de l'énoncé hypothétique et non pas l'élément qui précède la particule de condition. Afin de mieux expliquer son idée, Al-Ġurġānī établit une sorte de comparaison entre *al-šarṭ* et *al-istifhām*. Dans une phrase interrogative, l'élément qui précède la particule d'interrogation ne prend pas le cas accusatif sous l'effet de rection du verbe de cette phrase. L'interrogation et l'hypothèse présentent plusieurs aspects communs, le principal étant la position initiale qu'occupe chacune des particules de condition ou d'interrogation dans l'énoncé. Ainsi, dans une phrase interrogative le verbe ne régit pas le nom qui précède la particule d'interrogation en lui assignant le cas accusatif. Il en est de même pour le verbe de la protase qui n'agit pas sur l'élément précédant la particule de condition en l'affectant au cas accusatif. Les exemples 94 et 95 sont alors incorrects.

94* *zaydan 'in taḍrib 'aḍrib*

Zayd (acc) si tu frappes je frappe

pour : Si tu frappes Zayd, je le frapperai

95* *zaydan 'a ḍarabta*

Zayd(acc) est-ce tu as frappé

pour : Es-ce que tu as frappé Zayd ?

96 *'aḍribu zaydan*

je frappe Zayd

Je frappe Zayd.

L'interrogation et l'hypothèse se rejoignent non seulement sur un plan syntaxique comme nous l'avons précédemment expliqué, mais aussi sur un plan sémantique. L'interrogation sert à poser une question sur une information totalement inconnue ou qui présente des doutes. Quant à l'hypothèse, elle exprime que la réalisation d'un fait dépend de la réalisation d'une condition éventuelle d'où la ressemblance entre l'interrogation qui est un énoncé rogatif et l'hypothèse

⁷⁰ Al-Ġurġānī, II, 1120.

signifiant *al-muġāzāt*. Ces deux procédés se distinguent de la phrase déclarative émettant uniquement une affirmation (exemple 96). Selon Al-Ġurġānī, si le verbe de la condition ne régit pas l'élément qui précède la particule *'in* en lui assignant le cas accusatif, le verbe de la réponse peut encore moins avoir cet effet de rection⁷¹. En effet, *al-ġazā'* se situe toujours après *al-šarṭ* et ce d'un point de vue syntaxique et chronologique.

D'un point de vue syntaxique, *al-šarṭ* précède *al-ġazā'* en le séparant ainsi de la particule de condition. D'un point de vue chronologique, *al-šarṭ* représente la cause, *al-ġazā'* étant la conséquence. Rappelons que, dans une relation de cause à effet, la conséquence succède à la cause. De plus, comme l'élément régi du verbe de la protase ne précède pas la particule *'in*, l'élément régi du verbe de l'apodose peut encore moins occuper cette position. En effet, dans un énoncé hypothétique, le verbe de la condition se situe toujours avant le verbe de la réponse, donc les actants du premier verbe doivent obligatoirement précéder les actants du second.

VII. La juxtaposition et la coordination des verbes dans un énoncé hypothétique

Les énoncés hypothétiques ayant deux verbes en protase ou en apodose se divisent en deux classes : ceux dont le second verbe est à l'apocopé, et ceux dont ce verbe est à l'indicatif. Ce sont les grammairiens arabes qui les divisent ainsi, en raison de la place centrale qu'ils accordent à la distribution des marques modales ; mais d'autres divisions, dont nous proposons une, sont a priori tout aussi possibles et pertinentes. Nous étudions, en premier lieu, le cas des énoncés dont les deux verbes de la protase ou de l'apodose sont juxtaposés. En second lieu, nous abordons le cas des énoncés dont ces deux verbes sont coordonnés.

⁷¹ Al-Ġurġānī II, 1120.

1. La juxtaposition des deux verbes d'une protase ou d'une apodose

Dans un énoncé conditionnel, la protase peut avoir deux verbes juxtaposés. Le premier prend le mode apocopé sous l'effet de rection de la particule de condition, le second peut prendre soit le mode indicatif soit le mode apocopé selon sa fonction grammaticale au sein de l'énoncé. Afin de mieux expliquer ces deux usages, nous considérons les exemples suivants :

97 'in ta'ti-nī tas'alu-nī 'u'ṭi-ka

si tu viens-moi tu demandes (ind)-moi je donne-toi

Si tu viens vers moi me demandant [quelque chose], je te [la] donnerai.

98 'in ta'ti-nī tamšī 'amšī ma'a-ka

si tu viens-moi tu marches (app) je marche avec-toi

Si tu venais à pieds chez moi, je t'accompagnerai.

99 'in ta'ti-nī sā'ilan 'u'ṭi-ka

si tu viens-moi demandant je donne-toi

Si tu viens vers moi me demandant [quelque chose], je te [la] donnerai.

100* 'in ta'ti-nī tas'al-nī 'u'ṭi-ka

si tu viens-moi tu demandes (app)-moi je donne-toi

pour : Si tu viens vers moi me demandant [quelque chose], je te [la] donnerai.

Nous remarquons que le verbe *tas'alu* dans l'exemple 97 prend le mode indicatif car la particule *'in* ne présente aucun effet de rection sur ce verbe. Ainsi, *tas'alu* n'est pas le verbe de la protase mais remplit plutôt la fonction complément d'état du verbe *ta'ti*. L'exemple 99 constitue une deuxième façon de rendre l'exemple 97, qui met en évidence la fonction complément d'état du syntagme verbal *tas'alu-nī*. En effet, ce syntagme est repris dans l'exemple 99 par le participe actif *sā'ilan* qui est au cas accusatif. Il s'agit de la forme principale d'un complément d'état selon la tradition grammaticale arabe. Cependant, si nous observons l'exemple 98, nous constatons que le verbe *tamšī* prend le mode apocopé

car il est régi par la particule *'in*. Il est donc le verbe de la protase et occupe ainsi la fonction *badal* du verbe *ta'ti*. Afin que le deuxième verbe d'une protase puisse prendre le mode apocopé et remplir la fonction *badal* du premier verbe, il faut qu'il exprime le même sens que celui-ci. Partant, l'exemple 100 est inacceptable car *tas'al* ne présente pas un synonyme de *ta'ti*. Soulignons que lorsque le deuxième verbe de la protase présente un synonyme du premier, il prend le mode apocopé comme dans l'exemple 98, mais peut également prendre le mode indicatif comme dans l'exemple 101, et occupe ainsi la fonction complément d'état. D'ailleurs, l'exemple 101 peut être glosé par l'exemple 102 dont lequel apparaît clairement la fonction complément d'état du verbe *tamšī* à travers le participe actif *māšīyan* qui s'y substitue.

101 *'in ta'ti-nī tamšī 'amši ma'a-ka*
 si tu viens-moi tu marches (ind) je marche avec-toi
 Si tu venais à pieds chez moi, je t'accompagnerai.

102 *'in ta'ti-nī māšīyan 'amši ma'a-ka*
 si tu viens-moi marchant je marche avec-toi
 Si tu venais à pieds chez moi, je t'accompagnerai.

L'apodose d'un énoncé conditionnel peut également comporter deux verbes juxtaposés, comme le montre l'exemple 103. Dans cet exemple, *nu'ṭi* prend le mode apocopé car il est régi par la particule *'in* et remplit la fonction *badal* du verbe *nuḥsin*. Ce même usage est attesté par le versé coranique cité dans l'exemple 104. Dans chacun de ces deux exemples, nous remarquons que les deux verbes de l'apodose prennent le mode apocopé, car ils sont synonymes dans l'exemple 103, et expriment globalement le même sens dans l'exemple 104. Cependant, l'exemple 105 est incorrect car le verbe *'aqul* prend le mode apocopé alors qu'il ne présente pas un synonyme du verbe *'āti*. Al-Ḥalīl a rendu les exemples 100 et 105 possibles et justifie son choix par le fait que le locuteur peut prononcer *ta'ti-nī* dans l'exemple 100 et *'āti-ka* dans l'exemple 105 par erreur et se rattrape par la suite en les remplaçant par les syntagmes respectifs *tas'al-nī* et *'aqul* ⁷². Al-Ḥalīl est allé très

⁷² Sībawayhi, III, 87.

loin dans son interprétation, car si nous prenons en considération les erreurs que peuvent commettre les locuteurs, tous les usages inconcevables deviennent tolérés et dérogent ainsi à la règle fixée par les grammairiens. Notons que la règle grammaticale est mise en place afin de cadrer notre usage de la langue.

103 'in ta'ti-nā nuḥsin 'ilay-ka nu'ti-ka

Si tu viens-nous nous faisons du bien à toi nous donnons(app)-toi

Si tu viens chez nous, nous te ferons du bien en te donnant [telle chose].

104 wa-man yaf'al dālika ylaqa 'atāman

et-qui il fait cela il rencontre peine

yudā'af la-hu l-'adābu yawma l-qiyāmati (Coran, XXV, 68/69)

il est doublé(app) pour-lui le-tourment jour la-résurrection

Celui qui fait [tout] cela commet un péché pour lequel le Tourment sera pour lui doublé au Jour de la Résurrection. (traduction de Blachère)

105* 'in ta'ti-nī 'āti-ka 'aqul dāka

si tu viens-moi je viens-toi je dis (app) cela

pour : Si tu viens chez moi, je te rendrai visite en te disant cela.

Il est intéressant de signaler à cet égard que nous avons retrouvé de nombreux vers de poésie classique témoignant de la possibilité de juxtaposer deux verbes dans la protase ou dans l'apodose d'un énoncé conditionnel. Le marquage modal du second verbe est tributaire de sa fonction grammaticale dans l'énoncé. Ce verbe prend le mode indicatif quand il remplit la fonction complément d'état, et le mode apocopé lorsqu'il occupe la fonction *badal*.

2. La coordination des deux verbes d'une protase ou d'une apodose

La protase d'un énoncé conditionnel peut comporter deux verbes coordonnés au moyen des particules suivantes : *al-wāw*, *al-fā'* et *tumma*. Les exemples si-dessous illustrent bien cette idée.

106 *'in ta'ti-nī wa-tas'al-nī 'u'ṭi-ka*
si tu viens-moi et-tu demandes (app)-moi je donne-toi
Si tu viens vers moi et que tu me demandes [quelque chose], je te [la] donnerai.

107 *'in ta'ti-nī fa-tas'al-nī 'u'ṭi-ka*
si tu viens-moi alors-tu demandes (app)-moi je donne-toi
Si tu viens vers moi et que tu me demandes [quelque chose], je te [la] donnerai.

108 *'in ta'ti-nī tumma tas'al-nī 'u'ṭi-ka*
si tu viens-moi puis tu demandes (app)-moi je donne-toi
Si tu viens vers moi et que tu me demandes [quelque chose],
je te [la] donnerai.

Nous constatons que le verbe coordonné *tas'al* dans les exemples 106, 107 et 108 prend le mode apocopé. En effet, comme les particules de coordination ne présentent aucun effet de rection et ce d'après le parler des arabes cadré plus tard par des règles grammaticales, le verbe coordonné dans ces trois exemples est régi par la particule de condition *'in* agissant sur le verbe principal de la protase. Al-Ḥalīl a toléré l'emploi du mode subjonctif pour le second verbe d'une protase, coordonné au moyen d'*al-wāw* ou d'*al-fā'*, tel est le cas du verbe *tas'ala* dans les exemples 109 et 110. Néanmoins, il préfère le mode apocopé pour ce verbe et dit à juste propos : « *hādā yaḡūzu wa-l-ḡazmu l-waḡhu* »⁷³. Selon lui, même si ce verbe prend le mode subjonctif, il est dans une position régie à l'apocopé du fait qu'il est le second verbe de la protase. Il est donc préférable que ce verbe prenne le mode apocopé. Al-Ḥalīl explique le mode subjonctif pour le verbe *tas'ala* par l'ellipse de la particule *'an* devant ce verbe. Toutefois, si les deux verbes de la protase sont

⁷³ Sībawayhi, III, 88.

coordonnés au moyen de la particule *tumma*, l'emploi du mode subjonctif pour le second verbe est agrammatical car nous ne pouvons supposer la présence de la particule *'an* après la particule de coordination *tumma* tel qu'il est fixé par la règle grammaticale, d'où l'incorrection de l'exemple 111.

109 *'in ta'ti-nī wa-tas'ala-nī 'u'ṭi-ka*

si tu viens-moi et-tu demandes (sub)-moi je donne-toi

Si tu viens vers moi et que tu me demandes [quelque chose], je te [la] donnerai.

110 *'in ta'ti-nī fa-tas'ala-nī 'u'ṭi-ka*

si tu viens-moi alors-tu demandes (sub)-moi je donne-toi

Si tu viens vers moi et que tu me demandes [quelque chose], je te [la] donnerai.

111* *'in ta'ti-nī tumma tas'ala-nī 'u'ṭi-ka*

si tu viens-moi puis tu demandes (sub)-moi je donne-toi

pour : Si tu viens vers moi et que tu me demandes [quelque chose], je te [la] donnerai.

Considérons maintenant l'exemple 112. Qu'en-est-il du mode subjonctif pour le verbe *yuthbita* dans cet exemple ?

112 *wa-man lā yuqaddim riġla-hu muṭma'innatan*

et-qui non il avance jambe-lui tranquille

fa-yuṭbita-hā fī mustawā l-'arḍi yazlaqi

alors-il fixe (sub)-elle dans niveau le-sol il glisse

Celui qui n'avance pas de pas ferme chute.

Le verbe *yuṭbita* dans ce vers de poème prend le mode subjonctif sous l'effet de rection de la particule sous-jacente *'an*. *yuṭbita* ne présente pas le verbe d'une protase mais plutôt le verbe d'une réponse à la négation («*ġawāb al-nafy*»). C'est pourquoi, ce verbe ne peut prendre que le mode subjonctif. Quand la protase d'un énoncé conditionnel comporte deux verbes coordonnés, le second verbe, comme nous l'avons déjà observé, prend le mode apocopé, et peut également prendre le

mode subjonctif. Cependant, l'emploi du mode indicatif pour ce verbe est agrammatical. En effet, lorsque le second verbe de la protase prend le mode indicatif, la particule de coordination ne relie plus deux composantes d'une même proposition, mais relie plutôt deux propositions distinctes. Ainsi, le rapport de coordination des deux verbes de la protase est rompu. Le second verbe ne constitue plus le verbe d'une protase, mais plutôt le propos d'une phrase nominale. Or, la protase ne peut en aucun cas être suivie d'une phrase indépendante. Partant, l'emploi du mode indicatif pour le second verbe de la protase est agrammatical, car il détruit la structure canonique du système conditionnel.

L'apodose d'un énoncé conditionnel peut également comporter deux verbes coordonnés par le biais d'*al-wāw*, *al-fā'* ou de *tumma*, comme le montrent les exemples suivants :

113 'in ta'ti-nī 'āti-ka wa-'uḥaddit-ka
 si tu viens-moi je viens-toi et-je raconte (app)-toi

Si tu viens chez moi, je te rendrai visite et je te raconterai [telle chose].

114 'in ta'ti-nī 'āti-ka fa-'uḥaddit-ka
 si tu viens-moi je viens-toi alors-je raconte (app)-toi

Si tu viens chez moi, je te rendrai visite et je te raconterai [telle chose].

115 'in ta'ti-nī 'āti-ka tumma 'uḥaddit-ka
 si tu viens-moi je viens-toi puis je raconte (app)-toi

Si tu viens chez moi, je te rendrai visite et je te raconterai [telle chose].

Nous remarquons que le second verbe de l'apodose, dans les exemples susmentionnés, prend le mode apocopé. Il s'agit du marquage modal approuvé par Sībawayhi qui dit de l'emploi du mode apocopé pour le second verbe de l'apodose : « *hādā l-waḡhu* »⁷⁴. L'emploi du mode indicatif est possible et attesté par les énoncés suivant :

⁷⁴ Sībawayhi, III, 89.

116 'in ta'ti-nī 'āti-ka wa-'uḥadditu-ka

si tu viens-moi je viens-toi et-je raconte (ind)-toi

Si tu viens chez moi, je te rendrai visite et je te raconterai [telle chose].

117 'in ta'ti-nī 'āti-ka fa-'uḥadditu-ka

si tu viens-moi je viens-toi alors-je raconte (app)-toi

Si tu viens chez moi, je te rendrai visite et je te raconterai [telle chose].

118 'in ta'ti-nī 'āti-ka tumma 'uḥadditu-ka

si tu viens-moi je viens-toi puis je raconte (ind)-toi

Si tu viens chez moi, je te rendrai visite et je te raconterai [telle chose].

Si nous observons ces exemples, nous constatons que *'uḥadditu* ne constitue pas le second verbe de l'apodose, mais plutôt le syntagme prédicatif d'une nouvelle proposition coordonnée à l'énoncé hypothétique qui la précède. Quant à l'emploi du mode subjonctif, il est inconcevable pour le second verbe de l'apodose, coordonné au moyen de *tumma*, vu l'agrammaticalité de supposer la présence de la particule *'an* après *tumma*. L'emploi de ce mode pour le second verbe de l'apodose, coordonné au moyen d'*al-wāw* où *d'al-fā'* n'est pas apprécié par Sībawayhi qui le tolère néanmoins et dit à juste propos : « *wa-'lam 'anna n-naṣba bi-l-fā'i wa-bi-l-wāwi da 'ifun* »⁷⁵.

Notons finalement que le Coran constitue un corpus très riche en apodose ayant deux verbes coordonnés. Nous n'avons pas cité les versés coraniques témoignant de cet usage, car les lectures ont été divergentes au sujet du marquage modal du second verbe de l'apodose dans les versés en question. L'absence d'unanimité chez les lecteurs de Coran met les grammairiens en doute quant à l'interprétation de ces versés.

⁷⁵ Sībawayhi, III, 92

VIII. Le verbe *kāna* dans les énoncés introduit par *'in*

L'emploi de *kāna* devant un verbe à l'accompli dans la protase d'un énoncé hypothétique n'a pas fait l'unanimité chez les grammairiens classiques. Les uns ont considérés *kāna* comme un verbe opérateur ayant une valeur temporelle, alors que les autres ont affirmés qu'il s'agit simplement d'un verbe lexical. Nous exposons, en détail, les controverses des grammairiens à ce sujet. Part ailleurs, lorsque *kāna* présente le seul verbe lexical dans la protase et dans l'apodose, son ellipse est très fréquente dans le parler des Arabes. Nous revenons sur cette question dans la deuxième partie de cette séquence.

1. L'emploi de *kāna* dans la protase

Dans les énoncés introduits par *'in*, le verbe de la protase peut être soit à l'accompli soit à l'inaccompli. Dans les deux cas, cet énoncé exprime un procès virtuel renvoyant à un monde possible et prenant place dans le non révolu. Ainsi, dans ce type d'énoncé, l'emploi d'un adverbe indiquant le passé, même après un verbe à l'accompli, est agrammatical comme le montre l'exemple suivant :

119* *'in zurta-nī 'amsi 'akramtu-ka l-yawma*

si tu as visité-moi hier j'ai honoré-toi aujourd'hui

pour : Si tu m'avais rendu visite hier, je te réserve un accueil chaleureux aujourd'hui.

Afin d'obtenir un énoncé correct, le locuteur peut avoir recours au verbe opérateur *kāna* qu'il situe entre la particule *'in* et le verbe de la protase. En effet, selon Al-Mubarrad, la présence du verbe *kāna* entre la particule *'in* et le verbe lexical permet de situer la condition dans le temps passé. D'ailleurs, toujours selon lui, la particule *'in* ne change de valeur et ne passe d'un marqueur de potentiel à un marqueur d'irréel que sous l'effet du verbe *kāna*. Sur ce sujet, Al-Mubarrad dit à juste propos : « *laysa hādā min qibali 'in wa-lākin li-quwwati kāna wa-'anna-hā 'ašlu l-'af 'āli wa-'ibāratu-hā ḡāza 'an taqliba 'in* »⁷⁶.

⁷⁶ Ibn Al-Sarrāḡ, II, 190.

D'autres grammairiens se sont opposés au point de vue d'Al-Mubarrad et ont affirmé que l'énoncé introduit par *'in* exprime le potentiel même en la présence du verbe opérateur *kāna*, d'un verbe lexical à l'accompli, et d'un adverbe indiquant le passé. Ainsi, l'énoncé hypothétique peut comprendre, dans la protase, les trois éléments susmentionnés. Cependant, cet énoncé exprime le potentiel et renvoie à un évènement envisagé dans le temps futur. Pour mieux illustrer cette idée, prenons les deux exemples suivants :

120 *'in kunta ħaraġta 'amsi fa-'innī 'u'ṭī-ka*
 si tu as été tu es sorti hier alors-certains-moi je donne-toi
 Si tu étais sorti hier, je t'aurais donné [telle chose].

121 *'in takun ħaraġta 'amsi fa-'innī 'u'ṭī-ka*
 si tu es (app) tu es sorti hier alors-certains-moi je donne-toi
 Si tu étais sorti hier, je t'aurais donné [telle chose].

Notons que l'exemple 120 est équivalent à l'exemple 121 dans le sens où ils expriment, tous deux, un procès virtuel projeté dans le non révolu, du fait qu'ils sont précédés, chacun, de la particule *'in*. Ces deux exemples présentent une contradiction entre le fond et la forme, car nous constatons l'emploi de l'adverbe *'amsi* renvoyant au passé alors que ces deux énoncés expriment une hypothèse réalisable dans le futur. En effet, l'adverbe *'amsi* se rattache au verbe *ħaraġta* et le situe dans le révolu, pour dire que la sortie de l'interlocuteur présente une action achevée au moment de l'énonciation, et ne constitue pas une éventualité ou une hypothèse réalisable. Ainsi, *ħaraġta* ne présente pas le verbe de la protase dans les exemples 120 et 121. C'est plutôt *kāna* et *takun* qui constituent les verbes des protases de ces deux exemples.

Dans ce type d'énoncé, *kāna* n'a pas le statut d'un verbe opérateur, il s'agit plutôt d'un verbe lexical ayant le sens de *waqa'a* (« il a eu lieu ») ou *wuġida* (« il s'est trouvé »). Partant, c'est la vérification de la sortie de l'interlocuteur au moment de l'énonciation qui constitue, dans les exemples susmentionnés, l'évènement envisagé par le locuteur et qui prend place dans le temps futur. Observons qu'il existe une autre manière d'exprimer les deux exemples précédents :

122 'in yaṣiḥḥa ḥurūḡu-ka 'amsi fa-'innī 'u'ṭī-ka

si il s'avère sortie-toi hier alors-certains-moi je donne-toi

S'il s'avère que tu es vraiment sorti hier, alors je te donnerai [telle chose].

En définitive, l'hypothèse renvoie toujours au temps futur, même si elle est accompagnée de tout indice grammatical renvoyant au passé.

2. L'ellipse de *kāna* dans la phrase hypothétique

Dans la phrase hypothétique, le verbe incomplet⁷⁷ *kāna* («être») est parfois supprimé. Cette suppression sert à éviter la répétition et à rendre le style de l'énoncé plus élégant.

Du point de vue du marquage casuel, Ibn Ya'īš affirme que l'élément qui représente la protase et celui qui représente l'apodose peuvent prendre aussi bien le cas nominatif que le cas accusatif, comme ils peuvent être l'un au nominatif et l'autre à l'accusatif⁷⁸. Cette tolérance n'est pas arbitraire, elle trouve son explication au sein même de l'énoncé.

123 an-nāsu maḡziyyūna bi-'a 'māli-him

les-gens rétribués par -oeuvres-eux

'in ḥayran fa-ḥayrun wa-'in šarran fa-šarrun

si bien alors-bien et-si mal alors-mal

Les gens sont rétribués à hauteur de leurs actions. S'ils font du bien, leur rétribution sera bonne et s'ils font du mal, leur rétribution sera mauvaise.

Cet énoncé comprend deux phrases hypothétiques. Notre analyse porte sur la première.

⁷⁷ Le verbe incomplet en arabe désigne une catégorie de verbes de non-action. Ils sont dits aussi *nawāsiḥ*, (verbes opérateurs). Ils précèdent la phrase nominale et affectent le marquage casuel de ses constituants. Ils indiquent différents sens. *kāna* par exemple, est un verbe d'existence et un exposant temporel qui fonctionne comme l'auxiliaire « être ». Il exprime l'état. A l'accompli, *kana* situe l'action dans le passé ; à l'inaccompli, il la situe dans le futur. Pour plus d'informations, voir Al-Ġalāyīnī, 1998, 382 et Guidère, 2001, 75 107-108.

⁷⁸Ibn Ya'īš, II, 97.

Pour le nom *ḥayr*, quatre possibilités se présentent :

a) La première consiste à mettre ce nom au cas accusatif, Ibn Ya‘īš évoque dans ce cas deux verbes sous-jacents *kāna* dans la protase et *yakūnu* dans l’apodose⁷⁹.

Ainsi, l’énoncé 124 revient à dire l’énoncé 125.

124 *'in ḥayran fa-ḥayran*

si bien(acc) alors-bien (acc)

S’il fait du bien, sa rétribution sera bonne.

125 *'in kāna ‘amalu-hu ḥayran fa-yakūnu ḡazā’u-hu ḥayran*

si il a été œuvre-lui- bien(acc) alors-il est rétribution-lui bien(acc)

S’il fait de bonnes actions, alors sa rétribution sera bonne.

Le cas accusatif est expliqué par la fonction *ḥabar kāna* (« attribut de *kāna* ») accordée au nom *ḥayr*.

b) La deuxième donne à ce même nom le cas nominatif. *ḥayrun* dans la protase prend le cas nominatif car il occupe la fonction *'ism kāna* (« sujet de *kāna* »), *ḥayrun* dans l’apodose prend le cas nominatif car il remplit la fonction *ḥabar* (« propos »). Cela veut dire que nous considérons un verbe sous-jacent uniquement dans la protase. Ainsi nous obtenons l’exemple suivant :

126 *'in kāna fī ‘amali-hi ḥayrun fa-ḡazā’u-hu ḥayrun*

si il a été dans œuvre-lui bien (nom) alors-rétribution-lui bien (nom)

S’il y a parmi ses œuvres de bonnes actions, alors sa rétribution sera bonne.

c) La troisième met le premier nom *ḥayr* au cas nominatif et le second au cas accusatif, dans la mesure où l’on considère le premier comme *'ism kāna* et le second comme complément d’objet externe, ce qui donne l’exemple 127.

⁷⁹Ibn Ya‘īš, II, 97.

127 'in kāna fī 'amali-hi ḥayrun fa-yuġzā ḥayran

si il a été dans œuvre-lui bien (nom) alors-il est rétribué bien (nom)

S'il y a parmi ses œuvres de bonnes actions, alors il sera bien rétribué.

Nous remarquons que le verbe sous-jacent dans l'apodose est à la forme passive.

d) La quatrième consiste à mettre le nom *ḥayr* de la protase au cas accusatif et le nom *ḥayr* de l'apodose au cas nominatif. Ce marquage est expliqué par la fonction ḥabar *kāna* (« attribut de *kāna* ») pour le premier, et la fonction propos d'une phrase nominale pour le second.

128 'in kāna 'amalu-hu ḥayran fa-ġazā'u-hu ḥayrun

si il a été œuvre-lui bien (acc) alors- rétribution-lui bien(nom)

S'il fait de bonnes actions, alors sa rétribution sera bonne.

Notons bien qu'Ibn Ya'īš préfère l'exemple 128 et le considère comme le bon usage. Il dit de cet exemple : «*wa-huwa l-waġhu l-muḥtār* »⁸⁰. Une préférence justifiée par le fait que l'exemple 128 présente l'usage qui répond aux règles de la grammaire arabe concernant la phrase hypothétique. En effet, d'un côté, la présence d'un verbe sous-jacent dans la protase est compatible avec la thèse selon laquelle la condition s'exprime essentiellement par le verbe. D'un autre côté, utiliser la phrase nominale dans l'apodose est permis vu la présence de *fā' al-ġawāb*. Considérons maintenant l'exemple 129 qui est semblable à l'exemple 123 :

129 al-mar'u maqtūlun bi-mā qatala bi-hi

le - homme tué par-que il a tué par-lui

'in ḥinġaran fa-ḥinġarun wa-'in sayfan fa-sayfun

si poignard(acc) alors-poignard(nom) et-si sabre(acc) alors-sabre(nom)

L'homme est tué par l'instrument avec lequel il a tué, s'il tue

avec un poignard, alors il sera tué avec un poignard, et s'il tue avec

un sabre, alors il sera tué avec un sabre.

⁸⁰ Ibn Ya'īš, II, 97.

Sībawayhi préfère le cas accusatif pour les noms *ḥinġar* et *sayf* en protase, et le cas nominatif pour ces deux noms en apodose⁸¹. La particule *fa*, dans cet exemple, n'est autre que *fā' al-ġawāb* qui est généralement suivie d'un nom. Par conséquent, *ḥinġarun* et *sayfun* prennent le cas nominatif car nous pouvant aisément leur attribuer la fonction propos dont le thème et sous-jacent. Quant'au cas accusatif assigné à *ḥinġaran* et *sayfan*, il est justifié par la contrainte de considérer un verbe omi après la particule *'in*, dont *ḥinġaran* et *sayfan* occupent la fonction complément d'objet externe. En effet, selon la tradition grammaticale arabe, la particule *'in* est toujours suivie d'un verbe. Raison pour laquelle nous ne pouvons évoquer l'ellipse d'un nom après cette particule.

Nous avons déjà mentionné le recours fréquent à l'ellipse de la part des locuteurs. Toutefois, Sībawayhi déconseille l'emploi fréquent de cette figure de style, et dit à juste propos: «*fa-kullamā kaṭura l-'iḍmāru kāna 'aḍ'af*»⁸². Ibn Ya'īṣ confirme cette idée et invite les locuteurs à se conformer aux règles fixées par les grammairiens. Nous reprenons son expression sur ce sujet: «*tuḍmiru ḥaytu 'aḍmarū wa-tuḏhiru ḥaytu 'aḏharū wa-taqifu fī dālika ḥaytu waqafū*»⁸³.

IX. L'énoncé rogatif

Les grammairiens classiques ont inclus certains énoncés dans la catégorie des phrases hypothétiques introduite par *'in*. Il est question dans ce passage de l'énoncé rogatif, qui ne présente qu'un parmi tant d'autres et que nous analysons en trois étapes : D'abord, nous dressons la liste des énoncés rogatifs telle qu'elle a été fixée par les grammairiens classiques. Ensuite, nous expliquons les raisons pour lesquelles l'énoncé rogatif a été inséré dans la classe des phrases hypothétiques introduites par *'in*. Enfin, nous accorderons une attention particulière à la distribution des marques modales au sein de l'énoncé rogatif.

⁸¹ Sībawayhi, I, 258.

⁸² Sībawayhi, I, 259.

⁸³ Ibn Ya'īṣ, II, 97.

1. Les différents types d'énoncé rogatif

Parler de l'énoncé rogatif relève du domaine de la rhétorique. Toutefois, dans les traités de grammaire classique se mêlent grammaire et rhétorique. La démarche de la recherche scientifique nous oblige à définir l'énoncé rogatif. En effet, cette expression désigne un énoncé qui couvre plusieurs modalités de discours : l'ordre (« *al-'amr* »), l'interdiction ou encore dite la défense (« *al-nahy* »), l'interrogation (« *al-istifhām* »), le souhait (« *al-tamannī* »), et la suggestion (« *al-'arḍ* »).

Selon Al-Zamaḥṣarī, dans un énoncé rogatif suivi d'une réponse, nous considérons la particule sous-jacente *'in* car le contexte la met en évidence⁸⁴. Le verbe de cette réponse prend, de ce fait, le mode apocopé. Les exemples 130 et 132 reviennent à dire les exemples 131 et 133.

130 *'akrim-nī 'ukrim-ka*
honore-moi j'honore (app)-toi
Honore-moi et je t'honorerai.

131 *'in tukrim-nī 'ukrim-ka*
si tu honnores-moi j'honore-toi
Si tu m'honores, je t'honorerai.

132 *'ayna baytu-ka 'azur-ka*
où maison-toi je visite (app)-toi
Dis-moi où tu demeures et je te rendrai visite.

133 *'in taqul lī 'ayna baytu-ka 'azur-ka*
si tu dis pour-moi où maison-toi je visite-toi
Si tu me dis où tu demeures, je te rendrai visite.

⁸⁴ Ibn Ya'īš, VII, 47.

Le grammairien Al-Ḥalīl⁸⁵ souligne que, dans les exemples 130 et 132, le sens de *'in* est implétement présent, ce qui explique l'utilisation du mode apocopé. Les autres grammairiens expliquent l'emploi de ce mode par *al-muġāzāt* que l'on suppose dans chacun des deux énoncés⁸⁶. Nous remarquons, dès lors, que les deux explications se croisent, voire même se complètent. Les deux thèses mettent en exergue la valeur conditionnelle qui doit être décelée par le locuteur. D'une manière générale, l'énoncé rogatif ne demande pas de réponse car l'énoncé est complet ou selon Ibn Ya'īš: « *al-kalāmu bi-hi tāmmun* »⁸⁷. L'ordre, par exemple, ne représente pas en lui même une condition car le locuteur ne fait que demander à son interlocuteur d'accomplir une action quelconque. Mais, afin d'expliquer l'emploi du mode apocopé pour le verbe de la réponse à l'ordre, le commentateur *d'Al-Mufaṣṣal* a recours à un élément sous-jacent. Ainsi, dire l'exemple 134 revient à dire l'exemple 135.

134 *'aḥsin 'ilayya 'aškur-ka*

fais du bien à-moi je remercie-toi

Fais-moi du bien et je te remercierai.

⁸⁵ Al-Ḥalīl: Al-Ḥalīl Ibn 'aḥmad Ibn 'amr Ibn Tamīm Al-Farāhīdī Al-'aḥmad Ibn azdī Al-Yāḥmadī Al-Baṣrī 'abū 'abd Al-Raḥmān, philologue arabe des plus importants. Né à 'umān, il a été élevé à Baṣra, où il est mort à plus de 70 ans, en 175/791. Par des études poussées et un enseignement intensif, Al-Ḥalīl a donné une impulsion décisive aux premiers linéaments de la philologie arabe dont il est devenu le véritable fondateur. Le travail scientifique d'Al-Ḥalīl avait pour point de départ l'exégèse coranique et la connaissance de *ḥadīth*. En tant qu'enseignant, non seulement il a influencé largement et d'une façon permanente le vaste champ de la philologie en sa qualité de grammairien, lexicographe et métricien, mais encore il a laissé un impressionnant témoignage écrit, quoique d'une manière plus indirecte que direct, de sa compétence, de sa perspicacité et de ses dons de présentation. Des recherches récentes ont montré clairement qu'il a joué un rôle fondamental dans la première grammaire systématique de l'arabe, le *Kitāb* de son élève Sībawayhi, non seulement en ce qui a trait aux matériaux mais encore quant à la systématisation. Il avait plusieurs élèves, parmi lesquels le plus remarquable était Sībawayhi. Ces élèves ont achevé, mis en forme et publié les lexiques d'Al-Ḥalīl après sa mort. Voir Encyclopédie de l'Islam, XI, 994.

⁸⁶ Ibn Ya'īš, VII, 48.

⁸⁷ Ibn Ya'īš, VII, 48.

135 *'aḥsin 'ilayya, 'in tuḥsin 'ilayya 'aškur-ka*
 fais du bien à-moi si tu fais du bien à-moi je remercie(app)-toi
 Si tu me fais du bien, je te remercierai.

Dans l'exemple 134, l'action de remercier n'est pas absolument garantie. C'est plutôt une promesse, donc une action incertaine. De ce fait, cet énoncé est comparable à celui dans lequel on envisage une éventualité ou une hypothèse. Si nous appliquons cette même logique sur l'interdiction ayant une réponse, nous décelons une protase sous-jacente dont le syntagme prédicatif est repris par l'interdiction. Ainsi, dans l'exemple 136, nous devons supposer la présence de la proposition *'in lā tazur zaydan* qui forme une protase figurant dans l'exemple 137.

136 *lā tazur zaydan yuhin-ka*
 non visite Zayd il dédaigne(app)-toi
 Ne visite pas Zayd et il t'insultera.

137 *lā tazur zaydan 'in lā tazur-hu yuhin-ka*
 non visite Zayd si non tu visites-lui il dédaigne-toi
 Si tu ne visites pas Zayd, il t'insultera.

Par conséquent, en s'appuyant sur cette interprétation, les grammairiens classiques ont éminemment souligné l'inacceptabilité de l'exemple 138.

138* *lā tadnu mina l-'asadi ya'kul-ka*
 non approche-toi de le-lion il mange (app)-toi
 pour : Ne t'approche pas du lion et il te dévorera.

Cet énoncé peut être glosé comme suit :

139* *lā tadnu mina l-'asadi 'in lā tadnu min-hu ya'kul-ka*
 non approche-toi du le-lion si non tu t'approches de-lui il mange-toi
 pour : Si tu ne t'approches pas du lion, il te dévorera.

Nous remarquons que cette dernière phrase comporte un contre-sens, d'où l'incorrection de l'énoncé 138 dont elle est dérivée. Par ailleurs, l'emploi du mode indicatif (140) ou du mode subjonctif (141) pour le verbe de la réponse dans l'énoncé 138 permet de le corriger et de le rendre plus clair et significatif.

140 *lā tadnu mina l-'asadi ya'kulu-ka*
 non approche-toi de le-lion il mange (ind)-toi
 Ne t'approche pas du lion, car il te dévorera.

141 *lā tadnu mina l-'asadi fa-ya'kula-ka*
 non approche-toi de le-lion alors-il mange (sub)-toi
 Ne t'approche pas du lion, afin qu'il ne te dévore pas.

Dans ce dernier exemple, la particule *fā'* permet d'établir un rapport de cause à effet ou encore dit un rapport de fait à conséquence entre l'action d'*al-dunuw* et celle d'*l-'akl*. D'autre part, l'interrogation présente, à son tour, l'une des différentes sorte d'énoncé rogatif énumérées plus haut. L'interrogation peut, selon le contexte, être suivie d'une réponse dont le verbe prend nécessairement le mode apocopé. Ibn Ya'īš procède à l'interprétation de ce genre d'énoncé en adoptant la méthode qu'il a suivie pour l'ordre et l'interdiction⁸⁸. Cette méthode consiste, pour l'essentiel, à évoquer l'ellipse d'une protase.

142 *'ayna baytu-ka 'azur-ka*
 où maison-toi je visite (app)-toi
 Dis-moi où tu demeures et je te rendrai visite.

143 *'ayna baytu-ka 'in 'a'lam makāna bayti-ka 'azur-ka*
 Où maison-toi si je sais lieu maison-toi je visite-toi
 Si je sais où tu demeures, je te rendrai visite.

Quant au souhait, Ibn Ya'īš considère que nous pouvons l'exprimer de différentes façons. Pour cela, nous disposons de l'élément abrogeant *layta* (« si

⁸⁸ Ibn Ya'īš, VII, 48.

seulement »), et de la particule *lā* de la négation dite *al-nāfiya* précédée de la *hamza* interrogative⁸⁹.

144 *layta zaydan 'inda-nā yuḥaddit-nā*

si seulement Zayd chez-nous il raconte (app)-nous

Si seulement Zayd était parmi nous pour nous parler.

145 *'a-lā mā'un ašrab-hu*

est-ce-non eau je bois (app)-lui

Si seulement j'avais de l'eau pour en boire.

Les deux exemples susmentionnés expriment le souhait. Pour ce genre d'énoncé optatif ayant une réponse, les grammairiens évoquent d'emblée une ellipse de l'hypothèse. Nous obtenons alors les exemples 146 et 147.

146 *layta zaydan 'inda-nā 'in yakun 'inda-nā yuḥaddit-nā*

si seulement Zayd chez-nous si il est chez-nous il raconte-nous

Si Zayd était parmi nous, il nous parlerait.

147 *layta lī mā'an 'in yakun lī mā'un 'ašrab-hu*

si seulement pour-moi eau si il est pour-moi eau je bois-lui

Si j'avais de l'eau, j'en boirais.

Nous constatons que *'a-lā* dans l'exemple 145 a le même sens que *layta* dans l'exemple 147 même si du point de vue du marquage casuel ces particules ne présentent pas toujours le même effet. Dans d'autres contextes, *'a-lā* est employée pour exprimer la suggestion. Celle-ci figure dans la liste des énoncés rogatifs établie par les grammairiens arabes, et demande le mode apocopé pour le verbe de sa réponse. Dans l'exemple 148 il s'agit bien d'une suggestion même si l'énoncé nous donne l'impression d'être vis à vis d'une interrogation.

⁸⁹ Ibn Ya'īš, VII, 49.

148 'a-lā tanzilu 'inda-nā tuṣib ḥayran
 est-ce-non tu descends (ind) chez-nous tu atteinds (app) bien
 Viens chez nous et tu obtiendras du bien.

Notons que le verbe *tuṣib* dans cet exemple est au mode apocopé, car *tuṣib ḥayran* est à l'origine une réponse à une condition sous-jacente. Partant, cet exemple peut être glosé comme suit :

149 'a-lā tanzilu 'inda-nā 'in tanzil 'inda-nā tuṣib ḥayran
 est-ce-non tu descends (ind) chez-nous si tu descends chez-nous tu atteinds bien.
 Si tu viens chez nous tu obtiendras du bien.

Pour conclure, nous remarquons que, durant cette séquence, Ibn Ya'īṣ a évoqué un ou plusieurs éléments sous-jacents pour expliquer des phénomènes apparents dans l'énoncé. Ces explications étaient parfois ambiguës, Et n'ont pas pu trouver dans la majorité des cas leur interprétation au sein même de l'énoncé.

2. La suppression de la condition dans un énoncé rogatif

Dans certains usages, la condition peut être omise, elle se laisse déduire à partir du contexte. Parmi ces usages nous pouvons évoquer le cas des énoncés rogatifs : l'ordre, l'interdiction, l'interrogation, le souhait et la suggestion. Cette idée peut s'illustrer par les exemples ci-dessous dans lesquels l'hypothèse est supprimée.

150 'i'ti-nī 'ukrim-ka
 viens-moi j'honore (app)-toi
 Viens chez moi et tu seras bien accueilli.

151 'ayna baytu-ka 'azur-ka
 Où maison-toi je visite (app)-toi
 Dis-moi où tu demeures et je te rendrai visite.

152 'a-lā tanzilu tuṣib ḥayran

Est-ce-non tu descends tu atteinds (app) bien

Pourquoi ne viendrais-tu pas chez nous afin qu'on puisse te réserver un
accueil chaleureux ?

Al-Ġurġānī commente ces usages et ajoute que le verbe de la condition est
supprimé car nous pouvons le déceler à partir de l'énoncé rogatif⁹⁰. Ainsi, l'exemple
150 peut être glosé comme suit :

153 'i'ti-nī fa-'inna-ka 'in ta'ti-nī 'ukrim-ka

viens-moi alors-certains-toi si tu viens-moi j'honore-toi

Viens chez moi ! Si tu viens chez moi, tu seras bien accueilli.

Si nous examinons l'exemple A, nous observons que l'ordre formulé par le
locuteur ne constitue pas la condition de vérification *d'al-'ikrām*. Celle-ci découle
plutôt de la validation de l'action *d'al-'ityān* accomplie par l'interlocuteur, comme
l'illustre l'exemple 153. Dans les exemples 151 et 152, il est toujours question de
l'ellipse de l'hypothèse. Nous proposons de la mettre en exergue dans les exemples
suivants :

154 'ayna baytu-ka 'in tu 'arrif-nī 'ayna baytu-ka 'azur-ka

où maison-toi si tu définis-moi où maison-toi je visite-toi

Où est ta maison ? Si tu me dis où elle est, je te rendrai visite.

155 'a-lā tanzilu 'in tanzil tuṣib ḥayran

est-ce-non tu descends (ind) si tu descends tu atteinds bien

Pourquoi ne viendrais-tu pas chez nous ? Si tu viens, tu seras bien accueilli.

Soulignons qu'*al-šarṭ* peut également être supprimé après une interdiction,
comme l'illustre l'exemple 156. En effet, la condition omise n'est pas l'interdiction
de rendre visite à Zayd, mais plutôt le fait que l'interlocuteur s'en abstient.

⁹⁰ Al-Ġurġānī, II, 1124

156 *lā tazur zaydan yakun ḥayran la-ka*

non visite Zayd il est bien pour-toi

Ce serait mieux pour toi de ne pas rendre visite à Zayd.

157 *lā tazur zaydan 'in lā tazur-hu yakun ḥayran la-ka*

non visite Zayd si non tu visites-lui il est bien pour-toi

Ne rends pas visite à Zayd ! Ce serait mieux pour toi de ne pas le visiter.

Nous déduisons à partir des deux exemples susmentionnés et des exemples 150 et 153 que le verbe de la condition omise, s'il est apparent, doit prendre la forme de celui de l'énoncé rogatif. Si celui-ci exprime un ordre, le verbe de la condition supprimée est à la forme affirmative, et s'il exprime une interdiction, le verbe omis est à la forme négative. Ainsi, l'exemple 158 est inacceptable car si nous faisons apparaître l'hypothèse dans cet énoncé, nous obtiendrons l'exemple 159 dans lequel la condition est *nafy al-dunuw* et sa réponse est *al-'akl*. Or, sur le plan sémantique, la condition n'implique pas la réponse car ne pas s'approcher du lion garantit de ne pas se faire dévorer. Pour que l'exemple 158 puisse avoir un sens, nous devons faire apparaître la condition dont le verbe est à la forme affirmative, obtenant ainsi l'exemple 160. En effet, la condition est le fait de s'approcher du lion, et sa réponse est le fait de se faire dévorer. Il est donc insensé d'ellipser la condition car elle est affirmative, tandis que l'énoncé rogatif est négatif. Or, selon la tradition grammaticale arabe : « *al-muḍmaru yaġibu 'an yakūna min ġinsi l-muḏhari* » (« Dans l'énoncé, l'élément sous-jacent doit avoir la même nature que l'élément apparent. »)⁹¹.

158* *lā tadnu mina l-'asadi ya'kul-ka*

non approche-toi de le-lion il mange (app)-toi

pour : Ne t'approche pas du lion et il te dévorera.

159* *lā tadnu mina l-'asadi 'in lā tadnu min-hu ya'kul-ka*

non approche-toi du le-lion si non tu t'approches de-lui il mange-toi

⁹¹ Al-Ġurġānī, II, 1124

Pour : Ne t'approche pas du lion ! Si tu ne t'approches pas de lui, il te dévorera.

160 *lā tadnu mina l-'asadi fa-'inna-ka 'in tadnu*
non approche-toi du le-lion alors-certains-toi si tu t'approches
min-hu ya'kul-ka
de-lui il mange-toi
Ne t'approche pas du lion, car si tu t'approches de lui, il te dévorera.

3.L'explication du mode indicatif après un énoncé rogatif

Après certains énoncés rogatifs, il n'est pas question de l'éllipse de l'hypothèse. Dans ce cas, le verbe qui suit cet énoncé prend le mode indicatif au lieu du mode apocopé. Considérons les deux exemples suivants :

161 *ḥud min 'amwāli-him ṣadaqatan tuṭahhiru-hum*
Prends de argents-eux aumone tu purifies-eux
wa-tuzakkī-him bi-hā (Coran, IX, 103)
et-tu purifies-eux par-elle
[Prophète !] prélève sur leurs biens une « aumône » (*ṣadaqa*) par laquelle tu les purifieras et tu les ruperifieras. (traduction de Blachère)

162 *ḥud min 'amwāli-him ṣadaqatan muṭahhiratan*
Prends-de argents-eux aumone purificatrice
[Prophète !,] prélève sur leurs biens une « aumône » (*ṣadaqa*) purificatrice !

Dans le verset coranique susmentionné, le verbe *ḥud* est au mode impératif. Toutefois, cet énoncé rogatif ne comporte pas d'hypothèse supprimée, c'est pourquoi le verbe *tuṭahhiru* prend le mode indicatif. Ainsi, le syntagme verbal *tuṭahhiru-hum* remplit la fonction épithète du nom *ṣadaqatan*. Ce syntagme peut être remplacé par le participe actif *muṭahhiratan*, obtenant ainsi le syntagme nominal *ṣadaqatan muṭahhiratan*, comme l'illustre l'exemple 162.

Le verbe au mode indicatif qui suit l'énoncé rogatif peut remplir la fonction complément d'état. En effet, dans l'exemple 163, le syntagme verbal *'ukrimu-ka* occupe cette fonction. Le fait que l'interlocuteur soit bien accueilli ne constitue pas l'état dans lequel il se trouve au moment de l'énonciation, mais plutôt son état dans le temps futur par rapport à la réalisation de l'action d'entrer chez le locuteur. Ainsi, l'exemple 164 présente une façon explicite de rendre l'exemple 163.

163 *'udḥul dārī* *'ukrimu-ka*
entre maison-moi j'honore (ind)-toi
Viens chez moi et tu seras bien accueilli.

164 *'udḥul dārī* *muqaddaran la-ka* *l-'ikrāmu*
entre maison-moi décrété pour-toi le- fait d'honorer
Viens chez moi et tu seras certes bien accueilli.

En somme, après un énoncé rogatif, le verbe peut prendre le mode indicatif. Dans ce cas, ce verbe ne constitue pas une réponse à une condition supprimée mais il remplit plutôt la fonction épithète ou complément d'état. Ce même verbe peut occuper la fonction propos d'un thème sous-jacent. Observons les quatre exemples suivants :

165 *lā tadnu* *mina l-'asadi ya'kulu-ka*
non approche-toi de le-lion il mange (ind)-toi
Ne t'approche pas du lion ! Sinon, il te dévorera.

166 *lā tadnu* *mina l-'asadi huwa ya'kulu-ka*
non approche-toi de le-lion lui il mange (ind)-toi
Ne t'approche pas du lion ! Sinon, il te dévorera.

167 *lā tadnu* *mina l-'asadi 'in tadnu*
non approche-toi de le-lion si tu t'approches
min-hu ya'kul-ka
de-lui il mange-toi
Ne t'approche pas du lion ! Si tu t'approches de lui, il te dévorera.

168* *lā tadnu mina l-'asadi 'in lā tadnu min-hu ya'kul-ka*
 non approche-toi de le-lion si non tu t'approches de-lui il mange-toi
 Pour : Ne t'approche pas du lion ! Si tu ne t'approches pas de
 lui, il te dévorera.

Le verbe *ya'kulu* dans l'exemple 165 est au mode indicatif car il est le propos d'un thème sous-jacent. Ce thème est le pronom personnel *huwa* qui apparaît dans l'exemple 166. L'emploi du mode indicatif pour le verbe *ya'kulu* dans l'exemple 165 est obligatoire car ce verbe ne constitue pas une apodose. Si nous voulons que ce verbe soit une réponse à une condition et prenne ainsi le mode apocopé, nous devons faire apparaître cette condition, comme l'illustre l'exemple 167. Si le verbe *ya'kulu* dans l'exemple 165 prend le mode apocopé, il est alors la réponse à une condition supprimée. Cette condition reprend l'énoncé rogatif *lā tadnu mina l-'asadi*, car l'élément sous-jacent doit être de la même nature que l'élément apparent. Nous obtenons ainsi l'exemple 168 qui est sémantiquement incorrect.

C'est pourquoi, le verbe *'akala* doit être nécessairement au mode indicatif comme dans l'exemple 165. Si nous voulons assigner à ce verbe le mode apocopé, nous devons faire apparaître la condition comme dans l'exemple 167. L'apparition de la condition est indispensable car, pour cet exemple en l'occurrence, la condition n'est pas de la même nature que l'énoncé rogatif.

Pour résumer, le verbe peut prendre le mode indicatif après un énoncé rogatif, et occupe ainsi la fonction épithète ou complément d'état ou encore propos d'un thème sous-jacent. Si ce verbe prend le mode apocopé, il est donc la réponse à une condition supprimée. Cette condition doit être de la même nature que l'énoncé rogatif. Autrement, nous devons la faire apparaître pour éviter toute ambiguïté.

En définitive, les grammairiens classiques ont qualifié plusieurs énoncés d'hypothétiques, en se basant sur des éléments sous-jacents. Or, cette démarche n'est pas nécessaire selon nous. D'autre part, si *'in* sert à exprimer un fait réalisable, quelle est donc la particule qui peut introduire une condition non-réalisée?

Chapitre II : la particule *law* marqueur de l'irréel

Après avoir évoqué les énoncés conditionnels introduits par *'in* exprimant le réalisable, nous étudions dans cette partie l'hypothèse introduite par *law*. Cette particule situe la condition comme non-réalisée dans le passé. Nous nous intéressons particulièrement aux différents usages de la particule *law* qui découlent de son usage hypothétique.

I. *law* : seconde particule de condition

Nous abordons dans un premier temps l'usage hypothétique de la particule *law* afin de pouvoir comparer cette particule à la particule *'in*. Cette comparaison nous mène à desseller les points que ces deux particules présentent en commun. Elle permet également de dévoiler les aspects qui différencient ces deux particules.

1. *law* introduisant un énoncé hypothétique

La particule *law* sert à opérer une connexion entre deux propositions. En effet, lorsqu'elle introduit un énoncé, *law* précède deux propositions et les affecte en faisant de la première une condition et de la seconde une réponse. Selon Al-Zamaḥṣārī⁹², la particule *law* introduit un énoncé exprimant une hypothèse. Elle

⁹²Al-Zamaḥṣārī: 'abū Al-Qāsim Maḥmūd Ibn 'umar, dit Ġāru Allāh, l'un des érudits éminents de la fin du Moyen-âge, il a contribué grandement, tout d'abord, au domaine des sciences linguistiques, grammaire, philologie, lexicographie et collecte de proverbes, ensuite, au domaine de la théologie et de l'exégèse du Coran. Il est né à Zamaḥṣar, au Ḥawarizm en 467/1075, et mort à Ġurgāniyya (au Ḥawarizm) en 538/1144. Zamaḥṣari a voyagé énormément et a résidé au moins deux fois à la Mecque pour étudier la grammaire, la théologie et l'exégèse coranique, ce qui lui a valu son *laqab*. Parmi ses professeurs, nous pouvons citer 'abū Muḍar Maḥmūd Ibn Ġāru Al-'asbahānī qui était considéré comme le traducteur à Ḥawarizm du mu'tazilisme, dont Zamaḥṣārī est devenu un ardent partisan. L'ouvrage grammatical majeur de Zamaḥṣārī est *Al-Mufaṣṣal fī al-naḥw*, qui est un précis de grammaire arabe. La différence la plus évidente entre cet ouvrage très populaire et d'autres écrits grammaticaux est la classification des éléments. Au lieu de la classification classique en syntaxe, morphologie et phonologie, Zamaḥṣārī a choisi de diviser

indique le passé même si le verbe qui la suit est à l'inaccompli⁹³. A ce propos, nous citons l'exemple suivant :

1 *Law yuṭī' u-kum fī kaṭīrin mina l-'amri*

si il obéit-vous dans beaucoup de la-affaire

la- 'anittum (Coran, XLIX, 7)

certes- vous avez péri

S'il vous obéissait, dans mainte affaire, vous en souffriez dommage !

(traduction de Blachère)

Il convient de noter que Sībawayhi⁹⁴ n'énumère pas *law* parmi les particules de condition, car selon lui, la condition ne porte que sur le futur (« *al-mustaqbal* ») alors que *law* indique le passé (« *al-māḍī* »)⁹⁵. Certains grammairiens considèrent

son exposé d'après les trois parties de l'énoncé (nom, verbe et particule). Le *Mufaṣṣal* a fait l'objet de 24 commentaires, dont le plus connu est celui d'Ibn Ya'īs. Malgré son caractère élémentaire, cet ouvrage a aussi exercé une influence considérable sur des grammaires occidentales de l'arabe. Voir Encyclopédie de l'Islam, XI, 469.

⁹³ Ibn Ya'īs, VIII, 155.

⁹⁴ Sībawayhi : Pionnier de la grammaire arabe, auteur d'un seul et unique ouvrage sans titre, connu sous le seul nom de *Kitāb Sībawayhi* et reconnu comme le seul texte fondateur de la science grammaticale arabe. Tout le reste, nom, provenance, dates et originalité restent incertains, Sībawayhi étant mort trop jeune, et trop loin des centres culturels du 'irāq pour s'installer dans la tradition biographique du monde savant. Le nom de Sībawayhi est habituellement donné sous la forme 'abū Biṣr 'amr Ibn 'uṭmān Ibn Qanbar, *mawlā* des Banū Ḥārīt Ibn Ka'b Sībawayhi.

Dans la pratique, il n'est jamais appelé autrement que Sībawayhi, que l'étymologie populaire expliqué par le persan au sens de « senteur de pomme » ou même « trente odeurs ». Il serait né à Al-Bayḍā', Šīrāz, de parents persans. A un moment donné, il est venu à Baṣra pour étudier les 'ātār, c'est-à-dire le *ḥadīṭ*, ou plus explicitement la jurisprudence (« *fiqh* »). Ceci est important pour l'histoire primitive de la grammaire, et alimente l'anecdote où Sībawayhi, humilié par ses erreurs linguistiques devant Ḥammād Ibn Salama, entreprend alors d'étudier la grammaire. Quant à ses maîtres, dix-neuf noms s'en trouvent mentionnés. Seuls 'īsā Ibn 'umar, Yūnus et Al-Ḥalīl ont été assez proches chronologiquement et intellectuellement de Sībawayhi pour avoir joué un rôle dans l'élaboration de son système grammatical. Sībawayhi est mort sans doute au Fāris entre 32 et 40 ans. On peut supputer pour sa mort la date approximative de 180/796. Voir Encyclopédie de l'Islam, IX, 544.

⁹⁵ Ibn Ya'īs, VIII, 155.

que *law* est une particule de condition : D'une part, l'action introduite par *law* est une hypothèse dans le passé, et d'autre part, la réalisation du verbe de l'apodose dépend de celle du verbe de la protase. A ce propos, Al-Mubarrad affirme que l'énoncé introduit par *law* a la forme d'un énoncé exprimant *al-ġazā'* dans le sens où il comporte une condition et une réponse⁹⁶. Contrairement à la plupart des grammairiens, Al-Farrā'⁹⁷ prétend que *law* peut indiquer le futur, à l'instar de '*in*'⁹⁸.

2. Comparaison entre *law* et '*in*'

A l'instar de '*in*', *law* exprime la condition : Elle introduit deux propositions où la réalisation de l'action de la seconde dépend de celle de la première. Ceci constitue le point commun entre ces deux particules. Cependant, du point de vue temporel, elles sont différentes : '*in*' situe la condition dans le futur pour indiquer que la réalisation de l'apodose dépend de celle de la protase, tandis que *law* situe la condition dans le passé pour indiquer que l'apodose n'a pas été réalisée du fait de l'inaccomplissement de la protase.

2 '*in tazur-nī* '*ukrim-ka*

si tu visite-moi j'honore-toi

Si tu me rendais visite, je t'honorerais.

⁹⁶Ibn Al-Sarrāġ, I, 268.

⁹⁷ Al-Farrā' : sobriquet sous lequel est connu le grammairien d'Al-Kūfa, 'abū Zakariyyā Yahyā Ibn Ziyād, mort en 207/822. Il est né à Al-Kūfa vers 144/761, d'une famille originaire de Daylam. Al-Farrā' a toujours été un des maîtres, voire un des fondateurs de l'école grammaticale d'Al-Kūfa, il est de fait qu'Al-Farrā' s'intègre dans la série des kūfiens qui ont subi l'influence d'Al-Ru'āsī et d'Al-Kisā'ī. Comme la plupart des kūfiens sinon tous, Al-Farrā' avait une connaissance approfondie du livre de Sībawayhi. En fait, le problème des influences bašriennes sur Al-Farrā' reste en partie obscur car les données sont contradictoires. Le savoir d'Al-Farrā' était encyclopédique et portait à la fois sur le *ḥadīth*, le *fiqh*, l'astrologie, la médecine, « les journées des arabes », et naturellement la grammaire. Ses tendances mu'tazilites sont certaines, mais Al-Farrā' n'avait guère de dons pour le *kalām*. C'est surtout comme grammairien de « l'école d'Al-Kūfa » que la réputation d'Al-Farrā' s'est perpétuée. Voir Encyclopédie de l'Islam, II, 826.

⁹⁸ Ibn Ya'īs, VIII,155.

3 *law ġi'ta-nī la-'akramtu-ka*
 si tu es venu- moi certes-j'ai honoré -toi
 Si tu m'avais rendu visite, je t'aurais honoré.

Dans l'exemple 2, l'action d'honorer serait réalisé, si l'action de rendre visite avait lieu. Par contre dans l'exemple 3, l'action d'honorer n'a pas été réalisée au moment de l'énonciation car l'action de rendre visite ne l'a pas été non plus. Les grammairiens arabes considèrent que la condition exprimée par *'in* est antérieure à celle exprimée par *law*. En effet, selon Ibn Hišām, le temps futur dans la condition est antérieur au temps passé⁹⁹. Le locuteur dit :

4 *'in ġi'ta-nī ġadan 'akramtu-ka*
 si tu es venu- moi demain j'ai honoré-toi
 Si tu viens chez moi demain, je t'honorerais.

Dans le cas où l'interlocuteur ne vient pas, le locuteur dit :

5 *law ġi'ta-nī 'amsi la-'akramtu-ka*
 si tu es venu-moi hier certes-j'ai honoré-toi
 Si tu étais venu hier, je t'aurais honoré.

Dans ce dernier exemple, l'action d'honorer ne s'est pas réalisée vu que l'action de venir ne s'est pas concrétisée. Par contre dans l'énonc

II. La protase de l'énoncé hypothétique introduit par *law*

La protase de l'énoncé introduit par *law* est toujours une phrase verbale. Nous étudiant, dans cette séquence, l'aspect et le mode du verbe de la protase.

⁹⁹ Ibn Hišām, 337.

Cependant, *law* peut être suivi d'un nom. Il est question, dans ce cas, d'un verbe sous-jacent qui régit ce nom en lui assignant le cas nominatif ou le cas accusatif.

1. La particule *law* suivie d'un verbe

Ibn Al-Ḥāḡib¹⁰⁰ a cité dans *Al-Kāfiya*, parmi les particules de condition la particule *law*¹⁰¹. Il dit que cette particule occupe toujours une position en tête de phrase et elle situe la condition dans le passé. Selon ce grammairien, cette particule se rattache obligatoirement au verbe (qu'il soit apparent dans l'énoncé ou sous-jacent). Al-'astarābādī a commenté les propos d'Ibn Al-Ḥāḡib et a ajouté que *law* situe la condition comme non-réalisée dans le passé et que le verbe mis en relation avec la particule *law* peut être soit à l'accompli soit à l'inaccompli¹⁰².

و wa- 'lamū 'anna fī-kum rasūla llāhi law yuṭī'u-kum
et-sachez certes dans-vous messenger le-Dieu si il obéit-vous
fī kaṭīrin mina l-'amri la-'anittum (Coran, XLIX, 7)
dans beaucoup de la-affaire certes-vous avez péri
Sachez que si l'Apôtre qui est parmi vous vous obéissait, dans mainte
affaire, vous en souffririez dommage ! (traduction de Blachère)

¹⁰⁰ Ibn Al-Ḥāḡib : Ḡamāl Al-Dīn 'amr 'uṭmān Ibn 'umar Ibn 'abī Bakr Al-Mālikī, *faqīh* malikite et grammairien, qui doit son appellatif au fait que son père, un Kurde, a été chambellan (« ḥāḡib ») de l'émir 'izz Al-Dīn Mūsak Al-Šalāhī. Il est né à 'isnā, village de la Haute-Egypte, après 570/1174-5. Il a étudié au Caire les sciences islamiques avec grand succès. Il y a enseigné jusqu'à son départ à Damas en 617/1220-1. Dans cette ville il a enseigné également à la Zāwiya Malikite de la Grande Mosquée. Chassé de Damas, il est revenu au Caire, ensuite il s'est installé à Alexandrie, où il est mort peu après (646/1249). Ibn Al-Ḥāḡib s'est fait un nom comme *faqīh* malikite, mais on connaît surtout en lui le grammairien (« *al-naḥwī* ») ; sa méthode générale a été celle que l'on pratiquait déjà depuis longtemps : résumé et commentaire. Mais il a dominé sa matière au point de pouvoir la condenser en deux opuscules très courts : *Al-Šāfiya* pour le *ṣarf* (« la morphologie ») et *Al-Kāfiya* pour le *naḥw* (« la syntaxe »). Ces deux opuscules ont connu une très grande célébrité et ont fait la réputation d'Ibn Al-Ḥāḡib. Ils ont fourni de la matière à une foule de commentateurs. Voir Encyclopédie de l'Islam, III, 804.

¹⁰¹ Al-'astarābādī, IV, 450.

¹⁰² Al-'astarābādī, IV, 450.

La particule de condition *law* est toujours suivie d'un verbe, il est donc impossible de la combiner avec des phrases nominales. Cette thèse est justifiée par une raison sémantique selon laquelle seuls les verbes peuvent exprimer la condition. En effet, les noms, comme nous l'avons précédemment mentionnée, renvoient à des objets, des entités et des notions. Du fait de cette concrétisation, ils n'expriment pas l'hypothèse.

Nous ne pouvons séparer la particule *law* du verbe de la protase, qu'elle introduit, car cette particule exprime l'hypothèse, mais contrairement à *'in*, elle n'a pas une valeur hypothétique implicite. Ainsi l'exemple suivant est inacceptable.

7 * *lawi llāhu 'amkana-nī min fulānin fa'altu*
 si le-Dieu il a été possible-moi de un tel j'ai exercé
 pour : Si Dieu m'avait procuré l'autorité sur un tel, je l'aurais exercée.

D'une façon générale, *law* est employée pour indiquer le passé. Ce temps est *mabnī* (« infléchi »). Cependant, la tradition grammaticale arabe nous rapporte certains usages poétiques où *law* précède un verbe à l'apocopé (exemple 8), c'est cette particule qui donne *al-ġazm* au verbe. Cet usage est considéré comme faisant partie des contraintes métriques en poésie. Toutefois, d'autres grammairiens prétendent que certains Arabes utilisaient le mode apocopé, d'une manière fréquente, après la particule *law*.

8 *law yaša' tāra bi-hi dū may'atin*
 si il veut (app) il a volé par-lui possesseur coulée
lāḥiqu l-'āṭāli nahdun dū ḥuṣali
 mince les-lombes robuste possesseur mère
 S'il avait voulu, il aurait pu se sauver sur le dos d'une jument agile,
 belle et robuste.

2. La particule *law* suivie d'un nom

La plupart des grammairiens classiques considèrent que *law* précède généralement une phrase verbale. Cependant, l'emploi d'un nom avec *law* n'est pas rare dans la langue ¹⁰³comme l'illustrent les exemples 9 et 11. Dans ce cas, Al-'astarābādī insiste sur la présence d'un verbe sous-jacent (c'est-à-dire qu'il y'a une ellipse du verbe après *law*). Il dit à juste propos : « *fa-lā kalāma fī taqdīri l-fi 'l* » (« L'omission d'un verbe est certaine. ») ¹⁰⁴.

9 *law zaydan ɖarabta-hu*

si Zayd (acc) tu as frappé-lui

Si tu avais frappé Zayd, ...

10 *law ɖarabta zaydan ɖarabta-hu*

si tu as frappé Zayd tu as frappé-lui

Si tu avais frappé Zayd, ...

11 *law ɖātu siwārin laṭamat-nī*

si possesseuse bracelet elle a giflé-moi

Si une [jeune esclave] portant un bracelet m'avait giflé, ...

12 *law laṭamat-nī ɖātu siwārin laṭamat-nī*

si elle a giflé-moi possesseuse bracelet elle a giflé -moi

Si une [jeune esclave] portant un bracelet m'avait giflé, ...

Nous remarquons que le nom *Zaydan* dans l'exemple 9 est au cas accusatif car il est le complément d'objet externe d'un verbe sous-jacent. Dans l'exemple 11, le nom *ɖātu* constituant la tête du syntagme nominale *ɖātu siwārin* est au cas nominatif. Ce syntagme nominale n'occupe pas la fonction thème d'une phrase nominale, il est plus tôt le sujet d'un verbe sous-jacent. Selon son marquage casuel, le nom qui occupe une position après la particule *law* remplit soit la fonction sujet

¹⁰³ Ceci se fait également pour des contraintes métriques ou pour utiliser la phrase nominale à la place d'une phrase verbale.

¹⁰⁴ Al-'astarābādī, IV, 452.

soit la fonction complément d'objet externe. Dans les 2 cas, ce nom est régi par un verbe sous-jacent que nous avons fait apparaître en l'occurrence dans les exemples 10 et 12. Il est intéressant alors de noter que dans, certains usages, *law* est suivie d'un nom. La présence d'un nom qui se situe après la particule *law*, s'explique chez Ibn Ya'īš, également, par un verbe sous-jacent précédant le nom¹⁰⁵. Ce verbe est identique au verbe apparent dans la phrase. Ce grammairien compare *law* dans ce contexte à la particule *'in* dans le sens ou toute particule de condition demande un verbe. Dans l'exemple 13, nous supposons la présence d'un verbe identique au verbe apparent dans l'énoncé. Ce verbe sous-jacent *tamlikūna* a été remplacé par le pronom personnel *'antum* (« vous »).

13 Qul *law 'antum tamlikūna ḥazā'ina raḥmati rabb-ī idan*
 Dis si vous vous possédez trésors miséricorde Seigneur-moi alors
la-'amsaktum ḥiṣyata l-'infāqi wa-kāna l-'insānu
 certes –vous avez tenu crainte la-dépense et-il a été le-homme
qatūran (Coran, XVII, 100)

parcimonieux

Dis [-leur] : « Si vous, vous possédiez les trésors de la bienfaisance (raḥma) de mon Seigneur, vous les garderiez de peur d'en faire usage, car l'Homme est très avaricieux. ». (traduction de Blachère)

III. L'apodose de l'énoncé hypothétique introduit par *law*

Nous exposons, dans cette partie, les différentes caractéristiques de l'apodose de l'énoncé hypothétique introduit par *law* et nous procédons à leur analyse au cas par cas. Toutefois l'ellipse de cette apodose est fréquente dans le parler des Arabes. Nous abordons, ainsi, les cas où cette apodose est supprimée.

¹⁰⁵ Ibn Ya'īš, IX, 9.

1. Caractéristiques de l'apodose dans l'énoncé introduit par *law*

Dans la phrase hypothétique introduite par *law*, le verbe de l'apodose (« *fi'l al-ġazā'* ») est généralement à l'accompli. Dans ce cas, le locuteur fait usage de la particule de corroboration *la* qui sert à introduire l'apodose. Il est possible que ce verbe soit à l'apocopé et ce, quand il est précédé de la particule *lam*.

14 *law ɖarabta-nī la-ɖarabtu-ka*
si tu as frappé-moi certes-j'ai frappé-toi
Si tu m'avais frappé, je t'aurais frappé.

15 *law ɖarabta-nī lam 'aɖrib-ka*
si tu as frappé moi non je frappe (app)-toi
Si tu m'avais frappé, je ne t'aurais pas frappé.

Cependant, la suppression de la particule *la* est fréquente, cela se fait soit quand la phrase hypothétique est une relative, soit quand la protase est longue : dans ce cas, la suppression s'explique par des raisons stylistiques.

16 *ġā'a-nī llaɖī law ɖarabtu-hu šakara-nī*
Il est venu-moi celui si j'ai frappé-lui il a remercié-moi
Est venu me voir celui qui, si je l'avais frappé, m'aurait remercié.

17 *wa-law 'anna mā fī l-'arḏi min šagaratin 'aqlāmun*
et-si certes que dans la-terre de arabe calames
wa-l-baḥru yamuddu-hu min ba'di-hi sab'atu 'abḥurin mā
et-la-mer il étend- lui de après-lui sept mers non
nafidat kalimātu llāhi (Coran, XXXI, 27)
elle s'est épuisée mots le- Dieu

« Si ce qui est arbre sur la terre formait des calames et si la mer, grossie encore de sept autres mers [étaient de l'encre, calames et encre s'épuiseraient

mais] les arrêts (kalima) d'Allah ne s'épuiseraient point ».

(traduction de Blachère)

Al-'astarābādī affirme qu'à la différence de 'in, la réponse à une condition introduite par *law* ne peut jamais être une phrase nominale¹⁰⁶. Il explique ce phénomène par le sens même de la phrase nominale. Celle-ci exprime le factuel, tandis que *law* implique que la réponse à la condition n'était pas réalisée dans le passé, exprimant ainsi le contrefactuel. Il cite à titre d'exemple un verset coranique (exemple 18) et explique la présence de la phrase nominale de la manière suivante : Nous devons évoquer un serment sous-jacent (« *qasam muḍmar* ») qui précède *law*. La phrase nominale devient alors une réponse au serment et non pas une réponse à la condition.

18 *wa-law 'anna-hum 'āmanū wa-ttaqaw la-maṭūbatun*

et-si certes-eux ils ont cru et-ils ont été pieux certes-récompense

min 'indi llāhi ḥayrun (Coran, II, 103)

de chez le-Dieu meilleure

S'ils avaient cru et été pieux, [la] récompense [divine] aurait certes été préférable [pour eux]. (traduction de Blachère)

Quant à l'exemple 19, c'est la forme énergique du verbe *tarawunna* qui laisse sous-entendre un serment dont la réponse est *tarawunna l- ḡaḥīma*. Ce syntagme prédicatif n'est donc pas l'apodose de l'énoncé introduit par *law* comme il peut nous sembler à première vue. Considérer un serment sous-jacent s'applique également à des phrases conditionnelles introduite par 'in. Cette idée s'illustre par l'exemple 20.

19 *kallā law ta 'lamūna 'ilma l-yaqīni la-tarawunna*

non si vous savez savoir la certitude certes-vous verrez (éne)

l- ḡaḥīma (Coran, CII, 5 et 6)

la- fournaise

Non ! Que ne savez-vous de science certaine ! Vous verrez la fournaise !

(traduction de Blachère)

¹⁰⁶ Al-'astarābādī, IV, 454.

20 *wa-'in 'aṭa 'tumū-hum 'inna-kum la-mušrikūna* (Coran, VI, 121)

et-si vous avez obéit-eux certes-vous certes-associateurs

Si vous leur obéissez, en vérité, vous serez certes des Associateurs.

(traduction de Blachère)

2.L'ellipse de l'apodose dans les énoncés introduits par *law*

La suppression de la réponse à la condition introduite par *law* n'est pas rare dans la langue. Des exemples du Coran et de la poésie classique en témoignent, tels que l'énoncé 21. L'apodose supprimée figure dans l'exemple 22, elle est reliée à la protase par la particule corroborative *la* servant à introduire *ḡawāb al-šarṭ*.

21 *wa-law tarā 'id yūqafūna 'alā n-nāri* (Coran, VI, 26)

et-si tu vois quand ils sont mis debout sur le-feu

Ah ! Puisse-tu [les] voir quand ils seront mis debout devant le Feu...

(traduction de Blachère)

22 *wa-law tarā 'id yūqafūna 'alā n-nāri la-ra'ayta*

et-si tu vois quand ils sont mis debout sur le-feu certes-tu as vu

sū'a munqalabi-him

mauvais renversement

Ah ! Puisse-tu [les] voir quand ils seront mis debout devant le Feu, tu

verras alors leur triste sort.

Ibn Ya'īš considère que la suppression de l'apodose est plus éloquente que sa prononciation¹⁰⁷. En effet, quand le locuteur ne mentionne pas *ḡawāb al-šarṭ*, deux cas se présentent : Soit la situation de l'énonciation le décèle tel que dans l'exemple 23, à ce moment-là, il n'est pas nécessaire de le mentionner. Soit le contexte ne le précise pas, la suppression incite alors l'interlocuteur à réfléchir sur la suite de la phrase.

¹⁰⁷ Ibn Ya'īš, IX, 9.

23 *law dātu siwārin laṭamat-nī*

si possesseuse bracelet elle a giflé -moi

Si une [jeune esclave] portant un bracelet m'avait giflé, ...

Dans cet exemple l'énoncé n'est pas complet, mais le lecteur est censé connaître la réponse à la condition qui est : *la-ntaṣaftu* (« Je me serai fait rendre justice. »). Ibn Hišām évoque à son tour l'ellipse de l'apodose dans l'énoncé hypothétique introduit par *law* sans qu'il y ait dans l'énoncé une proposition qui renvoie au sens de la réponse¹⁰⁸. L'interlocuteur la comprend d'après le contexte. Afin de renforcer cette idée, ce grammairien cite de nombreux versets coraniques comportant des énoncés hypothétiques dans lesquels l'apodose est supprimée. Prenons à titre d'exemple :

24 *wa-law kuntum fī burūġin mušayyadatin* (Coran, IV, 78)

et-si vous avez été dans tours édiflée

Fussiez-vous en des tours puissantes. (traduction de Blachère)

Dans cet exemple, la protase est introduite par la particule *law* qui exprime le contrefactuel. La réponse supprimée sera : *la-'adraka-kumu l-mawtu* (« La mort vous aurait atteint. »). En somme, l'ellipse de l'apodose dans les énoncés hypothétiques introduits par *law* constitue un phénomène fréquent dans l'usage classique de la langue notamment le Coran et la poésie. Cette idée est soutenue par Zamaḥṣarī qui dit à juste propos : « *wa-ḥadfu ġawābi law kaṭīrun fī l-qur'āni wa-š-šī'r* » (« La suppression de la réponse de *law* est fréquente dans le Coran et dans la poésie. »)¹⁰⁹.

¹⁰⁸ Ibn Hišām, 849.

¹⁰⁹ Ibn Ya'īš, IX,7

IV. La particule *law* suivie de *'anna*

Comme nous l'avons précédemment expliqué, *law* est généralement suivie d'un verbe. Elle est également suivie d'un nom mais celui-ci est régi par un verbe sous-jacent. Dans certain cas, *law* est suivie d'une particule. Cette séquence a, d'abord, pour but d'identifier la particule qui peut occuper une position après *law*. Nous étudions par la suite la nature grammaticale du prédicat de cette particule. 1. *'anna* seule particule se situant après *law*

La particule *'inna* sert à introduire un énoncé, elle est comparable au verbe dans le sens où elle joue le rôle d'élément recteur : Elle régit son sujet en lui assignant le cas accusatif. Quant à la particule *'anna*¹¹⁰, celle-ci n'occupe jamais une position en tête de phrase. Elle est comparable au nom dans la mesure où elle est systématiquement régie soit par un verbe soit par une particule. *'anna* suivie de son syntagme prédicatif peut se remplacer par un substantif ; c'est ainsi qu'elle peut être soit au cas nominatif en ayant la fonction sujet, soit au cas accusatif en occupant la fonction complément d'objet externe, soit au cas génitif en remplissant la fonction *maḡrūr*. Ces usages s'illustrent respectivement par les exemples suivants :

25 *'alimtu 'anna-ka munṭaliqun*

j'ai su certes-toi partant
J'ai appris que tu parts.

26 *balāḡa-nī 'anna-ka qādimun*

il est parvenu-moi certes-toi venant
J'ai appris que tu viens.

27 *ḡi'tu li-'anna-ka karīmun*

je suis venu pour-certes-toi généreux
Je suis venu car je savais que tu es généreux.

¹¹⁰ Introduite dans une phrase, *'anna* exprime l'affirmation (« *al-ta 'kīd* »).

Dans un énoncé hypothétique, *law* et *law-lā* ne peuvent être suivies que de la particule *'anna* et ne peuvent être en aucun cas suivies de la particule *'inna*. Prenons les deux exemples suivants :

28 *law 'anna-ka fī d-dāri la-ġi'tu-ka*

si certes-toi dans la-maison certes-je suis venu-toi

Si tu avais été à la maison, je serais venu chez toi.

29 *law-lā 'annī munṭaliqun la-ġi'tu*

si-non certes-moi partant certes-je suis venu

Si je n'étais parti, je serais venu.

Ibn Al-Sarrāġ rapporte dans son livre *Al-'uṣūl* les propos d'Al-Mubarrad¹¹¹ selon lesquels la particule *law* sert à introduire une hypothèse dans le temps révolu. Elle a donc besoin d'une apodose qui constitue une réponse à la protase introduite par *law*¹¹², comme dans l'exemple 30. Dans cet exemple, la réponse à la condition est indispensable car elle exprime *imtinā' al-ziyāra li-mtinā' al-karāma*.

30 *law 'akramta-nī la-zurtu-ka*

si as honoré-moi certes-j'ai visité-toi

¹¹¹ Al-Mubarrad : 'abū Al-'abbās Muḥammad Ibn Al-Ṭumālī Yazīd Ibn 'abd Al-'akbar Al-'azdī (sa généalogie remonte à la *ġāhiliyya*), philologue célèbre, né à Baṣra en 210/826 (ou deux à cinq ans plus tôt). Selon la tradition, c'est dans les cercles (« *ḥalaqāt* ») de 'abū 'umar Al-Ġarmī et de 'abū 'uṭmān Al-Māzinī qu'il s'est familiarisé avec le *Kitāb* de Sībawayhi ; par ailleurs, il a pris part aux savantes discussions entre 'abū Ḥātim Al-Siġistānī et 'abū Al-Faraġ Al-Riyāfī, sur des questions philologiques concernant le Coran, le *ḥadīth*, la poésie et le *'adab*. 'abū Al-'abbās a été appelé Al-Mubarrid c'est-à-dire *al-muṭbit li-l-ḥaqq* (« celui qui établit la vérité »), à cause de sa façon ingénieuse de fournir des réponses pertinentes. Selon son témoignage, Al-Mubarrid a été appelé en 246/860 à la cour du calife Al-Mutawakkil à Samarrā'. Par la suite, il s'est établi à Bagdād, où sa réputation de grande autorité en matière de *'arabiyya* l'avait précédé. Il s'est consacré à de larges activités d'enseignement jusqu'à sa mort en 286/900 (ou un an plus tôt). Parmi ses disciples, on compte Mabramān, Al-Zaġġāġ et Ibn Al-Sarrāġ. Voir Encyclopédie de l'Islam, VII, 281.

¹¹² Ibn Al-Sarrāġ, I, 268.

Si tu m'avais honoré, je t'aurais rendu visite.

1. *'anna* seule particule se situant après *law*

La particule *'inna* est comparable au verbe uniquement en ce qui concerne l'effet de rection, mais d'un point de vue sémantique cette particule garde un statut différent de celui du verbe et ne peut donc s'y substituer. Ainsi, *'inna* ne se situe pas après *law* car celle-ci ne peut être suivie d'une particule, tel est le cas de *hurūf al-ġazā'*. Cependant, dans certains cas, *law* peut être suivie de la particule *'anna*. Cet usage s'explique par deux raisons :

La première est sémantique : La particule *'anna* suivie de son syntagme prédicatif a le sens d'un substantif. Or, selon la tradition grammaticale arabe, le substantif est morphologiquement dérivé de son verbe, et peut ainsi sémantiquement s'y substituer. Alors, La particule *'anna* et son syntagme prédicatif sont comparables au verbe et ce d'un point de vue sémantique. En effet, *law* suivie de *'anna* revient à dire que *law* est suivie d'un verbe, ceci représente l'usage grammatical fréquent. L'exemple 31 peut être reformulé autrement (voir l'exemple 32).

La seconde est syntaxique : Dans certains cas, *law* peut être suivie d'un nom qui constitue le thème d'une phrase nominale dont le propos est obligatoirement un verbe. Selon l'interprétation des grammairiens classiques, ce nom est le sujet d'un verbe sous-jacent qui se laisse déduire à partir du verbe apparent dans l'énoncé, ce verbe étant le propos du thème (voir l'exemple 33). *'anna*, suivie de son syntagme prédicatif peut se remplacer par un substantif, elle est donc comparable au nom et peut ainsi prendre place après la particule *law*. *'inna* cependant est une particule de corroboration que nous ne pouvons remplacer par un nom donc elle ne peut se situer après la particule *law*.

31 *law 'anna-ka ġi'ta*

si certes-toi tu es venu

Si tu étais venu, ...

32 *law waqa‘ a maġt‘u-ka*

si il a eu lieu venue-toi

Si tu étais venu, ...

33 *law dātu siwārin laṭamat-nī*

si possesseuse bracelet elle a giflé-moi

Si une [jeune esclave] portant un bracelet m’avait giflé, ...

2. La nature grammaticale du prédicat de *‘anna*

Dans le cas où *law* est suivie de la particule du cas direct¹¹³ *‘anna*, la mise en place d’un verbe est indispensable. Ce verbe prend place dans le prédicat de *‘anna*. C’est ce prédicat qui rend la phrase significative. Autrement dit, c’est ce prédicat qui est non-réalisé. Pour affirmer l’idée d’*al-ımtinā‘* exprimé par *law*, le prédicat de *‘anna* doit donc être un verbe et non pas un nom dérivé. Ainsi, l’exemple 34 répond à la règle, par contre l’exemple 35 est incorrect.

34 *wa-law ‘anna-hum ‘āmanū wa-ttaqaw la-maṭūbatun*

et-si certes-eux ils ont cru et-ils ont été pieux certes-récompense

min ‘indi llāhi ḥayrun (Coran, II, 103)

de chez le-Dieu meilleure

S’ils avaient cru et été pieux, [la] récompense [divine] aurait certes été préférable [pour eux]. (traduction de Blachère)

35* *law ‘anna zaydan zā‘irī*

si certes Zayd (acc) visiteur-moi

pour : Si Zayd m’avait rendu visite,...

¹¹³ Nous devons cette expression à Régis Blachère dans son ouvrage, *Eléments de l’Arabe classique*.

En effet, dans certains cas le locuteur emploie *law* suivie de la particule de corroboration *'anna*, les grammairiens ont eu des divergences quant à l'explication de ce phénomène. Al-Mubarrad soutient l'idée qui suppose la présence d'un verbe après la particule *law*¹¹⁴. Ainsi dire :

36 *law 'anna zaydan ġā'a-nī*
si certes Zayd (acc) il est venu-moi
Si Zayd était venu chez moi, ...

Revient à dire :

37 *law ġā'a-nī zaydun*
si il est venu-moi Zayd
Si Zayd était venu chez moi, ...

Quant à Al-Sīrāfi¹¹⁵, il a un point de vu tout à fait différent¹¹⁶ : Il considère que nous n'avons pas besoin de supposer la présence d'un verbe après la particule *law*. En effet, selon lui, c'est *'anna* qui se substitue au verbe prenant place normalement après *law*. Comme *'anna* requiert un prédicat (« *ḥabar* »), ce dernier doit être un

¹¹⁴ Al- 'astarābādī, IV, 452.

¹¹⁵Al-Sīrāfi: 'abū Sa' īd Al-Ḥasan Ibn'abd Allāh Ibn Al-Marzubān, juge et grammairien, il est né entre 279/892 et 289/902 dans la ville de Sīrāf. Il est mort à Baġdād en 368/979. Au témoignage de son fils, Al-Sīrāfi a commencé ses études dans sa ville natale puis, avant d'avoir atteint l'âge de 20 ans, il s'est rendu en 'umān où il a étudié le droit. Il est repassé ensuite par Sīrāf avant de se rendre à Al-'askar, où il a poursuivi sa formation. A Baġdād, il s'est finalement établi, et il a continué à se perfectionner dans la plupart des disciplines traditionnelles. Apprenant la grammaire avec Ibn Al-Sarrāġ et Mabramān, à qui il aurait enseigné en échange les sciences coraniques et l'arithmétique. Il a étudié les sciences coraniques avec 'abū Bakr Ibn Muġāhid et la lexicographie avec Ibn Durayd à qui il aurait transmis en échange la grammaire. Dans les sources plus tardives, les biographes se complaisent à décrire Al-Sīrāfi comme un homme qui a enseigné pendant cinq ans des matières aussi diverses que le Coran et les sciences coraniques, la lecture, la jurisprudence, la poésie, la poétique et la métrique, la grammaire et la lexicographie, la théologie dogmatique, le droit des successions et l'arithmétique (« *ḥisāb* »). Voir Encyclopédie de l'Islam, IX, 694.

¹¹⁶ Al- 'astarābādī, IV, 453.

verbe afin de remplacer celui ce cituant après *law*. Il explique que les deux exemples 36 et 37 ont la même valeur. Ibn Malik¹¹⁷ admet que le prédicat de *'anna* mise en relation avec *law* soit un nom dérivé : *'ism fā'il* (« participe actif ») ou *'ism maf'ūl* (« participe passif »). Pour justifier son point de vue, il cite des exemples de la poésie arabe classique témoignant de cet usage¹¹⁸. Al-'astarābādī rejette l'idée d'Ibn Mālik et ajoute que l'élément ayant la fonction ḥabar *'anna* doit être un verbe et non pas un nom dérivé, ce verbe doit être à l'accompli. Ceci s'explique par le fait que *'anna* exprime l'affirmation, et afin de rendre ce sens elle doit être accompagnée d'un verbe à l'accompli. Ce verbe prend la fonction ḥabar *'anna* et remplace le verbe sous-jacent dans l'énoncé. La mise en place d'un verbe à l'inaccompli dans le prédicat de *'anna* demeure possible. Lorsque *law* est suivie d'une phrase nominale, la tradition grammaticale rejette les exemples dans lesquels le propos de la phrase nominale venant après *law* est un nom dérivé car *law* fonctionne toujours avec des verbes. L'exemple 38 serait également inacceptable.

38* *law zaydun ḥādirun*
 si Zayd présent
 pour : Si Zayd avait été présent,...

¹¹⁷ Ibn Mālik : 'abū 'abd Allāh Ġamāl Al-Dīn Muḥammad Ibn 'abd Allāh Ibn Mālik Al-Ṭā'ī Al-Ġayyānī. Il est né à Jean en 600 ou 601/1203-4. Il n'a pas tardé à partir pour le Proche-Orient. Il est allé d'abord à Damas, puis il a séjourné à Alep et il était l'élève d'Ibn Ya'īs. Il a enseigné un certain temps la *'arabiyya* et a composé *al-šarḥ d'Al-Muqaddima al-ġazūliyya*. Ensuite, il est allé à Ḥama où il a enseigné également un certain temps *al-'arabiyya*. De nouveau, il est revenu à Damas. Installé dans cette ville, il a manifesté sa maîtrise de plusieurs sciences islamiques. Mais c'est en grammaire qu'il a joui d'une immense renommée. Cela est dû à sa versification de la grammaire arabe dans la *'alfiyya*. Les vers de cette *'alfiyya* « toujours obscures et inintelligibles » offraient une matière de choix à une foule de commentateurs. Au point de vue de la méthode en grammaire, Ibn Mālik est le représentant d'un nouvel état d'esprit. Il a jugé le *ḥadīṭ*, probant et l'a utilisé, contrairement aux grammairiens arabes qui avaient jusque-là cherché leurs *šawāhid* et leurs témoins uniquement dans l'ancienne poésie et la prose coranique. Ibn Mālik est mort à Damas en 672/1274. Voir Encyclopédie de l'Islam, III, 885.

¹¹⁸ Al-'astarābādī, IV, 453.

V. *law-lā* et *law-mā*

Les particules *lā* et *mā* expriment la négation, Si nous les annexons à la particule *law* qui exprime *al-imtinā*¹¹⁹, nous obtenons respectivement *law-lā* et *law-mā*, surtout connues dans la langue par la valeur d'*al-taḥḍīd*. Cet usage n'écarte toutefois pas l'usage hypothétique de ces deux particules, que nous étudions dans cette partie. Par la suite, nous exposons les différents avis des grammairiens quant à la nature du pronom se situant après *law-lā* ainsi que son élément recteur et sa fonction grammaticale dans l'énoncé.

1. *law-lā* et *law-mā* introduisant un énoncé hypothétique

Les particules *law-lā* et *law-mā* expriment l'incitation à faire une action (« *al-taḥḍīd* »). Ainsi, l'énoncé 40 présente la version originelle de l'énoncé 39.

39 *law-lā ḥayran min dālika*

si- non bien (acc) de cela

Et si tu [faisais] mieux que cela ?

40 *law-lā taf'alu ḥayran min dālika*

si-non tu fais(ind) bien de cela

Si tu faisais mieux que cela ?

Selon Al-Zamaḥṣarī, l'emploi de *law-lā* ou *law-mā* implique la non-réalisation d'un fait vu la réalisation d'un autre fait¹¹⁹. Dans ce cas, elles sont suivies d'un nom qui remplit la fonction thème.

41 *law-lā 'aliyyun la-halaka 'amru*

si-non Ali certes-il a péri Amr

Si ce n'avait pas été la présence d'Ali, Amr aurait péri.

¹¹⁹ Ibn Ya'īš, VII, 145.

Ibn Ya‘īš soutient cette idée et ajoute que la réponse à *law-lā* et *law-mā* ce substitue au propos du thème figurant après ces deux particules. Cette idée a été confirmée par Ibn Hišām quand il a rapporté la vie de certain grammairien à ce sujet¹²⁰. Ainsi, Dans l’exemple 42 l’action d’honorer n’a pas été réalisée à cause de la présence de Zayd. Il en va de même pour l’exemple 43 où l’action de visiter n’a pas été réalisée vu la présence de Bakr.

42 *law-lā zaydun la-’akramtu-ka*

si-non Zayd certes-j’ai honoré-toi

Si ce n’avait pas été Zayd, je t’aurais honoré.

43 *law-mā bakrun la-zurtu-ka*

si-non Bakr certes-j’ai visité-toi

S’il n’y avait pas eu Bakr [chez moi], je t’aurais visité.

D’après Ibn Ya‘īš, *law-lā* et *law-mā* introduisent et relient deux phrases, la première est nominale, elle représente la condition, la seconde est verbale, elle constitue la réponse à la condition. Ainsi, dire l’énoncé 44 revient à dire l’énoncé 45.

44 *law-lā zaydun la-’akramtu-ka*

si-non Zayd certes-j’ai honoré-toi

Si ce n’avait pas été Zayd, je t’aurais honoré.

45 *law-lā zaydun māni’un la-’akramtu-ka*

si-non Zayd empêchant certes-j’ai honoré-toi

Si Zayd ne m’en avait pas empêché, je t’aurais honoré.

Le nom *zaydun*, dans l’exemple 44, remplace la phrase nominale *zaydun māni’un* dans l’exemple 45. L’introduction de *law-lā*, dans l’exemple 45, crée une relation d’interdépendance entre les deux phrases : *zaydun māni’un* et *’akram-tu-ka*. Les Kouffites ont une interprétation différente quant au nom *zaydun* dans l’énoncé 44.

¹²⁰ Ibn Hišām, 360.

Ils écartent l'idée d'un propos sous-jacent, et supposent la présence d'un verbe qui régit le nom *zaydun* en lui assignant le cas nominatif. La particule *law-lā*, selon cette thèse, remplace le verbe implicite. Dire l'énoncé 44 revient à dire l'énoncé 46.

46 *law-lā man 'u zaydin la- 'akramtu-ka*
 si-non empêchement Zayd certes-j'ai honoré-toi
 Si Zayd ne m'en avait pas empêché, je t'aurais honoré.

Cette thèse défendue par l'école de Kūfa n'a pas été retenue par la tradition grammaticale arabe car celle-ci n'accepte pas l'idée selon laquelle une particule régit le verbe et le nom à la fois. Ainsi, Ibn Hišām réfute la thèse des Kouffites et affirme que le nom se situant après *law-lā* prend le cas nominatif car il occupe la fonction thème¹²¹. Il n'est régit ni par un verbe sous-jacent ni par la particule *law-lā* qui se substitue à ce verbe. *law-lā* ne constitue pas un élément recteur.

2. *law-lā* suivie d'un pronom

Les Bassorites affirment que l'élément situé après *law-lā* est au cas nominatif et lui attribuent la fonction thème. Ainsi, lorsque *law-lā* est suivie d'un pronom, celui-ci doit être un pronom personnel car il est, dans ce cas, dans une position régit au nominatif. Cet usage est attesté par le verset coranique figurant dans l'exemple 47. Al-Kisā'ī soutient l'idée selon laquelle le pronom qui suit *law-lā* doit être un pronom personnel. Il souligne que ce pronom est dans une position régie au nominatif, mais, à la différence des Bassorites, il lui accorde la fonction sujet dont le verbe est sous-jacent¹²². Certains grammairiens admettent l'emploi d'un pronom affixe après *law-lā* et se réfèrent à des vers de la poésie arabe classique parmi lesquels le vers cité dans l'exemple 48. Al-Mubarrad réfute cet usage et le reproche aux poètes arabes même les plus célèbres¹²³.

¹²¹ Ibn Hišām, 359.

¹²² Ibn Ya'īš, III, 118.

¹²³ Ibn Ya'īš, III, 120.

47 *law-lā 'antum la-kunnā mu'minīna* (Coran, XXXIV, 31)

si-non vous certes-nous avons été croyants

Sans vous, nous aurions été des croyants. (traduction de Blachère)

48 *'awmat bi-'aynay-hā mina l-howdahī*

elle a fait signe par-yeux-elle de le-howdah

law-lā-ka hādā l-'āma lam 'ahġuġi

si-non-toi ceci le-an non je pèlerine (app)

De son howdah elle a fait un signe de l'œil. Si ce n'avait été pas toi, je ne serais pas partie en pèlerinage cette année.

Sībawayhi tolère l'emploi d'un pronom affixe après *law-lā*, mais il lui attribue la fonction thème dont le propos est sous-jacent. Selon lui, *law-lā* est une particule de génitif¹²⁴. D'après la thèse de Sībawayhi, le pronom qui suit *law-lā* occupe la fonction thème, mais il est dans une position régie au génitif. Afin d'expliquer ce phénomène, nous observons les énoncés 49 et 50. Le nom *'ahādin*, dans l'exemple 49, prend le cas génitif sous l'effet de rection de la préposition *min*. La reformulation de cet exemple permet de déceler la fonction grammaticale du nom *'ahādin*. Ce nom prend le cas nominatif et remplit la fonction thème dans l'exemple 50. Bien qu'il soit au cas génitif, ce nom occupe la même fonction dans l'exemple 49. En effet, dans certain cas de figure, l'aspect sémantique prime sur la structure syntaxique dans la détermination de la fonction grammaticale d'un élément au sein de l'énoncé. Ainsi, la préposition *min* dans l'exemple 49 est supplémentaire. Il en est de même pour la particule *law-lā* lorsqu'elle introduit un énoncé hypothétique. D'ailleurs la plupart des grammairiens, même ceux qui la qualifient de particule de génitif, accordent à l'élément qu'il suit la fonction thème.

49 *hal min 'ahādin fī l-bayti*

est-ce de quelqu'un (gén) dans la-maison

Y a-t-il quelqu'un à la maison ?

¹²⁴ Ibn Ya'īš, III, 121.

50 *hal 'aḥadun fī l-bayti*
 est-ce quelqu'un (nom) dans la-maison
 Y a t-il quelqu'un à la maison ?

Al-'aḥfaš approuve l'idée selon la quelle le pronom affixe situé après *law-lā* remplit la fonction thème. Il s'oppose, toutefois, à Sībawayhi en affirmant que *law-lā* n'est pas une particule de génitif¹²⁵. Si nous coordonnons un nom au pronom affixe attaché à *law-lā*, comme dans l'exemple 51, nous constatons l'apparition de la marque d'*al-raf'* sur la lettre finale du nom coordonné, celui-ci est au cas nominatif. *law-lā* n'est pas donc une particule de génitif, mais l'emploi d'un pronom affixe au lieu d'un pronom personnel après *law-lā* est admis, comme la possibilité d'employer un pronom personnel à la place d'un pronom affixe dans une position régie au génitif tel que dans l'exemple 52.

51 *law-lā-hu wa-zaydun la-'akramtu-ka*
 si-non-lui et-Zayd certes-j'ai honoré-toi
 Si ce n'avait pas été lui et Zayd, je t'aurais honoré.

52 *mā 'anā ka-'anta*
 non moi comme-toi
 Je ne suis pas comme toi.

VI. La particule *law* marquant l'irréel

Comme nous l'avons cité précédemment, *law* est une particule de condition qui introduit une hypothèse irréalisée ou irréalisable. Il est toutefois intéressant de noter que *law*, dans cet usage, exprime plusieurs nuances. Nous abordons dans cette séquence les différentes valeurs de la particule *law* au sein d'un énoncé hypothétique, en nous penchant sur les questions controversées entre les grammairiens quant à la signification de cette particule.

¹²⁵ Ibn Hišām, 361.

1. *al-imtinā'*

La particule *law* est un marqueur d'irreal à trois valeurs. La plus répandue, est la relation de cause à effet entre les deux composantes de la phrase hypothétique : la protase (« *al-šarṭ* ») étant la cause et l'apodose (« *ġawāb al-šarṭ* ») étant la conséquence. Vient en deuxième lieu l'inscription de la condition dans le temps passé. En effet, *law* situe la relation de cause à effet quelle établie entre la protase et l'apodose dans le temps passé.

Enfin, *law* sert à exprimer la non-réalisation (« *al-'imtinā'* »). Cette dernière valeur de *law* a fait l'objet de grandes divergences entre les grammairiens. Al-Šalawbīn¹²⁶ par exemple prétend que *law* ne marque pas la non-réalisation ni de la condition ni de la réponse, mais indique plutôt *al-ta'liq fī al-māḍī*¹²⁷. Ibn Hišām s'oppose à cette idée. Pour ce faire, il cite de nombreux extraits de la poésie classique et du Coran faisant usage de *lakinna* après un énoncé hypothétique introduit par *law*. Comme *lakinna* exprime *al-istidrāk*, une fois introduite après un énoncé hypothétique, cette particule implique l'inaccomplissement du verbe de la condition. D'ailleurs elle est suivie soit du même verbe que la protase mais à la forme négative soit d'un verbe ayant un sens contraire à celui exprimé par le verbe de la protase.

53 *wa-law 'arā-ka-hum kaṭīran la-fašaltum*

Et-si il a fait voir-toi-eux beaucoup certes-vous avez échoué

¹²⁶ Al-Šalawbīn: 'abū 'aliy 'umar Ibn Muḥammad Ibn 'umar Ibn 'abd Allāh Al-'azdī Al-'iṣbīlī Al-Naḥwī (562/1166 – 645/1247). Ce grammairien d'Al-'andalus est connu sous le nom d'Al-Šalawbīnī, *laqab* que certains auteurs considèrent comme dérivé de ce qui aurait été son lieu d'origine, Šalawbīniyya (aujourd'hui Salobrena). 'umar Al-Šalawbīn est né à Séville. Appliqué dès sa jeunesse à l'étude de la grammaire, il dominait à 22 ans le *Kitāb* de Sībawayhi. Les sources décrivent Al-Šalawbīn comme *ra'īs al-nuḥāt* et *'imām fī 'ilm al-naḥw* d'Al-'andalus, et font l'éloge de sa maîtrise de la langue arabe, avec qui nul de ses contemporains ne pouvait rivaliser, le comparant à 'abū 'aliy Al-Fārisī. De son vivant, son œuvre et sa réputation ont atteint la Syrie et l'Irak. Il s'est consacré très jeune à l'enseignement, à partir de l'année 580/1184, et cela jusqu'en 640/1242. Il a renoncé à l'enseignement non seulement à cause de l'âge, mais surtout du fait des circonstances politiques difficiles du moment, en particulier de l'avancée des Chrétiens qui s'étaient emparés de Cordoue, Valence et Murice. Voir Encyclopédie de l'Islam, IX, 265.

¹²⁷ Ibn Hišām, 337.

wa-la-tanāza ‘tum fī l-’amri
 et-certès –vous vous êtes disputés dans la-affaire
wa-lakinna llāha sallama_(Coran, VIII, 43)
 et-mais le-Dieu il a cédé

S’il te les avait fait voir nombreux, vous (sic) auriez perdu courage et auriez discuté sur l’affaire, mais Allah [vous] a donné apaisement.
 (traduction de Blachère)

law exprime essentiellement la non-réalisation de la condition, mais la non-réalisation de la condition n’implique pas forcément la non-réalisation de la réponse. Toutefois, si l’action exprimée par la réponse présente une conséquence de l’action exprimée par la condition tel que dans l’exemple 54, la non-réalisation de la condition implique la non-réalisation de la réponse.

54 *law kānat-i š-šamsu t̄ali ‘atan kāna n-nahāru mawġūdan*
 si elle a été le-soleil montente il a été le-jour existant
 Si le soleil s’était levé, le jour serait apparu.

L’apparition du jour est liée au lever du soleil, quand le soleil ne se lève pas, il n’y a pas de jour. Par contre, quand l’action exprimée par la réponse est plus générale que la conséquence de l’action exprimée par la condition, la réponse demeure possible en dépit de la non-réalisation de la condition telle que dans l’exemple 55 :

55 *law kānat-i š-šamsu t̄ali ‘atan kāna d-ḍaw’u*
 si elle a été le-soleil montente il a été la-lumière existant
 Si le soleil s’était levé, la lumière serait apparue.

La lumière d’une façon générale a un sens plus large que la lumière du soleil, étant donné qu’elle a d’autres sources. Par conséquent, l’existence de la lumière est possible même en l’absence du soleil. Cette analyse mène Ibn Hišām à revenir sur la définition de *law*. Il dit que *law* est une particule qui introduit un énoncé hypothétique et exprime trois valeurs : la relation de cause à effet entre la condition et sa réponse, l’inscription de la condition dans le temps passé, et la non réalisation

de la condition .Il ajoute que la non réalisation de la condition n’implique pas forcément la non réalisation de la réponse¹²⁸. Ibn Hišām rejette ainsi la délimitation qui dit : « *law* est une particule de non-réalisation de l’apodose à cause de la non-réalisation de la protase ». Nous reprenons ici les propos d’Ibn Hišām à ce sujet¹²⁹ : « *wa-qad ittadaḥa ’anna ’afsada tafsīrin li-law qawlu man qāla ḥarfu mtinā’in li-mtinā’* ». Cependant, Ibn Hišām adopte la définition de Sībawayhi qu’il qualifie de *ḡayyida*¹³⁰ : « *law ḥarfun li-mā kāna sa-yaqa ’u li-wuqū’i ḡayri-hi* » (« *law* est une particule qui exprime ce qui aurait pu se réaliser si un autre fait avait eu lieu.»).

La définition de Sībawayhi rejoint celle avancée par Ibn Mālīk qui dit : « *law ḥarfun yadullu ’alā ntifā’i tālin wa-yalzamu li-tubūti-hi tubūtu tālī-hi* »¹³¹ (« *law* est une particule qui marque la non réalisation du verbe qu’il suit, la réalisation de celui-ci implique la réalisation du deuxième verbe. »). Ibn Hišām reproche à Ibn Mālīk le fait qu’il n’a pas précisé que la non-réalisation est dans le passé. Il propose de compléter cette définition en disant : « *law ḥarfun yaqtaḍī fī l-māḍī mtinā’a mā yalī-hi wa-stilzāma-hu li-tālī-hi* » (« *law* est une particule qui marque la non-réalisation dans le passé du verbe qui la suit impliquant la non réalisation du deuxième verbe.»)¹³². D’après Al-’astārābādī, tous les grammairiens arabes se sont mis d’accord sur le fait que *law* implique la non-réalisation de l’action de l’apodose étant donné que l’action de la protase ne s’est pas réalisée. Cependant, Ibn Al-Ḥāḡib avait une opinion différente. Il affirme que la non-réalisation de l’action de la protase est due à la non-réalisation de l’action de l’apodose¹³³. Selon lui, le verbe d’*al-šarṭ* exprime la cause tandis que celui d’*al-ḡazā’* exprime la conséquence. La conséquence peut avoir plusieurs causes, son absence signifie l’absence de la cause alors que l’absence d’une des causes n’implique pas l’absence de cette conséquence. Selon Al-’astārābādī, cela se discute. En effet, bien qu’il partage le point de vue d’Ibn Al-Ḥāḡib quant à la signification de *law*, il avance une interprétation différente à l’idée selon la quelle

¹²⁸ Ibn Hišām, 340.

¹²⁹ Ibn Hišām, 342.

¹³⁰ Ibn Hišām, 342.

¹³¹ Ibn Hišām, 342.

¹³² Ibn Hišām, 343.

¹³³ Al-’astārābādī, IV, 451.

law marque la non-réalisation de la condition vue la non-réalisation de la réponse¹³⁴. Il explique l'usage de *law*, et dit que cette particule est utilisée pour exprimer que son *ġazā'* est supposée être réalisée dans le passé. Ceci implique qu'*al-ġazā'* ne c'est pas réalisé, d'où la non-réalisation d'*al-šarf*. Partant, *law* indique que la condition n'était pas accomplie car la réponse à la condition ne l'était pas non plus.

Selon Ibn Hišām, la plupart des grammairiens affirment que *law* exprime la non-réalisation de la réponse vu la non-réalisation de la condition, alors que Ibn Al-Ḥāġib affirme le contraire et justifie sa thèse en citant le verset coranique illustré par l'exemple 56 dans lequel la négation de la multiplicité des Dieux est due à la négation du désordre dans le monde. Ibn Al-Ḥāġib ajoute que les grammairiens n'ont pas à appliquer le principe analogique entre *law* et *law-lā* car celle-ci marque la non-réalisation de la réponse vu la réalisation de la condition¹³⁵.

56 *law kāna fī-himā 'ālihatun 'illā llāhu la-fasadatā* (Coran, XXI, 22)

si il a été dans-eux divinités sauf le-Dieu certes-elles ont été corrompues

Si, dans le ciel et la terre, étaient des divinités autres qu'Allah, ils seraient en décomposition. (traduction de Blachère).

Certains grammairiens finissent par adopter la position d'Ibn Al-Ḥāġib qui accorde à *law* la valeur de non-réalisation de la condition à cause de la non-réalisation de la réponse¹³⁶.

En effet, ils se sont inspiré de l'interprétation de ce grammairien ci-dessus détaillée et ils l'ont soutenue en expliquant l'exemple 57 par l'exemple 58.

57 *law šī'na la-rafa'nā-hu bi-hā* (Coran, VII, 176)

si nous avons voulu certes-nous avons élevé-lui par-elle

Si Nous avons voulu, Nous aurions élevé [cet impie] grâce [à ces signes].

(traduction de Blachère)

58 *lam narfa'-hu fa-lam naša'*

non nous élevons(app)-lui alors-non nous voulons(app)

¹³⁴ Al- 'astarābādī, IV, 451.

¹³⁵ Ibn Hišām, 346.

¹³⁶ Ibn Hišām, 347.

Nous n'avons pas élevé [cet impie] alors Nous n'avons pas voulu.

Selon ces grammairiens, l'existence de la volonté implique l'existence d'*al-raf'*, et la négation d'*al-raf'* implique la négation de la volonté. Ils s'opposent ainsi à Ibn Hišām qui affirme que *law*, dans cet exemple, indique la négation d'*al-raf'* à cause de la négation de la volonté¹³⁷.

2. Les concessives irréelles

Nous avons déjà mentionné que l'idée d'*al-imtinā' a* été réfutée par certains grammairiens. Nous affirmons par contre que d'autres se sont extrêmement opposés à ce courant. Ils affirment que *law* marque la non-réalisation de la condition et de la réponse. Mais Ibn Hišām n'a pas soutenu cette interprétation. Il a avancé, à ce sujet, des exemples d'énoncés hypothétiques expriment la non-réalisation de la condition et la réalisation de la réponse. Or, la non-réalisation d'une réponse implique la réalisation de son contraire, ce qui n'est pas le cas dans ces exemples. En effet, la non-réalisation d'un fait implique la réalisation de son contraire¹³⁸ et ceux d'après Ibn Hišām qui dit à juste propos¹³⁹ : « *wa-bayānu-hu 'anna kulla šay'in 'imtana 'a tabata naqīḍu-hu* ». Si nous considérons que *law* exprime la non-réalisation de la condition et de la réponse, les exemples avancés par Ibn Hišām afin d'appuyer son idée deviennent incorrects. Partant, Ibn Hišām dément les argumentations de ses adversaires qui disent que *law* est une particule exprimant la non-réalisation de la réponse vu la non-réalisation de la condition. Il affirme que la réponse dans les exemples qu'il a cités est réalisé indépendamment de la réalisation de la condition¹⁴⁰. Il ajoute que la non-réalisation de la condition est plus adéquate à la réalisation de la réponse.

59 *wa-law sami 'ū mā staġābū la-kum* (Coran, XXXV,14).

si ils ont entendu non ils ont exaucé pour- vous

¹³⁷ Ibn Hišām, 340.

¹³⁸ Dans cette séquence, nous remarquons que l'analyse grammaticale chez Ibn Hišām a une tendance philosophique. Ceci revient, à notre avis, au fait que chez Ibn Hišām l'analyse philosophique se mêle à l'analyse grammaticale.

¹³⁹ Ibn Hišām, 339.

¹⁴⁰ Ibn Hišām, 341.

S'ils entendaient, ils ne vous exauceraient pas. (traduction de Blachère)

60 *Qul law 'antum tamlikūna ḥazā'ina raḥmati rabb-ī idan*
Dis si vous vous possédez trésors miséricorde Seigneur-moi alors
la-'amsaktum ḥiṣyata l-'infāqi wa-kāna l-'insānu
certes –vous avez tenu crainte la-dépense et-il a été le-homme
qatūran (Coran, XVII, 100)
parcimonieux

Dis [-leur] : « Si vous, vous possédiez les trésors de la bienfaisance (raḥma) de mon Seigneur, vous les garderiez de peur d'en faire usage, car l'Homme est très avaricieux. ». (traduction de Blachère)

Al-'astarābādī c'est également préoccupé de cet emploi de la particule *law*¹⁴¹. Il dit que *law* dans ce genre d'exemple exprime que la réponse à la condition c'est vérifier indépendamment de la vérification de la condition. En effet, dans ce type d'énoncé, le contraire de la condition est plus adéquat à la réponse. Si le locuteur établit une relation d'interdépendance entre la condition et sa réponse et que le contraire de la condition soit plus adéquat à la réponse, celle-ci dépend ainsi de la condition et de son contraire à la fois. La non-réalisation de la condition implique la réalisation de son contraire donc la réalisation de la réponse, et la non-réalisation du contraire de la condition implique la réalisation de la condition donc la réalisation de la réponse. Dans les deux cas la réponse est validée. Nous reprenons, pour cette idée, l'expression d'Al-'astarābādī qui dit à juste propos¹⁴²: « *li-'anna-ka taḥkumu fī z-zāhiri 'anna-hu lāzimun li-š-šarṭi i llaḍī naqīḍu-hu 'awlā bi-stilzāmi dālika l-ḡazā' fa yakūnu dālika l-ḡazā'u lāziman li-dālika š-šarṭi wa-li-naqīḍi-hi , fa yalzamu wuḡūdu-hu 'abadā, 'iḍ-i n-naqīḍāni lā yartafi. ān* ». Dans ce type d'énoncé, le locuteur exprime formellement la non-réalisation de la condition et de la réponse. Mais d'un point de vue sémantique, il vise la non-réalisation de la condition et la réalisation de la réponse. C'est à l'interlocuteur de dévoiler le sens

¹⁴¹ Al-'astarābādī, IV, 451.

¹⁴² Nous constatons que chez Al-'astarābādī, également, l'analyse grammaticale a une tendance philosophique. Voir Al-'astarābādī, IV, 451.

voulu par le locuteur et ceux d'après le contexte. Al-'astarābādī cite d'autres exemples témoignant de cet usage :

61 *wa-law 'anna mā fī l-'arḍi min šagaratin 'aqlāmun wa-l-baḥru*

et-si certes que dans la-terre de arabe calames et-la-mer

yamuddu-hu min ba'di-hi sab'atu 'abḥurin mā nafīdat

il étend- lui de après-lui sept mers non elle c'est épuisée

kalimātu llāhi (Coran, XXXI, 27)

mots le- Dieu

« Si ce qui est arbre sur la terre formait des calames et si la mer, grossie encore de sept autres mers [étaient de l'encre, calames et encre s'épuiseraient mais] les arrêts (kalima) d'Allah ne s'épuiseraient point ». (traduction de Blachère)

62 *Wa-law 'asma'a-hum la-tawallaw wa-hum*

et-si il a fait entendre-eux certes-ils se sont détournés et-eux

mu'riḍūn (Coran, VIII, 23)

s'écartant

[Mais] même s'Il les avait fait entendre, ils se seraient détournés et se seraient écartés. (traduction de Blachère)

A la fin de cette séquence, nous procédons à une analyse détaillée des deux exemples suivants en vue de déceler la valeur concessive de la particule *law* dans le parler des Arabes :

63 *ni'ma l-'abdu ṣuḥaybun, law lam yaḥafi*

bon le-serviteur Souhayb si non il craint(app)

llāha lam ya'ṣi-hi

le-Dieux non il désobéit(app)-lui

Combien Souhayb est dévot, [même] s'il n'avait pas craint Dieu, il ne lui aurait pas désobéit.

64 *law 'ahanta-nī la-'akramtu-ka*

si tu as humilié-moi certes-j'ai honoré-toi

[Même] si tu m'avais humilié, je t'aurais honoré.

L'exemple 63 est un énoncé hypothétique introduit par *law* dont la condition est *lam yahafī llāha* et la réponse est *lam ya'ṣi-hi*. Nous remarquons que la condition (la non-crainte de Dieu) n'est pas adéquate à sa réponse (l'obéissance à Dieu). Un tel usage de *law* signifie que la réponse à savoir l'obéissance à Dieu dépend à la fois de la condition (La non-crainte) et de son contraire (La crainte). Dans ce cas, *law* indique que l'obéissance c'est réalisé du fait qu'elle ne dépend pas uniquement de la crainte mais aussi du respect ou l'absence de cette crainte. En effet, Souhayb n'a pas désobéi à Dieu pour deux raisons : D'abord Souhayb craint Dieu, de plus, même s'il ne le craint pas, il le respecte. Quant à l'exemple 64, il s'agit également d'un énoncé hypothétique introduit par *law* dont la condition est *'ahan-ta-nī* et la réponse est *'akram-tu-ka*. Dans cet énoncé, le locuteur exprime la réalisation de la réponse (*al-'ikrām*) et la non-réalisation de la condition (*al-'ihāna*), mais vise essentiellement la réalisation d'*al-'ikrām* même en la réalisation d'*al-'ihāna*.

Si nous avançons une traduction littérale de l'exemple 64, nous obtenons un énoncé qui comporte un faux sens. Il est évidemment rare qu'une personne honore une autre personne alors que celle-ci l'a humiliée, car *al-ġazā'* est en principe du même genre que l'action comme le souligne le proverbe arabe *al-ġazā' u min ġinsi l-'amal*.

VII. La particule *law* exprimant le potentiel

Bien qu'elle soit surtout connue en tant que marqueur d'irréel, la particule *law* est également employé pour marquer le potentiel et projeté la condition dans le temps futur. Dans cette usage, la particule *law* peut se substituer à *'in* marqueur du potentiel par excellence. Notons que cet emploi de *law* est attesté par quelques exemples de la poésie et du Coran mais demeure marginal et relativement rare dans le parlé des Arabes.

1. La projection de la condition dans le temps futur

Dans certains cas, la particule de condition *law* peut exprimer le potentiel et projette ainsi la condition dans le temps futur. Al-'astarābādī rapporte le point de vue d'al-Farrā' qui affirme cela mais ajoute que cet usage, bien qu'il soit admis, n'est pas fréquent dans la poésie et encore moins dans la prose¹⁴³.

65 'uṭlubū l-'ilma wa-law fī ṣ-ṣīn
demandez le-savoir et-si dans la-Chine
Cherchez le savoir même en Chine.

L'exemple susmentionné prouve que *law* est employé pour marquer le potentiel et situer la condition dans le temps futur. Cependant, dans cet emploi, la particule *law* ne présente aucuns effets de rection car elle n'agit pas sur les verbes de l'énoncé quelle introduit et ne les affectent pas au mode apocopé. Nous reprenons, à ce propos, l'expression d'Ibn Hišām qui dit : «*wa-t-tānī min 'aqsāmi law 'an takūna ḥarfa ṣarṭin fī l-mustaqbal, 'illā 'anna-hā lā taḡzim*¹⁴⁴». Ce même grammairien cite des exemples de la poésie antéislamique qui témoignent de l'absence d'effet de rection chez la particule *law* même lorsque celle-ci a une valeur de potentiel (exemple 66).

Il renforce sa thèse par des versets coraniques dans lesquels *law* se combine avec l'accompli pour situer la condition dans le temps futur et marquer le potentiel. Ainsi, dans l'exemple 67, *law tarakū* veut dire : 'in šārafū wa-qārabū 'an yatrūkū. Nous pouvons le déduire à partir du terme *ḍurriyyatan* (« Une descendance »), qui réfère, dans ce contexte, aux héritiers. Le discours, dans ce verset, est adressé aux tuteurs pendant qu'ils sont vivants avant l'action d'*al-tark* car après cette action ces tuteurs seront morts. Le syntagme verbal *tarakū* présente ainsi une condition projeté dans le temps futur.

66 wa-law taltaqī 'aṣdā'u-nā ba-da mawti-nā ...
et-si elle rencontre echos-nous après mort-nous

¹⁴³ Al-'astarābādī, IV, 451.

¹⁴⁴ Ibn Hišām, 344.

la-zalla ṣadā ṣawtī wa-'in kuntu rimmatan

certes-il est resté écho voix-moi et-si j'ai été poussière

li-ṣawti ṣadā laylā yahiššu wa-yaṭribu

pour-voix écho Layla il tressaillit et-il s'exalte

Si, après notre mort, les échos de nos voix se rencontraient, ... l'écho de ma voix, bien que mon corps fut déjà réduit en cendres, tressaillirait au son de la voix de Layla. (traduction d'Ayoub)

67 *wa-l-yaḥša llaḏīna law tarakū min ḥalfi-him*

et-pour-il craint(app) ceux si ils ont laissé de derriere-eux

ḏurriyyatan ḏi-āfan ḥāfū 'alay-him (Coran, IV, 9)

descendance faibles ils ont craint sur-eux

Que les tuteurs soient emplis de crainte [comme] si [au lieu de leurs pupilles], ils laissaient une descendance faible pour laquelle ils craignent. (traduction de Blachère)

Al-Ḥāḡḡ¹⁴⁵ et Ibn Mālik nient la valeur du potentiel exprimée par *law* et prétendent que c'est la position de la plupart des grammairiens¹⁴⁶. Ils justifient leur point de vue par le fait que *law* est principalement employée pour exprimer *al-imtinā'* et situer la condition dans le temps passé. Selon ces deux grammairiens, l'énoncé 68 ne peut être acceptable que lorsqu'il est introduit par la particule de condition *'in*. Ibn Hišām met en doute l'idée selon laquelle les grammairiens arabe s'accordent sur la négation de la valeur du potentiel marquée par *law* et affirme que certains grammairiens ont approuvé cette valeur de *law* alors que d'autres n'ont pas du tout évoqué la question.

68* *law yaqūmu zaydun fa-'amrun muntaliquun*

si il se lève Zayd alors-Amr partant

pour : Si Zayd se lève, Amr partira.

¹⁴⁵ Ibn Al-Ḥāḡḡ: 'abū Al-'abbās 'aḥmād Ibn Muḥammad Ibn 'aḥmād Al-'azdī Al-'iṣbīlī. Il a été l'auteur d'un commentaire du *Kitāb* de Sibawayhi, d'un abrégé du Mustafā d'Al-Ġazālī, d'un ouvrage sur la 'imāma. Voir Encyclopédie de l'Islam, III, 803.

¹⁴⁶ Ibn Hišām, 345.

2. L'emploi de *law* à la place de *'in*

La majorité des grammairiens affirment que la particule *law*, dans certains usages, projette la condition dans le temps futur. Ils se réfèrent aux deux versets coraniques illustrés par les exemples 69 et 70 dans lesquels le contexte dévoile le sens d'un potentiel exprimé par *law*.

69 *wa-l-yahša llađīna law tarakū min ħalfi-him*

et-pour-il craint(app) ceux si ils ont laissé de derriere-eux

đurriyyatan đi-āfan ħāfū 'alay-him (Coran, IV, 9)

descendance faibles ils ont craint sur-eux

Que les tuteurs soient emplis de crainte [comme] si [au lieu de leurs pupilles], ils laissaient une descendance faible pour laquelle ils craignent. (traduction de Blachère)

70 *wa-mā 'anta bi-mu'minin la-nā wa-law kunnā*

et-non toi par-croyant pour-nous et-si nous avons été

šādiqīn (Coran, XII, 17)

véridiques.

Tu ne vas pas nous croire bien que nous soyons sincères.

(traduction de Blachère)

Ibn Mālik ne partage pas le point de vue de ces grammairiens, car la particule *law*, selon lui, ne peut en aucun cas projeter la condition dans le temps futur, elle la situe plutôt dans le temps passé. Ibn Hišām commente l'avis d'Ibn Mālik¹⁴⁷ qui n'est pas valable dans certain cas d'usage tels que dans l'exemple 70. Cet avis peut toutefois être valable pour certains énoncés tels que l'exemple 69. Dans celui-ci, *law tarakū* (« s'ils laissent ») peut s'interpréter par *law šārafū wa-qārabū 'an yatrakū* (« s'ils ont failli laisser »). Dans ce cas, la particule *law* introduit une condition irréalisée. De nombreuses citations de la poésie, de la prose et du Coran font preuve de la ressemblance entre les particules *'in* et *law*. Cette ressemblance provient du fait que *law* peut marquer le potentiel à l'instar de *'in*, citons à titre d'exemple, l'énoncé 71 :

¹⁴⁷ Ibn Hišām, 347.

71 'a'tū s-sā'ila wa-law ḡā'a 'alā farasin

donnez le-mendiant et-si il est venu sur jument

Donnez au mendiant même s'il vient sur le dos d'une jument

Pour résumer, la particule *law* peut avoir le sens de '*in* lorsqu'elle établit une relation d'interdépendance entre deux procès dont le premier est réalisable dans le temps futur. Par contre, elle exprime *al-imtinā'* quand elle établit une relation d'interdépendance entre deux procès dont le premier est irréel, supposé réaliser ou supposé réalisable. Dans ce cas, *law* introduit une condition irréalisée ou irréalisable.

VIII. Autres usages de la particule *law*

La particule de condition *law* sert essentiellement à introduire un énoncé hypothétique et exprimé la non-réalisation de la condition et de la réponse. Il est toutefois intéressant de noter que *law* présente d'autres emplois, tels que *law al-maṣḍariyya* placée toujours après le verbe *wadda*, *law* du souhait et *law* de la suggestion. Nous étudions dans cette partie ces différents usages tout en mettant en exergue les opinions divergées des grammairiens arabes au sujet de ces emplois de la particule *law*.

1. *law al-maṣḍariyya*

Al-'astārābādī attire l'attention du chercheur sur la nécessité de faire la distinction entre *law al-ṣarṭiyya* et *law al-maṣḍariyya*¹⁴⁸. Celle-ci figure après le verbe *wadda* (« aimer ») exprimant le souhait (« *al-tamannī* »)¹⁴⁹, tel est le cas dans l'exemple 72. Dans cette usage, *law* est comparable à '*an al-maṣḍariyya*.

72 wa-'in ya'ti l-'aḥzābu yawaddū law 'anna-hum

et-si il vient les-factions ils aiment si certes-eux

¹⁴⁸ Al-'astārābādī, IV, 453.

¹⁴⁹ *law* dite *al-maṣḍariyya* introduit généralement un verbe. Le locuteur peut les remplacer tous les deux par un substantif (« *maṣḍar* »).

bādūna fī l-'a'rābi (Coran, XXXIII, 20)

bédouins dans les-bédouins.

Et si les Factions viennent, ils aimeraient à se retirer au désert, parmi les Bédouins. (traduction de Blachère)

Certes, *law al-maṣdariyya* est comparable à *'an al-maṣdariyya* sauf qu'elle n'affecte pas le verbe qui la suit au mode subjonctif. Elle est fréquente après le verbe *wadda*. Ce verbe peut être à l'accompli comme dans l'énoncé 73 ou à l'inaccompli comme dans l'énoncé 74. L'emploi de cette particule sans le verbe *wadda* est rare. Nous le retrouvons surtout dans la poésie classique.

73 *waddū law tudhinu fa-yudhinū* (Coran, LXVIII, 9)

ils ont aimé si tu t'adoucies (ind) alors-ils s'adoucisent (sub)

Ils aimeraient que tu sois doux pour qu'ils le soient. (traduction de Blachère)

74 *wa-mina llaḍīna 'ašrakū yawaddu 'aḥadu-hum*

et-de ceux ils ont associé il aime quelqu'un-eux

law yu'ammāru 'alfa sanatīn (Coran, II, 96)

si il est conservé longtemps en vie mille années

Parmi les Associateurs, plus d'un voudrait recevoir mille ans de vie.

(traduction de Blachère)

Parmi les plus célèbres grammairiens qui ont défendu la thèse selon la quelle *law*, dans certain cas de figure est *maṣdariyya*, nous citons Al-Farrā', Al-'uqbarī¹⁵⁰ et Ibn Mālik. Si les énoncés 75 et 76 présentent deux lectures différentes

¹⁵⁰ Al-'uqbarī : 'abd Allāh Ibn Al-Ḥussayn Ibn 'abd Allāh Al-Ḥusayn, Al-'uqbarī, Al-Baḡdādī Al-Ḥanbalī 'abū Al-Baqā' Muhibb Al-Dīn, grammairien, philologue et *faqīh* ḥanbalite et baḡdādien. Sa famille était originaire du village de 'uqbara sur la rive gauche du Tigre, mais on ne connaît rien de son ascendance ni de son appartenance ethnique, frappé de cécité dès son jeune âge, il s'est consacré à l'étude et à l'enseignement dans la capitale 'abbāsīde, qu'il semble n'avoir jamais quittée, il a suivi les cours de maîtres réputés, comme le grammairien Ibn Al-Ḥaššāb, le philologue Ibn Al-'aššār ; il a acquis la science des lectures qur'āniques auprès d'Ibn Al-Baṭā'ihī et le *fiqh* auprès de 'abū Ya'lā le jeune petit-fils du grand cadī ḥanbalite 'abū Ya'lā Al-Farrā' ; d'autres maîtres de renom, comme 'abū Ḥakīm Al-Nahrawānī et même le grand prédicateur Ibn Al-Ġawzī, l'ont formé dans le ḥanbalisme, dont il est devenu un défenseur fidèle et fervent.

d'un meme verset coranique, ces grammairiens se sont plutôt referé à la première lecture de ce verset afin de defendre leur idéé¹⁵¹. Ils expliquent que *yudhinū* est un verbe au mode subjonctif car il est coordonné à *tudhinu* qui est à l'origine '*an tudhina*.

75 *waddū law tudhinu fa-yudhinū* (Coran, LXVIII, 9)
ils ont aimé si tu t'adoucies (ind) alors-ils s'adoucissent (sub)
Ils aimeraient que tu sois doux pour qu'ils le soient. (traduction de Blachère)

76 *waddū law tudhinu fa-yudhinūna* (Coran, LXVIII, 9)
ils ont aimé si tu t'adoucies (ind) alors-ils s'adoucissent (ind)
Ils aimeraient que tu sois doux pour qu'ils le soient. (traduction de Blachère).

Cependant, la plupart des grammairiens considèrent que *law*, dans ce genre de contexte, est *ṣarṭiyya*. Partant, ils analysent l'exemple 77 de la manière suivante : D'une part, le complément d'objet externe du verbe *wadda* est sous-jacent. D'autre part, *law* est une particule de condition, mais l'apodose de la phrase hypothétique qu'elle introduit est également sous-jacente. Ainsi, si nous faisons apparaître ces éléments sous-jacents, nous obtenons l'exemple 78.

77 *wa-mina llaḏīna 'aṣrakū yawaddu 'aḥadu-hum*
et-de ceux ils ont associé il aime quelqu'un-eux
law yu'ammuru 'alfa sanatīn (Coran, II, 96)
si il est conservé longtemps en vie mille années
Parmi les Associateurs, plus d'un voudrait recevoir mille ans de vie.
(traduction de Blachère)

Sa réputation de grammairien et de commentateur grandissant, il a eu à son tour des élèves qui venaient des régions lointaines pour suivre son enseignement, ils lui servaient à l'occasion de lecteurs . La notoriété d'Al-'uqbarī comme grammairien et philologue et, partant, comme commentateur de textes, a éclipsé celle du *faqīh* hanbalite, du logicien et du juriste spécialiste des partages successoraux ; « la grammaire était son domaine ». Al-'uqbarī est mort à Baḡdād en 616/1219. Voir Encyclopédie de l'Islam, X, 852.

¹⁵¹ Ibn Hišām, 350.

78 *wa-mina llaḏīna 'ašrakū yawaddu 'aḥadu-humu t-ta'mīra*
 et-de ceux ils ont associé il aime quelqu'un-eux vivre longtemps
law yu'ammāru 'alfa sanatin la-sarra-hu ḏālika
 si il est conservé longtemps en vie mille année certes-il a contenté-lui cela
 Parmi les Associateurs, plus d'un voudrait vivre longtemps s'il avait reçu mille
 ans de vie, il aurait été content.

Dans ce dernier exemple, *t-ta'mīra* est le complément d'objet externe du verbe *yawaddu*, et *lasarra-hu ḏālika* est la réponse à la condition *yu'ammāru 'alfa sanatin*. Ibn Hišām juge cette interprétation comportant beaucoup d'affectation, il dit à juste propos : « *wa-lā ḥafā'a bi-mā fī ḏālika mina t-takallufi* » (« Il est bien clair que cette interprétation ne manque pas d'affectation. ») ¹⁵². On bref, selon quelques grammairiens, *law* dans certain cas de figure est *mašdariyya*. Notons bien que l'emploi de *law* suivie de *'anna* met ces grammairiens en difficulté, car ils ne trouvent pas de statut pour *law* placée devant un énoncé précédé de *'anna*. Ibn Hišām prétend avoir la réponse ¹⁵³. Pour ce faire, il cite d'abord le verset coranique illustré par l'énoncé 79 témoignant de cet usage. Il affirme, par la suite, qu'il suffit de considérer un verbe sous-jacent *ṭabata* prenant place entre la particule *law* et la particule *'anna* comme le montre l'énoncé 80.

79 *tawaddu law 'anna bayna-hā wa-bayna-hu 'amadan ba'īdan* (Coran, III, 30)
 elle aime si certe entre-elle et-entre-lui terme loin
 Elle aimera qu'entre elle et [ce jour] il y ait une infinie distance. (traduction
 de Blachère)

80 *tawaddu law ṭabata 'anna bayna-hā wa-bayna-hu*
 elle aime si il c'est averé certe entre-elle et-entre-lui
'amadan ba'īdan
 terme loin
 Elle aimera qu'entre elle et [ce jour] il y ait une infinie distance.

¹⁵² Ibn Hišām, 350.

¹⁵³ Ibn Hišām, 351.

2. *law* ayant valeur d'optatif

De nombreux exemples de la langue classique témoignent de l'emploi de *law* pour exprimer le souhait (« *al-tamannī* »). Parmi ces exemples, nous citons les énoncés 81 et 82 dans lesquelles les verbes *tuḥaddiṭa* et *nakūna* sont au mode subjonctif, car ils représentent chacun une réponse à un souhait. Par conséquent, les exemples 81 et 82 sont respectivement équivalents aux exemples 83 et 84. Tous ces énoncés expriment le souhait.

81 *law ta 'tī-nī fa-tuḥaddiṭa-nī*
si tu viens-moi alors-tu racontes (sub)-moi
Je souhaite que tu viennes chez moi pour me parler.

82 *fa-law 'anna la-nā karratan fa-nakūna*
alors-si certes pour-nous fois alors-nous sommes (sub)
mina l-mu 'minīna (Coran, XXVI, 102)
de les-croyants
Que n'avons-nous [la possibilité d'] un retour [sur terre] afin d'être parmi les Croyants. (traduction de Blachère)

83 *layta-ka ta 'tī-nī fa-tuḥaddiṭa-nī*
si seulement-toi tu viens-moi alors-tu racontes (sub)-moi
Si seulement tu venais chez moi pour me parler.

84 *layta la-nā karratan fa-nakūna mina l-mu 'minīna*
si seulement pour-nous fois alors- nous sommes (sub) de les-croyants
Si seulement nous avons [la possibilité d'] un retour [sur terre] afin d'être parmi les Croyants.

Comme nous l'avons déjà souligné, *law* exprime parfois le souhait. Selon Ibn Ya'īš, contrairement à la condition, le souhait ne requiert pas de réponse car il constitue une sorte de demande¹⁵⁴. La différence entre le souhait et la demande est que le premier existe dans l'esprit du locuteur, ainsi celui-ci ne le déclare pas, tandis

¹⁵⁴ Ibn Ya'īš, IX, 11.

que la demande est exprimée par le locuteur et formulée par un énoncé. Al-Zamaḥṣarī considère que l'expression *law ta 'tī-nī* dans l'exemple 85 est équivalente à *layta-ka ta 'tī-nī* dans l'exemple 86.

85 *law ta 'tī-nī* *fa-tuḥaddiṭa-nī*
 si tu viens-moi alors-tu racontes (sub)-moi
 Je souhaite que tu viennes chez moi pour me parler.

86 *layta-ka* *ta 'tī-nī* *fa-tuḥaddiṭa-nī*
 si seulement-toi tu viens-moi alors-tu racontes (sub)-moi
 Si seulement tu venais chez moi pour me parler.

Pour le verbe *ḥaddaṭa* dans l'exemple 85, Al-Zamaḥṣarī tolère l'emploi du mode indicatif, si l'on suppose que la proposition *tuḥaddiṭa-nī* est une continuité d'un énoncé précédent (« *ḡumla isti 'nāfiyya* »), et le mode subjonctif, si l'on suppose que la proposition *tuḥaddiṭa-nī* est une réponse au souhait. Par contre, dans l'exemple 86, seul le mode subjonctif est possible car la réponse au souhait doit être *manṣūba*¹⁵⁵. Afin de justifier que le mode indicatif est le mode subjonctif sont tous les deux admis dans l'énoncé 85 introduit par *law* du souhait, Al-Zamaḥṣarī compare cette énoncé à un verset coranique qui lui est semblable. Ce verset est introduit par le verbe *wadda* exprimant le souhait suivi de la particule *law al-maṣdariyya*. Al-Zamaḥṣarī s'appuie sur l'usage coranique dans ce verset qui a été lu de deux manières différentes comme le montrent les énoncés 87 et 88. Le verbe 'adhana, dans l'exemple 87, prend le mode indicatif. Dans ce cas, la proposition *yudhinūna* est *ḡumla isti 'nāfiyya* coordonnée à celle qui la précède par le billet de la particule *fa*. Ce même verbe prend le mode subjonctif dans l'exemple 88. La proposition *yudhinū* dans ce cas est une réponse au souhait exprimé par le verbe *wadda*, cette réponse est introduite par *fā 'al-sababiyya*

87 *waddū* *law tudhinu* *fa-yudhinūna* (Coran, LXVIII, 9)
 ils ont aimé si tu t'adoucies (ind) alors-ils s'adoucissent (ind)
 Ils aimeraient que tu sois doux pour qu'ils le soient. (traduction de Blachère).

¹⁵⁵ Ibn Ya'īš, IX, 11.

88 *waddū law tudhinu fa-yudhinū* (Coran, LXVIII, 9)
ils ont aimé si tu t'adoucies (ind) alors-ils s'adoucissent (sub)
Ils aimeraient que tu sois doux pour qu'ils le soient. (traduction de Blachère)

Ibn Mālik affirme que *law* du souhait n'est d'autre que *law al-maṣdariyya* ce situant toujours après le verbe *wadda*¹⁵⁶. Il explique que, dans ce cas de figure, le verbe *wadda* est sous-jacent et que son sens est compris dans la particule *law* qui acquière ainsi une valeur optative. Al-Zamaḥṣarī cite un exemple attestant cette valeur de *law* en comparant celle-ci à *layta*. Ibn Mālik reprends cette exemple que nous citons dans l'énoncé 89 et l'interprète comme suit : La particule *law* est à l'origine précédée du syntagme prédicatif *wadadtu* comme le montre l'énoncé 90. Etant donné que le verbe *wadda* exprime le souhait, une fois supprimé, son sens est rendu par la particule *law* qui devient comparable à *layta* est requiert, à l'instar de celle-ci, une réponse au souhait.

89 *law ta'tī-nī fa-tuḥaddīta-nī*
si tu viens-moi alors-tu racontes (sub)-moi
Je souhaite que tu viennes chez moi pour me parler.

90 *wadadtu law ta'tī-nī fa-tuḥaddīta-nī*
J'ai aimé si tu viens-moi alors-tu racontes (sub)-moi
J'aimerais que tu viennes chez moi pour me parler.

Pour finir, Il convient de noter que *law* sert également à exprimer une suggestion et requiert, dans ce cas, une réponse de même que lorsqu'elle exprime le souhait. Cette idée peut s'illustrer par l'énoncé 91.

91 *law tanzīlu 'inda-nā fa-tuṣība ḥayran*
si tu descends chez-nous alors-tu atteinds bien

Pourquoi ne viendrais-tu pas chez nous afin qu'on puisse te réserver un

¹⁵⁶ Ibn Hišām, 352.

accueil chaleureux ?

IX. Les nuances d'*al-šarṭ* : de l'irréel au certain

Les grammairiens tardifs ont classé *law*, bien qu'elle soit marqueur d'irréel, parmi les particules de *šarṭ*. Ces mêmes grammairiens ont pareillement inséré '*ammā* dans la catégorie des particules de *šarṭ* sachant que '*ammā* introduit un énoncé exprimant un fait certain. De se fait, d'après les grammairiens tardifs, la notion de *šarṭ* dans la langue arabe indique toutes les nuances du certain à l'irréel en passant par le circonstanciel, l'éventuel et le potentiel. Partant, les énoncés introduits par '*ammā* ont été considérés comme conditionnels. Dans cette séquence, nous détaillons le cas de ces phrases en mettant la lumière sur la manière dont les grammairiens tardifs justifient cette classification.

1. '*ammā* ayant une valeur conditionnelle

Al-'astarābādī a consacré une longue séquence à analyser l'usage de '*ammā* qui en présente essentiellement deux ¹⁵⁷. Il explique que cette particule permet au locuteur de détailler, c'est le cas quand il s'agit d'attribuer différentes qualifications à divers individus. Prenons l'exemple 92. Zayd, 'amr et Bišr appartiennent à un groupe d'hommes. Le premier est *faqīh* (« jurisconsulte »), le deuxième est *mutakallim* (« théologien ») et le troisième est *qāḍī* (« juge »). Le locuteur rend ce sens en disant :

92 *hā'ulā'i fuḍalā'u fa-'ammā zaydun fa-faqīhun wa-'ammā*

ceux-ci vertueux alors-quant à Zayd alors-jurisconsulte et-quant à

'*amrun fa-mutakallimun wa-'ammā bišrun fa-qāḍin*

Amr alors-théologien et-quant à Bišr alors-juge

Ceux-ci sont des gens de grand mérite : Zayd est jurisconsulte, Amr est théologien tandis que Bišr est juge.

¹⁵⁷ Al-'astarābādī, IV, 466.

Etant donné que ces qualifications sont accordées à ces hommes et se rattachent à eux d'une manière continue, cet exemple nous permet de déceler le second sens exprimé par *'ammā* qui est *al-luzūm*. En effet, Dans certains cas, *'ammā* sert à exprimer deux sens à la fois, à savoir *al-tafṣīl* et *al-luzūm*, tel que dans l'exemple su mentionné. Dans d'autre cas, elle exprime uniquement *al-luzūm* et ceux d'après la plupart des grammairiens, car d'autres affirment que *'ammā* exprime toujours les deux sens à la fois. Partant, *al-luzūm* constitue la valeur exprimée par *'ammā* dans tous ces usages. Par ailleurs, l'énoncé conditionnel se construit sur une relation de cause à effet entre la condition et sa réponse. Il s'agit d'une relation prédicative qui implique que la réponse est étroitement dépendante de la condition du simple fait qu'elle présente la conséquence qui découle de la validation de la condition. Partant, *al-šarṭ* peut se résumer par *al-luzūm*. Comme *'ammā* exprime *al-luzūm* dans tous ces usages, elle a une valeur conditionnelle implicite. Al-'astarābādī la compare à la particule de condition *'in* et affirme qu'à l'instar de celle-ci, *'ammā* sert à introduire une condition¹⁵⁸. D'ailleurs, elle régit le verbe qui la suit en lui assignant le mode apocopé tels est le cas dans l'exemple 94. Cependant, comme nous l'avons déjà noté, *'ammā* sert à détailler, or ce procédé peut engendrer la répétition du mot *'ammā* et crée ainsi une lourdeur dans l'énoncé. Afin d'alléger l'énoncé et éviter cette lourdeur, il a fallu supprimer la condition figurant dans l'exemple 94 pour obtenir l'exemple 93 qui témoigne de l'usage canonique de la particule *'ammā*. En effet, l'énoncé 94 n'est qu'une autre version de l'énoncé 93 selon la reformulation d'Al-'astarābādī.

93 *'ammā zaydun fa-qā'imun*

quant à Zayd alors-debout

Quant à Zayd, il est debout.

94 *'ammā yakun min šay'in fa-zaydun qā'imun*

quant à il est(app) de chose alors-Zayd debout

Quoiqu'il arrive, Zayd est debout.

¹⁵⁸ Al-'astarābādī, IV, 466.

Si l'on admet l'idée que *'ammā* peut exprimer *al-šarṭ*, la proposition *'ammā zaydun fa-qā'imun*, dans l'exemple 93, prend le statut d'énoncé conditionnel. Afin de justifier la mise en place d'*al-fā'* entre *zayd* et *qā'im* dans cet exemple, Al-'astārābādī avance l'explication suivante¹⁵⁹ : L'exemple 94 comporte une protase (*yakun min šay'in*) et une apodose (*zaydun qā'imun*). Le syntagme prédicatif *yakun min šay'in* est *malzūm* et le syntagme prédicatif *zaydun qā'imun* est *lāzim*. Or dans ce cas de figure, la relation d'*al-luzūm* doit être établie entre *zayd* et *qā'im*, car la station debout présente dans l'intention du locuteur une description de la posture de Zayd dans l'absolu. Afin de mettre en évidence la relation d'*al-luzūm* entre *zaydun* et *qā'imun*, le locuteur procède à la suppression de la protase *yakun min šay'in*. Cette suppression laisse la place au mot *zaydun* pour constituer à son tour la protase d'une phrase conditionnelle dont l'apodose est *qā'imun*. C'est ainsi que nous obtenons l'exemple 93 dans lequel le locuteur se sert d'*al-fā'* pour relier les deux mots *zaydun* et *qā'imun*, qui sont à l'origine les composantes de la phrase nominale constituant l'apodose dans l'exemple 94. Dans ce cas, *'al-fā'* indique qu'*al-qiyām* se rattache à *zayd*, il s'agit donc de *fā' al-sababiyya*. Quoique sa thèse paraisse très abstraite et tende à parler d'éléments qui ne figurent pas dans l'énoncé, Al-'astārābādī la défend. Pour ce faire, il compare la suppression de ce qu'il considère *šarṭ* à la suppression du propos dans une phrase nominale précédée de *law-lā*. Selon lui, le sens de l'élément supprimé est inclus dans la réponse de *law-lā*.

95 *law-lā šayḥu-nā 'abbādu*

si-non Cheikh-nous Abbad

la-kamarū-nā l-yawma 'aw la-kādū

certes- ils ont vaincu-nous aujourd'hui ou certes-ils ont failli

Si il n'y avait pas eu parmi nous notre Cheikh Abbad, ils nous auraient vaincu ou ils auraient failli le faire.

Al-Zamaḥṣarī soutient l'idée selon laquelle *'ammā* a une valeur conditionnelle et rapporte le point de vue de Sībawayhi qui explique l'énoncé 96 par l'énoncé 97¹⁶⁰. Cependant, Al-'astārābādī commente la position de Sībawayhi

¹⁵⁹ Al-'astārābādī, IV, 466.

¹⁶⁰ Ibn Ya'īš, IX, 11.

quand il interprète l'exemple 96 par l'exemple 97¹⁶¹. Il affirme que, d'un point de vue syntaxique, *'ammā* n'est pas comparable à *mahmā* car la première est une particule et la seconde est un nom. La ressemblance visée par Sībawayhi entre ces deux éléments est seulement sémantique.

96 *'ammā zaydun fa-qā'imun*
 quant à Zayd alors-debout
 Quant à Zayd, il est debout.

97 *mahmā yakun min šay'in fa-zaydun qā'imun*
 quoi que il est(app) de chose alors-Zayd debout
 Quoiqu'il arrive, Zayd est debout.

Si nous observons les deux exemples sus mentionnées, nous constatons que *'ammā* exprime *al-luzūm* et *mahmā* exprime *al-'iṭlāq*. Notons qu'*al-luzūm* et *al-'iṭlāq* sont deux sens très proches.

Il est, toutefois, intéressant de souligner que la classification de *'ammā* parmi les particules de condition n'a pas fait l'unanimité chez les grammairiens arabes classiques. Ibn Hišām est l'un des rares grammairiens qui ont affirmé que *'ammā* est une particule de condition¹⁶². Il justifie son point de vue par l'omniprésence de la particule *fa* introduisant la réponse de *'ammā*. Dans certains énoncés introduits par *'ammā*, *al-fā'* sert à relier le thème et le propos comme dans l'exemple 96. Dans ce cas, il ne s'agit pas de la particule de coordination car celle-ci ne coordonne pas le thème et le propos. De plus, dans les énoncés introduits par *'ammā*, nous ne pouvons supprimer *al-fā'*, donc cette particule n'est pas supplémentaire. Partant, selon Ibn Hišām, si *al-fā'* dans les énoncés introduits par *'ammā* n'est ni une particule de coordination ni une particule supplémentaire, elle ne peut être donc que *fā' al-ġawāb*.

2. L'emploi d'*al-fā'* dans les énoncés introduits par *'ammā*

¹⁶¹ Al- 'astarābādī, IV, 469.

¹⁶² Ibn Hišām, 80.

D'après la tradition grammaticale arabe, la particule *'ammā* présente un double usage : Elle exprime à la fois *al-tafṣīl* et *al-luzūm*. Dans certains cas, cette particule exprime uniquement *al-luzūm* comme l'affirment la plupart des grammairiens. Dans une conversation, le locuteur peut accorder différentes caractéristiques à une personne donnée. Si ces attributs ne se réfèrent pas toutes à cette même personne, selon l'interlocuteur, celui-ci répond au locuteur par un énoncé introduit par la particule *'ammā* permettant de détailler. L'interlocuteur emploie *'ammā* afin de discuter le locuteur à propos des caractéristiques attribuées à la personne en question. Dans ce cas de figure, la particule *'ammā* sert à exprimer uniquement *al-tafṣīl*. Nous disons ainsi l'énoncé 99 en réponse à l'énoncé 98.

98 *zaydun 'ālimun šuġā'un karīmun*

Zayd savant courageux généreux

Zayd est savant, courageux et généreux.

99 *'ammā 'ālimun šuġā'un fa-musallamun bi-hi,*

quant à savant courageux alors-accordé par-lui

wa-'ammā karīmun fa-fī-hi naẓar

et-quant à généreux alors-dans-lui vue

Quant au fait qu'il soit savant et courageux ceci est reconnu, quant à sa générosité cela est discutable.

La particule *'ammā*, comme nous l'avons précédemment mentionné, peut avoir une valeur conditionnelle attestée par la présence d'*al-fā'* qui introduit la réponse de *'ammā*. Afin de mettre la valeur conditionnelle rendue par *'ammā*, Ibn Ya'īš interprète l'exemple 100 par l'exemple 101¹⁶³.

100 *'ammā zaydun fa-munṭaliquun*

quant à Zayd alors-partant

Quant à Zayd, [alors] il est partant.

¹⁶³ Ibn Ya'īš, IX, 11.

101 *mahmā yakun min šay'in fa-zaydun munṭaliquṅ*
 quoi que il est (app) de chose alors-Zayd partant
 Quoiqu'il arrive dans ce monde Zayd est partant.

Dans un énoncé conditionnel, quand l'apodose est une phrase nominale, le thème est précédé d'*al-fā'* comme le montre l'énoncé 102. Pourquoi *al-fā'*, dans l'énoncé 100 est-elle placée entre le thème *zaydun* et le propos *munṭaliquṅ*?

Les grammairiens affirment que, dans les phrases introduites par '*ammā*', le nom conditionnel *mahmā* et la protase sont supprimées, c'est '*ammā*' qui les remplace et englobe leur sens. Pour des raisons d'ordre stylistique, les grammairiens n'admettent pas que la réponse à l'apodose soit placée juste après '*ammā*'. Ainsi, le locuteur antépose une partie de l'apodose afin de séparer '*ammā*' de sa réponse. Dans l'exemple 100 on l'occurrence, le locuteur a antéposé le mot *zaydun* à la particule *fa*.

102 *'in tuḥsin 'ilay-hi fa-llāhu yuġāzī-ka*
 si tu fais du bien à-lui alors-le-Dieu il récompense-toi
 Si tu lui fais du bien, Dieu te récompensera.

Notons qu'*al-fā'* est à l'origine une particule de coordination. Elle relie deux noms ou deux propositions et exprime l'ordre des éléments reliées. Partant, *al-fā'* établi un rapport de coordination et implique l'ordre des éléments coordonnées. Dans l'énoncé 103 se mêlent les deux sens.

103 *ġā'a-nī zaydun fa-amrun*
 il est venu-moi Zayd alors-Amr
 Zayd est venu chez moi, puis Amr.

Quelque soit sa fonction dans l'énoncé (coordonner deux éléments ou relier la protase et l'apodose), la particule *fa* ne se situe jamais en tête de phrase. Elle est obligatoirement précédée d'un verbe ou d'un nom. L'énoncé 104 est rejeté par les grammairiens car ceux-ci n'admettent pas qu'*al-fā'* soit précédée d'une particule. Afin d'obtenir un énoncé correct, ils ont antéposé le nom *zaydun* à la particule *fa*. Celle-ci, dans ce cas, n'est pas une particule de coordination mais elle sert à relier le thème *zaydun* au propos *munṭaliquṅ*.

104 * *'ammā fa-zaydun munṭaliqun*

quant à alors-Zayd partant

pour : Quant à Zayd, [alors] il est partant.

Si nous considérons maintenant l'exemple 105, Nous remarquons que le nom *zaydan* est au cas accusatif car il présente le complément d'objet externe du participe actif *ḍāribun*. Selon la théorie de rection, l'élément régi (« *al-ma'mūl* ») ne précède jamais son élément recteur (« *al-'āmil* »). Cependant, dans ce cas en l'occurrence, les grammairiens arabes ont toléré l'antéposition de l'élément régi à l'élément recteur car sans cette antéposition, nous obtenons l'exemple 106 où la particule *'ammā* est suivie d'*al-fā'*, or cette usage est inconcevable selon les grammairiens arabes. Al-Mubarrad est allé loin dans cette interprétation quant il a toléré l'exemple 107¹⁶⁴. En effet, il prétend que le nom *zaydan* placé avant la particule *'inna* est régi par le participe actif *ḍāribun* occupant la fonction prédicat de *'inna* et se situant après cette particule. Or, nous le savons déjà, les grammairiens arabes n'admettent pas qu'un élément qui suit la particule *'inna* régit un élément qui la précède.

105 *'ammā zaydan fa-'anā ḍāribun*

quant à Zayd (acc) alors-moi frappant

Quant à Zayd, je le frapperai.

106* *'ammā fa-'anā ḍāribun zaydan*

quant à alors-moi frappant Zayd (acc)

pour : Quant à Zayd, je le frapperai.

107 *'ammā zaydan fa-'innī ḍāribun*

quant à Zayd(acc) alors-certains-moi frappant

Quant à Zayd, certes je le frapperai.

¹⁶⁴ Ibn Ya'īš, IX,12.

Ibn Ya‘īš a rapporté des exemples de la poésie classique où *al-fā’*, dans les énoncés introduits par *‘ammā*, est supprimée¹⁶⁵. Dans cette même ligné, Al-‘astarābādī souligne que, dans les énoncés introduits par *‘ammā*, le locuteur peut supprimer *al-fā’* pour des contraintes métriques, comme il peut la supprimer l’orsqu’elle introduit une citation¹⁶⁶. Cette idée peut s’illustrer par le verset coranique figurent dans l’exemple 108 et qui s’explique par l’exemple 109.

108 *wa-‘ammā llaḏīna kafarū ‘a-fa-lam takun*
 et-quant à ceux ils ont mécréu est-ce-alors-non elle est (app)
‘āyātī tutlā ‘alay-kum (Coran, XLV, 31)
 versets-moi elle est récitée sur-vous

A ceux qui auront été infidèles, [il sera dit] : « Et quoi ! Nos aya ne vous étaient-elles pas communiquées ? » (traduction de Blachère)

109 *wa-‘ammā llaḏīna kafarū fa-yuqālu la-hum*
 et-quant à ceux ils ont mécréu alors- il est dit pour-eux
‘a-fa-lam takun ‘āyātī tutlā ‘alay-kum
 est-ce-alors-non elle est (app) versets-moi elle est récitée sur-vous

A ceux qui auront été infidèles, il leur sera dit : « Et quoi ! Nos aya ne vous étaient-elles pas communiquées ? »

3. L’antéposition dans l’énoncé introduit par *‘ammā*

Reprenons la position d’*al-fā’* reliant les deux parties d’un énoncé introduit par *‘ammā*, celle-ci peut être précédée d’un nom ayant la fonction thème. Toutes les sortes de compléments (complément d’objet externe, complément d’objet interne, complément circonstanciel de temps, complément d’état, et complément de but) peuvent également la précéder. Al-‘astarābādī cite des exemples illustrant ces différents cas¹⁶⁷. En revanche, il met l’accent sur la règle qui encadre

¹⁶⁵ Ibn Ya‘īš, IX,12.

¹⁶⁶ Al-‘astarābādī, IV,470.

¹⁶⁷ Nous n’avons repris tous ces exemples, qui dans le cadre de notre recherche, sont peu pertinents. Voir Al-‘astarābādī, IV, 468.

l'antéposition d'un élément à la particule *fa* dans un énoncé introduit par *'ammā*. Cette antéposition répond à des exigences de sens, essentiellement *al-luzūm* : C'est-à-dire que l'élément antéposé doit se rattacher à son élément recteur d'une manière absolue. Dans l'exemple 110 le fait de ne pas brimer doit se rattacher toujours à la situation d'être orphelin. Le locuteur se permet donc d'antéposer le complément d'objet externe *l-yatīma*.

110 *fa-'ammā l-yatīma fa-lā taqhar* (Coran, XCIII, 9)

alors-quant à le-orphelin alors-non asservis

L'orphelin, ne [le] brime donc pas ! (traduction de Blachère)

111 *'ammā ta'dīban fa-'anā dāribu-ka*

quant à correction alors-moi frappant-toi

Pour te corriger, certes je te frapperai.

Bien que la tradition grammaticale arabe ne permette pas de placer l'élément régit avant l'élément recteur, le locuteur a antéposé le complément de but dans l'exemple 111 sans créer d'ambiguïté dans l'énoncé étant donné que celui-ci est introduit par *'ammā*. Cependant, il n'est pas toléré d'antéposer le complément d'objet externe de l'apodose dans l'exemple 112 introduit par la particule de condition *'in*, car dans ce cas de figure, rien ne le nécessite, donc cet énoncé est incorrect. De même, l'exemple 113 est incorrect, car l'usage ne permet pas d'antéposer deux éléments à la fois dans un énoncé introduit par *'ammā*.

112* *'in ġi'ta-nī zaydan fa-'anā dāribun*

Si tu es venu- moi Zayd (acc) alors-moi frappant

pour : Si tu viens chez moi, je frapperai Zayd.

113* *'ammā zaydun ta'āma-ka fa-lā ya'kulu*

quant à Zayd nourriture-toi alors-non il mange (ind)

pour : Quant à Zayd, il ne mange pas les plats que tu prépares.

Dans les énoncés introduits par *'ammā*, il existe des cas où la réponse de *'ammā* est une phrase hypothétique. Là aussi, la grammaire traditionnelle

représentée par Al-'astarābādī considère que la condition de *'ammā* est sous-jacente, de même qu'elle considère qu'une partie de la réponse de *'ammā* à savoir la protase de la phrase hypothétique a pris la place de la condition sous-jacente de *'ammā*.

Al-'astarābādī cite l'énoncé 114, et dit que celui-ci est à l'origine l'énoncé 115¹⁶⁸ :

114 *fa-'ammā 'in kāna mina l-muqarrabīna fa-rawḥun*

alors-quant à si il à été de les-rapproché alors-repos

wa-rayḥānun wa-ġannatu na'īmin (Coran, LVI, 88/89)

et-basilique et-paradis délice

Si ce mort est parmi ceux admis à la proximité du Seigneur, [à lui] repos, parfum et jardin de délice ! (traduction de Blachère)

115 *fa-'ammā yakun šay'un fa-'in kāna mina l-muqarrabīna*

alors-quant à il est(app) chose alors-si il a été de les-rapprochés

fa-rawḥun wa rayḥānun wa-ġannatu na'īmin

alors-repos et-basilique et-paradis délice

Quoi qu'il advienne, si ce mort est parmi ceux admis à la proximité du Seigneur, [à lui] repos, parfum et jardin de délice !

Nous ne pouvons séparer *'ammā* de la particule *fa* par une phrase complète, ainsi l'exemple 116 est inacceptable. D'aure part, le locuteur peut employer un mot entre *'ammā* et *al-fā'* qu'il reprene après celle-ci, ce mot est soit un substantif soit un adjectif. L'exemple 117 permet de bien illustrer cette idée. Si le mot venant après *'ammā* est un substantif, le locuteur peut employer un nom dérivé de ce terme après la particule *fa*, tel est le cas dans l'exemple 118.

116* *'ammā zaydun qā'imun fa-'amrun nā'imun*

quant à Zayd debout alors-Amr endormi

pour : Zayd s'est réveillé alors qu'Amr dort encore.

117 *'ammā šadīqan mušāfiyan fa-laysa bi-šadīqin*

quant à ami sincère alors-non par-ami

¹⁶⁸ Al-'astarābādī, IV, 469.

L'ami qui se dit fidèle alors qu'il ne l'est pas n'est pas un véritable ami.

118 *'ammā 'ilman fa-'ālimun*

quant à savoir alors-savant

Quoi qu'on évoque son savoir, cette personne est certes savante.

4. Le marquage casuel des éléments figurant après *'ammā*

Al-'astarābādī a consacré un long passage à la question du marquage casuel des éléments qui se situent après *'ammā*¹⁶⁹. Il explique que, dans le cas où *'ammā* est suivie d'un substantif ou d'un adjectif, indéterminé, Al-Ḥiġāziyūn exigent la mise en place du cas accusatif, par contre, Banū Tamīm le tolère sans l'exiger. Dans le cas où le substantif est déterminé, les deux écoles ont le même point de vue. Elles admettent la mise en place de l'un ou de l'autre des deux cas à savoir le nominatif ou l'accusatif.

Quand à l'adjectif déterminé, le seul cas toléré pour cet élément est le cas nominatif. Al-'astarābādī a rapporté les justifications avancées par Sībawayhi. Celui-ci a expliqué la présence de la marque d'*al-naṣb* sur la lettre finale du substantif venant après *'ammā* par la fonction complément de but que lui accorde Al-Ḥiġāziyūn (Et ce, que le substantif soit déterminé ou indéterminé). Ainsi, dire l'énocé 119 ou l'énoncé 120 Revient à dire l'énoncé 121

119 *'ammā l-'ilma fa-'ālimun*

quant à le-savoir alors-savant

Constatons l'effort dépensé par Zayd dans le domaine du savoir, nous déduisons que c'est un savant.

120 *'ammā 'ilman fa-'ālimun*

quant à savoir alors-savant

Constatons l'effort dépensé par Zayd dans le domaine du savoir, nous

¹⁶⁹ Al-'astarābādī, IV, 470.

déduisons que c'est un savant.

121 *mahmā yakun zaydun li-'aġli l-'ilmi fa-huwa 'ālimun*

quoi que il est Zayd pour-cause le-savoir alors-lui savant

Constatons l'effort dépensé par Zayd dans le domaine du savoir, nous déduisons que c'est un savant.

Sībawayhi explique également la présence de la marque d'*al-naṣb* sur la lettre finale du substantif indéterminé par la fonction *ḥāl* (« complément d'état ») que lui accordent Banū Tamīm. L'exemple 122 découle de l'exemple 123.

122 *'ammā 'ilman fa-'ālimun*

quant à savoir alors-savant

Quoi qu'on évoque son savoir, cette personne est certes savante.

123 *mahmā taḍkur zaydan 'āliman fa-huwa 'ālimun*

quoi que tu évoques Zayd savant alors-lui savant

Quoi qu'on évoque son savoir, Zayd est certes savant.

Toujours selon Sībawayhi, la présence de la marque d'*al-naṣb* sur la lettre finale du substantif déterminé s'explique par la fonction *maf'ūl muṭlaq* (« complément absolu ») que lui accordent Banū Tamīm. Ainsi, nous pouvons dire l'énoncé 124 au lieu de l'énoncé 125 :

124 *'ammā ḍ-ḍarba fa-ḍāribun*

quant à le-frappement alors- frappant

Si je frappe les gens, je les frapperai avec vigueur.

125 *'ammā ḍ-ḍarba fa-'anā ḍāribun n-nāsa*

quant à le-frappement alors-moi frappant les-gens

Si je frappe les gens je les frapperai avec vigueur.

Les éléments situés après *'ammā* prennent parfois le cas nominatif. Ceci s'applique au substantif déterminé occupant la fonction thème. A l'exception d'*al-maṣḍar* et d'*al-ṣifa*, tous les autres noms figurant après *'ammā* (qu'ils soient déterminés ou indéterminés) prennent le cas nominatif. Al-'astarābādī refuse l'idée d'Al-Ḥiġāziyūn qui attribuent la fonction complément de cause ou de but au substantif venant après *'ammā*, il dit que rien ne le justifie. Malgré leurs divergences, al-Ḥiġāziyūn et Banū Tamīm se sont accordés à attribuer la fonction thème à tous les noms au nominatif se situant après *'ammā*. Ces deux tribus ont été également unanimes quant à la fonction grammaticale de l'adjectif indéterminé figurant après *'ammā*. Cet adjectif prend le cas accusatif et remplit la fonction *ḥāl* (« complément d'état »). Nous remarquons qu'après avoir détaillé la position de chacune des deux tribus (Al-Ḥiġāziyūn et Banū Tamīm), Al-'astarābādī a proposé une thèse qui dépasse les divergences entre les deux¹⁷⁰. En effet, pour les éléments au cas accusatif, il accorde la fonction complément d'état à l'adjectif, et il attribue la fonction complément absolu au substantif déterminé. Par contre, pour les éléments au cas nominatif, il leur accorde la fonction thème (« *mubtada'* ») dont le propos figure après la particule *fa*.

Al-'astarābādī a écrit un long passage dans lequel il a essayé de défendre sa thèse en ayant recours à des éléments en dehors de l'énoncé tel que le fait de supposer la présence d'une proposition ou d'une partie de la phrase. Nous estimons que cette interprétation n'était pas nécessaire car la recherche grammaticale doit s'appuyer - à notre avis - sur ce qui figure vraiment dans l'énoncé.

En bref, contrairement à *'in*, *law* introduit une condition mais la situe dans le passé. Cette particule exprime la condition, et de ce sens premier découlent d'autres sens. Hormis *'in*, les particules de condition et les noms conditionnels peuvent avoir une autre valeur que le l'hypothétique. *law*, en l'occurrence, peut avoir plusieurs usages, le plus répandu étant l'optatif. Par ailleurs, tous les noms conditionnels sont initialement des circonstances ou des pronoms relatifs comme l'illustre le chapitre 3.

¹⁷⁰ Al-'astarābādī, IV, 472.

Chapitre III : Les noms conditionnels

Les énoncés hypothétiques introduits par *'in* et *law* constituent les formes les plus fréquentes, à ceux-ci s'ajoutent les phrases conditionnelles introduites par des circonstances ou par des pronoms relatifs. En effet, il existe, en plus des particules *'in* et *law*, une autre catégorie de noms qui introduisent une phrase conditionnelle tels que les circonstances et les pronoms. Dans ce chapitre, nous aborderons le sens initial de ces circonstances et de ces pronoms, duquel découle une valeur conditionnelle.

I. Les noms conditionnels : substituants de la particule *'in*

Les noms conditionnels sont considérées, par les grammairiens classiques, comme des substituants de la particule de condition *'in*. Nous retrouvons dans cette catégorie de noms les pronoms et les circonstances qui seront détaillées dans cette partie. Nous nous penchons par la suite sur la question de la rection de ces noms conditionnels au sein de l'énoncé qu'ils introduisent.

1. Les pronoms

La particule de condition *'in*, particule principale dans l'expression de l'hypothèse, peut être remplacée par des pronoms tels que *man*, *mā* et *'ayyu*. Introduisant un énoncé hypothétique, ces pronoms ont le statut de nom conditionnel.

1 *man tukrim 'ukrim*
qui tu honores j'honore.
J'honorerai celui que tu honores

2 *mā tarkab 'arkab*
que tu montes je monte
Je monterai ce que tu montes.

3 *'ayyan mā tad'ū fa-la-hu l-'asmā'u*
lequel que vous priez(app) alors-pour-lui les-noms

l-ḥus nā (Coran, XVII, 110)

la-plus belle

Quel que soit celui que vous priez, Il possède les noms les plus beaux.

(traduction de Blachère)

Nous constatons que, dans l'exemple 3, *tad'ū* prend le mode apocopé. *al-nūn*, marque du mode indicatif pour le pronom *'antum*, a été supprimée. Examinons les quatre exemples suivants :

4 *'in taḍrib zaydan 'aḍrib*

si tu frappes Zayd je frappe

Si tu frappes Zayd, je le frapperai.

5 *'in taḍrib 'amran 'aḍrib*

si tu frappes Amr je frappe

Si tu frappes Amr, je le frapperai.

6 *'in taḍrib bakran 'aḍrib*

si tu frappes Bakr je frappe

Si tu frappes Bakr, je le frapperai.

7 *man taḍrib 'aḍrib*

qui tu frappes je frappe

Je frapperai celui que tu frappes.

Etant un pronom indéterminé, *man* peut jouer le rôle d'une particule de condition, en se substituant à *'in* et au nom propre dans chacun des exemples 4, 5 et 6 obtenant ainsi l'exemple 7. D'ailleurs, le pronom *mā* agit d'une manière similaire, en remplaçant la particule *'in* et un nom commun dans un énoncé hypothétique. Cette idée est illustrée par les exemples suivants :

8 *'in taṣna' šay'an 'aṣna'*
si tu fais chose je fais
Je ferai ce que tu feras.

9 *mā taf'al 'af'al*
que tu fais je fais
Je ferai ce que tu fais.

Il est utile de préciser que *'ayyu* est également un pronom indéterminé qui remplace tantôt la particule de condition *'in* tantôt les noms conditionnels *man* et *mā*. Citons les phrases suivantes à titre d'exemples :

10 *'ayyu-hum taḍrib 'aḍrib*
lequel-eux tu frappes je frappe
Je frapperai celui que tu frapperas parmi eux.

11 *'in taḍrib 'insānan min-hum 'aḍrib*
si tu frappes homme de-eux je frappe
Si tu frappes quelqu'un parmi eux, je le frapperai.

12 *man taḍrib min-hum 'aḍrib*
qui tu frappes de-eux je frappe
Je frapperai celui que tu frapperas parmi eux.

Lorsqu'ils introduisent un énoncé hypothétique, les pronoms *Man*, *mā*, et *'ayyu*, donnent *al-ḡazm* aux verbes de la protase ainsi que celui de l'apodose. Ainsi, dans l'exemple 13, le verbe *tad'ū* est à la deuxième personne du masculin pluriel (*'antum*). Nous remarquons qu' *al-nūn* a été supprimée du simple fait que ce verbe a pris le mode apocopé. Le nom conditionnel qui introduit cet exemple est *'ayyan*. *mā* est un surplus. Ce verset coranique peut se dire alors de deux manières différentes.

13 'ayyan mā tad'ū fa-la-hu l-'asmā'u

lequel que vous priez(app) alors-pour-lui les-noms

l-ḥus nā (Coran,XVII,110)

la-plus belle

Quel que soit celui que vous priez, Il possède les noms les plus beaux.

(traduction de Blachère)

14 'ayyan tad'ū fa-la-hu l-'asmā'u

lequel vous priez(app) alors-pour-lui les-noms

l-ḥus nā

la-plus belle

Quel que soit celui que vous priez, Il possède les noms les plus beaux.

Il est intéressant de noter que ces noms conditionnels doivent être obligatoirement situés au début de l'énoncé hypothétique. Examinons les exemples suivants :

15 mā yu'gib-nī 'āḥud-hu

que il plaît-moi je prends-lui

Je prends ce qui me plaît.

16 man yahruġ 'aḥruġ ma'a-hu

qui il sort je sors avec-lui

Je sortirai avec celui qui sort.

17 'ayyu-hum yukrim-nī 'ukrim-hu

lequel-eux il honore-moi j'honore-lui

J'honorerai celui d'entre eux qui m'honorera.

Dans ce qui précède, *al-'ibtidā'* est la caractéristique principale de ces noms conditionnels tant sur le plan formel que sur le plan sémantique. En effet, ces noms conditionnels ont été placés en tête de phrase. De plus, ils occupent la fonction thème dans l'énoncé hypothétique. Nous ne pouvons leur attribuer la fonction sujet car selon la tradition grammaticale arabe, le sujet ne précède jamais son verbe. D'autres noms conditionnels se situent au début de l'énoncé hypothétique sans pour

autant remplir la fonction *mubtada'* (voir les exemples 18 et 19). Ces noms occupent la fonction complément d'objet externe. Ils sont dans une position régie à l'accusatif, leur élément recteur étant le verbe qui leur succède. En règle générale, le complément d'objet externe se situe après le verbe et le sujet, mais dans ce cas, il est antéposé car il remplace la particule de condition *'in* qui prend toujours place au début de l'énoncé hypothétique. Dans ce cadre, nous citons les exemples suivants:

18 *man taḍrib 'aḍrib*

qui tu frappes je frappe

Je frapperai celui que tu frappes

19 *'ayya-hum yaḍrib zaydun 'aḍrib*

lequel-eux il frappe Zayd je frappe

Je frapperai celui que Zayd frappera parmi eux

Il convient de signaler que les noms conditionnels se situent toujours au début de l'énoncé hypothétique. Ils ne peuvent être précédés d'un verbe qui leur assigne le cas nominatif ou un élément abrogeant qui leur assigne le cas accusatif. En effet, ces noms conditionnels ne doivent pas être régis par un élément recteur qui les précède. A titre d'explication, nous citons ces faux exemples :

20* *layta 'ayya-hum yaḍrib-ka taḍrib-hu*

si seulement lequel (acc)-eux il frappe-toi tu frappes-lui

pour : Si seulement tu frappais celui qui te frappe.

21* *ḥaraġa 'ayyu-hum taḍrib-hu yaḍrib-ka*

il est sorti lequel (nom)-eux tu frappes-lui il frappe-toi

pour : Celui qui te frappe, si tu le frappes, est sorti.

Nous constatons que, dans l'exemple 20, *'ayya*, étant régi par l'élément abrogeant *layta*, a pris le cas accusatif. Or, *'ayya* occupe la fonction thème et doit être au cas nominatif d'où l'agrammaticalité de cet usage. Il en est de même dans

l'exemple 21, le verbe *haraġa* agit sur le pronom *'ayyu* en l'affectant au cas nominatif. Cependant, ce pronom occupe la fonction complément d'objet externe et doit être au cas accusatif. Partant, l'exemple 21 est aussi incorrect.

2. Les circonstances

Plusieurs circonstances peuvent introduire un énoncé hypothétique telles que *matā*, *'ayna* et *'annā*. Quant aux circonstances *haytu* et *'id*, elles ne peuvent exprimer une hypothèse que lorsqu'elles sont rattachées au pronom *mā*. Toutes ces circonstances prennent place au début de la phrase hypothétique. Ayant le verbe de la condition comme élément recteur, elles sont dans une position régie à l'accusatif.

Prenons les exemples suivants :

22 *matā ta'ti-nī 'āti-ka*
quand tu viens-moi je viens-toi

Je viendrai chez toi quand tu seras venu chez moi.

23 *'ayna tuqim 'uqim*
où tu résides je réside

Je résiderai où tu résides.

24 *'annā tadhab 'adhab*
où tu vas je vais

J'irai où tu tu iras.

25 *'ayya hīnin tarkab 'arkab*
lequel moment tu montes je monte

Je chevaucherai la monture dès que tu le feras.

Al-Ġurġānī commente l'emploi des circonstances introduisant une phrase

hypothétique et les compare aux pronoms jouant le même rôle¹⁷¹. Selon lui, les circonstances sont utilisées par soucis de concision comme l'illustrent les exemples suivants :

26 *'in takun fī l-masġidi 'akun*
si tu es dans la-mosquée je suis
J'irai à la mosquée si tu y vas.

27 *'in takun fī d-dāri 'akun*
si tu es dans la-maison je suis
J'irai à la maison si tu y es.

28 *'ayna tuqim 'uqim*
où tu résides je réside
Je résiderai où tu résides.

29 *matā taħruġ 'aħruġ*
quand tu sors je sors
Je sortirai quand tu sortiras

Nous remarquons que l'exemple 28 a remplacé les deux premiers. D'ailleurs, il peut reprendre une infinité de cas introduits par la particule de condition *'in* et comportant un complément circonstanciel de lieu. *matā* dans l'exemple 29 peut quant à elle remplacer la particule de condition *'in* et un complément circonstanciel de temps. Il convient de noter qu'au début de l'énoncé hypothétique, les circonstances peuvent être rattachées au pronom *mā* :

30 *matā-mā ta'ti-nī 'āti-ka*
quand-que tu viens-moi je viens-toi
Je viendrai chez toi quand tu seras venu chez moi.

¹⁷¹ Al-Ġurġānī, II, 1112.

31 *'ayna-mā takun 'akun*

Où-que tu es je suis

J'irai là où tu seras.

32 *ḥaytu-mā takun 'akun*

là où-que tu es je suis

J'irai où tu iras.

33 *'id-mā 'atayta 'alā r-rasūli fa-qul la-hu*

quand-que tu es venu sur le-messager alors-dis pour-lui

Quand tu iras voir le prophète, alors tu lui diras ...

L'emploi du mode apocopé pour les verbes des trois premiers exemples et celui de *fā' al-ġawāb* dans le quatrième, montrent qu'il s'agit d'énoncés hypothétiques introduits par des circonstances. Nous signalons que l'emploi du pronom *mā* est optionnel dans les exemples 30 et 31. Par contre, il est obligatoire dans les exemples 32 et 33. Les circonstances *ḥaytu* et *'id* ne peuvent introduire un énoncé hypothétique que lorsque le pronom *mā* leur est rattaché. En effet, ces circonstances ne peuvent occuper la fonction annexé quand elles introduisent un énoncé hypothétique, contrairement à leur usage habituel où elles remplissent toujours cette fonction avec comme annexant une phrase nominale ou verbale (exemples 34 et 35). Pour mettre en évidence la fonction annexé des circonstances *ḥaytu* et *'id*, l'état d'annexion dans les exemples 34 et 35 peut être exprimé autrement comme le montrent les exemples 36 et 37.

34 *'iġlis ḥaytu zaydun ġālisun*

assis-toi là où Zayd assis

Assis-toi là où Zayd est assis.

35 *ḥaraġta 'id ḥaraġa zaydun*

tu es sorti quand il est sorti Zayd

Tu es sorti au même moment que Zayd

36 'iġlis fī makāni ġulūsi zaydin
assis-toi dans lieu asseoiement Zayd
Assis-toi là où Zayd est assis.

37 ħaraġta zamana ħurūġi zaydin
tu es sorti temps sortie Zayd
Assis-toi là où Zayd est assis.

Dans un énoncé hypothétique, afin d'empêcher la circonstance *ħaytu* de remplir la fonction annexé, nous lui rattachons le pronom *mā* et nous obtenons ainsi le nom conditionnel *ħaytu-mā*. Ainsi, dans l'exemple 38, *takun* est un syntagme verbal qui n'a pas de fonction grammaticale, il n'est pas l'annexant de *ħaytu-mā*. Ce nom conditionnel le régit en lui assignant le mode apocopé et le prive, par conséquent, d'occuper la fonction annexant. *ħaytu-mā* ne remplit pas dès lors la fonction annexé. C'est d'ailleurs le cas de *'ayna* dans l'exemple 39. L'exemple 38 est en partie comparable aux exemples 39 et 40, où *takun* n'a pas de fonction grammaticale et occupe la première position avant sa réponse.

Dans l'exemple 41, *ħaytu* a été annexée à *takun* qui occupe la fonction annexant. Or, selon la tradition grammaticale arabe, la condition n'a pas de fonction grammaticale dans l'énoncé hypothétique. Par conséquent, cet exemple est inacceptable. En effet, la circonstance *ħaytu* joue le même rôle que la particule de condition *'in* dans le sens où elle introduit un énoncé hypothétique. Alors, *takun* dans l'exemple 41, à l'instar de *takun* dans l'exemple 40, ne peut remplir la fonction annexant. De ce fait, *ħaytu* doit être dépossédée de sa fonction annexé en lui rattachant le pronom *mā*.

38 ħaytu-mā takun 'akun
là où-que tu es je suis
Je serai là où tu seras.

39 'ayna takun 'akun

où tu es je suis

Je serai là où tu seras.

40 'in takun fī makānin 'akun

si tu es dans lieu je suis

Je serai là où tu seras.

41* haytu takun 'akun

là où tu es je suis

pour : Je serai là où tu seras.

La circonstance 'id est annexée à une phrase verbale pour exprimer la réalisation de l'action dans le temps passé. Afin que 'id puisse introduire un énoncé hypothétique, nous lui rattachons, comme dans le cas de haytu, le pronom mā. Nous obtenons ainsi la particule de condition 'id-mā qui donne al-ġazm aux deux verbes de l'énoncé hypothétique sans que la protase n'occupe la fonction annexant. La circonstance 'id renvoie au temps passé, mais lorsque nous lui rattachons mā, elle se transforme en une particule de condition introduisant une hypothèse et renvoyant donc au temps futur. Nous constatons le changement du temps exprimé par 'id quand elle passe du statut de circonstance à celui de particule de condition. Ce n'est pas le cas de haytu qui garde son sens car elle ne renvoie pas à un lieu précis. Al-Fārisi n'est pas d'accord avec le changement de temps de 'id¹⁷². Il attribue à la particule de condition 'id-mā le statut de circonstances de lieu telle que haytu. Selon lui, l'exemple 42 peut s'exprimer de façon à désigner le lieu (43):

42 'id-mā 'atayta 'alā r-rasūli fa-qul la-hu

quand-que tu es venu sur le-messager alors-dis pour-lui

Quand tu iras voir le prophète, alors tu lui diras ...

¹⁷² Al-Ġurġānī, II, 1112.

43 *fī 'ayyi makānin 'atayta 'alā r-rasūli fa-qul la-hu*
 dans lequel lieu tu es venu sur le-messager alors-dis pour-lui
 Quelque soit l'endroit où tu verras le prophète, alors tu lui diras ...

Dans un énoncé hypothétique *'ayyu* prend le statut de nom conditionnel. Cependant, la nature et le genre de ce nom varient selon l'usage. Dans l'exemple 44, *'ayya* est annexée à la circonstance *hīnin* donc *'ayya* est aussi une circonstance. Dans l'exemple 45, *'ayya* est annexée au nom masculin *raġulin* donc *'ayya* est un nom masculin. En effet, *'ayyu* prend toujours la nature et le genre de l'annexant.

44 *'ayya hīnin tarkab 'arkab*
 lequel moment tu montes je monte
 Quelque soit le moment où tu chevaucheras la monture, je le ferai aussi.

45 *'ayya raġulin taḍrib 'aḍrib*
 lequel homme tu frappes je frappe
 Je frapperai celui que tu frappes.

3.L'élément recteur du nom conditionnel

Pour commencer cette partie, il est intéressant de noter que les pronoms et les criconctancielles sont régis par le verbe de la condition.

Afin d'illustrer cette idée nous prenons les exemples suivants :

46 *'ayya raġulin taḍrib 'aḍrib*
 lequel homme tu frappes je frappe
 Je frapperai celui que tu frappes.

47 *'in taḍrib zaydan 'aḍrib*
 si tu frappes Zayd je frappe
 Si tu frappes Zayd, je le frapperai.

48 'ayna tuqim 'uqim
 où tu résides je réside
 J'habiterai là où tu habites.

49' in tuqim ħalfa zaydin 'uqim
 si tu résides derrière Zayd je réside
 Si tu habites derrière Zayd, j'y habiterai aussi.

Nous remarquons que 'ayya dans l'exemple 46 prend la marque d'*al-naşb*. En effet, le syntagme nominal 'ayya raġulin occupe la fonction complément d'objet externe, son élément recteur étant le verbe de la condition *taḍrib* qui lui assigne le cas accusatif. La circonstance 'ayna dans l'exemple 48 est dans une position régie à l'accusatif car elle est le complément circonstanciel de lieu du verbe de la condition *tuqim*. Dans un énoncé hypothétique, le verbe de la condition régit les pronoms et les circonstances. D'ailleurs, dans les phrases hypothétiques introduites par 'in, le verbe de la condition, régit en plus de son sujet, ses compléments obligatoires et optionnels. *zaydan* dans l'exemple 47 prend le cas accusatif car il est le complément d'objet externe du verbe de la condition *taḍrib*. *ħalfa zaydin* dans l'exemple 46 est dans une position régie à l'accusatif car il est le complément circonstanciel de lieu du verbe de la condition *tuqim*. Les pronoms et les circonstances au début de la phrase hypothétique sont régis uniquement par le verbe de la condition. Le verbe de la réponse régit, quant à lui, le pronom qui les reprend et qui est souvent supprimé car il est implicitement exprimé dans le contexte. De même, pour les énoncés hypothétiques introduits par 'in, le verbe de la condition régit seul ses compléments obligatoires et optionnels. Le verbe de la réponse, de son côté, régit le pronom qui reprend ses compléments et qui est souvent sous-jacent et déductible d'après le contexte.

En définitive, dans un énoncé hypothétique les pronoms et les circonstances ne sont pas régis à la fois par le verbe de la condition et celui de la réponse. Seul le verbe de la condition les régit. En effet, d'après la tradition grammaticale arabe, le pronom et la circonstance ne peuvent être régis que par un seul verbe. Selon la théorie de rection, chaque élément régi a un seul élément recteur. Il convient toutefois de noter que le verbe de la condition régit, en plus des circonstances,

uniquement les pronoms ayant la fonction complément d'objet externe.

50 *mā taṣna‘ ‘aṣna‘*

que tu fais je fais

Je ferai ce que tu fais.

51 *man ya’ti-nī ‘āti-hi*

qui il vient-moi je viens-lui

J'irai chez celui qui vient chez moi.

Si le pronom n'a pas la fonction complément d'objet externe du verbe de la condition, il est donc thème et dans une position régie au nominatif. Dans l'exemple 50 le pronom *mā* est dans une position régie à l'accusatif car il est le complément d'objet externe du verbe de la condition. Quant au pronom *man*, il est dans une position régie au nominatif car il occupe la fonction thème dans l'énoncé hypothétique qu'il introduit (exemple 51). Nous ne pouvons finir cette partie sans évoquer la rection mutuelle entre le nom conditionnel et le verbe de la protase. Cette rection mutuelle présente un élément caractéristique des énoncés introduit par les noms conditionnels. En effet le nom conditionnel régit le verbe de la protase en lui assignant le mode apocopé. Le verbe de la protase agit, à son tour, sur le nom conditionnel en l'affectant au marquage casuel correspondant à sa fonction grammaticale au sein de la phrase. À ce sujet, Ibn Al-Sarrāḡ dit à juste propos : « *fa-man wa-'ayy quad 'amilat fī l-fī'li wa-'amila l-fī'lu fī-himā* » (« *man* et *'ayy* ont régit le verbe de la même façon qu'ils étaient régis par celui-ci »)¹⁷³.

II. Le nom conditionnel : élément recteur du verbe

Le nom conditionnel constitue l'élément recteur des deux verbes de l'énoncé qu'il introduit. Il convient toutefois de distinguer deux sortes de noms conditionnels selon que l'ajout de *mā* à ces noms est facultative ou obligatoire. Pour ce faire, nous proposons dans cette séquence une deuxième classification des noms

¹⁷³ Ibn Al-Sarrāḡ, II, 187.

conditionnels. Nous nous basant, pour cet effet, sur un critère différent qui est de distinguer, dans cette catégorie de nom, les éléments servant à exprimer une interrogation des autres. Nous obtenons ainsi deux classes : la première est celle des noms interrogatifs à savoir *man*, *mā*, *'ayyu*, *matā* et *'ayna*. Leur association au pronom *mā* est facultative. La seconde regroupe les circonstances *'id*, *'idā* et *ḥaytu* qui n'introduisent pas une interrogation. Leur association au pronom *mā* est obligatoire.

1. Les noms interrogatifs

Les grammairiens classiques affirment qu'*al-ḡazā'* s'exprime par tous les éléments qui servent à introduire une interrogation. Sībawayhi reporte cette idée dans *Al-Kitāb* et la discute¹⁷⁴. Il cite alors *'in*, *ḥaytu-mā* et *'id-mā* comme exemples d'éléments qui expriment *al-ḡazā'* sans pour autant pouvoir introduire une interrogation. Al-Sīrāfi commente la position de Sībawayhi vis-à-vis de ces grammairiens. En effet il n'était pas dit qu'*al-ḡazā'* ne s'exprime que par les éléments interrogatifs il était plutôt dit qu'*al-ḡazā'* s'exprime entre-autres par les éléments interrogatifs donc les grammairiens mentionnés par Sībawayhi n'ont pas éliminé la possibilité d'exprimer *al-ḡazā'* par des moyens autres que les éléments interrogatifs. De plus, Sībawayhi, en citant les propos de ces grammairiens, a manqué de précision car il a évoqué les éléments interrogatifs, ce terme englobe les noms et les particules. Il devrait plutôt dire noms interrogatifs car ces grammairiens étaient certainement unanimes au fait que les particules d'interrogation, à savoir, *'a* et *hal*, ne servent pas à exprimer *al-ḡazā'*. Toutefois, même si ces grammairiens visent uniquement les noms pour les éléments interrogatifs exprimant *al-ḡazā'*, leur idée se discute car *kam* et *kayfa*, par exemple, sont des noms interrogatifs mais qui n'introduisent pas un énoncé conditionnel. Sībawayhi cite *'annā* parmi les noms interrogatifs servant à exprimer *al-ḡazā'*¹⁷⁵ comme l'illustre l'exemple 52. Il

¹⁷⁴ Sībawayhi, III, 59.

¹⁷⁵ Sībawayhi, III, 58.

s'oppose ainsi à Al- 'aşma'ī¹⁷⁶ qui a éliminé 'annā de la catégorie des noms conditionnels.

52 'annā taḏhab tuṣib-hu

Où tu vas tu atteins-lui

Là où tu vas, tu le trouveras.

Après les noms interrogatifs (pronoms et circonstances) le verbe n'occupe pas la fonction relative. De même, lorsque ces pronoms et ces circonstances expriment *al-ġazā'*, nous ne pouvons attribuer la fonction relative au verbe qui les suit. Ainsi, dans les quatre énoncés ci-dessous dont les deux premiers sont interrogatifs et les deux autres sont conditionnels, les verbes *taḏribu*, *takūnu*, *taḏrib* et *takun* n'occupent pas la fonction relative des éléments qui les précèdent.

53 man taḏribu

qui tu frappes (ind)

Qui frappes-tu?

54 'ayna takūnu

où tu es (ind)

Où es-tu?

55 man taḏrib 'aḏrib

qui tu frappes (app) je frappe (app)

Je frapperai celui que tu frappes.

56 'ayna takun 'akun

Où tu es (app) je suis (app)

Je serai là où tu es.

A l'exception de 'id et ḥaytu, l'annexion du pronom *mā* aux noms conditionnels est facultative mais demeure possible. Les deux versets coraniques cités ci-dessous témoignent de cet usage (l'ajout de *mā* au pronom 'ayyan dans le

¹⁷⁶ Al- 'aşma'ī : 'abū Sa' īd 'abd Al-Malik Ibn Qurayb, philologue arabe. La date de sa naissance, souvent fixée à 123/741, n'aurait pas été connue de lui-même. Ce savant, ainsi que ses contemporains 'abū 'ubayda et 'abū Zayd Al-'anṣārī constituent un triumvirat auquel les philologues postérieurs doivent la plus grande part de leurs connaissances en matière de lexicographie et de poésie arabes. Ils étaient tous trois disciples du chef de file des philologues de Baṣra, 'abū 'amr Ibn Al-'Alā'. Al- 'aşma'ī se distinguaient par une mémoire étonnante et un sens critique peu commun. De son maître, il avait hérité une conscience aiguë des limites fixées à la science philologique. Voir Encyclopédie de l'Islam, I, 739.

premier et l'ajout de *mā* à la circonstance *'ayna* dans le deuxième). Cependant, si nous annexons *mā* au pronom *mā* nous obtenons *māmā* qui présente un usage inconcevable dans le parler des Arabes; mais selon Al-Ḥalīl, c'est cette annexion qui est à l'origine du nom *mahmā*¹⁷⁷. En effet, les Arabes ont remplacé la première voyelle longue dans *mā* par la lettre *h* afin d'alléger la prononciation et ont obtenu ainsi *mahmā*. Al-Ḥalīl avait une deuxième explication quant à l'éthymologie de ce mot¹⁷⁸. Selon lui, *mahmā* est à la base *mah* à laquelle les Arabes ont annexé *mā* pour obtenir *mahmā* qui exprime *al-ġazā'*. Nous remarquons qu'Al-Ḥalīl est allé très loin dans sa deuxième interprétation qui manque de rigueur.

57 *'ayyan mā tad'ū fa-la-hu l-'asmā'u*

lequel que vous priez(app) alors-pour-lui les-noms

l-ḥus nā (Coran,XVII,110)

la-plus belle

Quel que soit celui que vous priez, Il possède les noms les plus beaux.

(traduction de Blachère)

58 *'ayna-mā takūnū yudrik-kum l-mawtu* (Coran, IV, 78)

Où-que vous êtes il atteint (app)-vous la-mort

Où que vous soyez, la mort vous atteindra (traduction de Blachère).

Quant à *kayfa*, Al-Ḥalīl affirme qu'elle n'exprime pas *al-ġazā'* et ne régit pas ainsi les deux verbes de l'énoncé qu'elle introduit en leur assignant le mode apocopé, partant l'exemple 59 est grammaticalement incorrect. En effet les deux verbes doivent prendre le mode indicatif comme dans l'exemple 60. Cependant, bien qu'elle n'assigne pas le mode apocopé aux deux verbes de l'énoncé qu'elle introduit, *kayfa* exprime *al-ġazā'* car le locuteur annonce que peu importe l'état de son interlocuteur il en sera dans le même, l'exemple 61 est une autre façon de rendre l'exemple 60.

¹⁷⁷ Sībawayhi, III, 59.

¹⁷⁸ Sībawayhi, III,60.

59* *kayfa takun 'akun*
 Comment tu es (app) je suis (app)
 pour: Je serai dans le même état que toi.

60 *kayfa takūnu 'akūnu*
 comment tu es (ind) je suis (ind)
 Je serai dans le même état que toi.

61 *'alā 'ayyi ḥālin takun 'akun*
 sur lequel état tu es je suis
 Quel que soit ton état, je serai dans le même.

2. Les circonstances *'id*, *'idā* et *ḥaytu*

Comme nous l'avons précédemment mentionné plusieurs éléments peuvent exprimer *al-ḡazā'* tels que les particules *'in* et *'id-mā*, les pronoms *man*, *mā* et *'ayyu*, et les circonstances *'ayyu ḥīnin*, *matā*, *'ayna*, *'annā* et *ḥaytu-mā*.

Nous nous intéressons particulièrement, dans cette séquence aux circonstantielles *'id*, *'idā* et *ḥaytu*. Commençons par *'id-mā*, il s'agit en effet de la circonstance *'id* à laquelle nous avons annexé le pronom *mā* pour obtenir *'id-mā*, considérée comme une seule entité, et qui acquiert ainsi le statut de particule. Il convient de signaler que l'annexion du pronom *mā* à *'id* et *ḥaytu* est indispensable afin que ces deux circonstances puissent exprimer *al-ḡazā'*. La première en tant que particule de condition et la seconde en tant que nom conditionnel. Dans l'exemple 62 *'id-mā* exprime *al-ḡazā'* nous constatons d'ailleurs que le verbe *qul* est à l'impératif précédé de la particule *fa* nous déduisons donc que *qul la-hu* est l'apodose d'un énoncé conditionnel et la particule *fa* n'est d'autre que *fā' al-ḡawāb*.

62 *'id-mā 'atayta 'alā r-rasūli fa-qul la-hu*
 quand-que tu es venu sur le-messager alors-dis pour-lui
 Si tu te rends chez le prophète, alors dis-lui...

Sībawayhi affirme que *ḥaytu* dans l'exemple 63 n'exprime pas *al-muġāzāt*¹⁷⁹, d'ailleurs, le verbe *takūnu* prend le mode indicatif car il occupe la fonction relative de la circonstance *ḥaytu*. L'exemple 64 présente une reformulation de l'exemple 63. Sībawayhi défend son idée de la manière suivante : *ḥaytu* présente un usage différent de celui des éléments qui expriment *al-ġazā'*. En effet, dans certain cas *ḥaytu* peut être suivie d'un nom comme dans les deux exemples 65 et 66 à la différence des particules de condition et des noms conditionnels qui sont toujours suivis d'un verbe. Lorsque nous annexons *mā* à *ḥaytu* nous obtenons *ḥaytu-mā* qui exprime *al-ġazā'* ainsi *ḥaytu-mā* ne précède pas un nom elle est obligatoirement suivie d'un verbe.

63 *ḥaytu takūnu 'akūnu*
là où tu es (ind) je suis (ind)
Je serai là où tu es.

64 *al-makānu llaḡī takūnu fī-hi 'akūnu*
le-lieu celui tu es dans-lui je suis
Je serai à l'endroit dans le quel tu te trouves.

65 *ḥaytu zaydun ḡālisun 'amrun*
là où Zayd assis Amr
Amr est assis au même endroit que Zayd.

66 *'akūnu ḥaytu zaydun qā'imun*
je suis là où Zayd debout
Je serai là où sera Zayd.

La circonstance *'idā* projette l'action de l'énoncé qu'elle introduit dans le temps futur contrairement à *'id* qui renvoie l'action vers le temps passé. Pourquoi *'idā* n'exprime pas *al-ġazā'*?

Selon Al-Ḥalīl, la circonstance *'idā* situe l'action à un moment précis dans le futur

¹⁷⁹ Sībawayhi, III ,58.

contrairement à tous les éléments qui expriment *al-ġazā*¹⁸⁰, ces éléments projettent l'action dans le futur sans aucune précision temporelle car ils expriment *al-'ibhām* caractéristique principale d'*al-ġazā*'. Observons les deux exemples 67 et 68, le murissement des dattes aura lieu à un moment précis dans le futur c'est pourquoi cette action peut être introduite par *'idā* qui donne simplement une indication temporelle (exemple 67). Cette même action ne peut être précédée de *'in*, qui exprime une action potentielle dans le futur absolu, car le murissement des dattes est certain et aura lieu à un temps précis. Lorsque elle précède un verbe, *'idā* a le sens de : *al-ḥīnu llaḏī*, cette idée s'illustre par les deux exemples 69 et 70 qui sont équivoques. Comme elle n'exprime pas *al-ġazā*', *'idā* n'assigne pas le mode apocopé aux deux verbes de l'énoncé qu'elle introduit. Il convient toutefois d'évoquer des exemples de la poésie classique dans lesquels les poètes ont attribué à *'idā* une valeur de *ġazā*' et ce pour des contraintes métriques. Ainsi, dans le vers poétique illustré par l'exemple 71 le poète a assimilé la circonstance *'idā* à la particule *'in* dans le sens où elles expriment toutes les deux une relation d'interdépendance entre deux actions dans le temps futur. *'idā*, dans ce cas, requiert une réponse dont le verbe prend le mode apocopé, le poète a donc donné *al-ġazm* au verbe *taqidi*.

67 *'āti-ka 'idā ḥmarra l-busru*
je viens-toi quand il a rougi les-dattes
Je viendrai chez toi quand les dattes murissent.

68 * *'āti-ka' ini ḥmarra l-busru*
je viens-toi si il a rougi les-dattes.
pour: Je viendrai chez toi quand les dattes murissent.

69 *'idā 'atyta-nī 'ātī-ka*
quand tu es venu- moi je viens(ind)-toi
Quand tu viens chez-moi, je te rendrai visite.

¹⁸⁰ Sībawayhi, III, 60.

70 *al-ḥīnu lladī ta'tī-nī fī-hi 'ātī-ka fī-hi*
 le-moment celui tu viens-moi dans-lui je viens-toi dans-lui
 Le jour où tu viens chez-moi, je viendrai chez-toi.

71 *tarfa 'u lī ḥindafun wa-llāhu yarfa 'u lī*
 elle lève pour-moi khindaf et-le-Dieu il lève pour-moi
nāran 'idā ḥamadat nīrānu-hum taqidi
 feu quand elle s'est éteint feu-eux elle s'embrase (app)
 Quand le feu de la tribu de khindaf s'allume, Dieu fait en ma faveur
 un feu qui s'embrase lorsque le leur s'éteint.

III. La fonction et la nature des pronoms introduisant une condition

Lorsqu'ils introduisent un énoncé hypothétique, les pronoms *man*, *mā* et *'ayyu* occupent une position en tête de phrase et acquièrent ainsi le statut de non conditionnel. Nous nous intéressons dans cette partie à étudier la fonction grammaticale de ces pronoms au sein de l'énoncé qu'ils introduisent. Cependant, ces pronoms peuvent se situer au début d'une phrase sans avoir pour autant le statut de noms conditionnels. Dans ce cas ils ont simplement le sens d'un pronom relatif. Cette idée sera mieux expliquée lorsque nous analyserons la nature grammaticale des pronoms *man*, *mā* et *'ayyu* introduisant une condition.

1. La fonction grammaticale des pronoms introduisant une condition

Les pronoms relatifs tels que *man*, *mā* et *'ayyu* introduisent un énoncé hypothétique et mettent ainsi le verbe de la protase et celui de l'apodose à l'apocopé. Ces pronoms introduisant une condition sont nommés noms conditionnels, et se situent toujours en tête de phrase. La tradition grammaticale arabe rapporte l'exemple suivant:

72 *man ya'mal sū'an yuġza bi-hi*

qui il oeuvre mauvais il est rétribué par-lui

Quiconque fait du mal sera rétribué de la même façon.

Quand le nom conditionnel est une circonstance exprimant le temps ou le lieu, il est dans ce cas *fī maḥalli naṣb*. Cette flexion provient du fait qu'il occupe la fonction complément circonstanciel.

73 *'ayna taḍhab aḍhab*

où tu vas je vais

J'irais là où tu iras.

Cependant, lorsque ce nom conditionnel est un pronom, il remplit soit la fonction thème soit la fonction complément d'objet externe. Ainsi dans l'exemple 74 le pronom *man* occupe la fonction complément d'objet externe. Par contre, dans l'exemple 75 le pronom *man* est dans une position régie au nominatif, il occupe la fonction *mubtada'* (« thème »).

74 *man yuḍlili llāhu fa-lā hādiya la-hu* (Coran, VII, 186)

qui il égare le-Dieu alors-non guide pour-lui

Nul directeur, à celui qu'Allāh égare ! (traduction de Blachère)

75 *man yaqum 'aqum ma'a-hu*

qui il se lève je me lève avec-lui

Je me lève avec quiconque se lève.

Ibn Hišām s'interroge sur le propos du thème dans ce dernier exemple¹⁸¹. Est-il le verbe de la protase ou bien celui de l'apodose ou encore les deux associés ? Ce grammairien explique les trois hypothèses, mais il soutient l'idée de dire que le verbe de la protase est le propos, car il comporte un pronom personnel sous-jacent qui renvoie au thème. L'apodose ne remplit pas la fonction propos, elle ne fait que compléter le sens de la condition dans la phrase. Dans le cas où les noms

¹⁸¹ Ibn Hišām, 608.

conditionnels sont des pronoms, précédés de l'une des prépositions¹⁸², Ibn Hišām considère qu'ils sont *fī maḥalli ġarr* (« dans une position régie au génitif »)¹⁸³. Prenons l'exemple suivant :

76 *bi-man tamrur 'amrur*

Par-qui tu passes je passe

Je passerai par qui tu passes.

Etant donné que le verbe *marra* est un verbe transitif indirect, son complément est introduit par le biais de la préposition. Or nous savons que celle-ci assigne au nom le cas génitif. Lorsqu'un pronom introduisant un énoncé hypothétique est précédé d'une préposition, il garde son statut de nom conditionnel. La préposition se situe obligatoirement en tête de phrase comme dans les exemples 77 et 78, sa présence étant indispensable afin de compléter le sens de l'énoncé. En effet, certains verbes requièrent une préposition devant leurs compléments. Dans chacun des exemples 77 et 78 le verbe de la réponse (*'amrur/ 'anzil*) est suivi d'une préposition liée à un pronom affixe referant au pronom personnel (*man/'ayyi*). Le syntagme prépositionnel (*bi-hi/'alay-hi*) occupe la fonction complément circonstanciel du verbe de la réponse. Le verbe de la condition (*tamrur/ tanzil*) requiert à son tour une préposition qui est en l'occurrence la particule figurant en tête de phrase. Celle-ci et le pronom qui la suit forment un syntagme prépositionnel occupant la fonction complément circonstanciel du verbe de la condition. Si nous considérons les exemples 79 et 80, nous remarquons que les pronoms *man* et *'ayyi* perdent leur statut de nom conditionnel et acquièrent ainsi le sens du pronom relatif *allaḍī*. Le passage du pronom personnel (*man /'ayyi*) d'un nom conditionnel vers un pronom relatif ayant le sens d'*allaḍī* sera expliqué plus tard dans ce chapitre.

77 *Bi-man tamrur 'amrur bi-hi*

par-qui tu passes (app) je passe (app) par-lui

Je passerai par qui tu passes.

¹⁸² Les prépositions sont dites également les particules de génitif. Leur liste est bien déterminée. Elles précèdent le nom et lui assignent le cas génitif.

¹⁸³ Ibn Hišām, 607.

78 'alā 'ayyi-him tanzil 'anzil 'alay-hi
 Sur lequel-eux tu descends (app) je descends (app) sur-lui
 J'irai chez la personne à qui tu rends visite.

79 bi-man tamurru bi-hi 'amurru
 par-qui tu passes (ind) par-lui je passe (ind)
 Je passerai par qui tu passes.

80 'alā 'ayyi-him tanzilu 'alay-hi 'anzilu
 sur lequel-eux tu descends (ind) sur-lui je descends (ind)
 J'irai chez la personne à qui tu rends visite.

2.La nature grammaticale des pronoms introduisant une condition

En plus de leur fonction principale qui est l'interrogation, les pronoms *man*, *mā* et *'ayyu* introduisent une condition et prennent ainsi place en tête de phrase. Dans d'autres usages, ces pronoms gardent leur position au début de l'énoncé sans pour autant exprimer *al-ġazā'*, dans ce cas ces pronoms acquièrent le sens du pronom relatif *allaḍī*. Ainsi, dans l'exemple 81, le syntagme verbal *taqūlu* est la relative du pronom *mā*, ce pronom suivi de sa relative est l'équivalent du syntagme nominale *allaḍī taqūlu*. L'exemple 82 est une deuxième façon de rendre l'exemple 81. À l'instar de *mā*, les pronoms *man* et *'ayyu* peuvent avoir également le sens du pronom relatif *allaḍī*. Cet usage s'illustre par les deux exemples 83 et 84.

81 mā taqūlu 'aqūlu
 que tu dis (ind) je dis (ind)
 Je dis ce que tu dis.

82 allaḍī taqūlu 'aqūlu
 celui tu dis (ind) je dis (ind)
 Je dis ce que tu dis.

83 *man ya 'tī-nī 'ātī-hi*
qui il vient (ind)-moi je viens-lui
Je rendrai visite à celui qui vient chez-moi.

84 *'ayya-hā tašā'u 'u 'tī-ka*
lequel-elle tu veux (ind) je donne (ind)-toi
Je te donne la [chamelle] que tu préfères.

Si nous observons les exemples 81, 83 et 84, nous constatons que les verbes dans ces exemples sont au mode indicatif car *man*, *mā* et *'ayya* sont simplement des pronoms relatifs et ne présentent pas un usage conditionnel. De ce fait, ils ne régissent pas les verbes des énoncés qu'ils introduisent en leur assignant le mode apocopé. Ces exemples peuvent se reformuler autrement :

85 *'aqūlu mā taqūlu*
je dis que tu dis
Je dis ce que tu dis.

86 *'ātī man ya 'tī-nī*
je viens qui il vient-moi
Je rendrai visite à celui qui vient chez-moi.

87 *'u 'tī-ka 'ayya-hā tašā'u*
je donne-toi lequel-elle tu veux
Je te donne la [chamelle] que tu préfères.

Dans les exemples susmentionnés, les pronoms *man*, *mā* et *'ayya* n'occupent pas une position en tête de phrase. Cet usage est possible car ils remplissent la fonction pronom relatif. Cependant, s'ils ont le statut de noms conditionnels et qu'ils régissent les verbes des énoncés qu'ils introduisent au mode apocopé, ces pronoms ne se situent qu'en tête de phrase. Toujours dans ces mêmes exemples, les verbes *taqūlu*, *ya 'tī* et *tašā'u* sont au mode indicatif. Peuvent-ils prendre le mode apocopé ?

Pour répondre à cette question, nous suivons la démarche qui consiste à remplacer les pronoms *man*, *mā* et *'ayya* dans ces exemples par la particule *'in* nous obtenons ainsi les énoncés 88, 89 et 90 qui sont inacceptables. En effet l'emploi du mode apocopé dans ces trois exemples n'est pas toléré. En règle générale, à l'exception des autres particules, *'in* régit deux verbes à la fois en leur assignant le mode apocopé, il s'agit des deux verbes de l'énoncé qu'elle introduit, à savoir, le verbe de la protase et celui de l'apodose. Mais, dans ces exemples en l'occurrence, *'in* n'agit que sur un seul verbe en l'affectant au mode apocopé, il s'agit du verbe de la protase. L'apodose est supprimée et se laisse déduire à partir du contexte. La particule *'in* perd ainsi son double effet de rection. Ce cas de figure déroge à la règle fixée d'abord par l'usage et plus tard par la tradition grammaticale arabe. Partant, la théorie de rection ne permet pas l'emploi du mode apocopé dans les exemples 88, 89 et 90. Ainsi, pour les exemples 85, 86 et 87, l'emploi de ce mode après les pronoms *man*, *mā* et *'ayya* est agrammatical du fait qu'il n'est pas autorisé après *'in* qui est la particule principale d'*al-ġazā'*.

88* *'aqūlu 'in taqul*

je dis si tu dis(app)

pour : Si tu disais [ceci], je dirais [cela].

89* *'ātī-hi 'in ya'ti-nī*

je viens-lui si il vient (app)-moi

pour : S'il venait chez moi, je lui rendrais visite.

90* *'u'fī-ka 'in taša'*

je donne-toi si tu veux (app)

pour : Si tu [le] voulais, je te [le] donnerais.

Sībawayhi commente l'emploi du mode apocopé dans l'exemple 91 et affirme que cet usage n'est toléré que pour des contraintes métriques¹⁸⁴. Quant à chacun des exemples 88, 89 et 90, Sībawayhi propose l'emploi de l'accompli au lieu de l'inaccompli apocopé afin d'obtenir un énoncé correct. En effet, *'in* dans ce cas peut régir le verbe de la protase même en l'absence de l'apodose car elle agit sur le verbe

¹⁸⁴ Sībawayhi, III, 70.

sans pour autant lui assigner le mode apocopé. Ce verbe est à l'accompli mais dans une position régie à l'apocopé. L'exemple 91 devient également correct si le verbe *ya'ti* est à l'accompli. Dans ce cas, deux possibilités se présentent. Nous pouvons attribuer au syntagme verbal *'atā-nī* la fonction relative du pronom *man*. Nous pouvons aussi le considérer comme la protase du nom conditionnel *man*. Dans ce deuxième cas, bien qu'il soit à l'accompli, le verbe *'atā* est dans une position régie à l'apocopé sous l'effet de rection du nom conditionnel *man*.

91 * *'ātī* *man* *ya'ti-nī*
je viens qui il vient (app)-moi
pour : Je rendrai visite à celui qui vient chez-moi.

92 *'ātī* *man* *'atā-nī*
Je viens qui il est venu-moi
Je rendrai visite à celui qui vient chez-moi.

Si nous considérons les exemples 93,94 et 95, nous remarquons qu'il s'agit de trois énoncés conditionnels dont les apodoses sont supprimées. Les noms conditionnels, dans ces exemples, ne se situent pas en tête de phrase car ils sont précédés d'éléments qui englobent le sens des apodoses supprimées. Cet usage n'est toléré qu'en poésie. Qu'en est-il du mode des verbes des protases dans ces exemples ?

Les noms conditionnels *ḥaytu-mā*, *'ayna* et *matā* régissent les verbes qui les suivent en leur assignant le mode apocopé. Les grammairiens arabes classiques n'ont pas autorisé l'emploi du mode indicatif pour les verbes *taḍhab*, *takun* et *ta'ti*. Al-Sīrāfī explique que lorsque ces verbes prennent le mode indicatif, ils ne constituent plus les protases des noms conditionnels qui les précèdent mais occupent plutôt la fonction relative des circonstances *ḥaytu*, *'ayna* et *matā*¹⁸⁵. Or, contrairement aux pronoms *man*, *mā* et *'ayyu*, les circonstances ne peuvent être suivies d'une relative du fait qu'elles n'ont pas le sens d'*alladī* et ne présentent pas le même usage qu'un pronom relatif. C'est pourquoi, les verbes *taḍhab*, *takun* et *ta'ti* doivent prendre

¹⁸⁵ Sībawayhi, III, 71.

obligatoirement le mode apocopé. En somme, les circonstances ne remplissent pas la fonction pronom relatif et ne peuvent être ainsi suivies d'une relative, tel est le cas de la particule de condition *'in*.

93 *'adhabu ḥaytu-mā tadhab*

je vais là où -que tu vas (app)

Je me rendrai à l'endroit où tu te trouves.

94 *'akūnu 'ayna takun*

je suis où tu es (app)

Je me rendrai à l'endroit où tu te trouves.

95 *'ātī-ka matā ta'tī-nī*

je viens-toi quand tu viens (app)-moi

Je ne te rendrai visite que lorsque tu viens chez-moi.

IV. Les pronoms entre l'usage conditionnels et l'usage relatif

L'énoncé conditionnel introduit par un pronom peut être précédé par une abrogation, une particule de signification ou encore une préposition. Le nom conditionnel peut, selon les cas, garder son statut ou changer de nature pour devenir un pronom relatif. Ces différents cas seront détaillés et analysés dans cette séquence.

1.L'énoncé conditionnel précédé d'une abrogation

Le pronom *man* introduit un énoncé conditionnel et régit ainsi le verbe de la

protase et celui de l'apodose en leur assignant le mode apocopé. Lorsque cet énoncé conditionnel est précédé d'un élément abrogeant tel que *'inna* ou un verbe abrogeant tel que *kāna* et *laysa*, le pronom *man* ne garde pas son effet de rection car il perd son statut de nom conditionnel pour acquérir la fonction pronom relatif. Pour mieux expliciter cette idée, nous citons les exemples 96, 97 et 98 dont nous procédons à l'analyse grammaticale afin de comprendre le passage de *man* d'un nom conditionnel à un pronom relatif. Si nous examinons l'exemple 96, nous déduisons qu'il s'agit d'une phrase nominale introduite par l'élément abrogeant *'inna*. Ainsi cet énoncé est composé de trois éléments : la particule *'inna*, son sujet (*man ya 'tī-nī*) et son prédicat (*'ukrimu-hu*). Le sujet de *'inna* est un syntagme nominal composé du pronom *man* qui est un pronom relatif et du syntagme verbal *ya 'tī-nī* qui est la relative du pronom *man*. Le prédicat de *'inna* est le syntagme verbal *'ukrimu-hu*. Les exemples 97 et 98 sont également deux phrases nominales introduites respectivement par les verbes abrogeant *kāna* et *laysa*. Ces deux exemples sont composés chacun de trois éléments : le verbe abrogeant (*kāna* / *laysa*), son sujet qui est le pronom relatif *man* suivi de sa relative (*ya 'tī-nī*), et son prédicat qui est le syntagme verbal (*'ukrimu-hu*). Nous constatons que ces trois énoncés présentent la même structure grammaticale. C'est cette structure qui prive le pronom *man* d'avoir un usage conditionnel et lui impose la fonction pronom relatif. De ce fait, tous les verbes dans ces exemples prennent le mode indicatif au lieu du mode apocopé.

96 *'inna man ya 'tī-nī 'ukrimu-hu*
 Certes qui il vient (ind)-moi j'honore (ind)-lui
 Certes, j'honorerais celui qui vient chez-moi.

97 *kāna man ya 'tī-nī 'ukrimu-hu*
 Il a été qui il vient (ind)-moi j'honore (ind)-lui
 Auparavant, j'honorais celui qui venais chez-moi.

98 *laysa man ya 'tī-nī 'ukrimu-hu*
 non qui il vient (ind)-moi j'honore (ind)-lui
 Je n'honore pas tous ceux qui viennent chez-moi.

Prenons le cas d'un énoncé conditionnel introduit par le pronom *man* est

précédé de l'élément abrogeant *'inna*. Nous avons constaté que le pronom *man* passe d'un usage conditionnel à un usage relatif. Cependant, si l'élément abrogeant *'inna* est suivi d'un pronom affixe comme dans l'exemple 99, ce pronom occupe la fonction sujet de *'inna* dont le prédicat est le reste de la phrase qui est *man ya'ti-ka tukrim-hu*. Ainsi, nous remarquons que l'énoncé conditionnel introduit par le pronom *man* constitue une seule entité syntaxique à laquelle nous avons attribué la fonction prédicat de *'inna*. De ce fait, le pronom *man* garde son statut de nom conditionnel et demeure l'élément recteur des deux verbes de l'énoncé qu'il introduit et auxquels il assigne le mode apocopé. En l'absence du pronom affixe après *'inna*, le pronom *man*, comme nous l'avons précédemment souligné, acquière la fonction pronom relatif, tel est le cas dans l'exemple 96. Il est donc impossible que les deux verbes de cet énoncé puissent prendre le mode apocopé. C'est pourquoi l'exemple 100 est inacceptable. Sībawayhi n'a toléré cet usage qu'en poésie arabe¹⁸⁶. Afin de justifier son point de vue, il reprend l'idée d'Al-Ḥalīl selon laquelle le pronom affixe lié à la particule *'inna* existe mais il est sous-jacent dans l'exemple 100¹⁸⁷. Seuls les poètes sont autorisés à supprimer ce pronom affixe pour des contraintes métriques. Nous avons évoqué dans cette séquence le cas de l'élément abrogeant *'inna* et nous l'avons illustré par des exemples. Il en est de même pour l'élément abrogeant *lakanna* précédant un énoncé conditionnel introduit par un pronom.

99 *'inna-hu man ya'ti-ka tukrim-hu*
 cetres-lui qui il vient (app)-toi tu honnores (app)-lui
 Certes, tu honorerais celui qui vient chez-toi.

100* *'inna man ya'ti-ka tukrim-hu*
 Cetres qui il-vient (app)-toi tu honnores (app)-lui
 Certes, tu honorerais celui qui vient chez-toi.

Dans une phrase verbale complexe, lorsque la particule *'an* précède un énoncé conditionnel introduit par le pronom *man*, ce pronom garde son statut de nom conditionnel et agit sur le verbe de la protase et celui de l'apodose en les affectant au mode apocopé, tel est le cas dans l'exemple 101. En effet, la particule

¹⁸⁶ Sībawayhi, III, 72.

¹⁸⁷ Sībawayhi, III, 73.

'an est l'équivalent de la corroborative 'anna suivie du pronom affixe *hu*, ce pronom remplit la fonction sujet de 'anna, son prédicat est l'énoncé conditionnel introduit par *man* et qui présente un seul élément syntaxique. Ainsi, les exemples 101 et 102 sont équivoques. Notons que l'exemple 99 est comparable et au complément d'objet externe du verbe 'alimtu de l'exemple 102 dans le sens où tous les deux présentent une même structure syntaxique. Seulement, L'exemple 99 est introduit par l'élément abrogeant 'inna qui se situe toujours au début d'une phrase nominale alors que le complément d'objet externe du verbe 'alimtu est introduit par la particule corroborative 'anna qui sert à subordonner la complétive d'un verbe.

101 'alimtu 'an man ya'ti-ka tukrim-hu
 j'ai su que qui il vient (app)-toi tu honores (app)-lui
 J'ai appris que tu honores tous ceux qui te rendent visite.

102 'alimtu 'anna-hu man ya'ti-ka tukrim-hu
 j'ai su certes-lui qui il vient (app)-toi tu honores (app)-lui
 J'ai appris que tu honores tous ceux qui te rendent visite.

Prenons maintenant le cas d'un énoncé conditionnel introduit par le pronom *man* est précédé d'un verbe abrogeant (*kāna / laysa*). Nous avons remarqué que *man* dans cet usage passe d'un nom conditionnel à un pronom relatif. Toutefois, si le verbe abrogeant est suivi d'un pronom affixe comme dans les exemples 103 et 104, ce pronom occupe la fonction sujet du verbe abrogeant dont le prédicat est le reste de la phrase. Pour l'exemple 103, le sujet de *kāna* est le pronom affixe *tu* qui réfère au pronom personnel 'anā. Son prédicat est *man ya'ti-nī 'ukrim-hu*. Quant à l'exemple 104 le sujet de *laysa* est le pronom affixe *ta* qui réfère au pronom personnel 'anta. Son prédicat est *man ya'ti-ka tukrim-hu*. Il est intéressant de signaler que l'énoncé conditionnel dans chacun de ces deux exemples constitue une seule unité syntaxique et remplit la fonction prédicat du verbe abrogeant. D'après cette analyse, nous déduisons que le pronom *man* demeure étroitement lié aux deux éléments de l'énoncé qu'il introduit, à savoir, la protase et l'apodose. Il garde ainsi son statut de nom conditionnel régissant les deux verbes de l'énoncé qu'il introduit en leur assignant le mode apocopé.

Si nous observons les deux exemples 105 et 106, nous constatons que le

pronom *man* dans chacun de ces exemples agit sur les deux verbes de l'énoncé qu'il introduit en les affectant au mode apocopé. Le pronom *man* présente ainsi un usage conditionnel même en l'absence d'un pronom affixe après les verbes abrogeant *kāna* et *laysa*. Pourquoi donc ?

En effet, chacun de ces deux exemples comporte, après le verbe abrogeant, un pronom affixe qui réfère au pronom personnel *huwa* ; mais ce pronom affixe est sous-jacent et ne marque pas son apparition dans l'énoncé en s'attachant au verbe. Selon le parler des Arabes cadré plus tard par une théorie grammaticale, le pronom affixe ayant la fonction sujet d'un verbe à l'accompli et référant au pronom personnel *huwa* ne figure pas dans l'énoncé, à la différence de tous les autres pronoms affixes. Il est englobé dans la forme du verbe lorsque celui-ci est à l'accompli. Ainsi, dans les exemples 105 et 106, *man ya'ti-hi yukrim-hu* est un énoncé conditionnel qui remplit la fonction prédicat du verbe abrogeant. Le sujet de ce verbe n'est d'autre que le pronom affixe référant au pronom personnel *huwa*. Ce pronom affixe est sous-jacent et nous ne pouvons le faire apparaître dans ces deux énoncés car il est inclus dans les verbes abrogeant *kāna* et *laysa* tous les deux à l'accompli. Cependant, si nous examinons chacun des exemples 107 et 108, nous déduisons l'ellipse d'un pronom affixe après le verbe abrogeant (*kāna* /*laysa*). Ce pronom est *tu* pour l'exemple 107, référant au pronom personnel *'anā* et *ta* pour l'exemple 108, référant au pronom personnel *'anta*. Or, seul le pronom affixe référant au pronom personnel *huwa* peut être sous-jacent lorsqu'il occupe la fonction sujet d'un verbe à l'accompli car il est englobé dans la forme de ce verbe. Ces deux exemples sont donc incorrects. Tout au long de cette partie, nous avons étudié le cas du pronom *man* introduisant un énoncé conditionnel et précédé d'un élément ou un verbe abrogeant. Ce pronom peut, selon les cas, être soit un nom conditionnel soit un pronom relatif. Il en est de même pour les pronoms *mā* et *'ayyu* qui dans ces cas de figure sont, tout dépend de l'usage, tantôt relatifs tantôt conditionnels.

103 *kuntu man ya'ti-nī 'ukrim-hu*

j'ai été qui il vient (app)-moi j'honore (app)-lui

Auparavant, j'honnerais celui qui venais chez-moi.

104 *lasta man ya'ti-ka tukrim-hu*
Non-toi qui il veint (app)-toi tu honore (app)-lui
Tu n'honores pas tous ceux qui viennent chez-toi.

105 *kāna man ya'ti-hi yukrim-hu*
il a été qui il vient (app)-lui il honore (app)-lui
Il honorait toute personne lui rendant visite.

106 *laysa man ya'ti-hi yukrim-hu*
Non qui il vient (app)-lui il honore (app)-lui
Il n'honore pas tous ceux qui viennent chez-lui

107* *kāna man ya'ti-nī 'ukrim-hu*
Il a été qui il vient (app)-moi j'honore (app)-lui
pour: j'honorais toute personne me rendais visite.

108* *laysa man ya'ti-ka tukrim-hu*
non qui il veint (app)-toi tu honore (app)-lui
pour : tu n'honores pas tous ceux qui viennent chez-toi.

2.L'énoncé conditionnel précédé d'une particule de signification

Commençons par le cas de la circonstance *'id*. Celle-ci ne se situe pas avant un énoncé conditionnel introduit par la particule *'in*. Elle ne se situe pas également avant un énoncé conditionnel introduit par le pronom *man*. Ainsi, les exemples 109 et 110 sont inacceptables, mais nous avons retrouvé cet usage en poésie arabe. Afin de le justifier, les grammairiens classiques ont avancé l'interprétation suivante¹⁸⁸.

La circonstance *'id* peut être suivie d'une phrase nominale. Dans ce cas, elle n'a pas d'effet sur le thème et le propos qui gardent leurs fonctions grammaticales

¹⁸⁸ Sībawayhi, III, 75.

et ne changent pas ainsi de marquage casuel. *'id* peut être suivie d'une phrase verbale sans avoir d'effet sur les composantes de cette phrase qui gardent également leurs fonctions grammaticales et leur marques casuelles. Partant, la circonstance *'id* peut précéder une phrase conditionnelle dont chacun des éléments ne change pas de statut en tant que composante d'un énoncé conditionnel. Rappelons que cet usage déroge à la règle et n'est autorisé qu'en poésie.

109* *'a taḍkuru 'id 'in ta'ti-nā na'ti-ka*

Est-ce tu te rappelles quand si tu viens (app)-nous nous venons (app)-toi.

pour : Te souviens-tu lorsque nous te rendions visite quand tu venais chez nous.

110* *'a taḍkuru 'id man ya'ti-nā na'ti-hi*

est-ce tu te rappelles quand qui il vient (app)-nous nous venons (app)-lui

pour : Te souviens-tu lorsque nous rendions visite à tous ceux qui venaient chez nous.

Comme nous l'avons déjà mentionné en se référant à la tradition grammaticale arabe, la circonstance *'id* ne précède pas un énoncé conditionnel introduit par la particule *'in*. Lorsqu'elle précède un énoncé conditionnel introduit par le pronom *man*, ce pronom passe d'un usage conditionnel à un usage relatif et acquière ainsi la fonction pronom relatif. Cette idée s'illustre par l'exemple 111, d'ailleurs si nous considérons les verbes *ya'tī* et *na'tī* dans cet exemple, nous remarquons qu'ils sont tous les deux au mode indicatif. Ils ne prennent pas le mode apocopé car ils ne présentent pas respectivement la protase et l'apodose d'un énoncé conditionnel introduit par le pronom *man*. *man ya'tī-nā na'tī-hi* est plutôt une phrase nominale dont le thème est *man ya'tī-nā* et le propos est *na'tī-hi*. Le verbe *ya'tī* constitue la tête du syntagme verbal *ya'tī-nā* qui occupe la fonction relative du pronom *man*. Ce pronom et sa relative forment le thème de la phrase nominale. Le verbe *na'tī* présente la tête du syntagme verbal *na'tī-hi* qui constitue le propos de cette même phrase. Partons de l'exemple 111, si nous insérons un nom ou un pronom personnel entre la circonstance *'id* et le pronom relatif *man*, celui-ci réacquière le statut de nom conditionnel et régit les deux verbes de l'énoncé qu'il introduit en leur assignant le mode apocopé. Ainsi, dans l'exemple 112 qui illustre bien cette idée, la

circonstance *'id* est suivie d'une phrase nominale. Le pronom personnel *naḥnu* occupe la fonction thème. L'énoncé conditionnel introduit par le pronom *man* forme une seule unité syntaxique et occupe la fonction propos. Nous déduisons que, dans cet exemple, le pronom *man* reprend son usage conditionnel et agit sur les deux verbes de l'énoncé qu'il introduit à savoir *ya'ti* et *na'ti* en les affectant au mode apocopé.

111 *'a taḍkuru 'id man ya'tī-nā na'tī-hi*
 est-ce tu te rappelles quand qui il vient (ind)-nous nous venons (ind)-lui
 Te souviens-tu lorsque nous rendions visite à tous ceux qui venaient
 chez nous.

112 *'a taḍkuru 'id naḥnu man ya'ti-nā na'ti-hi*
 est-ce tu te rappelles quand nous qui il vient (app)-nous nous venons (app)-lui
 Te souviens-tu lorsque nous rendions visite à tous ceux qui venaient
 chez nous.

Nous abordons maintenant le cas de *'idā al-fuḡā'iyya*. Lorsque celle-ci précède un énoncé conditionnel introduit par le pronom *man*, ce pronom passe d'un usage conditionnel à un usage relatif. Ainsi, dans l'exemple 113, *'idā al-fuḡā'iyya* est suivie d'une phrase nominale tel qu'il était cadré d'abord par l'usage et fixé plus tard par des règles grammaticales. *man* occupe la fonction pronom relatif dont le syntagme verbal *ya'tī-hi* constitue la relative. Le pronom *man* suivi de sa relative forme le thème de la phrase nominale dont le propos est le syntagme verbal *yukrimu-hu*. Toutefois, il n'est pas interdit que *'idā al-fuḡā'iyya* précède un énoncé conditionnel introduit par le pronom *man*. Bien au contraire, Sībawayhi par exemple préfère que le pronom *man* garde son statut de nom conditionnel lorsqu'il est précédé de *'idā al-fu ḡā'iyya*¹⁸⁹, tel est le cas dans l'exemple 114. Afin de justifier son choix, Sībawayhi suppose la présence d'un pronom personnel entre *'idā al-fuḡā'iyya* et le pronom *man*. Si nous faisons apparaître ce pronom personnel dans l'énoncé nous obtenons l'exemple 115. Le pronom personnel *huwa*, sous-jacent

¹⁸⁹ Sībawayhi, III, 76.

dans l'exemple 114 et apparent dans l'exemple 115, occupe la fonction thème d'une phrase nominale dont le propos est *man ya'ti-hi yukrim-hu*. Nous constatons que l'énoncé conditionnel *man ya'ti-hi yukrim-hu* forme une seule entité syntaxique, c'est pourquoi le pronom *man* a pu conserver son usage conditionnel.

113 *marartu bi-hi fa-'idā man ya'tī-hi yukrimu-hu*
 je suis passé par-lui alors-voici qui il vient (ind)-lui il honore (ind)-lui
 En se rendant chez-lui, j'ai observé qu'il honore tous ceux qui le visitent.

114 *marartu bi-hi fa-'idā man ya'ti-hi yukrim-hu*
 je suis passé par-lui alors-voici qui il vient (app)-lui il honore (app)-lui
 En se rendant chez-lui, j'ai observé qu'il honore tous ceux qui le visitent.

115 *marar-tu bi-hi fa-'idā huwa man ya'ti-hi yukrim-hu*
 je suis passé par-lui alors-voici lui qui il vient (app)-lui il honore (app)-lui
 En se rendant chez-lui, j'ai observé qu'il honore tous ceux qui le visitent.

Comme nous l'avons précédemment mentionné, selon la tradition grammaticale arabe, *'idā al-fuḡā'iyya* est toujours suivie d'une phrase nominale composée d'un thème et d'un propos. Il convient de signaler que le thème est souvent supprimé lorsqu'il s'agit d'un pronom personnel référant à un nom déjà mentionné dans l'énoncé. Pour mieux expliquer cette idée, nous citons les deux exemples 116 et 117. Le pronom personnel *huwa* dans l'exemple 116 est le thème de la phrase nominale *huwa 'aḡmalu n-nāsi*. Comme il réfère au nom *raḡulin* déjà figurant dans l'énoncé, ce pronom peut être supprimé, tel est le cas dans l'exemple 117. Dans le parler des Arabes, la suppression du pronom personnel après *'idā al-fuḡā'iyya*, quand elle est possible, est plus éloquente que son apparition dans l'énoncé. Partons de ce principe, lorsque *'idā al-fuḡā'iyya* se situe avant un énoncé conditionnel introduit par le pronom *man*, Sībawayhi¹⁹⁰ a supposé qu'elle est suivie d'une phrase nominale dont le thème est sous-jacent.

¹⁹⁰ Sībawayhi, III, 76.

Il a donc évoqué l'ellipse d'un pronom personnel qui constitue le thème et qui prendrait place, s'il était apparent dans l'énoncé, derrière *'idā al-fuḡā'iyya*. L'énoncé conditionnel introduit par le pronom *man* n'est d'autre que le propos du thème sous-jacent.

116 *marartu bi-raḡulin fa-'idā huwa 'aḡmalu n-nāsi*
je suis passé par-homme alors-voici lui plus beau les-gens

En passant devant lui, je me suis aperçu qu'il était d'une beauté frappante.

117 *marartu bi- raḡulin fa-'idā 'aḡmalu n-nāsi*
je suis passé par-homme alors-voici plus beau les-gens

En passant devant lui, je me suis aperçu qu'il était d'une beauté frappante.

Qu'en est-il de la particule de négation *lā* avant un énoncé conditionnel ?

Lorsqu'elle précède un énoncé conditionnel, la particule de négation *lā* ne présente aucun effet grammatical sur cet énoncé qui conserve sa même forme et sa même nature. Ainsi, dans l'exemple 118 illustrant bien cette idée, tous les éléments qui viennent après cette particule gardent leurs statuts de composantes d'un énoncé conditionnel. En effet, quand elle précède un verbe, la particule de négation *lā* ne présente pas d'effet sur son marquage modal. Lorsqu'elle se situe devant un nom, cette même particule n'a aucun effet sur son marquage casuel. Les exemples 119 et 120 montrent que les noms au cas génitif et ceux au cas accusatif gardent leurs marques casuelles après la particule de négation *lā*.

118 *lā man ya'ti-ka tukrim-hu*
non qui il vient (app)-toi tu honores (app)-lu.

Tu ne réserves pas d'accueil chaleureux à celui qui se rend chez-toi.

119 *marartu bi- raḡulin lā sa 'īdin wa-lā ḡzīnin*
je suis passé par-homme non heureux et-non triste

Je suis passé devant un homme qui était ni heureux ni triste.

120 *lā sam'an wa-lā tā'atan*
non écoute et-non obéissance

Il ne manifeste aucune compréhension, ni aucune obéissance.

La particule de signification *lākin* sert d'articulateur logique. Elle précède une phrase verbale ou une phrase nominale. Lorsqu'elle précède une phrase nominale dont le thème a déjà été mentionné dans l'énoncé, ce thème peut être supprimé. Ainsi, dans l'exemple 121, *'ahmaqu* est le propos d'un thème sous-jacent qui est le pronom personnel *'anta* référant au pronom affixe *ka*. La particule de signification *lākin*, dans certains cas, peut se situer avant un énoncé conditionnel sans engendrer de modification sur la structure de cet énoncé. Pour mieux expliquer cet usage, nous observons l'exemple 122 qui s'interprète de la manière suivante. *lākin* est suivie d'un énoncé conditionnel qui remplit la fonction propos d'une phrase nominale dont le thème est sous-jacent. Si le thème était apparent dans l'énoncé, il serait le pronom personnel *'anā* et occuperait une position derrière le mot *lākin*. Le pronom personnel *'anā* qui remplit la fonction thème sous-jacent renvoie au pronom *'anā* figurant dans l'énoncé. Si nous ne pouvons supposer la présence d'un thème après la particule de signification *lākin*, celle-ci ne peut en aucun cas précéder un énoncé conditionnel. Lorsque *lākin* se situe devant un énoncé conditionnel introduit par le pronom *man*, celui-ci passe obligatoirement d'un usage conditionnel à un usage relatif et occupe ainsi la fonction pronom relatif.

121 *mā ra'ay-tu-ka 'āqilan wa-lākin 'ahmaqu*
 non j'ai vu -toi sage et-mais sot
 Je te trouve plutôt idiot que sage.

122 *mā 'anā bi-baḥīlin wa-lākin 'in ta'ti-nī 'ukrim-ka.*
 non moi par-avare et- mais si tu viens (app)-moi j'honore (app)-toi
 Je ne suis pas avare, d'ailleurs si tu te rends chez-moi je t'accueillerai
 chaleureusement

Nous finissons cette séquence par la particule *'ammā*. L'énoncé introduit par cette particule est composé de quatre éléments : la particule *'ammā* qui se situe toujours en tête de phrase, elle est suivie d'un nom ou d'un syntagme nominal, vient en troisième position la particule *fa* suivie d'une phrase nominale. Si la particule *'ammā* précède un énoncé conditionnel introduit par un pronom, cette énoncée subit des modifications syntaxiques. En effet, le nom conditionnel et sa protase se situent entre la particule *'ammā* et la particule *fa*. L'apodose prend place après la particule

fa. Ainsi, ces éléments ne constituent plus les composantes d'un énoncé conditionnel mais acquièrent chacun une fonction grammaticale dans la phrase introduite par *'ammā*. L'exemple 123 présente un énoncé conditionnel dans lequel Les verbes *ya'ti* et *nukrim* sont au mode apocopé sous l'effet de rection du nom conditionnel *man*. Si nous introduisant la particule *'ammā* avant cet énoncé, nous obtenons l'exemple 124 dans lequel le pronom *man* passe d'un usage conditionnel à un usage relatif. La protase s'est transformée en une relative. Le verbe *ya'tī* prend ainsi le mode indicatif car il est simplement la tête du syntagme verbal qui occupe la fonction relative du pronom *man*. L'apodose qui était constituée d'un syntagme verbal est devenue une phrase nominale à cause de la particule *fa*. Le verbe *nukrimu* prend ainsi le mode indicatif car il constitue la tête du syntagme verbal qui remplit la fonction propos du pronom personnel *naḥnu*.

123 *man ya'ti-nā nukrim-hu*
 qui il vient (app)-nous nous honorons (app)-lui
 Celui qui vient chez nous sera bien accueilli.

124 *'ammā man ya'tī-nā fa-naḥnu nukrimu-hu.*
 quant à qui il vient (ind)-nous alors-nous nous honorons (ind)-lui
 Celui qui vient chez nous sera bien accueilli.

Selon la tradition grammaticale arabe, la particule *'ammā* ne précède pas un énoncé conditionnel introduit par *'in*. Qu'en est-il donc du versé coranique cité dans l'exemple 125? Ce verset ne présente pas un énoncé conditionnel précédé de la particule *'ammā*. Nous sommes, simplement, vis-à-vis d'un énoncé introduit par *'ammā* et comparable à l'exemple 126. Ces deux énoncés présentent la même structure. Ils sont composés chacun de quatre éléments qui sont dans l'ordre la particule *ammā*, le complément circonstanciel de temps, la particule *fa* et la phrase nominale. *'in kāna min 'aṣḥābi l-yamīni* est un complément circonstanciel de temps. La particule *'in*, dans ce cas, n'introduit pas une condition mais sert plutôt de cadre temporel. Cet usage est possible car *'in* ne régit pas le verbe qui la suit en lui assignant le mode apocopé. Lorsque *'in* se situe avant un verbe à l'accompli, elle n'a pas d'effet de rection sur ce verbe. Autrement dit, *'in* n'agit pas sur ce verbe en l'affectant au mode apocopé. Dans ce cas de figure, la particule *'in* suivie de son

verbe n'introduit pas une condition et ne requiert pas ainsi de réponse comme l'illustre l'exemple 127 souvent cité par les grammairiens. Dans cet exemple type, la particule *'in* ne présente pas un usage conditionnel mais situe l'action dans un cadre temporel.

125 *wa-'ammā 'in kāna min 'aṣḥābi l-yamīni fa-salāmun*
 et-quant à si il a été de compagnons la-droite alors-paix

la-ka min 'aṣḥābi l-yamīni . (Coran, LVI, 90/91)
 pour-toi de compagnons la-droite

S'il est parmi les Compagnons de la Droite, « Paix à toi, parmi Les Compagnons de la Droite » (traduction de Blachère).

126 *'ammā ḡadan fa-zaydun munṭalikun*
 quant à demain alors-Zayd partant

Quant à Zayd, il partira demain.

127 *'anta zālimun 'in fa'alta*
 toi injuste si tu as fait

Tu es injuste si tu fais [cela].

3.L'énoncé conditionnel précédé d'une préposition

Dans certains énoncés conditionnels introduits par un pronom, celui-ci peut être précédé d'une préposition. Cette préposition présente une partie du verbe de la protase et lui complète le sens. Le verbe de l'apodose possède également une préposition. Celle-ci prend place juste après son verbe dans l'énoncé. Si nous considérons les exemples 128 et 129 attestant bien cet usage, nous remarquons que la préposition se situant avant le pronom n'a pas d'effet grammatical sur l'énoncé conditionnel. Ainsi chacun des pronoms *man* et *'ayyu* dans les exemples 128 et 129 garde son statut de nom conditionnel et régit les deux verbes de l'énoncé qu'il introduit en leur assignant le mode apocopé. Cette idée a été confirmée par Al-Ḥalīl

et Yūnis ¹⁹¹ dont les propos ont été rapportés par Sībawayhi dans *Al-kitāb*¹⁹². Afin d'argumenter cet usage, Sībawayhi établit une comparaison entre l'énoncé conditionnel et l'énoncé interrogatif, tous les deux introduits par une préposition¹⁹³. Selon lui, de la même façon qu'une préposition n'a aucun effet grammatical sur la phrase interrogative qui la suit, comme l'illustrent les exemples 130 et 131, cette même préposition n'a pas d'effet grammatical sur l'énoncé conditionnel si elle se situe avant lui.

128 *bi-man tamrur 'amrur bi-hi*
 par-qui tu passes (app) je passe (app) par-lui
 Je passerai par qui tu passes.

129 *'alā 'ayyi-him tanzil 'anzil 'alay-hi*
 sur lequel-eux tu descends (app) je descends (app) sur-lui
 j'irai chez la personne à qui tu rends visite.

130 *bi-man tamrru*
 par-qui tu passes
 Par qui passes-tu ?

131 *'alā 'ayyi-him tanzilu*
 sur lequel-eux tu descends
 A qui rends-tu visite?

Cependant, dans d'autres cas, le pronom précédé d'une préposition passe

¹⁹¹ Yūnis : Yūnis Ibn Ḥabīb, grammairien et philologue baṣrien de premier plan. Dans les sources anciennes, l'importance de sa position est attestée par les 230 occurrences de son nom dans les deux parties, syntaxe et morphologie, de *Kitāb Sībawayhi*. Dans les *Ṭabaqāt* d'Al-Ġumaḥī, Yūnis décrit personnellement le développement des études de grammaire depuis les jours anciens de 'abd Allāh Ibn 'abī 'iṣḥāq. Voir Encyclopédie de l'Islam, XI, 379.

¹⁹² Sībawayhi, III, 79.

¹⁹³ Sībawayhi, III, 79.

d'un usage conditionnel à un usage relatif comme le montrent les exemples 132 et 133 que nous analyserons afin d'expliquer le passage du nom conditionnel à un pronom relatif. Si nous observons ces deux exemples, nous constatons que chacun des verbes *tamurru* et *tanzilu* est suivi d'une préposition qui lui complète le sens. Cette préposition précède le pronom affixe *hi* référant au pronom *man* et *'ayyu*. Le syntagme prépositionnel *bi-hi* est lié au verbe *tamurru* dans l'exemple 132 et le syntagme prépositionnel *'alay-hi* est lié au verbe *tanzilu* dans l'exemple 133. Ainsi, les prépositions situées devant les pronoms *man* et *'ayyu* s'attachent respectivement aux verbes *'amurru* et *'anzilu*. De ce fait, les pronoms *man* et *'ayyu* viennent compléter le sens des verbes respectifs *'amurru* et *'anzilu* et acquièrent le sens d'un pronom relatif.

132 *bi-man tamurru bi-hi 'amurru*
 par-qui tu passes (ind) par-lui je passe (ind).
 Je passerai par qui tu passes.

133 *'alā 'ayyi-him tanzilu 'alay-hi 'anzilu*
 sur lequel-eux tu descends (ind) sur-lui je descends (ind).
 J'irai chez la personne à qui tu rends visite

134 *'amurru bi-llaḏī tamurru bi-hi*
 je passe par-celui tu passes par-lui
 Je passerai par qui tu passes.

135 *'anzilu 'alā llaḏī tanzilu 'alay-hi*
 je descends sur celui tu descends sur-lui
 J'irai chez la personne à qui tu rends visite.

Pour mieux expliquer cette idée, il est intéressant de mentionner à cet égard le point de vue d'Al-sīrāfi¹⁹⁴. Selon lui, comme les verbes *tamurru* et *tanzilu* sont au mode indicatif, les syntagmes verbaux *tamurru bi-hi* et *tanzilu 'alay-hi* ne constituent pas les protases d'un énoncé conditionnel, mais plutôt les relatives

¹⁹⁴ Sībawayhi, III, 80.

respectives des pronoms *man* et *'ayyu*. Ces deux pronoms présentent ainsi un usage relatif et acquièrent le sens d'*alladī*. En effet, selon le parler des Arabes cadré plus tard par des règles grammaticales, lorsque ils expriment la condition ou l'interrogation, les pronoms *man*, *mā* et *'ayyu* ne sont pas suivis d'une relative. En dehors de ces deux cas, ils occupent toujours la fonction pronom relatif et peuvent être remplacés par le pronom *alladī*. D'ailleurs les exemples 134 et 135 présentent simplement une autre façon de rendre les exemples 132 et 133. Considérons maintenant les exemples suivants :

136 *bi-man tamrur 'amrur*

par-qui tu passes (app) je passe (app)

Je passerai par qui tu passes.

137 *'alā 'ayyi-him tanzil 'anzil*

sur lequel-eux tu descends (app) je descends (app)

J'irai chez la personne à qui tu rends visite.

138 *'aba man tazur 'azur*

père qui tu visites (app) je visite (app)

J'irai chez le père de la personne, à qui tu rends visite.

139 *bi-bayti man tamrur 'amrur bi-hi*

par-maison qui tu passes (app) je passe (app) par-lui

Je passerai chez qui tu passes.

Si nous comparons les exemples 136 et 137 aux exemples 128 et 129, nous observons que les syntagmes prépositionnels *bi-hi* et *'alay-hi* sont absents dans les exemples 136 et 137 respectivement après les verbes *'amrur* et *'anzil*. Cet usage n'est pas apprécié par les grammairiens classiques mais demeure possible. Nous avons retrouvé cette tournure dans la poésie arabe classique mais le choix du poète est souvent justifié par des contraintes métriques. En outre, dans un énoncé conditionnel, il se peut que le pronom soit précédé d'un nom comme dans l'exemple 138 ou encore par une préposition et un nom comme dans l'exemple 139. Dans ces deux cas, nous sommes toujours vis-à-vis d'un énoncé conditionnel. En effet, le

pronom forme avec le nom qui le précède une seule unité syntaxique. Celle-ci a le statut de nom conditionnel même lorsqu'elle est précédée d'une préposition. Dans ces deux exemples, le nom conditionnel est présenté par un syntagme nominal composé d'un nom et d'un pronom, le nom étant *'aba* dans l'exemple 138 et *bayti* dans l'exemple 139.

V. La circonstance *'idā*

Nous abordons, dans cette partie, les cas où la circonstance *'idā* peut exprimer *al-muġāzāt*. Dans cette lignée, nous citons des exemples dans les quelles *'idā* donne *al-ġazm* aux deux verbes de l'énoncé quelle introduit. Nous procédons par la suite à une comparaison entre la particule *'in* et la circonstance *'idā* afin de démontrer que ces deux éléments ne se substituent pas l'un à l'autre mais plutôt se complètent dans l'usage de la langue.

1. *'idā* : peut-elle exprimer *al-muġāzāt* ?

La circonstance *'idā* sert à exprimer *'al-muġāzāt*. Cependant, elle ne donne pas *al-ġazm* aux deux verbes de l'énoncé conditionnel qu'elle introduit sauf pour des contraintes métriques comme l'illustre l'exemple ci-dessous :

140 *tarfa 'u lī* *ħindafun wa-llāhu yarfa 'u lī*
 elle lève pour-moi khindaf et-le-Dieu il lève pour-moi
nāran 'idā ħamadat nīrānu-hum taqidi
 feu quand elle s'est éteint feu-eux elle s'embrase (app)
 Quand le feu de la tribu de khindaf s'allume, Dieu fait en ma faveur
 un feu qui s'embrase lorsque le leur s'éteint.

Selon la plupart des grammairiens, *'idā* ne régit pas les deux verbes de l'énoncé conditionnel en leur assignant le mode apocopé, car contrairement à la particule *'in* qui exprime *al-'ibhām*, *'idā* situe l'action dans un cadre temporel précis. Prenons les deux exemples suivants :

141 *'ātī-ka 'idā ḥmarra l-busru*
 je viens-toi quand il a rougi les-dattes
 Je viendrai chez toi quand les dattes auront mûri.

142* *'ātī-ka 'in-i ḥmarra l-busru*
 je viens-toi si il a rougi les-dattes
 pour : Je viendrai chez toi quand les dattes auront mûri.

Nous constatons que, dans l'exemple 141, la circonstance *'idā* exprime que l'arrivée de l'agent se produira quand les dattes auront mûri. Cependant, l'exemple 142 est incorrect car il ne s'agit pas d'une relation de cause à effet entre l'arrivée de l'agent et le mûrissement des dattes. En effet, la particule de condition *'in* exprime une relation de cause à effet entre les deux actions de l'énoncé hypothétique qu'elle introduit. Précisons que ce n'est pas le cas de *'idā*. Pour mieux expliquer l'usage de la circonstance *'idā*, examinons les exemples suivants :

143 *'aḥruġu 'idā ḥaraġta*
 je sors quand tu es sorti
 Je sortirai quand tu sortiras.

144 *qumtu 'id qumta*
 je me suis levé quand tu t'es levé
 Je me suis levé quand tu t'es levé.

145 *aḥruġu 'in ḥaraġta*
 je sors si tu es sorti

Je sortirais si tu sortais.

'*idā* sert à attribuer à l'action un cadre temporel précis en la situant dans le futur, contrairement à '*id* qui a le même rôle sauf qu'elle situe l'action dans le passé. Mis à part ce sens, '*idā* n'exprime pas une relation de cause à effet entre les deux actions d'un même énoncé comme le cas de '*in* dans l'exemple 145. L'usage de '*idā* n'est rien d'autre qu'un cadre temporel. '*idā haraġta* dans l'exemple 143 est équivalent à *yawma l-ġumu'ati* dans l'exemple 146 dans la mesure où ils remplissent tous les deux la fonction complément circonstanciel de temps.

146 '*aħruġu yawma l-ġumu'ati*
je sors jour le-vendredi
Je sors vendredi.

Comment donc la circonstance '*idā* exprime-t-elle *al-ġazā'* ? Pour répondre à cette question, nous citons les trois exemples suivants :

147 '*idā haraġta haraġtu*
quand tu es sorti je suis sorti-moi
Je sortirai quand tu sortiras.

148 '*aħruġu 'idā haraġta*
je sors quand tu es sorti
Je sortirai quand tu sortiras.

149 '*in taħruġ 'aħruġ*
si tu sors(app) je sors(app)
Si tu sortais, je sortirai.

Nous remarquons que, dans les deux premiers énoncés, la sortie du locuteur aura lieu au moment de la sortie de son interlocuteur. Nous obtenons ainsi une relation similaire à celle de cause à effet : la sortie de l'interlocuteur étant la cause et celle du locuteur étant la conséquence. De ce fait, la circonstance '*idā* acquière une valeur de *muġāzāt* et inscrit les deux verbes (à l'accompli) de l'énoncé qu'elle

introduit dans le temps futur. Les énoncés 147 et 148 sont équivalents à l'énoncé hypothétique 149 introduit par la particule de condition *'in* et dont les deux verbes sont à l'apocopé.

2. *'idā* : donne-t-elle *al-ġazm* aux deux verbes qu'elle introduit ?

La circonstance *'idā* sert à introduire un énoncé conditionnel et exprime ainsi *al-muġāzāt*. Les deux verbes de l'énoncé qu'elle introduit prennent le mode indicatif (exemple 150). Dans certains cas, la circonstance *'idā* peut régir ces deux verbes en leur assignant le mode apocopé (exemple 151). Dans d'autres cas, seul le verbe de la réponse est au mode apocopé, le verbe de la condition est à l'accompli, nous disons alors qu'il est dans une position régie à l'apocopé (exemple 152). D'une manière générale, les deux verbes de l'énoncé conditionnel introduit par *'idā* sont à l'accompli, mais dans ce cas, cette circonstance garde son statut d'élément recteur de ces deux verbes qui sont alors dans une position régie à l'apocopé (exemple 153).

150 *wa-'idā turaddu 'ilā qalīlin taqna 'u*

et-quand elle est rendue (ind) à peu elle se satisfait (ind)

Et quand tu la limites, elle se satisfait de peu. (traduction d'Ayoub)

151 *'idā tahruġ aħruġ*

quand tu sors(app) je sors(app)

Quand tu sors, je sortirai.

152 *'idā ḥamadat nīrānu-hum taqidi*

quand elle s'est éteint feu-eux elle s'embrase (app)

mon feu s'embrase lorsque le leur s'éteint.

153 *'idā ḥaraġta ḥaraġtu*

quand tu es sorti je suis sorti

Je sortirai quand tu sortiras.

A l'instar de la circonstance *'idā*, certains pronoms servent à exprimer *al-*

muġāzāt sans pour autant agir sur le verbe en l'affectant au mode apocopé. Cet usage s'illustre par les exemples 154 et 155 sémantiquement proches de l'exemple 156 dont le verbe est au mode apocopé et la particule de condition *'in* est en tête de phrase.

154 *alladī ya 'tī-nī fa-la-hu dirhamun*
celui il vient-moi alors-pour-lui dirham
Celui qui me rend visite aura un dirham.

155 *kullu raġulin 'atā-nī fa-la-hu dirhamun*
tout homme il est venu-moi alors-pour-lui dirham
Quiconque vient me voir aura un dirham.

156 *'in ya 'tī-nī 'insānun fa-la-hu dirhamun*
si il vient-moi homme alors-pour-lui dirham
Si quelqu'un vient me voir, il aura un dirham.

Nous rappelons que, selon la tradition grammaticale arabe, *alladī* et *kullu* quand ils expriment *al-muġāzāt* ne mettent jamais le verbe qu'ils introduisent à l'apocopé. Ainsi les exemples 157 et 158 sont inacceptables. En effet, à l'origine ces deux pronoms n'expriment pas *al-ġazā'*, mais ils ont acquis ce sens avec l'usage.

157* *alladī ya 'tī-nī fa-la-hu dirhamun*
celui il vient(app)-moi alors-pour-lui dirham
pour : Celui qui me rend visite aura un dirham.

158* *kullu raġulin ya 'tī-nī fa-la-hu dirhamun*
tout homme il vient(app)-moi alors-pour-lui dirham
pour : Quiconque vient me voir aura un dirham.

Etant donné que les circonstances *matā* et *'ayna* et les pronoms *man*, *mā* et *'ayyu* ont le statut de nom conditionnel, nous pouvons nous demander pourquoi ce n'est pas le cas de la circonstance *'idā* et des pronoms *alladī* et *kullu* ? Il convient de signaler que, dans la grammaire arabe, certains phénomènes restent

inexplicables. C'est l'usage qui permet de cadrer au fur et à mesure l'emploi de la langue. Dans la même lignée, nous pouvons introduire la comparaison avec les pronoms relatifs *man* et *mā* qui servent à introduire une interrogation, contrairement au pronom relatif *alladī*.

3. La différence entre *'in* et *'idā*

Ibn Ya'īš note que *'in* est une particule abstraite (« *mubhama* »), elle est utilisée pour exprimer une action éventuelle¹⁹⁵. Pour ce faire, le locuteur a souvent recours à des verbes à l'inaccompli qui situent la condition et sa réponse dans le futur. En effet, ce temps implique une faisabilité plus ou moins incertaine, l'action peut ou non se dérouler. Contrairement à *'in*, la circonstance *'idā* employée dans une phrase conditionnelle, exprime un fait à haut degré de réalisabilité. Prenons les deux exemples suivants :

159 *'idā ṭala'ati š-šamsu fa-'ti-nī*
 quand elle est montée le-soleil alors-viens-moi
 Quand le soleil se lève, viens chez moi.

160 *'in ṭala'ati š-šamsu fa-'ti-nī*
 si elle est montée le-soleil alors-viens-moi
 Si le soleil apparaîtrait, viens chez moi.

Nous soulignons la différence de sens entre les deux phrases 159 et 160. Dans la première phrase, l'action de venir sera réalisée quand le soleil se lèvera, il s'agit du cadre temporel, alors que dans la seconde phrase, cette action est conditionnée par l'apparition du soleil, ce qui suppose un ciel nuageux. Notons, toutefois, que l'emploi de *'in* dans l'exemple 161 n'est pas toléré, car la valeur hypothétique contenu dans *'in* ne doit pas figurer dans un énoncé exprimant un fait certain. Dans ce cas, la circonstance *'idā* permet de rendre le sens voulu par le locuteur.

161* *'in-i ḥmarra l-busru fa-'ti-nī*

¹⁹⁵Ibn Ya'īš, IX,4.

si il a rougi les-dattes alors-viens-moi
pour : Quand les dattes murissent, viens chez moi.

162 *'idā ḥmarra l-busru fa-'ti-nī*

quand il a rougi les-dattes alors-viens-moi

Quand les dattes murissent, viens chez moi.

Le locuteur peut employer *'in* à la place de *'idā*, comme il peut remplacer *'idā* par *'in*. Cette autorisation est justifiée par le fait que les deux particules expriment la condition. C'est le cas dans l'exemple suivant :

163 *'in mittu fa-qḏū daynī*

si je suis mort alors-acquitter dette-moi

Si je meurs, acquittez ma dette.

Ibn Ya'īš explique que pour une action qui se produira dans un temps indéterminé, il est préférable d'employer *'in*. Par contre l'emploi de *'idā* est conseillé pour une action bien déterminée dans le temps.

VI. Aspect syntaxique de l'énoncé introduit par *'idā*

Comme nous l'avons précédemment souligné, la circonstance *'idā* peut exprimer *al-muġāzāt*. Dans cet usage, *'idā* peut-elle introduire une phrase nominale ? Occupe-t-elle la fonction annexée ? Peut-elle avoir une réponse ?

Nous avançons tout au long de cette séquence des arguments qui permettent de répondre aux questions susmentionnées. Cette démarche est utile afin de tracer les aspects syntaxiques de l'énoncé introduit par *'idā*.

1. *'idā* peut-elle introduire une phrase nominale ?

Dans le cas où elle est suivie d'une phrase nominale, *'idā* est surtout connue par le sens d'*al-mufāġa'a*. Ce sens n'écarte toutefois pas d'autres indications de *'idā*. Les

grammairiens évoquent surtout la circonstance *'idā* qui indique le futur. Celle-ci a une valeur conditionnelle implicite et précède une phrase verbale. Prenons l'exemple 164. Dans le premier hémistiche du vers, *'idā* introduit un verbe à l'accompli (*raġġabta*) pour exprimer le futur. Par contre, dans le deuxième hémistiche, elle est suivie d'un verbe à l'inaccompli (*turaddu*) ce qui va à l'encontre de la règle.

164 *wa-n-nafsu rāġibatun 'idā raġġabta-hā*

et-la-âme désirante quand tu as fait désirer-elle

wa-'idā turaddu ilā qalīlin taqna'u

et-quand elle est rendue à peu elle se satisfait

L'âme est désirante si tu la fais désirer. Et si tu la limites, elle se satisfait de peu. (traduction d'Ayoub)

Ibn Hišām réfute l'idée d'Al-'aḥfaš¹⁹⁶ qui affirme la possibilité d'introduire *'idā* devant une phrase nominale, et il insiste sur le fait que la conditionnelle *'idā* n'est introduite que devant une phrase verbale¹⁹⁷. Par conséquent, il interprète l'exemple 165 dans lequel *'idā* précède un nom par la présence d'un verbe sous-jacent comme dans l'exemple 166.

165 *'idā s-samā'u nšaqqat* (Coran, LXXXIV,1)

quand le-ciel elle s'est fissurée

Quand le ciel se déchirera,... (traduction de Blachère)

166 *'idā nšaqqat s-samā'u nšaqqat*

quand elle s'est fissurée le-ciel elle s'est fissurée

pour : Quand le ciel se déchirera,...

¹⁹⁶ Al-'aḥfaš : nyctalope ou dépourvu de cils, 'abū Al-Ḥaṭāb 'abd Al-Ḥamīd Ibn 'abd Al-Maġīd, connu sous le nom d'Al-'aḥfaš Al-'akbar, mort en 177/793. Élève de 'abū 'amr Ibn Al-'Alā'. Il a été le premier à fournir un commentaire interlinéaire des poèmes anciens, et a recueilli de nombreuses expressions dialectales. Ses principaux disciples ont été Sībawayhi, 'abū Zayd, 'abū 'ubayda et Al-'ašma'ī. Voir Encyclopédie de l'Islam, I, 331.

¹⁹⁷ Ibn Hišām, 128.

2. *'idā* : peut-elle occuper la fonction annexé ?

Lorsqu'elle introduit un énoncé conditionnel, la circonstance *'idā* est en tête de phrase. Cette position l'empêche d'occuper la fonction annexé, le verbe qui la suit n'a plus la fonction annexant. Ainsi, *'idā taḥruġ* dans l'exemple 167 est équivalent à *'ayya waqtin taḥruġ* dans l'exemple 168. *'idā* est dans une position régie à l'accusatif car elle constitue le complément circonstanciel de temps du verbe *taḥruġ* à l'instar de *'ayya waqtin* qui occupe cette même fonction. Le syntagme nominal *'ayya waqtin* ne peut être l'annexé du verbe *taḥruġ* qu'il précède, de même pour *'idā*. Le verbe *taḥruġ* qui suit cette circonstance ne remplace pas un substantif et n'occupe pas ainsi la fonction grammaticale annexant. Dans d'autres cas, la circonstance *'idā* n'introduit pas un énoncé conditionnel et n'acquiert donc pas une valeur de *ġazā'*. Cet usage s'illustre par l'exemple 169 qui est équivalent à l'exemple 170. *'idā ḥmarra l-busru* occupe la fonction complément circonstanciel de temps du verbe *'ātī* à l'instar de *waqta ḥmirāri l-busri*. Dans cet usage, la circonstance *'idā* reprend sa fonction grammaticale initiale annexé. Le verbe qui la suit, en l'occurrence, remplit la fonction annexant. Ainsi, *iḥmarra* dans l'exemple 169 remplace un substantif à savoir *iḥmirār* et occupe la fonction annexant. Cependant, nous ne pouvons remplacer *'idā taḥruġ* dans l'exemple 167 par le syntagme nominal *waqta ḥurūġi-ka*, l'exemple 171 est alors incorrect. Il est ainsi impossible d'attribuer la fonction annexant au verbe *taḥruġ*. En effet, le verbe de la condition est sémantiquement le vecteur de l'énoncé hypothétique et ne dépend pas des circonstances et des pronoms qui le précèdent. Selon la théorie de rectio, ce verbe représente leur élément recteur et non pas l'élément régi.

167 *'idā taḥruġ aḥruġ*

quand tu sors(app) je sors(app)

Quand tu sors, je sortirai.

168 *'ayya waqtin taḥruġ aḥruġ*

le quel temps tu sors je sors

Quelque soit le moment où tu sortes, je sortirai.

169 'ātī-ka 'idā ḥmarra l-busru

je viens-toi quand il a rougi les-dattes

Je viendrai chez toi quand les dattes auront mûri.

170 'ātī-ka waqta ḥmirāri l-busri

je viens-toi temps rougissement les-dattes

Je viendrai chez toi quand les dattes auront mûri.

171* Waqta ḥurūḡi-ka 'aḥruḡ

temps sortie-toi je sors (app)

pour: Quand tu sors, je sortirai.

3. 'idā, peut- elle avoir une réponse ?

La circonstance 'idā est employée parfois pour marquer le réalisable, elle répond ainsi aux mêmes critères que la particule de condition 'in.

A l'instar de 'in, 'idā requiert une réponse qui se produit à la suite de l'action introduite par cette circonstance. Néanmoins, cette réponse ne constitue pas un véritable ḡazā'. Raison pour laquelle les deux verbes de l'énoncée introduit par 'idā ne se mettent pas à l'apocopé. Les grammairiens classiques avaient des opinions divergentes au sujet de la réponse de 'idā. 'abū Ḥayyān¹⁹⁸ par exemple considère

¹⁹⁸ 'abū Ḥayyān : 'aḥīr Al-Dīn Muḥammad Ibn Yūsuf Al-Ġarnāfī, le plus remarquable des grammairiens arabes de la première moitié du XIV^e siècle. Il est né à Grenade en 654/1256 et mort en 745/1344 au Caire où, après dix ans de fécondes études et de voyages à travers la totalité du monde arabe, il avait enseigné les disciplines coraniques à la mosquée d'Ibn Ṭūlūn. On attribue à ce savant créateur soixante-cinq ouvrages, dont beaucoup en plusieurs volumes, traitant de la langue arabe et d'autres langues (notamment le turc, l'éthiopien et le persan), d'études coraniques, de traditions, de jurisprudence, d'histoire, de biographie et de poésie. Parmi les quinze ouvrages qui existent, les plus importants sont *Manḥaḡ al-sālik*, commentaire de la 'alfīyya d'Ibn Mālik, et *Al-'idrāk li-lisān al-'atrāk*, la plus ancienne grammaire turque utilisable. L'importance de 'abū Ḥayyān comme grammairien n'est pas seulement due à sa maîtrise linguistique et à sa vérification des efforts de ses prédécesseurs (il savait par cœur le *Kitāb* de Sībawayhi, car il lui attribuait une autorité égale à celle des 'aḥādīṭ en matière religieuse). Il aborde également la grammaire

que la mise en place de *fā' al-ġawāb* n'est pas nécessaire¹⁹⁹. Ainsi dans l'exemple 172 *mā kāna ḥuġġatu-hum* est une réponse à la condition et ce, en dépit de l'absence de la particule *fa*.

172 *wa-'idā tutlā 'alay-him 'āyātu-nā bayyinātin mā kāna*
 et-quand elle est récitée sur-eux versets-nous claires non il a été
ḥuġġatu-hum (Coran, XLV, 25)
 argument-eux
 Quand Nos claires aya leurs sont communiquées, ils n'ont d'autres
 arguments (traduction de Blachère)

Ibn Hišām interprète cet exemple autrement. Il dit que *mā kāna ḥuġġatu-hum* n'est pas une réponse à la condition, car si c'était le cas, celle-ci requerrait *fā' al-ġawāb*. La réponse est donc sous-jacente, elle est représentée dans l'exemple 173.

173 *wa-'idā tutlā 'alay-him 'āyātu-nā 'amadū 'ilā ḥuġaġin bāṭilatin*
 et-quand elle est récitée sur-eux versets-nous ils ont recours à arguments vaine
 Quand Nos aya leurs sont communiquées, Ils ont recours à de faux
 arguments.

Ibn Al-Ḥāġib va plus loin dans l'explication de l'exemple 172. Il réfute les deux interprétations précédentes et dit que *'idā* dans ce contexte n'est pas conditionnelle²⁰⁰. Il n'y a aucune nécessité de considérer ni une apodose ni la particule sous-jacente *fa*. Le syntagme prédicatif précédé de *'idā* est un complément circonstanciel de temps antéposé («*muqaddam*»). Son élément recteur dans cet énoncé est le verbe *kāna* même s'il est placé après *mā* de la négation.

descriptive et comparée, d'une façon remarquablement moderne, comme le montre son désir d'éclairer un concept grammatical arabe par des citations tirées d'autres langues. Voir Encyclopédie de l'Islam, I, 129.

¹⁹⁹ Ibn Hišām , 133.

²⁰⁰ Ibn Hišām, 133.

Ibn Ya‘īš compare les phrases précédées de *'idā* à celles précédées du pronom relatif *alladī*²⁰¹. Il dit que, dans l'exemple 174, la valeur conditionnelle est recelée dans l'énoncé.

174 *alladī ya 'tī -nī fa-la-hu dirhamun*
celui il vient-moi alors-pour-lui dirham
Celui qui vient chez moi aura un dirham.

VII. La paire *'id* et *'idā*

Il est question, dans cette partie, des deux circonstances *'id* et *'idā*. Nous nous intéressons essentiellement à la différence entre ces deux circonstances quand elles indiquent le temps. Nous prêtons une attention particulière à la ressemblance entre elles l'orsqu'il s'agit de leur usage conditionnel.

1. La différence entre *'id* et *'idā*

'idā est une circonstance de temps qui indique le futur. *'id* est également une circonstance de temps mais qui indique le passé. Elles sont, toutes les deux, invariables (elles ne changent pas de marque finale quelque soit leur position dans la phrase). Elles ont besoin d'une proposition qui complète leurs sens. Ibn Ya‘īš affirme que *'idā* est généralement suivie d'un verbe, celui-ci peut être soit à l'accompli soit à l'inaccompli²⁰². Il rapporte un verset coranique où *'idā* est combinée avec les deux aspects:

175 *wa-l-layli 'idā yağšā wa-n-nahāri 'idā tağallā* (Coran, XCII, 1/2)
Par-la- nuit quand il s'étend par-le- jour quand il a brillé
Par la nuit quand elle s'étend ! Par le jour quand il brille !
(traduction de Blachère)

²⁰¹ Ibn Ya‘īš., IV, 96.

²⁰² Ibn Ya‘īš., IV,96.

Toutefois, *'idā* peut-être suivie d'un nom. Ibn Ya'īš cite, à ce propos, certains exemples de la poésie arabe classique qui échappent à la règle pour des contraintes métriques²⁰³. Selon ce grammairien, *'idā*, dans ces cas-là, est suivie d'un verbe sous-jacent tel que dans l'énoncé 176, qui s'explique par l'énoncé 177. Dans cette même lignée, les Kouffites admettent l'emploi d'une phrase nominale après *'idā* est défendent cette thèse en soutenant qu'à l'origine le sens de cette circonstance n'est pas la condition.

176 *'idā r-riġālu bi-r-riġāli ltaqat*
 quand les-hommes par-les-hommes elle a rencontré
 Si les hommes rencontrent les hommes,...

177* *'idā ltaqati r-riġālu bi-r-riġāli ltaqat*
 quand elle a rencontrée les-hommes par-les-hommes elle a rencontré
 pour : Si les hommes rencontrent les hommes,...

'id est une circonstance de temps qui exprime le passé, elle précède soit une phrase nominale soit une phrase verbale. Quand elle est mise en corrélation avec *mā*, elle est suivie obligatoirement d'un verbe. Sībawayhi classe *'id-mā* parmi les particules de condition étant donné qu'elle introduit une phrase hypothétique²⁰⁴.

178 *'id-mā 'atayta 'alā r-rasūli fa-qul la-hu*
 quand-que tu es venu sur le-messager alors-dis pour-lui
 Si tu te rends chez le prophète, alors dis-lui...

Dans cet exemple la condition est projetée dans le futur, la mise en place de *fa' al-ġawāb* affirme que *'id-mā* exprime *al-muġāzāt*. Ibn Ya'īš évoque certaines difficultés relatives à *'id*, essentiellement la question du temps. Etant donné que *'id* est une circonstance de temps indiquant le passé, comment admettons-nous qu'elle introduise une hypothèse portant sur le futur?

²⁰³ Ibn Ya'īš, IV,96.

²⁰⁴ Ibn Ya'īš, IV, 98.

Selon Ibn Ya‘īš, deux réponses sont possibles²⁰⁵ :

- La première dit que *'id* rattachée à *mā* n'est pas la circonstance, mais une autre particule à laquelle nous avons associé *mā* afin d'exprimer la condition. La seconde est de dire que *'id* est une circonstance, mais son rattachement à *mā* l'a déplacée de son emploi initial vers un emploi conditionnel. Ainsi, *'id-mā* est classée parmi les particules de condition.

2. *'id-mā* et *'idā-mā*

'id et *'idā* sont deux circonstances de temps : la première indique le passé tandis que la deuxième renvoie au futur. D'un point de vue sémantique, les deux circonstances se partagent l'aspect d'*al- 'ibhām*, autrement dit, elles sont abstraites. N'ayant pas de significations en elles-mêmes, elles acquièrent leur sens à travers leur mise en relation avec des phrases. En effet, l'abstraction est nécessaire dans les énoncés hypothétiques. Si nous annexons le pronom *mā* aux circonstances *'id* et *'idā*, nous obtenons *'id-mā* et *'idā-mā* qui sont considérées comme des particules de condition exprimant *al-muġāzāt* et agissant sur les 2 verbes de l'énoncé qu'elles introduisent en les affectant au mode apocopé. Par conséquent nous pouvons employer *'id-mā* et *'idā-mā* à la place du nom conditionnel *matā*. Ainsi, Les exemples 179 et 180 expriment la condition et le locuteur peut alors remplacer *'id-mā* et *'idā-mā* par *matā*. Partant, chacun des exemples 179 et 180 est équivalent à l'exemple 181

179 *'id-mā tuḥsin 'ilayya 'aškur-ka*
quand-que tu fais du bien à-moi je remercie-toi
Si tu me fais du bien, je te remercierai.

180 *'idā-mā tuḥsin 'ilayya 'aškur-ka*
quand-que tu fais du bien à-moi je remercie-toi
Si tu me fais du bien, je te remercierai.

²⁰⁵ Ibn Ya‘īš, VIII, 155.

181 *matā tuḥsin 'ilayya 'aškur-ka*
 quand tu fais du bien à-moi je remercie-toi
 Quand tu me fais du bien, je te remercierai.

Nous remarquons que, dans les deux exemples 179 et 180, les verbes de la protase et de l'apodose sont à l'apocopé. Par contre dans l'énoncé 182 ce mode est sous-jacent. C'est *fā' al-ġawāb* qui dévoile l'aspect hypothétique de la phrase.

182 *'id-mā 'atay-ta 'alā r-rasūli fa-qul la-hu...*
 quand-que tu es venu sur le-messager alors-dis pour-lui
 Si tu te rends chez le prophète, alors dis-lui...

Employée dans un contexte conditionnel, *'id-mā* est comparable à *matā-mā*. Selon Sībawayhi, la seule différence entre les deux réside dans le temps. La première situe la condition dans un temps précis. La seconde exprime la condition dans un temps indéterminé²⁰⁶. Sībawayhi ne cite pas *'idā-mā* parmi les particules de condition à la différence de Ibn Ya'īs qui dit que si l'on se conforme au principe analogique, nous devons citer *'idā-mā* (la jumelle de *'id-mā*) parmi les particules de condition. L'insertion de *idā-mā* dans la catégorie des particules de condition ne permet pas l'emploi d'un pronom affixe qui renvoie à cette particule. Notons bien que l'emploi de *'idā*, dépourvue de *mā* et suivie d'un verbe à l'apocopé, demeure possible dans la poésie. Cet usage est alors expliqué par des contraintes métriques tel que dans l'exemple 183.

183 *wa-staġni mā 'aġnā-ka rabbu-ka bi-l-ġinā*
 et-contente-toi que il a contenté-toi Seigneur-toi par-le-contentement
wa-'idā tuṣib-ka ḥaṣāṣatun fa-taġammali
 et-quand elle atteint-toi indigence alors-supporte avec patience et dignité
 Contente-toi du nécessaire tant que ton Seigneur t'enrichit. Et si l'indigence
 t'atteint, ne la fait pas apparaître.

²⁰⁶ Ibn Ya'īs, IV,98.

VIII. La paire *'id* et *ḥaytu*

Nous expliquons, dans cette séquence, le passage de *ḥaytu* d'un emploi circonstanciel à un emploi conditionnel. Nous comparons par la suite cette circonstance à *'id*. En effet, ce que ces deux circonstances présentent en commun et qu'elles doivent, chacune, se combiner avec le pronom *mā* afin d'exprimer la condition.

1. *ḥaytu* du circonstanciel à l'hypothétique

La circonstance *ḥaytu* a le même sens que *'ayna* indiquant le lieu. Elle précède un syntagme prédicatif ainsi le locuteur dit :

184 *ḡalastu ḥaytu ḡalasa zaydun*

je me suis assis là où il s'est assis Zayd

Je me suis assis là où Zayd s'est assis.

Ou encore :

185 *ḡalastu ḥaytu zaydun ḡālisun*

je me suis assis là où Zayd assis

Je me suis assis là où Zayd est assis.

Ce qui distingue *ḥaytu* de *'ayna* est que la première n'est pas interrogative alors que la deuxième sert dans certains contextes à s'interroger sur le lieu.

Mais les Arabes emploient parfois *ḥaytu* annexée au pronom relatif *mā*. A travers cette annexion, ils affectent le sens de *ḥaytu* à la condition. Dans ce cas le verbe de la protase ainsi que celui de l'apodose sont mis au mode apocopé. A ce propos, Ibn Hišām rapporte l'exemple suivant²⁰⁷ :

186 *ḥaytu-mā tastaqim yuqaddir la-ka*

là où-que tu te range il décrète pour-toi

²⁰⁷ Ibn Hišām, 178.

llāhu naġāḥan fi ġābiri l-'azmāni

le-Dieu réussite dans futur les-temps

Où que tu suives le chemin droit, Dieu te décrètera la réussite.

Le locuteur dans ce vers de poésie conditionne la réussite dans la vie par le bon comportement. Il avance cette idée sous forme d'une règle générale. Il serait possible de dire : « Là où l'individu se comporte bien, il réussira ». *ḥaytu* est une circonstance de lieu. D'un point de vue sémantique, cette circonstance a l'aspect d'*al-'ibhām*, autrement dit, elle est abstraite. N'ayant pas de signification en elle-même, elle acquiert son sens à travers sa mise en relation avec une phrase. Dans un contexte conditionnel, le locuteur se trouve dans l'obligation de rattacher cette circonstance à *mā* afin de préserver l'abstraction. En effet, l'abstraction est nécessaire dans les énoncés hypothétiques. Dans tous les cas d'usage, *ḥaytu-mā* garde sa signification de base, étant le lieu. Elle peut donc être remplacée par *'ayna*. L'exemple 187 a la même valeur que l'exemple 188

187 *ḥaytu-mā takun 'akun*

là où-quand tu es je suis

Je serai là où tu seras.

188 *'ayna takun 'akun*

où tu es je suis

Je serai là où tu seras.

En se basant sur cette analyse, nous jugeons que, dans l'exemple 189, il s'agit d'une phrase hypothétique. Le verset coranique emploie *kun-tum* dans le sens de *takūnū*. Le mode apocopé (caractère distinctif des énoncés hypothétiques) est sous-jacent. En effet, *ḥaytu-mā* précède la protase dont le verbe est à l'accompli et *fā' al-ġawāb* introduit l'apodose.

189 *wa-ḥaytu-mā kun-tum fa-wallū wuġūha-kum*

et-là où-que vous avez été alors-détournez faces-vous

ṣātra-hu (Coran, II, 150)

coté-lui

Où que vous soyez, tournez votre face dans sa direction
(traduction de Blachère)

2. La ressemblance entre *'id* et *ḥaytu*

'id est une circonstance de temps qui exprime le passé. Si nous annexons *mā* à *'id* nous obtenons alors *'id-mā* classée parmi les particules de condition. A ce moment là, *'id-mā* n'indique plus le passé, mais renvoie plutôt au temps futur. Partant, *'id-mā* est une particule de condition qui introduit une phrase double, et met le verbe de la protase et celui de l'apodose à l'apocopé. Sībawayhi la compare à *'in al-šarṭiyya* et affirme que rien ne justifie la classification de *'id-mā* dans la catégorie des noms, alors que d'autres grammairiens, tels qu'Al-Mubarrad, Ibn Al-Sarrāḡ et AL-Fārisī²⁰⁸, disent que *'id-mā* est une circonstance et affirment en même temps qu'elle n'assigne pas obligatoirement le mode apocopé au verbe²⁰⁹. *ḥaytu* est une circonstance de lieu, et *mā* est un pronom relatif. L'annexion de ces deux mots donne *ḥaytu-mā*. Cette annexion n'affecte pas le sens de *ḥaytu* car *ḥaytu-mā* demeure une circonstance de lieu à usage conditionnel. Dans ce cas, *mā* n'est pas un surplus (« *laysat laḡwan* ») comme elle l'est dans *'ayna-mā* et *matā-mā*. Au contraire, elle accomplit un rôle grammatical, car elle empêche *ḥaytu* d'occuper la

²⁰⁸ Al-Fārisī: 'abū 'aliy Al-Ḥasan Ibn 'aliy, l'un des grands grammairiens du IV^e/X^e siècle. Né en 288/901 à Fasā, il a fait ses études à Baḡdād sous la direction d'Ibn Al-Sarrāḡ, Al-Zaḡḡāḡ et d'autres. En 351/952, il s'est rendu à Alep à la cour de Sayf Al-Dawla où il a fréquenté Al-Mutanabbī. Puis il a quitté la cour pour se mettre au service de Būyide 'aḡud Al-Dawla. Il est mort à Baḡdād en 377/987. Il a compté parmi ses nombreux élèves Ibn Ġinnī et son neveu 'abū Al-Ḥusayn Al-Fārisī qui est devenu le maître de 'abd Al-Qāhir Al-Ġurḡānī. AL-Fārisī était soupçonné de mu'tazilisme. Parmi ses ouvrages, le principale est *Al-'iḏāḡ fī al-naḡw*, grammaire très poussée, accompagné d'un appendice plus difficile, *Al-Takmila*. On a la preuve de la popularité de cet ouvrage en son temps par le grand nombre de manuscrits qui en ont été conservés ainsi que par les cinq commentaires qui en subsistent et les deux commentaires des *šawāhid*. Voir Encyclopédie de l'Islam, II, 821.

²⁰⁹ Ibn Hišām, 120.

fonction circonstance annexée (dans une opération d'annexion). Les deux composantes *ḥaytu-mā* et *'id-mā* mettent le verbe de la protase et celui de l'apodose à l'apocopé, tel est le cas dans l'énoncé 190.

190 *ḥaytu-mā tadḥab 'adḥab*
 là où-que tu vas je vais
 J'irais là où tu iras.

Il convient de noter que Sībawayhi affirme que *'id* et *ḥaytu* n'expriment la condition que lorsqu'elles se rattachent à *mā*²¹⁰. A ce moment là, elles sont comparables à *inna-mā* et à *ka'anna-mā*. *mā* dans ce cas n'est pas un surplus, mais elle constitue avec la circonstance un seul élément.

IX. L'annexion du pronom *mā* aux noms interrogatifs

L'annexion du pronom *mā* aux noms interrogatifs *man* et *mā* est agrammaticale. Quant au nom interrogatif *matā* et *'ayna*, cette annexion est facultative. Elle devient, toute fois, indispensable pour le nom interrogatif *kayfa* afin que celui-ci puisse exprimer *al-ġazā'*.

1. *matā* et *'ayna*

matā et *'ayna* sont deux noms interrogatifs : *matā* permet de s'interroger sur le temps alors que *'ayna* sert à introduire une interrogation sur le lieu. De plus, elles présentent toutes les deux un usage circonstanciel. *matā* situe l'action dans un cadre temporelle tandis que *'ayna* projette l'action dans un cadre spatial. Dans certains cas, elles sont employées afin d'exprimer une condition et le locuteur les combine parfois au pronom *mā*. Nous obtenons ainsi *matā-mā* et *'ayna-mā*. L'exemple suivant peut s'écrire de deux manières:

²¹⁰ Ibn Ya'īš, VIII, 156.

191 *matā tadhab 'adhab*
quand tu vas je vais
Je partirai quand tu partiras.

192 *matā-mā tadhab 'adhab*
quand-que tu vas je vais
Je partirai quand tu partiras.

Nous disons aussi:

193 *'ayna takun 'akun*
où tu es je suis
Je serai là où tu seras.

194 *'ayna-mā takun 'akun*
où-que tu es je suis
Je serai là où tu seras.

2. *kayfa*

Kayfa est un nom à double usage : Le premier est un usage interrogatif, c'est le plus répandu dans la langue. Le second, le moins fréquent est l'usage conditionnel, ce dernier est encadré par certaines règles fixées par la Tradition grammaticale arabe. En effet, la conditionnelle *kayfa* introduit une phrase double (à deux propositions) dont les deux verbes sont de la même racine, ont le même schème et indiquent le même sens. Il s'agit bien évidemment du verbe de la protase et de celui de l'apodose, qui sont obligatoirement au mode indicatif. Ainsi, l'exemple 195 répond à la règle tandis que les exemples 196 et 197 sont agrammaticaux. Dans l'énoncé 196 les deux verbes ne sont pas de la même racine et ne renvoient pas au même sens, alors que dans l'énoncé 197, les deux verbes se correspondent au niveau du terme («*al-lafz*») et du sens («*al-ma'nā*»), mais ils sont au mode apocopé. Toutefois, cette thèse a fait l'objet d'un débat entre les Bassorites et les Kouffites. L'exemple 196 est inacceptable selon les deux écoles. Quant à l'exemple

197, l'emploi du mode apocopé est agrammatical selon l'école de Baṣra²¹¹ (à l'exception de Quṭrub²¹²), cependant, l'emploi de ce mode est admis par l'école de Kūfa ainsi que par Quṭrub²¹³.

195 *kayfa taṣna 'u 'aṣna 'u*
comment tu fais je fais
Je ferai comme toi.

196* *kayfa taḡlisu 'aḏhabu*
comment tu t'assois je vais
pour : Je partirai à l'image de la manière de t'asseoir

197* *kayfa taḡlis 'aḡlis*
comment tu t'assois (app) je m'assois (app)
pour : Je m'assiérai comme toi

²¹¹ Le mode apocopé dans le verbe de la protase et celui de l'apodose de l'exemple 197 n'est pas admis par les Bassorites car, selon eux, *kayfa* est différente des autres noms conditionnels. Ceux-ci donnent le mode apocopé aux deux verbes de l'énoncé conditionnel, tandis que *kayfa* donne le mode indicatif. L'effet de rection de *kayfa* la distingue des autres noms conditionnels. Cette distinction provient du fait que la protase et l'apodose de l'énoncé introduit par *kayfa* doivent être conformes tant sur le fond que sur la forme.

²¹² Quṭrub : Surnom de 'abū 'aliy Muḥammad Ibn Al-Mustanīr, grammairien et lexicographe baṣrien du II^e/VIII^e siècle, affranchi de Sālim Ibn Ziyād. Il est né à Baṣra où il a étudié non seulement la grammaire avec les fondateurs de cette science : 'īsā Ibn 'umar, Yūnus Ibn Ḥabīb et Sībawayhi (qui lui aurait donné son surnom), mais aussi la théologie avec le fameux maître de la doctrine mu'tazilite Al-Nazzām. Précepteur des fils du général et du ministre 'abū Ḍulaf Al-'iḡlī. Il est mort à Baḡdād, en 206/821. Quṭrub tient une place très importante dans l'histoire de la grammaire arabe, car il est le premier grammairien connu à avoir composé un ouvrage dans les trois domaines suivants : les mots ayant deux significations opposées, les mots de même schème susceptibles d'avoir trois significations différentes et l'explication des causes (« *ilal* ») des phénomènes grammaticaux. Par ailleurs, Quṭrub semble avoir professé des idées originales en matière de syntaxe. Voir Encyclopédie de l'Islam, V, 571.

²¹³ Ibn Hišām, 280.

Certains grammairiens insistent sur la mise en place du mode apocopé essentiellement quand *kayfa* se rattache à *mā*, tel est le cas dans l'exemple 198. En outre, les grammairiens arabes affirment que *kayfa*, dans certain cas de figure, est un nom conditionnel dont la réponse est sous-jacente. Ils ajoutent que l'interlocuteur peut la déduire à partir de l'énoncé précédant *kayfa*, tel est le cas dans l'exemple 199. Partant du principe de la corrélation entre la protase et l'apodose, Ibn Hišām discute l'idée d'évoquer l'omission de l'apodose. Il dit que cette interprétation s'oppose au principe de la conformité des deux parties de la phrase hypothétique introduite par *kayfa*.

198 *kayfa-mā takūnū yuwalla 'alay-kum*

comment-que vous êtes il est gouverné sur-vous

Vous serez gouvernés selon votre comportement.

199 *huwa lladī yuṣawwiru-kum fī-l-'arḥāmi kayfa*

lui celui il forme-vous dans-les-utérus comment

yašā'u (Coran, III, 6)

il veut

C'est Lui qui vous forme dans le sein de vos mères, comme Il veut.

(traduction de Blachère)

En conclusion, les pronoms relatifs et les circonstances peuvent également introduire une phrase conditionnelle, en gardant leur sens initial, qu'il soit circonstanciel ou relatif. Partant, l'énoncé introduit par la particule *'in*, celui précédé d'un nom conditionnel, et l'énoncé rogatif constituent trois manières d'exprimer *al-ġazā'* dont nous étudierons les caractéristiques dont le chapitre suivant.

Chapitre IV: Caractéristiques de l'énoncé conditionnel

Après avoir présenté les différents types d'énoncés conditionnels, nous exposerons dans ce chapitre leurs caractéristiques syntaxiques et sémantiques, les changements liés à l'aspect et au mode du verbe ainsi que l'ellipse d'un élément, ou plus, dans la phrase.

I. Les trois manières d'exprimer *al-ġazā'*

Cinq particules régissent le verbe en lui affectant le mode apocopé. Ces particules sont : *lam*, *lammā*, *lā al-nāhiya*, *lām al-'amr*, et *'in* qui exprime *al-ġazā'*. Notons que les deux premières particules expriment la négation, la troisième exprime l'interdiction et la quatrième exprime l'ordre. Pour rendre ces trois sens, ces particules ne peuvent être ni supprimées ni remplacées. Cependant, *'in* présente un usage particulier car, à la différence des autres particules, elle peut être remplacée voire même supprimée. En effet, *'in* peut être remplacé soit par un pronom soit par une circonstance, Ces deux éléments acquièrent ainsi un autre sens, étant *al-muġāzāt*. *'in* peut être supprimée sans pour autant éliminer ce sens qui se laisse déduire à partir du contexte. Il existe donc trois manières d'exprimer l'hypothèse : l'introduction de l'hypothèse par la particule *'in*, l'emploi d'un pronom ou d'une circonstance, dit nom conditionnel, et la suppression de la particule *'in*. Dans ce dernier cas, la valeur hypothétique est déduite à partir du contexte.

1. La particule de condition *'in*

Notons que l'hypothèse s'exprime essentiellement par la particule *'in* appelée par les grammairiens classiques *'ummu l-ġazā'*. Ainsi, dans l'exemple 1 *'in taqum* est la condition et *'aqum* est sa réponse. Ibn Al-Sarrāġ souligne que la condition requiert une réponse afin que l'énoncé puisse avoir un sens. Il compare la phrase

hypothétique à la phrase nominale dont le thème a besoin d'un propos qui apporte une information complétant le sens²¹⁴. En effet, la protase *'in taqum* dans l'exemple 1 et le thème *zaydun* dans l'exemple 2 présentent deux énoncés incomplets. Ils requièrent respectivement une apodose et un propos, à savoir *'aqum* et *munṭaliquun* pour acquérir un sens.

1 *'in taqum 'aqum*
 si tu te lèves je me lève
 Si tu te levais, je me lèverais.

2 *zaydun munṭaliquun*
 Zayd partant
 Zayd est sur le point de partir.

Selon la tradition grammaticale arabe, la particule *'in* doit être suivie d'un verbe à l'inaccompli car l'hypothèse porte sur le temps futur. Cependant, cette particule peut être suivie d'un verbe à l'accompli mais l'hypothèse porte toujours sur le temps futur. A ce propos Ibn Al-Sarrāḡ affirme que la particule *'in*, lorsqu'elle précède un verbe à l'accompli, projette l'action dans le non révolu : *'in qumta revient à dire 'in taqum*. Il compare la particule *'in* à la particule *lam*. Celle-ci, contrairement à *'in*, quand elle précède un verbe à l'inaccompli, projette l'action dans le temps révolu : *lam yaqum* revient à dire *mā qāma*.

3 *'in qumta qumtu*
 si tu t'es levé je me suis levé
 Si tu te levais, je me lèverais.

4 *lam yaqum zaydun 'amsi*
 non il se lève (app) Zayd hier
 Hier, Zayd ne s'est pas levé.

²¹⁴ Ibn Al-Sarrāḡ, II, 185.

2. Les pronoms et les circonstances

Dans certains cas, la particule de condition *'in* est remplacée par un pronom ou par une circonstance. Les pronoms qui peuvent introduire un énoncé hypothétique sont *man*, *mā* et *'ayyu*. Dans le cas de l'interrogation, le pronom *man* est utilisé pour s'interroger sur l'humain. Il en est de même pour *al-ġazā'*, *man* serre à introduire un énoncé hypothétique en renvoyant à un être humain. Cette idée s'illustre par les exemples 5 et 7. Pour exprimer ces deux exemples d'une manière plus explicite, nous citons les énoncés 6 et 8. Lorsqu'elle introduit un énoncé hypothétique, *man* peut remplir la fonction sujet, elle est donc dans une position régie au nominatif, tel est le cas dans l'exemple 5. Afin de déterminer la fonction grammaticale du pronom *man*, nous le remplaçons par la particule de condition *'in* suivie d'un verbe et d'un sujet générique qui est *fulānun* dans l'exemple 6. Nous constatons que *fulānun* prend le cas nominatif du fait qu'il occupe la fonction sujet. Quand elle a le statut de nom conditionnel, *man* peut également remplir la fonction complément d'objet externe, elle est ainsi dans une position régie à l'accusatif, tel est le cas dans l'exemple 7. Pour démontrer la fonction grammaticale du pronom *man*, nous pouvons le remplacer par la particule de condition *'in* suivie d'un verbe et d'un sujet générique. Nous obtenons ainsi l'exemple 8 dans lequel *fulānan* prend le cas accusatif car il occupe la fonction complément d'objet externe.

5 *man yaḏhab 'aḏhab ma.a-hu*
qui il va je vais avec-lui
J'irai avec celui qui parts.

6 *'in yaḏhab fulānun 'aḏhab ma.a-hu*
si il va quelqu'un je vais avec-lui
J'irai avec celui qui part.

7 *man tukrim 'ukrim*
qui tu honores j'honore
J'honorerai celui que tu honores.

8 'in tukrim fulānan 'ukrim
 si tu honores quelqu'un j'honore
 J'honorerai celui que tu honore.

Dans le cas de l'interrogation, le pronom *mā* est utilisé pour s'interroger sur le non-humain. Il en va de même pour *al-ġazā'*, *mā* sert à introduire un énoncé hypothétique en renvoyant à *ġayr al-āqil*. Cette idée s'illustre par l'exemple 9 qui est exprimé d'une manière plus explicite par l'exemple 10 : Le pronom *mā* a été remplacé par la particule 'in et par le nom *šay'an* au cas accusatif. Le marquage casuel du nom *šay'an* permet de déduire que *mā*, lorsqu'elle introduit un énoncé hypothétique, est dans une position régie à l'accusatif et occupe ainsi la fonction complément d'objet externe.

9 mā tašna' 'ašna'
 que tu fais je fais
 Je fais ce que tu fais.

10 'in tašna' šay'an 'ašna'
 si tu fais chose (acc) je fais
 Je fais ce que tu fais.

A l'instar des pronoms *man* et *mā*, 'ayyu remplace la particule de condition 'in et sert ainsi à introduire un énoncé hypothétique, comme l'illustrent les deux exemples 11 et 12. 'ayyu dans l'exemple 11 est au cas nominatif car elle remplit la fonction sujet, tandis que 'ayya dans l'exemple 12 est au cas accusatif du fait qu'elle occupe la fonction complément d'objet externe. Pour mieux cerner la fonction grammaticale de 'ayyu et 'ayya dans les exemples respectifs 11 et 12, nous pouvons formuler ces deux énoncés hypothétiques autrement, en les introduisant par la particule de condition 'in, et nous obtenons ainsi les exemples 13 et 14.

11 'ayyu-hum yaḍrib zaydan 'aḍrib-hu
 le quel-eux il frappe Zayd je frappe-lui
 Je frapperai celui qui frappe Zayd.

12 *'in yaḍrib 'ayyun min-hum zaydan 'aḍrib-hu*
 si il frappe le quel de-eux Zayd je frappe-lui
 Je frapperai celui qui frappe Zayd.

13 *'ayya-hum taḍrib 'aḍriab*
 lequel -eux tu frappes je frappe
 Je frapperai celui que tu frappes.

14 *'in taḍrib 'ayyan mā min-hum 'aḍrib*
 si tu frappes lequel que de-eux je frappe
 Je frapperai celui que tu frappes.

Notons que *man*, *mā* et *'ayyu*, lorsqu'elles remplacent la particule de condition *'in*, occupent sa position au début de l'énoncé hypothétique. Il convient de signaler que ces trois pronoms, quand ils introduisent une interrogation, se situent toujours au début de l'énoncé. En ce qui concerne le nom conditionnel *mahmā*, Al-Ḥalīl suppose que ce syntagme est composé du pronom *mā* auquel nous avons annexé inutilement un deuxième pronom *mā* pour obtenir le syntagme *māmā*. Par la suite, selon lui, la première voyelle *ā* a été remplacée par la lettre *h* afin d'alléger la prononciation. Nous avons obtenu ainsi le nom conditionnel *mahmā*. Sībawayhi suppose que l'ajout de *mā* dans le nom conditionnel *mahmā* ne soit pas inutile, bien au contraire cet ajout est indispensable. Il le compare en effet à l'ajout de *mā* dans la particule de condition *'id-mā*²¹⁵. Comme nous l'avons précédemment mentionné, l'énoncé hypothétique peut être introduit par des circonstances telles que *matā*, *'ayna*, *'annā*, *ḥaytu-mā* et *'id-mā*. Il est intéressant de noter que les deux circonstances *ḥaytu* et *'id* ne peuvent introduire un énoncé hypothétique que lorsqu'elles sont annexées au pronom *mā*.

15 *'annā taḍhab 'aḍhab*
 d'où tu vas je vais
 J'irai là où tu iras.

²¹⁵ Ibn Al-Sarrāġ, II, 159.

16 *'id-mā ta'ti-nī 'āti-ka*
 quand-que tu viens-moi je viens-toi
 Si tu viens chez moi je te rendrai visite.

17 *'ayya ḥīnin taṣil 'aṣil*
 lequel moment tu arrives j'arrive
 J'arriverais au même moment que toi.

D'une manière générale, le pronom *'ayyu* peut exprimer le lieu quand il précède un nom référant à un lieu. Il peut exprimer le temps lorsqu'il précède un nom indiquant le temps. *'ayyu* peut introduire un énoncé hypothétique comme l'illustre l'exemple 17. Pour cet usage, ce pronom garde sa double signification qui est à la fois temporelle et spatiale. A l'instar des autres circonstances, *'idā* peut également introduire un énoncé hypothétique sans pour autant assigner le mode apocopé au verbe de la protase et à celui de l'apodose. Néanmoins, *'idā* peut régir les deux verbes de la phrase hypothétique en leur assignant *al-ḡazm*, mais cet usage n'est toléré qu'en poésie et ce pour des contraintes métriques. Lorsqu'elle introduit un énoncé hypothétique, *'idā* est généralement suivie d'un verbe sauf exception. Par ailleurs, il convient de noter que l'ajout du pronom *mā* aux circonstances qui introduisent une hypothèse est facultatif à l'exception des circonstances *ḥaytu* et *'id* où l'ajout de ce pronom est indispensable. Selon la tradition grammaticale arabe, si *'in* - particule principale d'*al-ḡazā'* - ne peut dans certain cas de figure exprimer *al-muḡāzāt*, il n'est alors pas admis que les pronoms et les circonstances puissent se substituer à *'in* et bénéficié ainsi du même statut grammatical qu'elle.

Enfin, nous remarquons que Sibawayhī emploie l'expression *ḥurūf al-ḡazā'* (« particules d'*al-ḡazā'* ») pour les différentes catégories d'éléments qui expriment *al-ḡazā'*: les particules, les pronoms et les circonstances.

3. L'énoncé rogatif

Dans certains usages, la particule *'in* et sa condition sont supprimées mais nous

pouvons les déduire à partir du contexte. Il s'agit dans ce cas de l'énoncé rogatif ayant une réponse dont le verbe est à l'apocopé. En effet, nous évoquons ainsi la troisième manière d'exprimer *al-ġazā'* à savoir l'ordre, l'interdiction, l'interrogation, le souhait et la suggestion, suivis d'une réponse. Le verbe de cette réponse prend le mode apocopé sous l'effet de rection de la particule *'in* et sa condition, toutes les deux sous-jacentes dans l'énoncé. Les différents types d'énoncé rogatif susmentionnés seront illustrés respectivement par les exemples 18, 20, 22, 23 et 24. Afin d'expliquer l'ellipse de la particule *'in* et sa condition dans un énoncé rogatif suivi d'une réponse, nous citons les exemples 19 et 21 dans lesquels nous faisons apparaître les éléments sous-jacents dans les exemples 18 et 20.

18 *'āti-nī 'āti-ka*

viens-moi je viens (app)-toi

Viens chez moi et je te rendrai visite.

19 *'āti-nī fa-'inna-ka 'in ta'ti-nī 'āti-ka*

viens-moi alors-certains-toi si tu viens-moi je viens-toi

Viens chez-moi, car si tu viens chez-moi, je te rendrai visite.

20 *lā tazur zaydan 'ukrim-ka*

non visite Zayd j'honore (app)-toi

Ne rends pas visite à Zayd et je t'honorerai.

21 *lā tazur zaydan fa-'inna-ka 'in lā tazur zaydan 'ukrim-ka*

non visite Zayd alors-certains-toi si non tu visites Zayd j'honore-toi

Ne rends pas visites à Zayd, car si tu ne lui rends pas visite, je t'honorerai.

22 *'ayna baytu-ka 'azur-ka*

où maison-toi je visite (app)-toi

Dis-moi où tu demeures et je te rendrai visite.

23 *layta-hu* *'inda-nā* *yuhaddiṭ-nā*
si seulement-lui chez-nous il raconte (app)-nous

Si seulement il était parmi nous pour nous parler.

24 *'a-lā* *tanzilu* *tuṣib* *ḥayran*
est-ce-non tu descends (ind) tu atteinds (app) bien

Pourquoi ne viens-tu pas chez nous ? Tu n'auras que du bien.

II. Le verbe de l'apodose

La particule de condition *'in* régit le verbe de la protase et celui de l'apodose en leur assignant le mode apocopée. Nous étudierons dans un premier temps si la particule *'in* constitue le seul élément recteur du verbe de l'apodose. Celui-ci prend dans des rares cas le mode indicatif. Nous expliquerons, dans un second temps, les raisons pour lesquelles le verbe de l'apodose peut prendre le mode indicatif.

1. La particule *'in* élément recteur du verbe de l'apodose

Sibawayhī reprend dans *Al-Kitāb* une citation d'Al-Ḥalīl selon laquelle *'in hiya 'ummu ḥurūfi l-ġazā'* (« *'in* est la mère des particules d'*al-ġazā*' »)²¹⁶. Al-Ḥalīl justifie ces propos de la manière suivante : En plus d'*al-ġazā*', les pronoms et les circonstances servent à introduire une interrogation. D'autres circonstances, lorsqu'elles sont détachées du pronom *mā*, ne peuvent exprimer *al-ġazā*'. Cependant, la particule *'in* n'introduit pas une interrogation et ne perd, en aucun cas, son usage conditionnel. Cette particule exprime un seul et unique sens, à savoir *al-muġāzāt*.

La particule *'in* agit sur le verbe qui la suit en l'affectant au mode apocopé. Quant

²¹⁶ Sibawayhī, III, 63.

au verbe de la réponse, il est régit à la fois par la particule *'in* et le verbe de la condition. A ce propos, Al-Ḥalīl affirme que pour l'exemple 25 *'āti* prend le mode apocopé sous l'effet de rection de *'in ta 'ti-nī*²¹⁷. Afin d'argumenter son point de vue, il compare la phrase introduite par *'in* à celle introduite par un ordre. Le verbe *'āti* dans le deuxième cas prend le mode apocopé sous l'effet de rection de l'ordre dont il constitue la réponse.

25 *'in ta 'ti-nī* *'āti-ka*
 si tu viens (app)-moi je viens (app)-toi
 Si tu venais chez moi, je te rendrais visite.

26 *'āti-nī* *'āti-ka*
 viens-moi je viens (app)-toi
 Viens chez-moi ! Je te rendrai visite.

Notons que, dans un énoncé conditionnel, le verbe de la protase peut être à l'accompli et celui de l'apodose à l'inaccompli apocopé comme dans l'exemple 27. Cet usage demeure possible car bien qu'il soit à l'accompli, le verbe de la protase est dans une position régit à l'apocopé sous l'effet de rection de la particule de condition *'in*.

27 *'in 'atayta-nī* *'āti-ka*
 si tu es venu-moi je viens-toi
 Si tu venais chez moi, je te rendrais visite.

Il est intéressant de signaler que pour exprimer une hypothèse, Sībawayhi autorise certain cas de figure : Le verbe de la protase introduite par la particule *'in* peut être à l'accompli, tel est le cas dans l'exemple 28. Ce même verbe peut prendre le mode apocopé sous l'effet de rection de la particule *lam*, comme dans l'exemple 29. Quant à l'exemple 30, il n'est toléré que pour des contraintes métriques. En dehors de la poésie le verbe de l'apodose ne prend le mode indicatif que lorsqu'il est précédé de *fā' al-ġawāb*.

²¹⁷ Sibawayhī, III, 63.

28 'in 'atayta-nī 'āti-ka
si tu es venu-moi je viens-toi
Si tu venais chez moi, je te rendrais visite.

29 'in lam tadhab 'aġzi-ka
si non tu vas(app) je rétribue-toi
Si tu restes, je te récompenserai.

30 'in ta'ti-nī 'ātī-ka
si tu viens (app)-moi je viens (ind)-toi
Si tu venais chez moi, je te rendrais visite.

2. Le mode indiatif dans le verbe de l'apodose

Comme nous l'avons déjà mentionné, lorsque la particule 'in joue son rôle d'élément recteur et agit sur le verbe qui la suit en l'affectant au mode apocopé, ce verbe présente la protase qui devrait être accompagnée de son apodose afin que l'énoncé conditionnel soit complet. Les énoncés 31 et 32 ne comportent pas de réponse à la condition mais ils sont complets d'un point de vue sémantique car le syntagme verbal 'ātī-ka précédant la particule 'in dans les deux cas englobe le sens de la réponse. Cependant, d'un point de vue syntaxique l'exemple 31 est incorrect car la particule 'in régit le verbe qui la suit en lui assignant le mode apocopé sans pour autant avoir de réponse. Cet usage déroge à la règle et il n'est toléré que pour des contraintes métriques. Quant à l'exemple 32, la particule 'in n'a pas le statut d'élément recteur car le verbe qui la suit est à l'accompli et ne présente pas un élément régit. Ainsi, la particule 'in et le verbe 'atayta ne requièrent pas de réponse à la condition. Cet usage demeure possible selon la tradition grammaticale arabe.

31* 'ātī-ka 'in ta'ti-nī
je viens-toi si tu viens (app)-moi
pour: Si tu venais chez-moi, je te rendrais visite.

32 'ātī-ka in 'atayta-nī

je viens-toi si tu es venu-moi

Si tu venais chez-moi, je te rendrais visite.

Dans l'exemple 32, la particule 'in n'a pas la fonction d'élément recteur car le verbe qui la suit est à l'accompli, c'est pourquoi les grammairiens arabes ont considéré que la réponse à la condition n'est pas indispensable. Ils ont même autorisé la postposition du syntagme verbal 'ātī-ka dont le verbe est au mode indicatif. Cette idée s'illustre par l'exemple 33. Nous avons retrouvé ce même usage dans un vers de poésie arabe cité dans l'exemple 34. Ainsi, dans les énoncés 33 et 34, les verbes 'ātī et yaqūlu sont tous les deux au mode indicatif car ils ne présentent pas une réponse à la condition. Ils sont simplement des éléments qui se situaient à l'origine au début de l'énoncé et qui ont été postposés par la suite. Afin de justifier le mode indicatif pour les verbes 'ātī et yaqulū, Al-Mubarrad a un autre point de vue, il évoque l'ellipse de fā' al-ġawāb qui prendrait place devant ces deux verbes si elle était apparente dans l'énoncé²¹⁸.

33 'in 'atayta-nī 'ātī-ka

si tu es venu-moi je viens (ind)-toi

Si tu venais chez-moi, je te rendrais visite.

34 wa-'in 'atā-hu ḥalīlun yawma masġabatin

et-si il est venu-lui nécessaireux jour disette

yaqūlu lā ġā'ibun mālī wa-lā ḥarimu

il dit (ind) non absent argent-moi et-non interdit

Si un nécessaireux venait vers lui, par temps de disette, il lui dirait : « mes biens sont disponibles et tu n'en seras pas privé ».

²¹⁸ Ibn Al-Sarrāġ, III, 461.

Selon la tradition grammaticale arabe, l'exemple 31 n'est pas toléré pour les raisons susmentionnées. Il n'est donc pas possible de postposer le syntagme verbal *'ātī-ka* afin d'obtenir l'exemple 35 car celui-ci présente un usage inconcevable du fait que l'exemple 31 dont il est dérivé est agrammatical. Toutefois, nous avons retrouvé en poésie arabe un vers de poème (36) témoignant du même usage que l'exemple 35. Nous constatons que la particule de condition *'in* dans chacun des exemples 35 et 36 agit sur le verbe qui la suit en l'affectant au mode apocopé. Cette même particule ainsi que le verbe de la condition doivent régir le verbe de la réponse en lui assignant le même mode. Or, les verbes *'ātī* et *tuṣra'u* sont au mode indicatif d'où l'agrammaticalité de cet usage. Seulement, l'exemple 36 a été toléré pour des contraintes métriques. Les grammairiens arabes ont divergé quant à l'interprétation de ce vers de poème. Selon Al-Mubarrad, le verbe *tuṣra'u* est au mode indicatif car il est précédé de la particule sous-jacente *fa*²¹⁹. D'autres comme Sibawayhī ont évoqué la postposition du verbe *tuṣra'u* qui se situait à l'origine, selon eux, avant la particule *'in*²²⁰. Cette deuxième interprétation se discute car si *tuṣra'u* précède la particule de condition *'in*, cette particule agit sur le verbe qui la suit en lui affectant le mode apocopé sans pour autant avoir de réponse. Or, ce cas de figure va à l'encontre de la règle comme nous l'avons déjà mentionné.

35* *'in ta'ti-nī 'ātī-ka*

si tu viens-moi je viens-toi

pour : Si tu venais chez-moi, je te rendrais visite.

36 *yā 'aqra'u bna ḥābisin yā 'aqra'u*

Oh Aqraa Ibn Habis oh Aqraa

'inna-ka 'in yuṣra' aḥū-ka tuṣra'u

certes-toi si il est assommé frère-toi tu es assommé

Oh ! Aqraa Ibn Habis, oh toi ! Certes si ton frère est assommé tu le

²¹⁹ Ibn Al-Sarrāg, III, 462.

²²⁰ Sibawayhī, III, 67.

seras à ton tour.

Nous remarquons que, pour le cas des exemples 33, 34 et 36, certains grammairiens tels qu'Al-Mubarrad et Ibn Al-Sarrāġ²²¹ n'ont jamais évoqué la postposition d'un élément qui se situait initialement avant la particule *'in*. En effet, selon eux, chacun des syntagmes verbaux *'ātī-ka*, *yaqūlu* et *tusra'u* présente une réponse à la condition et occupe la position d'apodose venant après la protase. Ils se sont donc opposé aux grammairiens qui, selon eux, ont postposé un élément dont ils ont supposé déjà l'antéposition. Partant, Al-Mubarrad et Ibn Al-Sarrāġ ont expliqué le mode indicatif dans les apodoses sus-mentionnées simplement par l'ellipse de *fā' al-ġawāb*. Ils n'ont toléré que cette explication même pour les énoncés conditionnels dont l'apodose est une phrase nominale comme l'illustrent les exemples 37 et 38. Ainsi, *fā' al-ġawāb* est sous-jacente dans ces deux exemples dont le premier présente un usage très fréquent dans le parler des arabes et le second est extrait d'un vers de poème.

37 *man yaf 'ali l-ḥasanāti llāhu yaškuru-hā*
qui il fait les- bienfaits le-Dieu il remercie-elle
Dieu récompense quiconque fait de bonnes actions.

38 *'in ta'ti-nī 'anā 'ukrimu-ka*
si tu viens-moi moi j'honore-toi
Si tu venais chez-moi, je te réserverais un bon accueil.

Lorsqu'elle introduit une réponse à la condition, *fā' al-ġawāb* peut être suivie d'un verbe au mode indicatif, tel est le cas dans l'exemple 39. Ainsi, l'emploi de ce mode pour le verbe *'ukrimu* est justifié par la présence de *fā' al-ġawāb* au début de l'apodose. De plus, le verbe *'ukrimu* prend le mode indicatif car il n'est pas régi par la particule de condition *'in*. Il est plutôt dans une position régit au nominatif étant donné qu'il occupe la fonction propos d'un thème sous-jacent qui est le pronom personnel *'anā*.

²²¹ Ibn Al-Sarrāġ, III, 462.

39 *'in ta'ti-nī* *fa-'ukrimu-ka*
 si tu viens-moi alors-j'honore (ind)-toi
 Si tu venais chez moi, je te réserverais un bon accueil.

III. Les particules pouvant introduire la réponse à la condition

Dans l'énoncé conditionnel, plusieurs particules peuvent introduire la réponse à la condition. Nous exposons, dans cette séquence, ces différentes particules. Nous détaillons l'usage de chaque particule et nous précisons le contexte dans lequel celle-ci est employée. L'emploi de ces particules devant une réponse à la condition sera attesté par des exemples.

1. *al-fā'* et *'idā*

Dans un énoncé hypothétique, la condition requiert une réponse qui est généralement un verbe. Si la réponse commence par un nom, elle doit être introduite par *fā' al-ġawāb*. Il convient de noter que les éléments qui précèdent *fā' al-ġawāb* ne peuvent en aucun cas avoir un effet de rection sur les éléments qui lui succèdent. *al-fā'* est donc suivie d'un thème et d'un propos comme l'illustre l'exemple 40. Toutefois, elle peut être suivie d'un syntagme prépositionnel lorsqu'il est question de *mubtada' mu'ahḥar*, tel est le cas dans l'exemple 41. Selon les grammairiens classiques, l'usage a autorisé aux poètes la suppression de *fā' al-ġawāb* et ce pour des contraintes métriques.

40 *'in ta'ti-nī* *fa-'anā* *'ukrimu-ka*
 si tu viens-moi alors-moi j'honore-toi
 Si tu venais chez moi, tu serais bien accueilli.

41 *'in ta'ti-nī* *fa-la-ka* *dirhamun*
 si tu viens-moi alors-pour-toi dirham

Si tu venais chez moi, tu aurais un dirham.

Ibn Al-Sarrāġ affirme que la réponse à la condition est souvent un verbe. Lorsqu'elle est une phrase nominale ou un syntagme verbal, elle est introduite par *fā' al-ġawāb*. Al-Ḥalīl ajoute à ce propos que *'idā* peut remplacer *fā' al-ġawāb* au début de l'apodose²²². En effet, dans certains usages, la circonstance *'idā* a le même sens qu'*al-fā'*. Cette particule serre à coordonner deux éléments en impliquant le fait que le deuxième élément suive le premier. L'usage de *'idā* introduisant une réponse à la condition s'illustre par l'exemple 42. Dans cette même lignée, nous tenons à citer l'exemple 43 qui permet d'explicitier l'exemple 42 et de mettre en évidence l'ordre exprimé par *'idā* dans cet exemple.

42 *wa-'in tuṣib-hum sayyi'atun bi-mā qaddamat*

et-si elle atteint-eux mal par-que elle a présenté

'aydī-him 'idā hum yaqnaṭūna (Coran, XXX, 36)

mains-eux voici eux ils désespèrent

[Mais], si un mal les atteint à cause de ce qu'ont fait leurs mains, les voici

qui désespèrent. (traduction de Blachère)

43 *'in 'aṣābat-hum sayyi'atun qanātū*

si elle a atteint- eux mal ils ont désespéré

Si un mal les atteint, ils désespéreront.

Lorsque la réponse à la condition est une phrase nominale, elle ne peut être introduite que par *fā' al-ġawāb* qui crée une relation d'interdépendance entre la condition et sa réponse. Dans certains usages, nous pouvons employer *'idā* à la place de *fā' al-ġawāb*. Ainsi, *'idā* se situe au début de l'apodose lorsque celle-ci est composée d'un thème et d'un propos, et établie cette relation d'interdépendance entre la protase et l'apodose. Le verset coranique cité dans l'exemple 42 témoigne bien de cet usage. En somme, la réponse à la condition peut être soit un syntagme verbal soit un thème et un propos. Dans ce deuxième cas, elle est précédée de *fā' al-ġawāb* ou *'idā* car ces deux éléments se substituent l'un à l'autre au début de la réponse lorsqu'elle est une phrase nominale. Partant, le verset coranique dans

²²² Ibn Al-Sarrāġ, II, 160.

l'exemple 42 peut se dire des deux manières différentes :

44 *wa-'in tuṣib-hum sayyi'atun bi-mā qaddamat*

et-si elle atteint-eux mal par-que elle a présenté

'aydī-him fa-hum yaqnaṭūna

mains-eux alors-eux ils désespèrent

[Mais], si un mal les atteint à cause de ce qu'ont fait leurs mains, alors ils désespèrent.

45 *wa-'in tuṣib-hum sayyi'atun bi-mā qaddamat*

et-si elle atteint-eux mal par-que elle a présenté

'aydī-him qanaṭū

mains-eux ils ont désespéré

[Mais], si un mal les atteint à cause de ce qu'ont fait leurs mains, ils désespèrent.

Pourquoi la phrase nominale est-elle précédée d'*al-fā'* ou *'idā* lorsqu'elle constitue une réponse à la condition ?

Le thème d'une phrase nominale est dit en arabe *mubtada'* c'est à dire l'élément avec lequel commence un énoncé. Cet élément ne peut se situer au début de l'apodose car celle-ci vient toujours après la protase et dépend d'elle tant sur le plan syntaxique que sémantique. Afin de soulever ce problème, les arabes ont eu recours à l'emploi d'*al-fā'* ou *'idā* au début de l'apodose composée d'un thème et d'un propos. *al-fā'* et *'idā* ne se situent jamais au début d'une phrase et dépendent toujours des éléments qui les précèdent dans l'énoncé. Elles sont donc à même d'établir une liaison entre la condition et le thème de la phrase nominale qui constitue la réponse. Ainsi, en la présence d'*al-fā'* ou *'idā* le thème de l'apodose dépend des éléments qui les précèdent, à savoir la particule de condition et la protase. Seuls les poètes sont autorisés à se passer de *fā' al-ġawāb* ou de *'idā* au début de la réponse composée d'un thème et d'un propos et ce pour des contraintes métriques comme dans l'exemple 46.

46 *man yaf 'ali l-ḥasanāti llāhu yaškuru-hā*
 qui il fait les- bienfaits le-Dieu il remercie-elle
 Dieu récompense quiconque fait de bonnes actions.

2. *lām al-tawkīd*

La particule *la* de corroboration peut également introduire la réponse à la condition. Il convient toutefois de préciser les cas où *ḡawāb al-šarṭ* peut être précédé de cette particule. Ainsi, nous citons les exemples ci-dessous. Nous remarquons que l'emploi de la particule *la* au début de l'apodose est possible dans les exemples 48 et 49 contrairement à celui dans l'exemple 47. En effet, dans les exemples 48 et 49, la particule *'in* n'assigne pas le mode apocopé au verbe de la protase : Celui-ci est à l'accompli dans l'exemple 48, est prend le mode apocopé sous l'effet de réaction de la particule *lam* dans l'exemple 49. Lorsque *'in al-šarṭiyya* ne régit pas le verbe de la protase au mode apocopé, la condition et sa réponse peuvent être introduites par la particule *la* de corroboration comme le montre l'exemple 51. Cette particule peut aussi précéder uniquement la réponse à la condition quand *'in al-šarṭiyya* ne constitue pas l'élément recteur du verbe de la protase. Cette idée s'illustre par les exemples 48 et 49. Cependant, dans l'exemple 47, *'in* agit sur le verbe de la protase en l'affectant au mode apocopé. Dans ce cas, la condition ne peut être introduite par la particule *la*, car *'in* donne *al-ḡazm* au verbe alors que *la* lui assigne une valeur de *tawkīd*. Il est donc impossible que *la* précède *'in* lorsque celle-ci régit le verbe de la protase en l'affectant au mode apocopé. Dans un même énoncé hypothétique, lorsque la protase ne peut être introduite par la particule *la*, il en est de même pour l'apodose, ainsi l'exemple 50 est inacceptable. Si la condition et sa réponse ne peuvent être précédées de *la*, cette particule n'introduit pas uniquement la réponse car celle-ci suit sa condition tant sur le plan sémantique que syntaxique. C'est pourquoi l'emploi de la particule corroborative *la* au début de l'apodose dans l'exemple 47 est agrammatical. De plus, dans cet exemple, l'introduction de *la* au début de la réponse implique que le verbe de celle-ci est affirmé à la fois par cette particule et la forme corroborative *'af'alanna* alors que le verbe de la condition est *maḡzūm*. Ce cas de figure représente un usage inconcevable dans un énoncé

hypothétique.

47* *'in ta'ti-nī la-'ukrimanna-ka*
si tu viens (app)-moi certes-j'honore (éne) -toi
pour : Si tu viens chez moi, tu seras certes bien accueilli.

48 *'in 'atayta-nī la-'ukrimanna-ka*
si tu es venu-moi certes-j'honore (éne)-toi
Si tu viens chez moi, tu seras certes bien accueilli.

49 *'in lam tazur zaydan la-'ukrimanna-ka*
si non tu visites (app) Zayd certes-j'honore (éne)-toi
Si tu ne rends pas visite à Zayd, certes je t'honorerai.

50* *la-'in ta'ti-nī la-'ukrimanna-ka*
certes-si tu viens (app)-moi certes-j'honore (éne)-toi
pour : Si tu viens chez-moi, tu seras certes bien accueilli.

51 *la-'in 'atayta-nī la-'ukrimanna-ka*
certes-si tu es venu-moi certes-j'honore (éne)-toi
Si tu viens chez-moi, tu seras certes bien accueilli.

Dans un énoncé conditionnel introduit par *'in*, si le verbe de la protase est à l'apocopé, le verbe de l'apodose ne peut avoir la forme corroborative *'af' alanna* précédée de *lām al-tawkīd* ; ainsi l'exemple 52 est incorrect. Al-Sīrāfī a toléré cet usage en présentant deux interprétations²²³. Dans la première, il évoque un élément sous-jacent au début de l'apodose, qui est *fā' al-ġawāb*. Dans la seconde, il évoque la postposition du syntagme *la-'ukrimanna-ka* qui se situait à l'origine au début de l'énoncé avant *'in ta'ti-nī*. Il convient toutefois de discuter ses deux interprétations et d'en montrer les limites. Pour la première, nous ne pouvons supposer la présence de *fā' al-ġawāb* avant le syntagme *la-'ukrimanna-ka*. En effet, l'apparition d'*al-fā'*

²²³ Sibawayhī, III, 65.

au début de ce syntagme est indispensable car il ne s'agit pas d'un verbe à l'apocopé seul cas où *al-fā'* est supprimée. Quant à la deuxième interprétation, nous ne pouvons affirmer que le syntagme *la-'ukrimanna-ka* se situait à l'origine avant *'in ta'ti-nī* et qui était postposé par la suite; car si *la-'ukrimanna-ka* se situait au début de la phrase, la particule *'in* mettrait le verbe *ta'ti* à l'apocopé sans pour autant avoir de réponse. Or, cet usage, selon la tradition grammaticale arabe, est agrammatical. Cependant, pour ce même exemple, si la particule *'in* n'agit pas sur le verbe qui la suit en l'affectant au mode apocopé et que ce verbe soit à l'accompli, la particule *'in* ne requièrent pas de réponse. Nous pouvons ainsi dire que le syntagme *la-'ukrimanna-ka* prenait place à l'origine avant *'in 'atayta-nī* et qu'il était postposé par la suite comme dans l'exemple 53. Dans ce cas, nous sommes vis-à-vis d'un serrement comme prétendent les grammairiens arabes. Afin d'argumenter leur choix, ces grammairiens ont évoqué l'ellipse de *lām al-tawkīd* qui exprime le serrement et qui devait se situer, si elle était apparente, au début de l'énoncé comme dans l'exemple 54. Ainsi, les deux énoncés 53 et 54 sont équivoques : Il s'agit dans les deux cas d'un serrement introduit par *lām al-tawkīd* qui est sous-jacente dans le premier et apparente dans le second. L'exemple 55 est une troisième façon de rendre les exemples 53 et 54. Dans ces trois énoncés, *la-'ukrimanna-ka* n'est pas une réponse à la condition bien au contraire il s'agit d'une réponse au serrement. En effet, la particule *'in* ne régit pas le verbe qui la suit au mode apocopé, ce verbe est à l'accompli. Dans ce cas, *'in* et sa condition ne requiert pas de réponse, celle du serrement s'y substitue et complète leur sens. Partant, pour un serrement dans lequel est inséré une condition, le verbe introduit par *'in* doit être à l'accompli. Toutefois, l'exemple 56 présente un serrement comportant une condition dont le verbe est à l'apocopé. Cet usage est agrammatical car si la particule *'in* donne *al-ġazm* au verbe de la protase il est indispensable dans ce cas d'avoir une apodose. Or, la réponse au serrement prime sur la réponse à la condition et l'élimine pour la faire disparaître complètement de l'énoncé.

52* *'in ta'ti-nī* *la-'ukrimanna-ka*
 si tu viens-moi certes-j'honore (éne)-toi
 pour: Si tu venais chez moi, certes je t'honorerai.

53 *'in 'atayta-nī* *la-'ukrimanna-ka*

si tu es venu-moi certes-j'honore (éne)-toi
Si tu venais chez moi, certes je t'honorerais.

54 *la-'in 'atayta-nī la-'ukrimanna-ka*
certes-si tu es venu-moi certes-j'honore (éne)-toi
Certes, si tu venais chez moi, je t'honorerais.

55 *wa-llāhi la-'in 'atayta-nī la-'ukrimanna-ka*
par-le-Dieu certes-si tu es venu-moi certes-j'honore (éne)-toi
Par Dieu, si tu venais chez moi, certes je t'honorerais.

56* *la-'in ta'ti-nī la-'ukrimanna-ka*
certes-si tu viens-moi certes-j'honore (éne)-toi
Certes, si tu venais chez moi, je t'honorerais.

3. 'idan

Al-Zamaḥṣarī note dans son ouvrage que *'idan* sert à introduire une réponse à une condition²²⁴. Dans l'exemple 57, le locuteur Zayd annonce à l'interlocuteur Amr son intention de lui rendre visite. Ce dernier lui répond en disant la phrase illustré par l'exemple 58. Cela veut dire que l'action de venir est une condition, et l'action d'honorer est une réponse.

57 *'anā 'ātī-ka*
moi je-viens-toi
Je viendrai chez toi.

58 *'idan 'ukrima-ka*
ainsi j'honore (sub)-toi
Donc je t'honorerais.

²²⁴ Ibn Ya'īš, IX, 12.

Nous constatons que, dans l'exemple 58, le verbe *'ukrima* est au mode subjonctif, il prend la marque d'*al-naṣb (al-faṭḥa)*. Al-Zaḡḡāḡ²²⁵ interprète cet exemple en évoquant une proposition sous-jacente constituant la condition et figurant dans l'exemple 59²²⁶.

59 *'in kāna l-'amru ka-mā dakarta fa-'innī 'ukrimu-ka*
 si il a été la-affaire comme-que tu as évoqué alors-certains-moi j'honore-toi
 Si ce que tu as dit a lieu, certes je t'honorerai.

Selon Al-Zamaḥṣarī, pour que *'idān* régisse le verbe qu'il suit, celui-ci doit être à l'inaccompli indiquant le futur, et indépendant de la forme et de la valeur temporelle du verbe de la condition²²⁷. Du point de vue du marquage modal du verbe qui succède à *'idān*, Al-Zamaḥṣarī autorise l'emploi des trois modes à savoir l'indicatif, le subjonctif et l'apocopé, tandis que Ibn Ya'īs n'admet que l'emploi du mode subjonctif. Selon ce dernier, afin d'agir sur le verbe qu'il suit en l'affectant au mode subjonctif²²⁸, *'idān* doit remplir quatre conditions sine qua non qui sont les suivantes :

1. Elle doit introduire une réponse à une condition.
2. Elle doit être en tête de phrase : Les éléments venant après *'idān* sont indépendants de ceux qui la précèdent.
3. Elle ne doit pas être séparée du verbe qu'elle régit, sauf par un serment (« *qasam* »).

²²⁵ Al-Zaḡḡāḡ : 'abū 'iṣḥāq 'ibrāhīm Ibn Al-Sariy, grammairien arabe qui a travaillé à Baḡdād la plus grande partie de sa vie ; il est né vers 203/844 et mort en 311/923. Il a été le principal maître d'Al-Zaḡḡāḡī, et son nom est à l'origine de la *nisba* de ce dernier. Parmi ses autres élèves, on compte Al-Fārisī, Ibn Wallād et Al-Rummānī. Al-Zaḡḡāḡ avait appris la grammaire à la fois auprès de Ṭa'lab et d'Al-Mubarrad, associant dans son enseignement ce qu'il avait reçu de ces représentants des deux écoles de Baṣra et de Kūfa. On peut le considérer comme le lien entre les anciennes générations de grammairiens de Baṣra et de Kūfa et la nouvelle grammaire qui se développait à Baḡdād au IV^e/X^e siècle sous l'influence de la logique grecque. Al-Zaḡḡāḡ est demeuré une autorité dans l'histoire de la tradition grammaticale arabe. Encyclopédie de l'Islam, XI, 410.

²²⁶ Ibn Ya'īs, IX, 12.

²²⁷ Ibn Ya'īs, IX, 13.

²²⁸ Ibn Ya'īs, IX, 14.

4. Elle doit être suivie d'un verbe à l'inaccompli indiquant le futur.

Prenons la conversation suivante : Le locuteur Zayd dans l'exemple 60 annonce à Amr qu'il lui rendrait visite à condition que ce dernier vienne chez lui, Amr répond alors par l'énoncé 61.

60 'in ta'ti-nī 'āti-ka

si tu viens-moi je viens-toi

Si tu viens chez moi, je te rendrai visite.

61 wa-'iḍan 'ukrimu-ka !

et-ainsi j'honore-toi

Alors je t'honorerai !

Les propos de Zayd dans l'exemple 60 sont moins certains que dans l'exemple 57, car l'exemple 60 relève de l'hypothétique. Malgré cette nuance, Al-Zamaḥṣarī autorise, pour le verbe 'akrama dans l'énoncé 61 tout comme dans l'énoncé 58, l'emploi des trois modes : l'indicatif, le subjonctif et l'apocopé.

IV. fā' al-ġawāb

Dans un énoncé hypothétique, les formes des verbes de la protase et de l'apodose doivent se correspondre. Dans le cas où la symétrie des formes verbales est brisée, le locuteur fait usage de la particule *fa* au début de l'apodose. Nous citons les différents cas où *al-fā'* introduit la réponse à la condition. Toutefois, Cette particule peut être supprimée. Nous nous penchons sur cette question tout en évoquant la divergence entre les grammairiens classiques à ce sujet.

1. Les cas où l'apodose est précédée d'*al-fā'*

Le locuteur a recours à *fā' al-ġawāb* selon la nature de l'apodose. Nous avançons les cas suivants :

-Quand la réponse à la condition est une phrase nominale précédée ou non d'un élément abrogeant, tel est le cas dans les exemples 62 et 63.

62 *wa-'in taġfīr la-hum fa-'inna-ka*

et-si tu pardonnes pour-eux alors-certains-toi

'*anta l-'azīzu l-ḥakīmu* (Coran, V, 118)

toi le-puissant le-sage

Si [au contraire] Tu leur pardonnes, [Tu le peux] car Tu es le Puissant, le Sage.

(traduction de Blachère)

63 *wa-'in yamsas-ka bi-ḥayrin fa-huwa*

et-si il touche-toi par-bien alors-lui

'*alā kulli šay'in qadīrun* (Coran, VI, 17)

Sur tout chose omnipotent

Et si [Allāh] te touche d'un bonheur, [nul ne saurait arrêter celui-ci, car]

Allāh, sur toute chose, est omnipotent. (traduction de Blachère)

-Quand la réponse à la condition est une phrase verbale dont le verbe est défectif ou encore dit figé (« *ġāmid* ») comme dans l'exemple 64.

64 *'in tubdū ṣ-ṣadaqāti fa-ni 'immā hiyya* (Coran, II, 271)

Si vous montrez les-aumônes alors-bon elle

Si vous donnez ouvertement vos aumônes, combien elles sont bonnes !

(traduction de Blachère)

-Quand la réponse à la condition est un énoncé rogatif tel que l'ordre, l'interdiction ou l'interrogation, ou un énoncé non rogatif tel le serment (« *al-qasam* ») ou la lamentation (« *al-nudba* »).

Dans l'exemple 65, il s'agit d'un ordre dans lequel le locuteur emploie le mode impératif pour demander à ses interlocuteurs de suivre ses directives. Il leur promet une rétribution qui figure dans la proposition *yuhbib-kumu llāhu*.

65 'in kuntum tuhibbūna llāha fa-ttabi 'ū-nī
 Si vous avez été vous-aimez le-Dieu alors-suivez-moi
yuhbib-kumu llāhu wa-yağfir la-kum dunūba-kum (Coran, III, 31)
 il aime-vous le-Dieu et-il pardonne pour-vous péchés-vous
 Si vous vous trouvez aimer Allāh, suivez-moi ! Allāh
 vous [en] aimera et vous pardonnera vos péchés. (traduction de Blachère)

Par contre, dans l'exemple 66, la réponse à la condition est une proposition qui exprime le serment. Le locuteur jure de se lever, si Zayd se lève, tandis que dans l'exemple 67, il s'agit d'une lamentation connue en arabe sous le nom de *nudba*. L'expression *yā husra-hu* exprime le regret douloureux. Le locuteur regrette le sort de Zayd si ce dernier n'accompli pas l'action de se repentir.

66 'in qāma zaydun fa-wa-llāhi la-'aqūmanna
 si il s'est levé Zayd alors-par-le-Dieu certes-je me lève (éne)
 Si Zayd se lève, je jure par Dieu de me lèver.

67 'in lam yatub zaydun fa-yā husra-hu rağulā !
 si non il se repent (app) Zayd alors-oh dommage-lui homme
 Si Zayd ne se repent pas, oh ! qu'il est perdant !

L'apodose commence également par *fā' al-ğawāb* dans les cas suivant :
 -Quand la réponse à la condition comporte un verbe passé dans *al-lafz* (« forme »)
 et dans *al-ma'na* (« sens »).

Dans l'exemple 68, le verbe de l'apodose *saraqā* (« il a volé ») est précédé de la particule *qad* qui renforce la valeur de l'accomplissement de l'action dans le passé (« *taḥqīqu al-fi'li fi l-mādī* »). Ce verbe est présenté selon le schème *fā'ala* spécifique à l'accompli, il est donc au *mādī* formellement et sémantiquement. Par

contre, dans l'exemple 69, le verbe de l'apodose *kubbat* est à l'accompli mais ne porte aucune indication temporelle. Le schème *fu 'ila* (à la voix passive) est employé à la place du schème *tuf'alu* indiquant le futur. En effet, la rétribution de celui qui fait le mal (« *ġā'a bi-s-sayyi'ati* ») aura lieu dans le futur (le jour du jugement).

68 *'in yasriq fa-qad saraqā 'aḥun la-hu min qablu* (Coran, XII, 77)
 si il vole alors-déjà il a volé frère pour-lui de avant
 S'il a volé, un sien frère avant lui a volé également. (traduction de Blachère)

69 *wa-man ġā'a bi-s-sayyi'ati fa-kubbat wuġūhu-hum*
 et-qui il est venu par-le-mal alors- elle a été renversé visages-eux
fī n-nāri (Coran, XXVII, 90)
 dans le-Feu
 Tandis que ceux qui viendront avec une mauvaise œuvre seront précipités face dans le Feu. (traduction de Blachère)

-Quand le verbe de la réponse est précédé d'une particule indiquant le futur. Cela se produit que l'énoncé soit à la forme affirmative (*sa / sawfa*) ou à la forme négative (*lan*) :

Dans l'exemple 70, le verbe *yukfarū* est précédé de la particule *lan* qui l'affecte à la négation dans le futur. C'est pourquoi le syntagme verbal constituant l'apodose se rattache à la particule *fa*.

70 *wa-mā yaf'alū min ḥayrin fa-lan yukfarū-hu* (Coran, III, 115)
 et-que ils font de bien alors-non ils sont couverts(sub)-lui
 Quelque bien qu'ils fassent, cela ne leur sera pas dénié. (traduction de Blachère)

-Quand l'apodose est introduite par une préposition occupant toujours une position en tête de phrase telle que *rubba*.

Dans l'exemple 71, *rubba* est sous-jacente, mais cela n'empêche en aucun cas la mise en place de *fā' al-ġawāb*. Ibn Hišām considère que cet exemple est

comparable à l'exemple 72 comportant une apodose qui est une phrase nominale dont le thème est sous-jacent²²⁹. Dans cet énoncé, *fā' al-ġawāb* apparaît devant le propos dont le thème est omis.

71 *fa-'in 'ahlik fa-ḏī lahabin laẓā-hu 'alay-ya*
 alors-si je péris alors-possesseur flamme feu qui flambe-lui sur-moi
takādu taltahibu ltiḥābā
 elle faillit elle s'embrase embrasement
 «Si je meurs, que de gens rouges [de colère] dont le feu / contre moi
 s'embrasera, peu s'en faut, totalement!». (traduction de Larcher)

72 *wa-man āda fa-yantaqimu llāhu min-hu* (Coran, V, 95)
 et-qui il est revenu alors-il se venge Le-Dieu de-lui
 De quiconque récidivera, Allah tirera cependant vengeance. (traduction de
 Blachère)

Pour résumer, nous remarquons que *fā' al-ġawāb* précède les six cas détaillés ci-dessus. Sa mise en place n'est pas un choix, c'est plutôt une obligation. Toutefois, Ibn Hišām rappelle que cette particule peut être remplacée par *'idā*²³⁰. En effet, *'idā al-fuġā'iyya* peut se substituer à la particule *fa* comme dans l'exemple 73. De la même façon, nous pouvons supprimer *al-fā'* comme dans l'exemple 74.

73 *wa-'in tuṣib-hum sayyi'atun bi-mā qaddamat*
 et-si elle atteint-eux mal par-que elle a présenté
'aydī-him 'idā hum yaqnaṭūna (Coran, XXX, 36)
 mains-eux voici eux ils désespèrent
 [Mais], si un mal les atteint à cause de ce qu'ont fait leurs mains, les voici
 qui désespèrent. (traduction de Blachère)

²²⁹ Ibn Hišām, 218.

²³⁰ Ibn Hišām, 218.

74 *man yaf 'ali l-ḥasanāti llāhu yaškuru-hā*
 qui il fait les- bienfaits le-Dieu il remercie-elle
 Dieu récompense quiconque fait de bonnes actions.

2. La suppression de *fā'al-ḡawāb*

Ibn Hišām mentionne que la suppression de *fā'al-ḡawāb* a fait l'objet de divergence entre les grammairiens²³¹. Al-Mubarrad, par exemple, ne tolère pas cette suppression même en poésie. Il avance une version différente de l'exemple 74 dans laquelle *fā'al-ḡawāb* apparaît (75). Quant à Al-'aḥfaš, il affirme que le phénomène de la suppression de cette particule est fréquent dans la prose classique et cite un exemple du Coran attestant cet usage (76). Par contre, Ibn Mālik dit que cette suppression est rarement tolérée dans la prose et avance l'exemple 77 comme explication de l'exemple cité par Al-'aḥfaš.

75 *man yaf 'ali l-ḥayra fa-r-raḥmānu yaškuru-hu*
 qui il fait le bien alors-le-très miséricordieux il remercie-lui
 Dieu récompense quiconque fait du bien.

76 *'in taraka ḥayrani l-waṣiyyatu li-l-wāliḏayni*
 si il a laissé bien le-testament pour-les-parents
wa-l-'aqrabīna (Coran, II, 180)
 et-les-plus proches
 S'il laisse un bien, [à lui de] tester en faveur de ses père et mère et des plus proches. (traduction de Blachère)

77 *'in taraka ḥayran fa-l-waṣiyyatu li-l-wāliḏayni wa-l-'aqrabīna*
 si il a laissé bien alors-le-testament pour-les-parents et-les-plus proches
 S'il laisse un bien, alors [à lui de] tester en faveur de ses père et mère et des plus proches.

²³¹Ibn Hišām, 218.

Précisons dans ce contexte que *fā' al-ġawāb* peut être supprimée dans de nombreux cas. Citons l'exemple suivant :

78 *wa-'in 'aṭa'tumū-hum 'inna-kum la-mušrikūna* (Coran, VI, 121)

et-si vous avez obéit-eux certes-vous certes-associateurs

Si vous leur obéissez, en vérité, vous serez certes des Associateurs.

(traduction de Blachère)

Ibn Hišām explique l'absence de *fā' al-ġawāb* en disant qu'il s'agit dans cette phrase d'une réponse à un serment sous-jacent²³², ainsi la proposition *'inna-kum la-mušrikūna* n'est pas une réponse à la condition et n'exige donc pas la particule *fā'*. Afin d'appuyer cette interprétation, il compare l'exemple précédent à l'exemple 79 dans lequel la réponse au serment est bien mise en évidence par la présence de *lām al-tawkīd* avant le verbe de la réponse au serment d'une part, et par la forme du verbe présentée selon le schème *yaf'alanna* indiquant *al-qasam* d'autre part.

79 *wa-'in lam yantahū 'am-mā yaqūlūna la-yamasanna*

et-si non ils finissent (app) de-que ils disent certes-il touche(éne)

llaḏīna kafarū minhum 'aḏābun 'alīmun (Coran, V, 73)

ceux ils ont mécré de-eux souffrance douloureux.

S'ils ne cessent point leur dit, ceux qui parmi eux sont impies seront touchés par un tourment cruel. (traduction de Blachère)

La particule *'inna* se met toujours en tête de phrase. Les composantes qu'elle introduit n'ont pas d'effet de rection sur les éléments qui la précèdent. Dans l'exemple 80, l'adjectif *ġadīdin* ne régit pas la circonstance *'idā* étant donné qu'il figure dans une phrase commençant par l'élément abrogeant *'inna*. De plus, l'adjectif ne régit pas ce qui précède le nom qualifié.

Ainsi, *'idā* n'introduit pas un complément circonstanciel de temps, elle est plutôt un nom conditionnel. Cependant, la proposition *'inna-kum la-fī ḥalqin ġadīdin* ne constitue pas une réponse à la condition, car elle ne commence pas par *fā' al-*

²³² Ibn Hišām, 135.

ġawāb. Selon Ibn Hišām, la réponse est sous-jacente. Elle figure dans l'exemple 81²³³, et elle est sémantiquement dérivée de *ġadīdin*.

80 *'idā muzziqtum kulla mumazzaqin 'inna-kum*

quand vous avez été déchirés tout déchiré certes-vous

la-fī ḥalqin ġadīdin (Coran, XXXIV, 7)

certes-dans création nouveau

Quand vous serez déchirés en mille lambeaux, [en vos sépulcres], vous
reparaîtrez en une nouvelle création ? (traduction de Blachère)

81 *'idā muzziqtum kulla mumazzaqin tuġaddadūna*

quand vous avez été déchirés tout déchiré vous êtes renouvelé

Quand vous serez déchirés en mille lambeaux, vous serez ressuscités.

Ibn Hišām attire l'attention du chercheur sur le fait que la particule *fa* figure dans des phrases doubles comparables à la phrase hypothétique²³⁴. Dans l'exemple, 82 l'interlocuteur comprend l'interdépendance entre l'action de venir et le fait d'obtenir un dirham. En dépit de cette interdépendance, nous ne sommes pas vis-à-vis d'une phrase conditionnelle car nous n'avons pas de particule de condition, ni de nom conditionnel.

82 *allaḏī ya'tī-nī fa-la-hu dirhamun*

celui il vient-moi alors-pour-lui dirham

Celui qui vient chez-moi aura un dirham.

V. L'emploi de la phrase nominale dans un énoncé conditionnel

Dans leur emploi canonique, la phrase verbale renvoie à un procès ou un évènement, et la phrase nominale à un état ou une situation. Etant donné que

²³³ Ibn Hišām, 135.

²³⁴ Ibn Hišām, 219.

l'énoncé conditionnel exprime un fait probable, éventuel ou potentiel, la phrase verbale est la plus appropriée à l'expression de ces valeurs. Seulement, l'observation de certains usages permet de mettre en évidence le recours, de la part du locuteur, à la phrase nominale dans la protase ou dans l'apodose, afin d'exprimer les nuances que couvre l'énoncé conditionnel.

1. L'emploi d'une phrase nominale dans la protase

La condition et sa réponse toutes deux n'expriment pas un acte certain, mais plutôt un acte éventuel ou même potentiel. Bien que la phrase nominale désigne un fait certain, son usage pour exprimer la réponse à la condition est autorisé dans la tradition grammaticale arabe. Prenons l'exemple suivant :

83 *'in taf'al fa-'anta ġalidun*

si tu fais alors-toi dût

Si tu fais tel acte, tu feras preuve d'endurance.

Nous remarquons que la réponse à la condition a été exprimée par un thème et un propos (*'anta ġalidun*). Nous pouvons interpréter cet usage de la manière suivante : Lorsque la personne accomplit tel acte, il est certain qu'elle est endurente. Comme nous l'avons précédemment dit, la condition et sa réponse expriment un fait incertain. Cela dit, la réponse à la condition peut être rendue par une phrase nominale bien que celle-ci désigne un fait certain. Par analogie, pourquoi ne pourrions-nous pas utiliser une phrase nominale afin d'exprimer une condition ? Lorsque la réponse à la condition prend une forme syntaxique différente de son usage habituel, cela n'affecte pas le sens que l'on déduit du contexte présenté par la condition précédant la réponse. Par contre, si la condition s'exprime par une phrase nominale, forme syntaxique inhabituelle, aucun élément ne nous permet de dégager le sens de cette condition car elle se situe avant sa réponse.

Pour résumer, la condition, étant au début de l'énoncé hypothétique, présente le contexte à sa réponse. Donc, celle-ci peut bien s'exprimer par une phrase nominale, mais pas la condition.

2. L'emploi d'une phrase nominale dans l'apodose

Certes, les deux propositions de l'énoncé hypothétique expriment l'éventualité. Cependant, l'apodose peut être une phrase nominale bien que celle-ci exprime la certitude. Elle est alors introduite par *fā' al-ġawāb* comme l'illustre l'exemple 84. En effet, l'emploi d'un nom au début de l'apodose sert à décrire un fait qui sera certainement réalisé en cas de la réalisation de la protase.

84 *'in ta'ti-nī fa-'anta mukramun*

si tu viens-moi alors-toi honoré

si tu viens chez moi, tu seras bien accueilli.

Considérons les exemples suivants :

85 *fa-man yu'min bi-rabbi-hi fa-lā yaḥāfu*

alors-qui il croit(app) par-Seigneur-lui alors-non il craint(ind)

baḥsan wa-lā rahaqan (Coran, LXXII, 13)

dommage et-non affront

Or qui croit en son Seigneur ne craint ni dommage ni affront. (traduction de Blachère)

86 *fa-man yu'min bi-rabbi-hi lā yaḥaf*

alors-qui il croit(app) par-Seigneur-lui non il craint(app)

baḥsan wa-lā rahaqan

dommage et-non affront

Or qui croit en son Seigneur ne craint ni dommage ni affront.

87 *fa-man yu'min bi-rabbi-hi fa-huwa lā yaḥāfu*

alors-qui il croit(app) par-Seigneur-lui alors-lui non il craint(ind)

baḥsan wa-lā rahaqan

dommage et-non affront

Or qui croit en son Seigneur ne craint ni dommage ni affront.

Nous constatons que, dans l'exemple 85, l'apodose est introduite par *fā' al-ġawāb*, alors qu'il ne s'agit pas d'une phrase nominale exprimant la certitude. Bien au contraire, l'apodose est un syntagme verbal qui exprime un fait éventuel. Si nous nous référons à cette idée, l'exemple 85 sera équivalent à l'exemple 86. Or, Al-Ġurġānī l'interprète différemment considérant le syntagme *lā yaḥāfu baḥsan wa-lā rahaqan* comme le poropos d'un thème sous-jacent (*huwa*) figurant dans l'exemple 87²³⁵. Pour poursuivre son explication, Al-Ġurġānī se base sur les exemples suivants :

88 *zaydun yaqūmu*

Zayd il se lève (ind)

Zayd se lève.

89 *zaydun qā'imun*

Zayd debout

Zayd est debout.

Selon lui, comme le verbe *yaqūmu* dans le premier exemple peut être remplacé par le participe actif *qā'imun* dans le second, *yaqūmu* dans l'exemple 88 est donc le propos de *zaydun*. Si le verbe *yaqūmu* n'était pas précédé du nom *zaydun*, il n'aurait pas eu de fonction grammaticale et n'aurait pas pu être remplacé par un participe (actif ou passif).

Partant, pour que le syntagme verbal *lā yaḥāfu baḥsan wa-lā rahaqan* puisse avoir une fonction grammaticale dans l'exemple 85, nous avons supposé la présence d'un thème (*huwa*) dont ce syntagme est le propos, ce qui implique l'emploi de *fā' al-ġawāb* afin d'introduire l'apodose.

Ainsi, l'interprétation d'Al-Ġurġānī revient à dire que l'exemple 85 est différent de l'exemple 86. En effet, la non-crainte de la dévalorisation est moins certaine dans l'exemple 86 que dans l'exemple 85 là où il s'agit d'une phrase nominale dont le thème est sous-jacent. Cette idée s'illustre mieux par les deux exemples ci-dessous dans lesquels on décèle un degré différent de courage.

²³⁵ Al-Ġurġānī, II, 1095.

90 *in laqīta* *l-'abīāla šaġu 'ta*
 si tu as rencontré les-heros tu t'es encouragé
 Face aux héros, tu deviens courageux.

91 *in laqīta* *l-'abīāla fa-'anta šuġā 'un*
 si tu as rencontré les-heros alors-toi courageux
 Face aux héros, tu deviens certainement courageux

VI. La suppression d'une proposition dans un énoncé conditionnel

Dans le parler des arabes, l'ellipse constitue une figure de style très fréquente et à laquelle le locuteur peut avoir souvent recours. Ainsi, dans un énoncé conditionnel, plusieurs éléments peuvent être supprimés. Nous nous intéressons ici à la suppression d'une proposition dans une phrase hypothétique. Pour ce faire, nous évoquons d'abord la suppression de la protase puis la suppression de l'apodose en présentant les avis des grammairiens classiques quant à ce sujet.

1. La suppression de la protase

La suppression de la protase après les propositions exprimant la demande est un phénomène fréquent. Dans l'exemple 92, Ibn Hišām mentionne l'existence d'une protase supprimée²³⁶. Ce verset revient à dire l'exemple 93:

92 *Rabba-nā 'aḥḥir-nā 'ilā 'aġalin qarībin nuġib da' wata-ka*
 Seigneur-nous retarde-nous à terme proche nous répondons invitation-Toi
wa-nattabi 'i r-rusula (Coran, XIV, 44)
 et-nous suivons les-messagers
 Seigneur, reporte-nous jusqu'à un terme prochain ! Nous répondrons à Ton appel et suivrons Tes Apôtres. (traduction de Blachère)

²³⁶ Ibn Hišām, 847.

93 *Rabba-nā 'aḥḥir-nā 'ilā 'aḡalin qarībin in tu'aḥḥir-nā 'ilā*
 Seigneur-nous retarde-nous à terme proche si tu reportes-nous à
'aḡalin qarībin nuḡib da'wata-ka wa-nattabi'i r-rusula
 terme proche nous répondons invitation-toi et-nous suivons les messagers
 Seigneur, reporte-nous jusqu'à un terme prochain ! Si Tu nous
 reportes jusqu'à un terme prochain, nous répondrons à Ton appel et
 suivrons Tes Apôtres.

Selon Ibn Hišām, la preuve que cette version est acceptable est qu'il existe dans le Coran des versets où la protase est complètement supprimée, tel est le cas dans l'exemple suivant:

94 *'inna 'arḍī wāsi'atun fa-'iyyā-yā fa-'budū-ni* (Coran, XXIX, 56)
 Certes terre-moi vaste alors-moi alors-adorez-moi
 Ma terre est vaste. Moi, adorez Moi! (traduction de Blachère)

La protase sous-jacente est : *'in lam yata'atta 'ihlāṣu l-'ibādati fī hādīhi l-baldati* (« s'il n'était possible de m'adorer sincèrement dans ce village »)
Al-Muḡnī rapporte des exemples avancés par d'autres grammairiens qui soutiennent l'idée d'une protase omise. Al-'uqbarī propose une protase dans l'exemple 95 qui n'est pas prononcée dans l'exemple 96²³⁷ :

95 *'in 'aradta ma'rifata-hu fa-dālika llaḍī yadu'u l-yatīma*
 si tu as voulu connaissance-lui alors-cela celui il repousse avec mépris le-orphelin
 Si tu voulais le connaître, c'est celui qui repousse l'orphelin.

96 *fa-dālika llaḍī yadu'u l-yatīma* (Coran, CVII, 2)
 alors-cela celui il repousse avec mépris le-orphelin
 C'est celui qui repousse l'orphelin. (traduction de Blachère)

Selon cette interprétation, *al-fā'* dans l'exemple précédent n'est pas une particule de coordination, mais *al-fā'* de la réponse à la condition. Ibn Hišām trouve que cette version est logique en disant: « *wa-huwa ḥasanun* » (« Ceci est bon. »).

²³⁷ Ibn Hišām, 848.

Cependant, il réfute l'exemple 97 cités par Al-Zamaḥṣarī et Ibn Mālik dans lequel figure une proposition considérée, par ces deux grammairiens, comme la protase sous-jacente de l'exemple 98²³⁸. Ibn Hišām argumente sa position par la grammaticalité d'employer *fā' al-ġawāb* au début d'une apodose dont le verbe est nié au moyen de la particule *lam*. Partant, il est impossible d'évoquer l'ellipse d'une protase dans l'exemple 98, car si l'on considère une protase sous-jacente dans cet exemple, *fa-lam taqtulū-hum* constituera une apodose auquel cas la présence de la particule *fa* sera agrammaticale.

97 *in iftaḥartum bi-qatli-him fa-lam taqtulū-hum*

si vous avez été fiers par-l'assassinat-eux alors-non vous tuez (app)-eux

Si vous êtes fiers de les avoir tués, vous n'avez donc point tué [ces Infidèles].

98 *fa-lam taqtulū-hum* (Coran, VIII, 17)

alors-non vous-tuez (app)-eux

[Croyants!], vous n'avez donc point tué [ces Infidèles]. (traduction de Blachère)

Dans la plupart des cas, évoquer une condition sous-jacente est justifiée soit par l'emploi de *fā' al-ġawāb* devant les phrases nominales soit par l'emploi du mode apocopé dans l'énoncé. La Tradition grammaticale arabe affirme toutefois la possibilité de supprimer la protase sans pour autant supprimer la particule de condition.

2. La suppression de l'apodose

La suppression du thème dans l'apodose est un phénomène fréquent notamment dans le cas où ce thème est déjà mentionné dans la protase (sous forme de pronom personnel apparent ou sous-jacent). Cette idée s'illustre par l'exemple 99 qui est équivalent à l'exemple 100 dans lequel le thème est apparent.

²³⁸ Ibn Hišām, 848.

99 *'in ta'ti-nī fa-mukramun*

si tu viens- moi alors-honoré

Si tu viens chez moi, [tu seras] bien accueilli.

100 *'in ta'ti-nī fa-'anta mukramun*

si tu viens-moi alors-toi honoré

Si tu viens chez moi, tu seras bien accueilli.

De la même façon, la suppression de la réponse à la condition n'est pas rare dans la langue. Ibn Ya'īs considère que la suppression de l'apodose est plus éloquente que sa prononciation²³⁹. En effet, quand le locuteur ne mentionne pas *ġawāb al-šarṭ*, deux cas se présentent : Soit la situation de l'énonciation le décèle, à ce moment-là, il n'est pas nécessaire de le mentionner. Soit le contexte ne le précise pas tel que dans l'exemple 101, la suppression incite alors l'interlocuteur à réfléchir sur la suite de la phrase figurant dans l'exemple 102.

101 *wa-llāhi la-'in qumtu 'ilay-ka*

par-le-Dieu certes-si je me suis levé à-toi

Par Dieu ! Si je me lève,...

102 *wa-llāhi la-'in qumtu 'ilay-ka la-'aḍribanna-ka*

par-le-Dieu certes-si je me suis levé à-toi certes-je frappe (éne)-toi

Par Dieu ! Si je me lève, je te frapperai.

Dans l'exemple 101, l'interlocuteur suppose un mal pouvant lui arriver, mais il ne peut le définir exactement. Cela l'incite à réfléchir et à essayer d'éviter ce mal. Pour Ibn Ya'īs, l'abstraction est plus efficace car elle provoque la conscience des interlocuteurs. La suppression de la réponse à la condition n'est possible que lorsque l'énoncé hypothétique est introduit par la particule *'in*. Si cet énoncé est introduit par un pronom ou par une circonstance, cette suppression est agrammaticale. Lorsqu'elle est omise, la réponse peut être déduite à partir du contexte qui précède la condition, comme l'illustre l'exemple 103.

103 *'ātī-ka 'in ta'ti-nī*

²³⁹ Ibn Ya'īsī, IX, 9.

je viens (ind)-toi si tu viens (app)-moi
Je te rendrais visite si tu venais chez moi.

La suppression de l'apodose est fréquente en arabe classique, cela se produit dans deux cas:

- Quand la condition est précédée d'une proposition qui englobe le sens de la réponse tel que :

104 *huwa zālimun 'in fa'ala*

lui injuste si il a fait

Lui, s'il faisait [telle chose], il serait injuste.

- Quand la condition est insérée dans un énoncé qui renvoie par lui même au sens de la réponse à la condition tel que :

105 *huwa 'in fa'ala zālimun*

lui si il a fait injuste

Lui, s'il faisait [telle chose], il serait injuste.

Pour plus de précision nous prenons l'exemple suivant:

106 *al-lafzu 'in yufid*

huwa l-kalāmu

la-parole si il signifie quelque chose lui le-discours

La parole ayant un sens constitue le discours.

Dans cette phrase, soit la réponse est supprimée (même si le verbe de la condition est à l'apocopé), soit la réponse est *huwa al-kalām* et c'est *fā' al-ġawāb* uniquement qui est supprimée. Ibn Hišām compare cet exemple à un autre souvent mentionné dans lequel *fā' al-ġawāb* est supprimée²⁴⁰ :

107 *man yaf 'ali l-ḥasanāti llāhu yaškuru-hā*

qui il fait les- bienfaits le-Dieu il remercie-elle

Dieu récompense quiconque fait de bonnes actions.

²⁴⁰ Ibn Hišām, 849.

VII. L'élément recteur du nom suivant la particule de condition ou le nom conditionnel

La particule de condition *'in* peut être suivie d'un nom à l'accusatif et dans des rares cas d'un nom au nominatif. Le nom conditionnel peut également être suivi d'un nom au nominatif ou à l'accusatif. Nous abordons ces différents cas en nous intéressant d'avantage à l'élément recteur du nom situé après la particule de condition ou le nom conditionnel. Cet élément recteur peut être sous-jacent ou apparents dans l'énoncé comme le montre cette partie.

1. Le nom a l'accusatif situé après la particule *'in*

Al-Fārisī aborde le sujet de la rection du nom qui suit la particule de condition notamment quand celui-ci prend le cas accusatif²⁴¹. Citons les exemples suivants :

108 *'in zaydan taḍrib 'aḍrib 'amran*

si Zayd(acc) tu frappes je frappe Amr

Si tu frappes Zayd, je frapperai Amr.

109 *'in zaydan taḍrib-hu 'aḍrib 'amran*

si Zayd(acc) tu frappes-lui je frappe Amr

Si tu frappes Zayd, je frapperai Amr.

110 *'a zaydan ḍarabta-hu*

est-ce Zayd(acc) tu a frappé-lui

As-tu frappé Zayd ?

111 *'in taḍrib zaydan taḍrib-hu 'aḍrib 'amran*

si tu frappes Zayd tu frappes-lui je frappe Amr

Si tu frappes Zayd, je frapperai Amr.

²⁴¹ Al-Ġurġānī, II, 1120.

Dans l'exemple 108, le nom *zayd* qui se situe après la particule *'in* prend la marque d'*al-naṣb* car il est régi par le verbe de la condition *taḍrib*. Par contre, dans l'exemple 109, ce nom est à l'accusatif sous l'effet de rection d'un verbe sous-jacent repris par le verbe *taḍrib-hu* figurant dans l'énoncé. De même pour l'exemple 110, il est question d'un verbe *muḍmar* qui agit sur le nom *zayd* suivant la particule d'interrogation en lui assignant le cas accusatif, et auquel renvoie le verbe apparent *ḍarabta-hu*. Al-Ġurġānī analyse l'idée d'Al-Fārisī en donnant davantage de détails²⁴². En effet, le nom *zayd* dans l'exemple 108 remplit la fonction complément d'objet externe du verbe *taḍrib*. Ce complément a été antéposé à son verbe, mais cette antéposition est tolérée car l'élément régi, *zaydan* en l'occurrence, a occupé la position de son élément recteur sans précéder la particule de condition *'in*. Toutefois, si un pronom affixe se rattache au verbe de la condition comme c'est le cas dans l'exemple 109, nous évoquons un verbe omis (*taḍrib*) qui agit sur le nom *zayd* en l'affectant au cas accusatif. Il s'agit du même verbe que le verbe apparent dans l'énoncé. L'exemple 111 présente la version originelle de l'exemple 109.

2. Le nom au nominatif situé après la particule *'in*

La particule *'in* ne peut généralement être suivie d'un nom au nominatif, exception faite de certains cas dont nous parlerons ultérieurement. Prenons les exemples suivants :

112* *'in zaydun taḍrib-hu*
 si Zayd(nom) tu frappes(app)-lui
 pour : Si tu frappes Zayd,...

113* *'in zaydun ḍarabta-hu*
 si Zayd(nom) tu as frappé-lui
 pour : Si tu frappes Zayd,...

²⁴² Al-Ġurġānī, II, 1121.

114* 'in zaydun taḍribu-hu
si Zayd(nom) tu frappes(ind)-lui

pour : Si tu frappes Zayd ,...

115'a zaydun taḍribu-hu
est-ce Zayd(nom) tu frappes(ind)-lui
Est-ce que tu frappes Zayd ?

L'exemple 112 est incorrect pour deux raisons :

Lorsque le nom *zayd* qui suit la particule '*in* prend le cas nominatif, il occupe la fonction thème. Or, cet usage est agrammatical car la particule de condition ne peut être suivie que d'un verbe qu'il soit apparent dans l'énoncé ou sous-jacent. De plus, le syntagme verbal *taḍrib-hu* est dans une position régie au nominatif car il remplit la fonction propos de *zaydun*. Cependant, le fait que le verbe *taḍrib* est au mode apocopé rend l'énoncé incorrect car ce verbe remplace un nom au nominatif. Observons les exemples 113 et 114. Même si le verbe *ḍaraba* dans le premier est à l'accompli et le verbe *taḍribu* dans le second est à l'indicatif, ces deux exemples restent faux. En effet, le nom *zaydun* se situant juste après la particule '*in* est au cas nominatif et occupe ainsi la fonction thème. Or, la particule de condition ne peut être suivie d'un nom. Il convient de signaler que pour les exemples 112, 113 et 114, nous n'avons pas évoqué un verbe sous-jacent dont la racine est *ḍ-r-b*, et qui devait se situer entre la particule de condition et le nom *zaydun*. En effet, ce verbe omis régit le nom *zayd* en lui assignant le cas accusatif. Or, *zaydun* dans ces trois exemples est au nominatif. Quant à l'exemple 115, le nom *zaydun* est au cas nominatif et remplit la fonction thème. Le syntagme verbal *taḍribu-hu* dont le verbe est à l'indicatif est son propos. Cet usage est grammatical car contrairement à la particule de condition, la particule d'interrogation peut être suivie d'un nom.

Dans certains énoncés hypothétiques, les grammairiens ont toléré que la particule de condition '*in* soit suivie d'un nom au nominatif, comme l'illustrent les exemples 116 et 117. Analysons l'exemple 117, le nom *zayd* qui se situe après la particule '*in* est au cas nominatif. Cependant, ce nom n'occupe pas la fonction thème, mais il est le sujet du verbe sous-jacent (*ḥaraġa*) qui est repris par le verbe

apparent dans l'énoncé. L'idée de l'ellipse du verbe est explicitée dans l'exemple 118. De même pour l'exemple 116, le nom *llāhu* est le sujet d'un verbe *muḍmar* (*'amkana*) qui devait se situer entre la particule *'in* et le nom *llāhu*. Dans les exemples 116 et 117, la particule de condition *'in* est suivie d'un nom au nominatif. Celui-ci est régi par un verbe sous-jacent dont il est le sujet. Ce verbe agit sur ce nom en l'affectant au cas nominatif. Ce dernier occupe ainsi la fonction sujet car c'est lui qui fait l'action et ne la subit pas. La fonction sujet de ce nom coïncide avec son marquage casuel dans l'énoncé qui est *al-raf'*.

116 *'ini llāhu 'amkana-nī min fulānin fa'altu*
 si le-Dieu il a été possible-moi de un tel j'ai exercé
 Si Dieu me procure l'autorité sur un tel, alors je l'exercerai.

117 *'in zaydun ḥaraġa*
 si Zayd il est sorti
 Si Zayd sort,...

118 *'in ḥaraġa zaydun ḥaraġa*
 si il est sorti Zayd il est sorti
 Si Zayd sort,...

3. Le nom situé après un nom conditionnels

Quant aux énoncés conditionnels introduits par les pronoms et les circonstances, les grammairiens n'admettent pas que le nom conditionnel soit suivi d'un nom qu'il soit au nominatif ou à l'accusatif. Ainsi, les exemples 119, 120 et 121 sont inacceptables. D'autre part, ils le tolèrent exceptionnellement pour des contraintes métriques, comme l'illustre l'exemple 122.

119* *man zaydan yadrib-hu 'adrib-hu*
 qui Zayd (acc) il frappe (app)-lui je frappe (app)-lui
 pour : Je frapperai quiconque frappe Zayd.

120* *matā raġulun yaḥruġ 'aḥruġ*
 quand homme (nom) il sort (app) je sors (app)
 pour : Quand un homme sort, je sortirai.

121* *'ayna zaydun yakun 'akun*
 où Zayd (nom) il est (app) je suis (app)
 pour : Je me rendrai à l'endroit où Zayd se trouve.

122 *fa-man naḥnu nu'ammin-hu yabit wa-huwa 'āminun*
 alors-qui nous nous rassurons-lui il séjourne et-lui rassuré
wa-man lā nuġir-hu yumsi min-nā mufazza 'ā.
 et-qui non nous protégeons-lui il devien de-nous effrayé
 Celui dont nous assurons la protection demeure en sureté parmi nous
 et celui que nous ne protégeons point demeure en panique.

123 *fa-man zaydun yu'ammin-hu*
 alors-qui Zayd il assure (app)-lui
 Celui que Zayd assure la protection...

Dans l'exemple 122, nous remarquons que le pronom personnel *naḥnu* occupe une position entre le nom conditionnel et le verbe de la condition. Ce pronom personnel prend le cas nominatif car il est le sujet d'un verbe sous-jacent *nu'ammin* qui se laisse comprendre à partir du verbe apparent dans la phrase. Il s'agit de l'ellipse d'un verbe dont le sujet doit apparaître dans l'énoncé. Or, ce verbe est un syntagme verbal (*nu'ammin*) qui comprend à la fois le verbe et son sujet. C'est pourquoi, le sujet figurant dans ce vers de poème est simplement le pronom personnel *naḥnu* qui était implicite dans le syntagme verbal omis. De plus, nous ne pouvons attribuer à *naḥnu* la fonction sujet du verbe apparent dans l'énoncé *nu'ammin-hu* car selon l'usage grammatical le sujet ne précède pas son verbe. En outre, nous ne pouvons dire que *naḥnu* occupe la fonction thème dont *nu'ammin-hu* est le propos car ce verbe est au mode apocopé, or selon la tradition grammaticale arabe, le propos est *marfū'*. Dans ce vers de poème, le verbe apparent *nu'ammin* est au mode apocopé étant donné qu'il reprend le verbe de la condition omise. Le

pronom personnel *naḥnu* est semblable au nom *zaydun* dans l'exemple 123 dans le sens où chacun de ces deux éléments est régi par un verbe sous-jacent qui lui assigne le cas nominatif et qui se laisse comprendre à partir du verbe apparent dans l'énoncé. En somme, seule la particule de condition *'in* peut être suivie d'un nom au nominatif (exemple 124) ou à l'accusatif (exemple 125) car *'in* est la particule principale de condition. Les pronoms et les circonstances ne peuvent être suivis d'un nom que pour des contraintes métriques.

124 *'in zaydun ḥaraġa*

si Zayd(nom) il est sorti

Si Zayd sortait,...

125 *'in zaydan taḍrib-hu*

si Zayd (acc) tu frappes (app)-lui

Si tu frappais Zayd,...

VIII. La *hamza* interrogative introduisant un énoncé conditionnel

Parmi les éléments interrogatifs, notre intérêt porte sur la *hamza* qui peut précéder la particule de condition *'in* ou encore le nom conditionnel. Dans ce cas, la *hamza* constitue-t-elle un élément recteur ? Dans cette séquence, nous nous penchons d'abord sur l'effet recteur de la *hamza* interrogative introduisant un énoncé conditionnel, et nous étudions par la suite son effet sémantique.

1. Effet rectionnel

La *hamza* interrogative peut se situer avant un énoncé conditionnel introduit par la particule *'in*, tel est le cas de l'exemple 126. Elle peut également précéder un énoncé conditionnel introduit par un pronom ou par une circonstance comme

l'illustrent les exemples 127 et 128.

126 'a- 'in ta 'ti-nī 'āti-ka

est-ce-si tu viens-moi je viens- toi

Si tu venais chez moi, pourrais-je à mon tour, venir chez toi ?

127 'a-man yazur-nī 'aškur-hu

est-ce-qui il visite-moi je remercie-lui

Est-ce que je remercierai celui qui me rend visite?

128 'a-matā taštīm-nī 'aštīm-ka

est-ce-quand tu insulte-moi j'insulte-toi

Est-ce que je t'insulterai chaque fois que tu m'insultes ?

Lorsqu'elle se situe avant un énoncé conditionnel, la *hamza* interrogative introduit une phrase dont les constituants se régissent les uns les autres. Elle n'a donc pas d'effet de rection sur les éléments de cette phrase. Sur ce point, elle est comparable aux particules de coordination *wa* et *fa* et à la particule de négation *lā*. La *hamza* interrogative ne possède aucun effet de rection sur les constituants de l'énoncé qu'elle introduit. Afin d'illustrer cette idée, prenons les exemples suivants:

129 ḥaraġa zaydun

il est sorti Zayd

Zayd est sorti.

130 'a-ḥaraġa zaydun

est-ce-il est sorti Zayd

Est-ce que Zayd est sorti ?

131 šakarta zaydan

tu as remercié Zayd

Tu as remercié Zayd.

132 'a- šakarta zaydan

est-ce-tu as remercié Zayd

Es-ce que tu as remercié Zayd ?

133 mararta *bi-zaydin*
tu es passé par-Zayd
Tu t'es rendu chez Zayd.

134 'a-mararta *bi-zaydin*
est-ce-tu es passé par-Zayd
Es-ce que tu t'es rendu chez Zayd ?

Nous constatons que le nom *zayd* a pris le cas nominatif dans l'exemple 129, le cas accusatif dans l'exemple 131 et le cas génitif dans l'exemple 133. Son marquage casuel a changé selon sa fonction syntaxique dans la phrase. En effet, *zaydun* occupe la fonction sujet, *zaydan* remplit la fonction complément d'objet externe et *zaydin* occupe la fonction *mağrūr*. Considérons maintenant les phrases interrogatives 130, 132 et 134 introduites par la *hamza* et qui constituent des questions dont les réponses sont respectivement les phrases déclaratives 129, 131 et 133. Nous remarquons que le nom *zayd* dans chacune des phrases interrogatives a gardé son marquage casuel qui lui a été attribué dans la phrase déclarative correspondante. Nous déduisons à partir des exemples susmentionnés que la *hamza* interrogative n'a pas d'effet de rection sur les noms et n'affecte pas ainsi leur marquage casuel. De ce fait, cette particule ne modifie pas l'énoncé conditionnel dont les constituants gardent tous leur même effet grammatical.

2.Effet sémantique

Qu'en est-il maintenant de l'effet sémantique de la *hamza* précédant un énoncé conditionnel? Al-'astarābādī a consacré une séquence à l'étude de ce sujet²⁴³. Il distingue entre deux notions exprimant la condition et pouvant se combiner avec la *hamza* interrogative, à savoir *hurūf al-šarṭ* ('in et law) et 'asmā' al-šarṭ (*man*, *mā*, *matā* et 'ayna). Il convient de noter que *hurūf al-šarṭ* et 'asmā' al-šarṭ mettent le verbe de la protase et celui de l'apodose à l'inaccompli apocopé. Dans le cas où la *hamza* interrogative précède une particule de condition

²⁴³ Al-'astarābādī, IV, 463.

ou un nom conditionnel, le verbe de la réponse prend le mode apocopé attendu qu'il se rattache au verbe de la condition. Quant à l'interrogation, elle porte à la fois sur la condition et la réponse. Prenons à titre d'exemple les phrases interrogatives suivantes :

135 'a-'in ta'ti-nī 'āti-ka

est-ce-si tu viens-moi je viens- toi

Si tu venais chez moi, pourrais-je à mon tour venir chez toi ?

136 'a-man yaḍrib-ka taḍrib-hu

est-ce-qui il frappe-toi tu frappes-lui

Est-ce que tu frapperas celui qui te frappe ?

Dans ce contexte, Al-'astarābādī défend la thèse de Sībawayhi²⁴⁴. Celui-ci considère qu'*al-ġazā'* doit être *maġzūm* du fait qu'il dépend uniquement d'*al-šarṭ* et ajoute que l'interrogation porte ainsi sur les deux propositions de la phrase conditionnelle, à savoir la condition et la réponse. L'idée de Sībawayhi paraît plus claire dans l'exemple suivant :

137 'a-fa-'in mitta fa-humu l-ḥālidūna (Coran, XXI, 34)

est-ce-alors-si tu es mort alors-eux les-immortels

Eh quoi! Mourrais-tu alors qu'eux seraient immortels? (traduction de Blachère)

La présence d'*al-fā'* devant la phrase nominale *humu l-ḥālidūna* prouve que celle-ci est une réponse à la condition. Partant, la réponse dépend de sa condition, et l'interrogation porte sur l'ensemble de l'énoncé hypothétique. D'ailleurs, l'emploi de la *hamza* interrogative dans des phrases conditionnelles est comparable à celui du pronom relatif dans ce même genre de phrases.

138 ḡā'a-nī llaḍī 'in ta'ti-hi yaškur-ka

il est venu-moi celui si tu viens-lui il remercie-toi

²⁴⁴ Al-'astarābādī, IV, 463.

Celui qui te remercie, quand tu lui rends visite, est venu chez moi.

Nous constatons que, dans ce dernier exemple, les deux verbes de l'énoncé hypothétique sont au mode apocopé. Ainsi, le pronom relatif introduit l'ensemble des éléments de cet énoncé qui constituent une seule unité sémantique (*ṣifa*) et syntaxique (*ṣila*). La *hamza* interrogative peut également précéder un énoncé conditionnel introduit par *'idā*. Celle-ci est à l'origine une circonstance de temps. Toutefois, le locuteur l'emploie parfois pour exprimer le probable ou l'éventuel. Dans ce cas, l'énoncé introduit par *'idā* comporte les deux propositions de la phrase hypothétique à savoir la condition et la réponse. Al-'astarābādī aborde le cas où la conditionnelle *'idā* est précédée de la *hamza* interrogative et ajoute que l'interrogation dans ce cas porte essentiellement sur la réponse²⁴⁵. Il explique que, dans les phrases conditionnelles introduite par *'in*, celle-ci constitue l'élément recteur d'*al-ṣarṭ* et d'*al-ġazā'*, alors que dans les phrases conditionnelles introduites par *'idā*, c'est la réponse qui présente l'élément recteur de cette circonstance suivie de la condition. C'est pourquoi, la réponse précède d'un point de vue sémantique la circonstance *'idā* quand celle-ci introduit un énoncé conditionnel. De ce fait, l'orsque l'énoncé conditionnel introduit par *'idā* est précédé de la *hamza* interrogative, l'interrogation porte essentiellement sur la réponse. Prenons l'exemple suivant :

139 *'a-'idā kunnā 'izāman wa-rufātan 'a-'innā*

est-ce-quand nous avons été ossements et-dépouille est-ce-certains-nous

la-mab'ūtūna ḥalqan ġadīdan (Coran, XVII, 49)

certes-envoyer créations nouveau

Quand nous serons ossements et poussière, serons-nous

rappelés en une nouvelle création ? (traduction de Blachère)

Dans cet exemple, nous remarquons l'absence de *fā' al-ġawāb* au début de l'apodose. Ceci s'explique par le fait que l'interrogation porte essentiellement sur *'innā la-mab'ūtūna ḥalqan ġadīdan* qui constitue le syntagme prédicatif

²⁴⁵ Al-'astarābādī, IV, 464.

de cette phrase. Le syntagme nominal *'idā kunnā 'izāman wa-rufātan* n'est d'autre que le complément circonstanciel de temps.

L'exemple 140 est une reformulation de l'exemple 139, permettant de bien illustrer cette idée.

140 *'a-'innā* *fī ḥalqin ḡadīdin 'idā mitnā*
est-ce-certains-nous dans créaion nouveau quand nous sommes mort
Serons-nous rappelés en une nouvelle création, une fois morts ?

Nous constatons également la répétition de la *hamza* interrogative devant l'apodose de l'exemple 139. Ce phénomène est fréquent dans les phrases conditionnelles introduites par *'idā* et précédées de la *hamza* interrogative, notamment quand l'apodose commence par la particule de corroboration *'inna*. Cette répétition est justifiée par deux raisons : L'une est sémantique, elle souligne que l'interrogation porte essentiellement sur la deuxième partie de la phrase. L'autre est d'ordre stylistique, elle sert à rappeler à l'interlocuteur la présence d'une interrogation après une longue proposition exprimant la condition.

IX. Cas particuliers de protase

Selon la tradition grammaticale arabe, le verbe de la protase prend le mode apocopé dans les énoncés introduits par *'in* et le mode indicatif dans les énoncés introduits par *law*. Cependant, le marquage modal de ce verbe peut changer suivant les cas. Nous nous intéressant en premier lieu à ce phénomène d'après le parler des arabes. Notons que certain énoncé conditionnel comporte deux protases ou plus. Nous abordons en second lieu ce sujet tout en citant des exemples qui l'illustrent.

1. Le changement du marquage modal du verbe de la protase

Contrairement à *law*, la particule *'in* régit les deux verbes de la phrase hypothétique en leur assignant le mode apocopé. Il existe dans l'arabe classique de rares cas où *'in* est suivie du mode indicatif et *law* du mode apocopé. Ainsi, dans les exemples ci-dessous, le verbe *tarā-hu* introduit par *'in* est au mode indicatif et le verbe *yaša'* précédé de *law* est au mode apocopé.

141 *fa-'in lā tarā-hu fa-'inna-hu yarā-ka*
 alors-si non tu vois(ind)-lui alors-certains lui il voit-toi
 Si tu ne peux pas Le voir, certes Lui le peux.

142 *law yaša' tāra bi-hi dū may'atin*
 si il veut (app) il a volé par-lui possesseur coulée
lāḥiqu l-'āṭāli nahdun dū ḥuṣali
 mince les-lombes robuste possesseur mèche
 S'il avait voulu, il aurait pu se sauver sur le dos d'une jument agile, belle et robuste.

Dans l'exemple 142, le poète emploie l'inaccompli apocopé au lieu de l'accompli, autrement dit, *yaša'* à la place de *šā'a*. La circonstance *matā* agit sur les deux verbes de la phrase conditionnelle qu'elle introduit en les affectant au mode apocopé, tandis que *'idā* donne à ces deux verbes le mode indicatif. Le cas contraire peut exceptionnellement se présenter.

La tradition grammaticale arabe nous rapporte une citation accordée à l'épouse du Prophète dans laquelle elle fait usage du mode indicatif pour le verbe introduit par *matā*. Citons également l'exemple 143 dans lequel *'idā* est suivie du mode apocopé. Rappelons dans ce contexte qu'Ibn Hišām ne tolère l'emploi du mode apocopé après *'idā* que dans de rares cas (les contraintes métriques en poésie)²⁴⁶.

143 *wa-staḡni mā 'aḡnā-ka rabbu-ka bi-l-ḡinā*
 et-contente-toi que il a contenté-toi Seigneur-toi par-le-contentement
wa-'idā tuṣib-ka ḥaṣāṣatun fa-taḡammali

²⁴⁶ Ibn Hišām, 128.

et-quand elle atteint-toi indigence alors-supporte avec patience et dignité
Contente-toi du nécessaire tant que ton Seigneur t'enrichit. Et si l'indigence
t'atteint, ne la fait pas apparaître.

D'après ce que nous venons de détailler, nous remarquons que l'effet flexionnel de ces particules et de ces circonstances change selon le contexte. Toutefois, Ibn Hišām ne s'est pas préoccupé de l'étude de ces différents contextes et de l'aspect sémantique de ces particules et de ces circonstances. Il s'est intéressé davantage au phénomène de la flexion et du marquage modal.

2. L'énoncé conditionnel comportant deux protases

Selon Al-'astarābādī, il est possible que la phrase hypothétique comporte une proposition qui, elle-même, est composée d'une protase et d'une apodose²⁴⁷. Dans ce cas, l'intention du locuteur est décisive quant à la manière de construire la phrase :

- Dans le cas où le locuteur veut signifier que la deuxième condition est une réponse à la première, la mise en place de *fā' al-ġawāb* devant la deuxième particule de condition *'in* est nécessaire. Nous disons l'exemple 144.

144 *'in daħalta d-dāra fa-'in sallamta fa-la-ka hadiyyatun*

si tu es entré la-maison alors-si tu as salué alors-pour-toi cadeau

Si tu entres à la maison et que tu salues [les gens], tu auras un cadeau.

La présence de *fā' al-ġawāb* se justifie par la dissymétrie des formes entre le verbe de la protase et celui de l'apodose. En effet, celle-ci n'est pas un verbe à l'accomplie, mais un énoncé hypothétique introduit par la particule *'in*.

²⁴⁷ Al-'astarābādī, IV, 465.

- Dans le cas où le locuteur veut dire que la première condition est une réponse à la deuxième, il supprime *fā' al-ġawāb* devant la deuxième particule de condition *'in*. Ainsi, l'exemple 145 découle de l'exemple 146.

145 *'in tubta 'in tuḡnib turḡam*

si tu t'es repenti si tu pêches tu es pardonné

Si tu commets un péché et que tu te repentes, tu seras pardonné.

146 *'in 'aḡnabta fa-'in tubta turḡam*

si tu as péché alors-si tu t'es repenti tu es pardonné

Si tu commets un péché et que tu te repentes, tu seras pardonné.

L'action introduite par la deuxième particule de condition se situe d'un point de vue chronologique avant celle introduite par la première particule *'in*. Le fait de commettre un péché se situe chronologiquement avant l'action de se repentir. *fā' al-ġawāb* ne figure pas dans l'exemple 145, car *'in tuḡnib* est la protase de *'in tubta turḡam*. Cette remarque s'applique aux phrases comportant plusieurs conditions qui se succèdent. Ainsi, dire l'exemple 147 revient à dire l'exemple 148.

147 *'in sa'alta 'in laqīta-nī 'in daḡalta d-dāra 'a'taytu-ka*

si tu as demandé si tu as rencontré-moi si tu es entré la-maison j'ai donné-toi

Si tu entres dans la maison et que tu me trouves, tu me demandes [quelque chose], je te [la] donnerai.

148 *'in daḡalta d-dāra fa-'in laqīta-nī fa-'in sa'alta-nī.*

si tu es entré la-maison alors-si tu as rencontré-moi alors-si tu as demandé-moi

'a'tay-tu-ka

j'ai donné-toi

Si tu entres dans la maison et que tu me trouves, tu me demandes [quelque chose], je te [la] donnerai.

Dans ce passage, nous remarquons qu'Al-'astarābādī essaie d'interpréter des cas d'usage rarement utilisés, voire même inexistant dans la pratique de la

langue. Toutefois, nous avons rencontré un vers de poème, cité par Ibn Hišām, témoignant de cet usage²⁴⁸.

149 *'in tastaġīṭū* *bi-nā 'in taḍ'arū* *taġidū*
 si vous demandez secours par-nous si vous êtes effrayés vous trouvez
min-nā *ma'āqila* *'izzin* *zāna-hā* *karamu*
 de-nous forteresses honneur il a orner- elle générosité

Si vous êtes effrayés et que vous nous demandiez secours, vous trouverez de notre part des citadelles de gloire assorties de générosité.

Pour conclure, la phrase hypothétique se caractérise par des éléments fixes. Cependant, pour des raisons de style ou pour des contraintes métriques, elle subit des changements. Les grammairiens classiques ont longuement divergé sur l'explication de ces changements. Nous avons constaté, tout au long de notre analyse, que leurs divergences sont dues essentiellement au fait qu'ils appartiennent à des écoles grammaticales différentes. Le chapitre qui suit sera consacré au controverse entre les deux principales écoles de grammaire arabe à savoir l'école bassorite et l'école kouffite.

²⁴⁸ Ibn Hišām, 801.

Chapitre V : Les controverses entre les Bassorites et les Kouffites au sujet de la phrase hypothétique

Après avoir exposé les particules de condition et les noms conditionnels, et après avoir analysé les différentes caractéristiques de l'énoncé hypothétique, il est intéressant d'aborder dans ce chapitre les multiples points qui ont suscité la divergence entre les Bassorites et les Kouffites au sujet de la phrase hypothétique.

I. L'emploi des circonstances dans l'expression de l'hypothèse

Les éléments introduisant un énoncé hypothétique ont fait l'objet de plusieurs controverses entre l'école de Baṣra et celle de Kūfa. Il convient d'en évoquer dans cette séquence les points les plus récurrents. La particule *'in* qui exprime le potentiel peut-elle acquérir le sens d'une circonstance ? Les Bassorites et les Kouffites ont également divergé quant au statut de *kayfa* : est-ce un nom conditionnel ?

1. *'in* : peut-elle avoir le sens de *'id* ?

Les Kouffites affirment que la particule de condition *'in* peut avoir le sens de *'id*, contrairement aux Bassorites. Les Kouffites défendent leur thèse en se basant sur des exemples tirés du Coran et du discours des Arabes dans lesquels la particule *'in* a pris le sens de la circonstance *'id*. Parmi ces exemples, citons :

1 *wa-'in kuntum fī raybin mim-mā nazzalnā*

et-si vous avez été dans doute de-que nous avons descendu

'alā 'abdi-nā fa-'tū bi-sūratin min miṭli-hi (Coran, II, 23)

sur serviteur-nous alors-amenez par-sourat de pareil-lui

Si vous êtes en un doute à l'égard de ce que Nous avons fait descendre sur

notre serviteur apporter une sourate semblable à ceci. (traduction de Blachère)

Dans ce verset coranique, les Kouffites affirment que la particule de condition *'in* peut avoir la même valeur que la circonstance *'id*. En effet, *'in* exprime le doute alors que *'id* et *'idā* expriment le circonstanciel. Mais dans ce verset coranique, il s'agit simplement d'un cadre temporel et non d'une hypothèse.

Pour bien illustrer cette idée, nous prenons les trois exemples suivants :

2* *'in iḥmarra l-busru 'ātī-ka*

si il a rougi les-dattes je viens-toi

pour : Quand les dattes murissent, je viendrai chez toi.

3 *'id iḥmarra l-busru 'ātī-ka*

quand il a rougi les-dattes je viens-toi

Quand les dattes murissent, je viendrai chez toi.

4 *'idā ḥmarra l-busru 'ātī-ka*

quand il a rougi les-dattes je viens-toi

Quand les dattes murissent, je viendrai chez toi.

Nous remarquons que l'exemple 2 est incorrect d'un point de vue sémantique car *'in* exprime le doute or le murissement des dattes est certain. Par contre, les exemples 3 et 4 sont corrects car *'id* et *'idā* expriment le circonstanciel.

Toujours selon les Kouffites, si la particule de condition *'in* exprime souvent le doute, le verset coranique de l'exemple 1 nous prouve qu'il existe un autre sens pour *'in*.

En effet, sémantiquement parlant, il est certain qu'ils sont dans le doute donc *'in* ne peut avoir que le sens de la circonstance *'id*.

2. *Kayfa* : est-ce un nom conditionnel ?

Les Kouffites considèrent que *kayfa* est un nom conditionnel tel que *'ayna-mā* et *matā-mā* contrairement aux Bassorites qui l'excluent des noms conditionnels. Les Kouffites argumentent leur point de vue de la manière suivante :

Les noms conditionnels servent, entre autres, à introduire une interrogation (*'ayna* : interrogation sur le lieu / *matā* : interrogation sur le temps). Comme *kayfa* est à l'origine un nom qui permet de s'interroger sur l'état ou sur la manière, les Kouffites, en appliquant le principe d'analogie entre *kayfa* et les autres noms conditionnels, classent ce nom dans cette catégorie. Afin de justifier leur point de vue, ils avancent un deuxième argument :

L'utilisation de *kayfa* dans un énoncé conditionnel permet de dégager une très grande ressemblance sémantique entre celui-ci et les autres noms conditionnels. Prenons les trois exemples suivants :

6 *kayfa-mā takun 'akun*

comment-que tu es (app) je suis (app)

Quel que soit ton état je serai dans le même.

7 *'ayna-mā takun 'akun*

où-que tu es (app) je suis (app)

Quel que soit l'endroit où tu seras, j'y serai.

8 *matā-mā takun 'akun*

quand-que tu es (app) je suis (app)

Qu'importe quand tu y seras, j'y serai.

En observant les trois phrases susmentionnées nous pouvons en déduire un sens commun qui est *al-’iṭlāq*. Pour bien mettre en évidence ce sens, ces mêmes phrases peuvent se dire ainsi :

9 *fī ’ayyi ḥālin takūnu ’akūnu*

dans le quel état tu es je suis

Qu’importe ton état je serai dans le même.

10 *fī ’ayyi makānin takūnu ’akūnu*

dans le quel lieu tu es je suis

Qu’importe où tu seras, j’y serai.

11 *fī ’ayyi waqtin takūnu ’akūnu*

dans le quel temps tu es je suis

Qu’importe quand tu y seras, j’y serai.

A ce propos, Al-Ḥalīl dit de *kayfa* : « *maḥraḡu-hā maḥraḡu l-ḡazā*²⁴⁹ ». Selon lui, bien qu’elle ne soit pas un nom conditionnel, *kayfa* assigne le mode apocopé aux deux verbes de l’énoncé conditionnel qu’elle introduit. Il explique : *kayfa* partage avec les noms conditionnels deux sens, à savoir *al-istifhām* et *al-’iṭlāq*. Ainsi, elle peut mettre au mode apocopé les deux verbes de l’énoncé qu’elle introduit. Les Bassorites disent que *kayfa* ne peut mettre les deux verbes de l’énoncé conditionnel à l’apocopé car ils constatent une différence entre *kayfa* et les autres noms interrogatifs. En effet, la réponse à une question introduite par *kayfa* est toujours indéterminée car c’est une interrogation sur l’état ou la manière, et d’un point de vue grammatical, le complément d’état est toujours indéterminé. Quant aux réponses aux questions introduites par les autres pronoms interrogatifs, elles sont tantôt déterminées, tantôt indéterminées. De plus, il convient de noter que,

²⁴⁹ Al-’anbārī, II, 643.

dans un énoncé introduit par *kayfa*, il est impossible d'utiliser un pronom qui renvoie à cet élément contrairement à *man*, *mā*, *'ayyu* et *mahmā*. En outre, les hypothétiques sont généralement introduites par des particules. Cependant, il est indispensable de recourir aux pronoms et aux circonstances dans le cas des conditionnelles à l'exception de *kayfa*. Il n'est pas nécessaire d'introduire un énoncé conditionnel par *kayfa*. En effet, le locuteur peut la remplacer par *'ayyu* comme dans les deux exemples suivants :

12 *kayfa takun 'akun*

comment tu es (app) je suis (app)

Quel que soit ton état je serai dans le même.

13 *fī 'ayyi ḥālin takūnu 'akūnu*

dans le quel état tu es je suis

Quel que soit ton état je serai dans le même.

Al-'anbārī commente cette dernière idée et la considère comme faible : *'ayyu* n'exprime pas seulement l'état, mais elle exprime aussi le temps et le lieu, pouvant ainsi remplacer *'ayna-mā* et *matā-mā*, et d'autres noms conditionnels. Etant donné que les Bassorites n'ont pas définitivement remplacé *'ayna-mā* et *matā-mā* par *'ayyu*, celle-ci ne peut remplacer *kayfa* dans l'absolu²⁵⁰. Les Kouffites évoquent un point commun entre *kayfa* et les autres noms conditionnels, étant l'interrogation. Ils ajoutent que *kayfa* peut exprimer *al-muġāzāt* à l'instar des autres noms conditionnels. Al-'anbārī²⁵¹ réfute cette dernière idée car selon lui *kayfa* ne

²⁵⁰ Al-'anbārī, II, 644.

²⁵¹ Al-'anbārī : 'abū Al-Barakāt 'abd Al-Rahmān Ibn Muḥammad Ibn 'ubayd Allāh Ibn 'abī Sa'īd Kamāl Al-Dīn (proprement Ibn Al-'anbārī), philologue arabe, né en 513/1119. Il a étudié la philologie à la Nizāmiyya de Baġdād sous la direction d'Al-Ġawālīqī et Ibn Al-Šaġarī et est devenu lui même professeur de philologie à cette même *madrassa*. Cependant, il s'est retiré par la suite de la vie publique pour se consacrer entièrement à ses études et à des exercices pieux. Il a écrit une histoire biographique de la philologie, des origines à sa propre époque, sous le titre

permet pas de rendre ce sens. Il explique son point de vue à partir des deux exemples suivants :

14 *kayfa takun 'akun*

comment tu es (app) je suis (app)

Quel que soit ton état je serai dans le même

15 *'alā 'ayyi ḥālin takūnu 'akūnu*

sur le quel état tu es je suis

Quel que soit ton état je serai dans le même.

Si le locuteur utilise le mode apocopé dans les deux verbes de l'énoncé 13, cela revient à dire l'énoncé 14. Autrement dit, c'est comme si le locuteur disait à son interlocuteur qu'il serait dans le même état dans lequel celui-ci serait. Une personne peut être dans différents états, il est donc impossible pour une autre personne d'être toujours dans le même état particulièrement quand il s'agit de l'humeur ou de la santé. Si *kayfa* ne permet pas d'exprimer *al-muġāzāt* selon Al-'anbārī, ce n'est pas le cas de *'ayna-mā* et *matā-mā*. Prenons les deux exemples suivants :

16 *'ayna takun 'akun*

où tu es (app) je suis (app)

Quel que soit l'endroit où tu seras, j'y serai.

17 *matā tadḥab 'adḥab*

quand tu vas (app) je vais (app)

Nuzhat al-'alibbā' fī tabaqāt al-'udabā'. Il est mort en 577/1181. Voir Encyclopédie de l'Islam, I, 500.

Qu'importe quand tu iras, j'irai

Dans l'exemple 15, le locuteur garantit à son interlocuteur d'aller là où il sera. Il s'agit d'une action réalisable. Dans l'exemple 16, le locuteur dit à son interlocuteur qu'il l'accompagnera soit le moment où il ira à sa destination. Il s'agit également d'une action réalisable. Par contre, dans l'exemple 13, l'action n'est pas réalisable. Al-'anbārī rejette l'idée des Kouffites par rapport à l'utilisation du mode apocopé dans l'énoncé conditionnel introduit par *kayfa*. Selon eux, 'in, particule principale d'al-ġazā' régit les deux verbes de l'énoncé qu'elle introduit en les affectant au mode apocopé. Par analogie, *kayfa* ; lorsqu'elle exprime *al-muġāzāt*, a le même effet de rection que 'in, elle agit sur les deux verbes de la phrase qu'elle introduit en leur assignant le mode apocopé²⁵².

On somme, selon les Bassorites, bien qu'elle ait une valeur conditionnelle, *kayfa* ne sert pas à exprimer *al-muġāzāt* il n'est donc pas préférable quelle introduise un énoncé conditionnel. Ces grammairiens se basent sur la vie d'Al-Ḥalīl à ce sujet qui dit à juste propos : « *hiya fī-hi mustakrahatun wa- 'aṣlu-hā mina l-ġazā' i dālīka 'anna ma 'nā-hā 'alā 'ayyi ḥālin takun 'akun*²⁵³ ». Certains grammairiens Bassorites considèrent *kayfa* comme un nom conditionnel auquel cas elle doit être annexée au pronom *mā*. Quant aux Kouffites, ils avancent un point de vue tout à fait différent car ils insèrent *kayfa* et *kayfa-mā* dans les catégories des noms conditionnels et ceux on se fonde sur le principe d'analogie entre *kayfa* et les autres noms interrogatifs.

II. L'antéposition

Ce procédé grammatical a été souvent évoqué par les Kouffites qui autorisent l'antéposition du complément d'objet externe du verbe de la protase. Selon eux, ce complément peut prendre place devant la particule de condition. En outre, ils ont eu recours à ce procédé afin de justifier le mode indicatif du verbe de l'apodose, en supposant l'antéposition d'un ou de plusieurs éléments de l'apodose.

²⁵² Al-'anbārī, 645.

²⁵³ Ibn Al-Sarrāġ, II, 197.

1. Le complément d'objet externe du verbe de l'apodose peut-il précéder la particule de condition ?

Les Kouffites affirment que le complément d'objet externe du verbe de l'apodose peut précéder la particule de condition. Comme dans l'exemple suivant :

17 *zaydan 'in taḍrib 'aḍrib*

Zayd (acc) si tu frappes je frappe

Si tu frappes Zayd, je le frapperai.

Toutefois, ils ont divergé au sujet de l'élément recteur du complément d'objet externe. Ce complément d'objet externe est au cas accusatif ; selon Al-Kisā'ī, il est régi par le verbe de la protase tandis qu'Al-Farrā' considère qu'il est régi par le verbe de l'apodose²⁵⁴. Les Bassorites sont allés plus loin, ils ont affirmé que le complément d'objet externe du verbe de l'apodose lorsqu'il précède la particule de condition ne prend pas le cas accusatif car il n'est régi ni par le verbe de la protase ni par celui de l'apodose. Pour défendre l'idée selon laquelle le complément d'objet externe du verbe de l'apodose peut précéder la particule de condition, les Kouffites avancent l'argument suivant : La réponse à la condition se situe en principe avant la particule *'in* comme l'illustre l'exemple 18²⁵⁵.

18 *'aḍribu 'in taḍrib*

je frappe (ind) si tu frappes

Je frapperai si tu frappes.

²⁵⁴ Al-'anbārī, II, 623.

²⁵⁵ Notons qu'Ibn Al-Sarrāġ s'oppose au grammairien Al-Farrā' (partisan de l'école kouffite) à ce sujet. Il affirme que la condition présente la cause, elle doit alors se situer avant la réponse car celle-ci présente la conséquence. Voir Ibn Al-Sarrāġ, II, 187.

19 'in taḍrib 'aḍrib

si tu frappes je frappe(app)

Si tu frappes, je frapperai.

Nous remarquons que 'aḍribu, dans l'exemple 18, est au mode indicatif alors que 'aḍrib dans l'exemple 19 est au mode apocopé. En effet, dans l'exemple 19, la particule de condition a régi le verbe de la condition en lui assignant le mode apocopé. Quant au verbe de la réponse, il prend également le mode apocopé du fait qu'il succède au verbe de la condition, et cela du point de vue des Kouffites. Il convient, toutefois, de noter que les Kouffites autorisent l'emploi du mode indicatif pour le verbe 'aḍrib dans l'exemple 19. C'est-à-dire qu'ils autorisent l'emploi du mode indicatif pour le verbe de l'apodose dans une phrase hypothétique. Pour défendre leur thèse, ils se réfèrent au vers poétique suivant :

20 yā 'aqra'u bna ḥābisin yā 'aqra'u

Oh Aqraa Ibn Habis oh Aqraa

'inna-ka 'in yuṣra' 'aḥū-ka tuṣra'u

certes-toi si il est assommé frère-toi tu es assommé

Oh ! Aqraa Ibn Habis, oh toi ! Certes si ton frère est assommé tu le seras à ton tour.

Les Kouffites disent que le deuxième hémistiche du vers est à l'origine :

21 'inna-ka tuṣra'u 'in yuṣra' 'aḥū-ka

certes-toi tu es assommé si il est assommé frère-toi

Certes tu seras assommé si ton frère est assommé avant toi.

Nous constatons que, dans cet exemple, l'élément antéposé *tuṣra'u* a pris le mode indicatif. Ce même élément a été postposé dans le vers poétique pour des contraintes métriques. Cependant, il a gardé le mode indicatif car les Kouffites ont pris en considération sa position initiale. Autrement, cet élément aurait dû être employé au mode apocopé. D'après la théorie de rection, toujours selon les Kouffites, le verbe est l'élément recteur et le complément d'objet externe est

l'élément régi. Par ailleurs, nous avons déduit à partir des exemples 18 et 21 que le verbe de l'apodose, l'élément recteur, devrait en principe précéder la particule de condition. De ce fait, dans une phrase hypothétique, le complément d'objet externe du verbe de l'apodose, l'élément régi, peut être antéposé, c'est-à-dire en prenant la place de l'élément recteur juste avant la particule de condition. Les Bassorites affirment qu'il est impossible de placer l'élément régi du verbe de la protase et celui de l'apodose avant la particule de condition. Selon eux, les particules de condition, suivent le fonctionnement des particules d'interrogation et se mettent toujours en tête de phrase. Ils rajoutent que, dans une phrase interrogative, l'élément placé après la particule d'interrogation ne peut en aucun cas régir l'élément placé avant cette particule. Ce principe s'applique également à la phrase hypothétique. A partir de cette règle, les deux exemples 22 et 23 cités ci-après sont considérés comme agrammaticaux selon l'école bassorite.

22* *zaydan* 'a *ḍarabta*

Zayd (acc) est-ce tu as frappé

pour : Est-ce que tu as frappé Zayd ?

23* *zaydan* 'in *tadrib* 'adrib

Zayd (acc) si tu frappes je frappe

Pour : Si tu frappes Zayd, je le frapperai.

Pour défendre leur thèse, les Bassorites se basent sur une ressemblance sémantique entre l'interrogation et l'hypothèse. Dans la première, nous ignorons si l'action s'est déroulée ou pas. Dans la seconde, le déroulement de l'action est conditionné par un autre élément. Nous ignorons donc si cette action se réalisera ou pas. L'élément de ressemblance est l'ignorance relative au déroulement de l'action. Observons les exemples suivants :

24 'a *ḍarabta* *zaydan*

est-ce tu as frappé Zayd

Est-ce que tu as frappé Zayd ?

25 'in taḍrib zaydan 'aḍrib

si tu frappes Zayd je frappe

Si tu frappes Zayd, je le frapperai.

Dans l'exemple 24, le locuteur demande si l'action de frapper a eu lieu. Dans l'exemple 25, le locuteur conditionne l'action de frapper exprimée dans l'apodose par l'action de frapper exprimée dans la protase. C'est en se fondant sur cette ressemblance sémantique que les Bassorites justifient que la phrase hypothétique doit suivre syntaxiquement la phrase interrogative. Ainsi, les particules de condition, à la manière des particules d'interrogation, se mettent toujours en tête de phrase. Pour réfuter la thèse des Kouffites selon laquelle l'apodose doit précéder la protase, Al- 'anbārī avance l'argument suivant : L'apodose vient après la protase car la condition est la cause, alors que la réponse à la condition est sa conséquence. Et d'un point de vue chronologique et logique, la conséquence ne peut jamais précéder la cause ²⁵⁶. Prenons les deux exemples suivants :

26 'in 'aškur-ka tu 'ṭi-nī

si je remercie-toi tu donnes-moi

Si je te remercie, tu me donneras [telle chose].

27 'in tu 'ṭi-nī 'aškur-ka

si tu donnes-moi je remercie-toi

Si tu me donnes [telle chose], je te remercierai.

L'exemple 26 ne peut rendre le sens exprimé par l'exemple 27 car dans l'exemple 26, l'action exprimée dans la protase est la conséquence, alors que l'action exprimée dans l'apodose est la cause. Cela veut dire que, dans l'exemple 26, la conséquence a précédé la cause d'un point de vue logique et chronologique, ce qui est impossible. Nous déduisons à partir de ces deux exemples que puisque l'apodose doit se situer après la protase, l'élément régi par le verbe de l'apodose

²⁵⁶ Al- 'anbārī, II, 627.

doit également se situer après la protase car d'après la théorie de rection, l'élément régi suit l'élément recteur.

2.L'explication du mode indicatif du verbe de l'apodose

Pour défendre leur thèse selon laquelle le verbe de l'apodose peut être au mode indicatif, les Kouffites se sont basés sur le vers poétique exprimé dans l'exemple 20 de ce chapitre. Al-'anbārī commente ce choix et rajoute que l'élément *tusra 'u* dans le vers poétique est le prédicat de 'inna et que cet élément a été postposé pour des contraintes métriques. Selon lui, dans un poème les éléments d'une phrase peuvent être soit antéposés soit postposés pour des contraintes métriques, mais aussi pour conserver la même rime dans tout le poème ; c'est pourquoi le vers poétique ne peut être une référence afin de déduire des théories grammaticales²⁵⁷. Comme nous l'avons mentionné précédemment, les Kouffites considèrent que la réponse à la condition, doit à l'origine se situer avant la condition et que le verbe de l'apodose se met à l'indicatif quel que soit sa position dans la phrase hypothétique. Ils citent plusieurs exemples, dont le vers suivant :

28 *wa-'in 'atā-hu ḥalīlun yawma masġabatin*

et-si il est venu-lui nécessaireux jour disette

yaqūlu lā ġā'ibun mālī wa-lā ḥarimu

il dit (ind) non absent argent-moi et-non interdit

Si un nécessaireux venait vers lui, par temps de disette il lui dirait, mes biens sont disponibles et tu n'en seras pas privé.

Pour plus d'explications, considérons cet exemple :

29 *yaqūlu 'in 'atā-hu ḥalīlun yawma masġabatin*

il dit si il est venu-lui nécessaireux jour disette

²⁵⁷ Al-'anbārī, II, 623.

Si un nécessaire venait vers lui par temps de disette il lui dirait...

Nous remarquons que, dans le vers poétique cité dans l'exemple 28, le verbe *yaqūlu* est au mode indicatif car le poète, selon les Kouffites, a supposé que cet élément est antéposé tel qu'expliqué dans l'exemple 29, autrement ce verbe n'aurait pas pris le mode indicatif. Toujours dans l'exemple 28, Al-'anbārī commente l'utilisation du mode indicatif dans le verbe *yaqūlu* et ajoute que cet usage n'est pas dû à la postposition de ce verbe²⁵⁸. Selon ce grammairien, le verbe de l'apodose *yaqūlu* prend le mode indicatif car le verbe de la protase '*atā* est à l'accompli, celui de la réponse devrait prendre le mode indicatif comme dans l'exemple type :

30 *'in qumta* *'aqūmu*

si tu t'es levé je me lève (ind)

Si tu te lèves je me lèverai.

Dans cet exemple, le mode apocopé n'apparaît pas dans le verbe de la protase, le verbe de l'apodose garde son mode indicatif initial. Ce même verbe prend alors le mode indicatif d'un point de vue morphologique, mais d'un point de vue sémantique il a le sens d'un verbe à l'apocopé. Prenons les deux exemples suivants:

31 *yaġfiru* *llāhu li-zaydin*

il pardonne (ind) le-Dieu pour-Zayd

Qu' Allāh pardonne à Zayd.

32 *li-yaġfiri* *llāhu li zaydin*

pour-il pardonne (app) le-Dieu pour-Zayd

Qu' Allāh pardonne à Zayd.

Nous constatons que, dans l'exemple 31, le verbe *yaġfiru* est au mode indicatif, alors qu'il exprime un énoncé rogatif qui est une prière. Soulignons que

²⁵⁸ Al-'anbārī, II, 625.

l'énoncé rogatif doit normalement être exprimé par un verbe à l'apocopé, voir l'exemple 32. Reprenons le vers poétique suivant :

33 *yā 'aqra'u bna ḥābisin yā 'aqra'u*

Oh Aqraa Ibn Habis oh Aqraa

'inna-ka 'in yuṣra' 'aḥū-ka tuṣra'u

certes-toi si il est assommé frère-toi tu es assommé

Oh ! Aqraa Ibn Habis, oh toi ! Certes si ton frère est assommé tu le seras à ton tour.

Nous remarquons que le verbe *yuṣra'*, dans cet exemple, est à la forme passive et au mode apocopé. Quant au verbe *tuṣra'u*, il est également à la forme passive mais prend le mode indicatif au lieu du mode apocopé, afin de garder la rime du vers qui a précédé celui illustré par cet exemple. Les grammairiens ont divergé quant à l'explication du mode indicatif du verbe *tuṣra'u*. Sībawayhi considère que *tuṣra'u* est le prédicat de *'inna* la corroborative. Selon lui, dans le vers poétique l'élément *tuṣra'u* est postposé alors qu'il devait précéder la particule de condition, auquel cas le vers aurait été :

34 *'inna-ka tuṣra'u 'in yuṣra' 'aḥū-ka*

certes-toi tu es assommé si il est assommé frère-toi

Certes tu seras assommé si ton frère est assommé avant toi.

Sībawayhi ajoute que, dans la phrase susmentionnée, la réponse à la condition est supprimée et que nous pouvons la déduire à partir du contexte²⁵⁹. Prenons les trois exemples suivants :

²⁵⁹ Al- 'anbārī, II, 624.

35 'in 'atayta-nī 'ātī-ka

si tu es venu-moi je viens (ind)-toi

Si tu viens chez moi, je te rendrai visite.

36 'ātī-ka 'in 'atayta-nī

je viens (ind)-toi si tu es venu-moi

Je te rendrai visite si tu viens chez moi.

37* 'in ta'ti-nī 'ātī-ka

si tu viens (app)-moi je viens (ind)-toi

pour: Si tu viens chez moi, je te rendrai visite.

Afin de bien illustrer son idée, ce grammairien considère que, d'un point de vue grammatical, l'exemple 35 qui correspond à l'origine à l'exemple 36 est correct. Cependant, l'exemple 37 est incorrect, car la particule de condition 'in doit mettre les deux verbes de la phrase hypothétique à l'apocopé. A partir des propos de Sībawayhi, nous déduisons que, dans une phrase hypothétique, si le verbe de la protase est à l'accompli, le verbe de l'apodose peut prendre le mode indicatif comme dans l'exemple 35. Néanmoins, si le verbe de la protase est au mode apocopé et celui de l'apodose est au mode indicatif, cela est considéré comme agrammatical, à l'instar de l'exemple 37. En effet, si la particule de condition met le verbe de la protase à l'apocopé, elle doit assigner ce même mode (l'apocopé) au verbe de l'apodose. Toutefois, nous pouvons trouver dans certains vers poétiques le verbe de la protase à l'apocopé et celui de l'apodose à l'indicatif.

Cet usage est autorisé pour des contraintes métriques. Le verbe à l'indicatif n'est pas la réponse à la condition, mais un élément postposé qui nous renvoie au sens de cette réponse. Revenons au vers poétique cité précédemment :

38 *yā 'aqra'u bna ḥābisin yā 'aqra'u*

Oh Aqraa Ibn Habis oh Aqraa

'inna-ka 'in yuṣra' 'aḥū-ka tuṣra'u

certes-toi si il est assommé frère-toi tu es assommé

Oh ! Aqraa Ibn Habis, oh toi ! Certes si ton frère est assommé, tu le seras à ton tour.

Al-Mubarrad a un point de vue différent quant à l'interprétation du mode indicatif du verbe *tuṣra'u*. Selon lui, cet élément postposé est l'apodose de la phrase hypothétique. Ainsi, il évoque deux éléments sous-jacents qui sont *fā' al-ḡawāb* et le pronom personnel *'anta*²⁶⁰. Ce pronom personnel est le thème, et le verbe à l'indicatif *tuṣra'u* est le prédicat. Nous obtenons ainsi :

39 *'inna-ka 'in yuṣra' 'aḥū-ka fa-'anta tuṣra'u*

certes-toi si il est assommé frère-toi alors-toi tu es assommé

Certes, si ton frère est assommé, tu le seras toi aussi.

Dans cette exemple, la phrase nominale *'anta tuṣra'u* est dans une position régie à l'apocopé car elle constitue l'apodose d'une phrase hypothétique introduite par *'in*. Quant à la phrase hypothétique *'in yuṣra' 'aḥū-ka fa-'anta tuṣra'u*, celle-ci est dans une position régie au nominatif du fait de sa fonction grammaticale. Cette phrase est le prédicat de *'inna*. Selon la thèse d'Al-Mubarrad, l'élément *tuṣra'u* a été postposé pour des contraintes métriques, sa position initiale précède la particule de condition. Quant à la réponse à la condition, elle se laisse déduire à partir du contexte.

Nous obtenons ainsi :

40 *'inna-ka tuṣra'u 'in yuṣra' 'aḥū-ka*

certes-toi tu es assommé si il est assommé frère-toi

²⁶⁰ Al- 'anbārī, II, 624.

Certes, si ton frère est assommé, tu le seras toi aussi.

Selon al-Mubarrad, se présente rarement le cas d'une phrase hypothétique où le verbe de la protase est à l'apocopé et celui de l'apodose est à l'indicatif. En effet, la particule de condition, lorsqu'elle met le verbe de la protase à l'apocopé doit assigner ce même mode au verbe de l'apodose. Dans le cas où le verbe de la protase prend le mode apocopé et celui de l'apodose le mode indicatif Al-Mubarrad explique cet usage par l'ellipse de *fā' al-ġawāb* qui introduit la réponse à la condition²⁶¹. Reprenons l'exemple suivant :

41 *wa-'in 'atā-hu ḥalīlun yawma masġabatin*

et-si il est venu-lui nécessaireux jour disette

yaqūlu lā ġā'ibun māli wa-lā ḥarimu

il dit (ind) non absent argent-moi et-non interdit

Si un nécessaireux venait vers lui, par temps de disette, il lui dirait : « Mes biens sont disponibles et tu n'en seras pas privé ».

Dans ce vers poétique l'élément qui a suscité la divergence des grammairiens est le verbe *yaqūlu*. En effet, ce verbe a pris le mode indicatif alors qu'il était situé après la particule de condition *'in* et le verbe à l'accompli *'atā*. L'explication du mode indicatif du verbe *yaqūlu* a fait l'objet d'une controverse entre les grammairiens kouffites d'une part, et les Bassorites d'autre part, voire entre les grammairiens de l'école bassorite elle-même. Sībawayhi considère que le verbe *yaqūlu* n'est pas une réponse à la condition, mais un élément postposé qui nous renvoie au sens de cette réponse²⁶². Selon Sībawayhi le vers poétique est à l'origine :

²⁶¹ Al- 'anbārī, II, 625.

²⁶² Al- 'anbārī, II, 625.

42 *yaqūlu lā ġā'ibun mālī wa-lā ḥarimu*

il dit (ind) non absent argent-moi et-non interdit

'in 'atā-hu ḥalīlun yawma masġabatin

si il est venu-lui nécessaireux jour disette

Si un nécessaireux venait vers lui, par temps de disette, il lui dirait : « mes biens sont disponibles et tu n'en seras pas privé ».

Quant à Al-Mubarrad, qui appartient à la même école que Sībawayhi (l'école bassorite), il avait un point de vue tout à fait différent. Il considère que l'élément *yaqūlu*, qui est un verbe à l'indicatif, est une réponse à la condition, et que cet élément est à l'origine introduit par *fā' al-ġawāb*, mais *al-fā'* a été supprimée²⁶³. Selon al Mubarrad, si *al-fā'* avait été maintenue, le vers poétique aurait été :

43 *wa-'in 'atā-hu ḥalīlun yawma masġabatin*

et-si il est venu-lui nécessaireux jour disette

fa-huwa yaqūlu lā ġā'ibun mālī wa-lā ḥarimu

alors- lui il dit (ind) non absent argent-moi et-non interdit

Si un nécessaireux venait vers lui, par temps de disette, il lui dirait : « mes biens sont disponibles et tu n'en seras pas privé ».

Nous déduisons à partir de l'exemple 41 qu'Al-Mubarrad partage le point de vue des Kouffites et celui de 'abū Zayd²⁶⁴ au sujet de l'interprétation du

²⁶³ Al- 'anbārī, II, 625.

²⁶⁴ 'abū Zayd : Sa'īd Ibn 'aws 'Al-anṣārī, grammairien et lexicographe arabe de l'école de Baṣra. Il était originaire de la tribu médinoise des Ḥazraġ. Elève de 'abū 'amr Ibn Al-'Alā'. Contemporain de 'abū 'ubayda et Al-'aṣma'ī, il est considéré comme supérieur à eux en grammaire, mais parmi ses nombreux traités, deux seulement ont survécu : *Kitāb al-maṭar*, recueil d'expressions arabes relatives à la pluie et *Kitāb al-nawādir fī al-luġa*, recueil de poésies rares et de tournures isolées. Voir Encyclopédie de l'Islam, I, 172.

mode indicatif du verbe de l'apodose. Pour l'exemple 41 Ibn Ya'īs a exposé l'avis de Sībawayhi qui parle d'antéposition (42) et celui d'Al-Mubarrad qui évoque la suppression de *fā' al-ġawāb* (43). En effet, son avis appuie l'hypothèse d'Al-Mubarrad. Cependant toujours selon Ibn Ya'īs l'hypothèse de Sībawayhi est inconcevable.

III. *law-lā*

law-lā est composé de la particule *law* qui exprime *al-imtinā'* et de la particule *lā* indiquant la négation. Nous étudierons dans un premier temps si *law-lā* est suivie d'un pronom personnel ou d'un pronom affixe. Dans un second temps, nous exposerons les différents avis des grammariens quant à l'élément recteur du nom se situant après *law-lā*.

1. *law-lā* est-elle suivie d'un pronom personnel ou d'un pronom affixe ?

Les Kouffites défendent l'idée selon laquelle le pronom affixe dans *law-lā-ya* et *law-lā-ka* est dans une position régie au nominatif. Al-'aḥfaš, de l'école bassorite, partage le même point de vue, alors que les partisans de son école affirment que ce pronom affixe est dans une position régie au génitif. Quant à Al-Mubarrad, il ne permet pas l'emploi d'un pronom affixe attaché à *law-lā*. Ainsi, selon lui nous ne pouvons dire *law-lā-ya* et *law-lā-ka*, mais plutôt : *law-lā 'anā* et *law-lā 'anta*²⁶⁵ et ce conformément à l'usage coranique qui s'illustre à partir de l'exemple suivant :

44 *law-lā 'antum la-kunnā mu'minīna* (Coran, XXXIV, 31)

si-non vous certes-nous avons été croyants

Sans vous, nous aurions été des croyants. (traduction de Blachère)

²⁶⁵ Al- 'anbārī, II, 687.

Les Kouffites expliquent la position régie au nominatif qu'ils ont attribué au pronom affixe attaché à *law-lā* comme suit : *law-lā* est suivie d'un nom qu'elle régit et auquel elle assigne le cas nominatif. Si cet élément est remplacé par un pronom affixe, celui-ci sera dans une position régie au nominatif. Ce pronom affixe remplace le nom qui suit *law-lā*. Ce nom est toujours au cas nominatif même selon l'école bassorite qui lui attribue la fonction *mubtada'*. Les Kouffites ajoutent que si le pronom affixe attaché à *law-lā* avait été dans une position régie au génitif, *law-lā* aurait été suivie d'un nom au cas génitif. En effet, dans la tradition grammaticale arabe si une particule met le pronom affixe rattaché à elle dans une position régie au génitif, cette même particule doit assigner au nom qui la suit la même marque casuelle du pronom affixe, et nous aurons trouvé dans la poésie et la prose classiques des exemples où *law-lā* serait suivie d'un nom au génitif. Pour mieux illustrer l'idée des Kouffites selon laquelle le pronom affixe rattaché à *law-lā* est dans une position régie au nominatif examinons les exemples suivants :

45 *'akramtu-ka*

j'ai honoré-toi

Je t'ai honoré.

46 *marartu bi-ka*

je suis passé par-toi

Je me suis rendu chez toi.

47 *qumnā*

nous nous sommes levés

Nous nous sommes levés.

48 *'akrama-nā*

a honoré-nous

Il nous a honorés.

49 *marra bi-nā*

il est passé par-nous

Il s'est rendu chez nous.

Nous constatons que les pronoms affixes *ka* et *nā* sont dans une position régie à l'accusatif dans les exemples respectifs 45 et 48, et dans une position régie au génitif dans les exemples 46 et 49. De plus, nous remarquons que le pronom affixe *nā* occupe une position régie au nominatif dans l'exemple 47. Ainsi, un même pronom affixe peut être soit dans une position régie à l'accusatif, soit dans une position régie au génitif. Par ailleurs, le pronom affixe *nā* peut même être dans l'une des trois positions casuelles. A partir de cette démonstration nous déduisons que le pronom affixe *ka* rattaché à *law-lā* peut remplacer le pronom personnel 'anta et se met ainsi dans une position régie au nominatif. Quant aux Bassorites, ils affirment que le pronom affixe attaché à *law-lā* est dans une position régie au génitif, car selon eux les pronoms affixes *ya*, et *ka*, par exemple, ne sont pas une marque du nominatif. Al- 'anbārī réfute cette idée, et cite le cas opposé où la marque du nominatif peut être dans une position régie au génitif.²⁶⁶

50 *mā 'anā ka-'anta*

non moi comme-toi

Je ne suis pas comme toi.

Le pronom personnel 'anta indique le nominatif .Or dans cet exemple, ce pronom est dans une position régie au génitif car il est précédé de la particule *kāf al-tašbīh*. Al- 'anbārī ajoute que *law-lā* n'est pas une particule qui met le nom qui la suit au cas génitif, car ce sont les prépositions qui assignent le cas génitif au nom qui les suit. De plus, ces prépositions viennent généralement, soit pour compléter le sens d'un verbe, soit pour établir une relation prédicative entre le thème et le propos ; ce qui n'est pas le cas de *law-lā*. Par ailleurs, Al- 'anbārī réfute le point de vue d'Al-Mubarrad selon lequel il est impossible qu'un pronom affixe s'attache à la particule *law-lā*. Afin de justifier sa position, Al- 'anbārī s'appuie sur de nombreux exemples tirés de la poésie et de la prose classiques dans lesquels *law-lā* est suivie d'un pronom affixe²⁶⁷.

51 *'awmat bi-'aynay-hā mina l-hawdaġi*

²⁶⁶ Al- 'anbārī, II, 690.

²⁶⁷ Al- 'anbārī, II, 690.

elle a fait signe par-yeux-elle de le-howdah
law-lā-ka hādā l-‘āma lam ‘ahġuġi
 si-non-toi ceci le-an non je pèlerine (app)

De son howdah elle a fait un signe de l’œil. Si ce n’avait été pas toi, je ne serais pas partie en pèlerinage cette année.

Notons bien que d’une manière générale, le pronom affixe est soit dans une position régie à l’accusatif, soit dans une position régie au génitif, alors que le pronom personnel est souvent dans une position régie au nominatif. Il est toutefois intéressant de signaler que la plupart des grammairiens arabes classiques considèrent que *law-lā* est *ḥarf ibtidā’* généralement suivi soit d’un nom au nominatif soit d’un pronom personnel. Quelques grammairiens font l’exception en affirmant que *law-lā* peut être suivie d’un pronom affixe et ce conformément à l’usage des Arabes qui constitue une référence en la matière. Al-Sīrāfī reproche à Al-Mubarrad le fait qu’il n’ait pas pris en considération les vers de poème cités par les grammairiens faisant l’unanimité des Arabes quant à l’emploi d’un pronom affixe rattaché à *law-lā*²⁶⁸. Selon quelques grammairiens, Al-Mubarrad refuse d’attribuer aux Arabes les vers poétiques dans lesquels le pronom affixe est rattaché à *law-lā* ; pourtant ces vers ont été évoqués par les plus grands orateurs et Al-Mubarrad lui-même les a cités dans son œuvre Al-Kāmil²⁶⁹. Quant aux grammairiens qui ont autorisé l’emploi d’un pronom affixe rattaché à *law-lā*, ils ont divergé au sujet de la fonction grammaticale de ce pronom. Sībawayhi attribue au pronom affixe rattaché à *law-lā* une position régie au génitif. Selon lui, *law-lā* est *ḥarf ġarr* uniquement dans ce cas. Cet avis est partagé par Al-Ḥalīl. Plus tard, les Bassorites adopteront le même point de vue. En effet, Sībawayhi affirme que, quand *law-lā* est suivie d’un nom au nominatif ou d’un pronom personnel, il s’agit de *ḥarf ibtidā’*, cependant elle se transforme en *ḥarf ġarr* lorsqu’elle est suivie d’un pronom affixe²⁷⁰. Quant à Al-‘aḥfaš et Al-Farrā’, ils pensent que le pronom affixe rattaché à *law-lā* est dans une position régie au nominatif car il occupe la fonction *mubtada’* et que *law-lā* ne peut être que *ḥarf ibtidā’*. Ils justifient leur point de vue par l’usage des Arabes qui ont employé un pronom affixe dans une position régie

²⁶⁸ Al-‘anbārī, II, 691.

²⁶⁹ Al-Kāmil est une œuvre qui regroupe de la prose, de la poésie, des proverbes, des sentences, des épîtres et des récits prophétiques. Voir Al-‘anbārī, II, 691.

²⁷⁰ Al-‘anbārī, II, 692.

au nominatif et un pronom personnel dans une position régie au génitif²⁷¹, tel est le cas dans l'exemple suivant :

52 mā 'anā ka-'anta wa-lā 'anta ka-'anā
non moi comme-toi et-non toi comme-moi
Je ne suis pas comme toi et tu n'es pas comme moi.

Selon Al-Kisā'ī²⁷², quand *law-là* est suivie d'un nom, ce dernier prend le cas nominatif car il est le sujet d'un verbe sous-jacent qui se laisse comprendre à partir du contexte. Selon lui encore, *law-là* doit être toujours suivie d'un verbe sous-jacent. Quant à l'emploi d'un pronom affixe rattaché à *law-là*, le point de vue d'Al-Kisā'ī reste indéterminé. Toutefois, Ibn Ya'īs a déduit, en observant l'hypothèse d'Al-Kisā'ī, que *law-là* doit être suivie d'un pronom personnel. Al-Kisā'ī suppose la présence d'un verbe qui régie le nom se situant après *law-là* en lui assignant le cas nominatif. Ibn Ya'īs l'interprète de la manière suivante : Etant donné que le verbe n'apparaît pas dans l'énoncé après *law-là*, son sens peut être repris soit par un nom au nominatif soit par un pronom personnel. Il est intéressant de signaler que le point de vue nuancé d'Al-Kisā'ī laisse comprendre que l'emploi d'un pronom affixe attaché à *law-là* demeure possible, tel est l'avis d'Al-'ahfaš et Al-Farrā'²⁷³. La seule divergence notée entre ces grammairiens réside dans la rectio du pronom affixe rattaché à *law-là*. Al-'ahfaš et Al-Farrā' suggèrent que l'élément recteur de ce pronom affixe est *al-ibtidā'* car *law-là*, est *ḥarf ibtidā'*. Selon Al-

²⁷¹ Al-'anbārī, II, 692.

²⁷² Al-Kisā'ī : 'abū Al-Ḥasan 'aliy Ibn Ḥamza Ibn 'abd Allāh Ibn Bahman Ibn Fayrūz, célèbre philologue et lecteur de *qur'ān* (vers 119-89/737-805). Même si, dans ses discussions et ses recherches, Al-Kisā'ī employait la méthode analogique (« *qiyās* ») générale, il faisait place, dans ses savantes observations, aux formes anormales offertes par le langage courant c'est-à-dire le dialecte ; il avait soin de ne pas faire entrer de force dans un système ces anomalies, ces exceptions et ces déviations. De cette façon, il nous a conservé, ainsi que ceux qui ont suivi sa méthode, des vestiges de la langue de tous les jours qui, n'étant pas reconnus par d'autres savants, étaient par conséquent dissimulés et supprimés. Trois ou quatre générations plus tard, le traitement plus indépendant de la langue arabe par Al-Kisā'ī et son élève Al-Farrā' est devenu sans délai la méthode de l'école grammaticale de Kūfa ; lui et son maître Al-Ru'āsī sont entrés dans l'histoire de la philologie arabe comme les vrais fondateurs de cette école. Voir Encyclopédie de l'Islam, V, 171.

²⁷³ Al-'anbārī, II, 692.

Kisā'ī l'élément recteur de ce pronom affixe est le verbe, car *law-lā* précède toujours un verbe apparent ou sous-jacent²⁷⁴. L'emploi d'un pronom personnel après *law-lā* est très fréquent en arabe, tel est le cas dans le verset coranique ci-dessous. Cet usage, selon les grammairiens arabes classiques, montre l'éloquence des propos du locuteur.

53 *law-lā 'antum la-kunnā mu'minīna* (Coran, XXXIV, 31)

si-non vous certes-nous avons été croyants

Sans vous, nous aurions été des croyants. (traduction de Blachère)

Toutefois, il est intéressant de signaler que même si le Coran ne cite pas de versets où *law-lā* est suivie d'un pronom affixe, cet usage n'est pas interdit par la tradition grammaticale arabe.

2. L'élément recteur du nom se situant après *law-lā*

Les Kouffites affirment que *law-lā* régit le nom qui la suit en lui assignant le cas nominatif contrairement aux Bassorites qui pensent que le nom qui se situe après *law-lā* prend le cas nominatif puisqu'il occupe selon eux la fonction *mubtada'*. Les Kouffites justifient leur position en disant que *law-lā* met le nom qui la suit au cas nominatif car elle remplace le verbe omis qui aurait régit son sujet en lui assignant le cas nominatif. En effet, l'exemple 54 revient à dire l'exemple 55.

54 *law-lā zaydun la-'akramtu-ka*

si-non Zayd certes-j'ai honoré-toi

S'il n'y avait pas Zayd, je t'aurais honoré.

55 *law lam yamna'-nī zaydun min 'ikrāmi-ka*

si non il empêche(app)-moi Zayd de fait d'honorer-toi

la-'akramtu-ka

²⁷⁴ Al- 'anbārī, II, 693.

certes-j'ai honoré-toi

S'il n'y avait pas Zayd, je t'aurais honoré.

Le verbe figurant dans l'exemple 55 a été supprimé dans l'exemple 54 afin d'alléger l'énoncé. Ce verbe a été remplacé par la particule *lā* qui a été annexée à *law* de façon à former une seule particule. Afin de bien illustrer leur raisonnement, les Kouffites se basent sur de nombreux exemples tirés de la poésie et de la prose classiques dans lesquelles le verbe à la forme négative a été remplacé par la particule *lā*. Parmi ces exemples nous pouvons citer ce qui suit :

56 *man sallama 'alay-ka fa-sallim 'alay-hi*
qui il a salué sur-toi alors-salue sur-lui
wa-man lā fa-lā ta'ba' bi-hi
et-qui non alors-non prête attention par-lui
Salue celui qui te salue et ignore celui qui ne le fait pas.

57 *man sallama 'alay-ka fa-sallim 'alay-hi*
qui il a salué sur-toi alors-salue sur-lui
wa-man lā yusallim 'alay-ka fa-lā ta'ba' bi-hi
et-qui non il salue sur-toi alors-non prête attention par-lui
Salue celui qui te salue et ignore celui qui ne le fait pas.

D'après cet exemple, qui n'en n'est qu'un parmi tant d'autres, nous remarquons que l'ellipse est un phénomène très fréquent chez les Arabes : soit parce que le contexte permet de dégager le sens de l'élément omis, soit pour éviter la répétition. Nous déduisons ainsi qu'il y a un verbe supprimé après *law-lā*, celle-ci permet de rendre le sens de ce verbe. Le nom qui vient après *law-lā* est alors *marfū'*, c'est cette particule qui le régit en lui assignant le cas nominatif. Rappelons que les Kouffites soutiennent que le nom venant après *law-lā* prend la marque d'*al-raf'* non pas parce qu'il occupe la fonction *mubtada'*, mais parce qu'il est régi par la particule *law-lā* qui lui assigne le cas nominatif. Afin de justifier leur idée, ils avancent l'argument suivant : *law-lā* est toujours suivie de la particule '*anna* et si le nom après *law-lā* avait la fonction *mubtada'*, *law-lā* aurait été suivie de la

particule *'inna*. Or, cet usage est agrammatical. Considérons les deux exemples suivants :

58 *law-lā 'anna zaydan dāhibun la-'akramtu-ka*

si-non certes Zayd partant certes-j'ai honoré-toi

Si Zayd n'était pas parti, je t'aurais honoré.

59* *law-lā 'inna zaydan dāhibun la-'akramtu-ka*

si-non certes Zayd partant certes-j'ai honoré-toi

pour :Si Zayd n'était pas parti, je t'aurais honoré.

L'exemple 59, qui est inacceptable, illustre bien l'idée des Kouffites. Quant aux Bassorites, ils affirment que le nom qui vient après *law-lā* prend le cas nominatif vu qu'il occupe la fonction *mubtada'*. Selon eux, *law-lā* n'a pas d'effet de rection sur le nom qui la suit. En effet, pour que la particule puisse être un élément recteur, elle doit précéder soit le nom, soit le verbe, alors que *law-lā* ne précède pas uniquement des noms, mais aussi des verbes. Observons l'exemple suivant :

60 *qālat 'umāmatu lammā ḡi'tu zā'ira-hā*

Elle a dit Oumama l'orsque je suis venue moi visiteur-elle

hallā ramayta bi-ba'di l-'ashumi s-sūdi

avoir l'obligeance de tu as lancé par-quelques les-flèches les-noirs

lā darra darru-ki ;'innī qad ramaytu-hum

non il a cru bien-toi certes-moi déjà j'ai lancé-eux

law-lā ḥudidtu wa-lā 'uḍrā li-maḥdūdi

si-non je suis limité et-non excuse à-limité

Quand je lui ai rendu visite, Oumama a dit : « aurais-tu eu l'obligeance de leur lancer des critiques? »

Que tes actes et tes biens ne soient pas bénis, je leur ai bel et bien répondu même si on m'en avait empêché, à tout prix je l'aurais fait.

A partir de cet exemple, nous constatons que *law-lā* a été suivie d'un verbe ce qui prouve qu'elle ne précède pas uniquement les noms. *law-lā* n'est donc pas un élément recteur, le nom qui la suit prend le cas nominatif car il occupe simplement la fonction *mubtada'*. Pour bien illustrer leur idée, les Bassorites avancent les deux exemples suivants :

61 *law-lā zaydun la-'akramtu-ka*

si-non Zayd certes-j'ai honoré-toi

S'il n'y avait pas Zayd, je t'aurais honoré.

62 *law lam yamna'-nī zaydun la-'akramtu-ka*

si non il empêche(app)-moi Zayd certes-j'ai honoré-toi

S'il n'y avait pas Zayd, je t'aurais honoré.

Selon les Bassorites, ces deux exemples veulent dire la même chose. *Zaydun* dans le premier exemple est un nom auquel nous avons assigné une négation. Si nous coordonnons un autre nom à *Zaydun*, ce nom devrait être précédé de *lām al-nafy*, cependant, dans le cas de *law-lā*, cet usage est agrammatical comme l'illustre l'exemple suivant:

63 *law-lā 'ahū-ka wa-lā 'abū-ka*

si-non frère-toi et-non père-toi

pour : s'il n'y avait ni ton frère ni ton père,...

Les Bassorites expliquent que *law-lā* ne régit pas le nom qui la suit en lui assignant le cas nominatif. En effet, selon eux, si *law-lā* régissait le nom qui la suit, elle lui assignerait la négation et si ce nom était un élément d'une relation de coordination, le deuxième nom devrait être précédé de *lām al-nafy*. Or il est impossible d'employer *lām al-nafy* devant un nom coordonné à un autre nom précédé de *law-lā*, ils concluent donc que *law-lā* ne peut régir le nom qui la suit,

contrairement à ce que soutiennent les Kouffites. Al-'anbārī partage le point de vue des Kouffites et critique la thèse des Bassorites²⁷⁵. Selon lui, pour qu'une particule soit un élément recteur il faut qu'elle précède soit le nom soit le verbe. Or, *law-lā* est une particule qui ne précède que le nom. Elle a donc un effet de rection. A ce propos, il réfute l'idée des Bassorites selon laquelle *law-lā* peut également précéder le verbe et reprend l'exemple cité par ces derniers.

64 *law-lā ḥudidtu*

si-non je suis limité

Même si on m'en avait empêché,...

65 *law-lā zaydun la-'akramtu-ka*

si-non Zayd certes-j'ai honoré-toi

S'il n'y avait pas Zayd, je t'aurais honoré.

Il ajoute que *law-lā* dans l'exemple 64 n'est pas la même que *law-lā* dans l'exemple 65. En effet, *law-lā* dans le deuxième exemple est une seule particule composée de deux éléments. Cependant, dans le premier exemple *law* garde sa fonction première qui est *ḥarfu mtinā'in li-mtinā'* et *lā* est une particule de négation qui précède un verbe à l'accompli. Dans cet usage, *lā* a la même fonction que *lam*, mais celle-ci met le verbe qui la suit à l'inaccompli apocopé. L'emploi de la particule de négation *lā*, suivie d'un verbe à l'accompli, dans le sens de *lam* peut s'illustrer par le verset coranique suivant :

66 *fa-lā qtaḥama l-'aqabata* (Coran, XC, 11)

alors-non il a affronté la- montée

[Pourtant], il ne s'est nullement engagé dans la Voie Ascendante? (traduction de Blachère)

law-lā dans l'exemple 64 n'est pas la particule à propos de laquelle les grammairiens ont divergé, car dans cet usage, il s'agit de deux particules distinctes.

²⁷⁵ Al-'anbārī, II, 75.

Nous déduisons alors que la particule *law-lā* ne précède que les noms et peut être ainsi un élément recteur. Selon les Bassorites, *law-lā* n'est pas un élément recteur car si elle régissait le nom qui la suit et si ce nom était coordonné à un autre élément, ce deuxième élément devrait être précédé de *lām al-nafy*. Or, cet usage est agrammatical. Al- 'anbārī rejette cette thèse et explique que *law-lā* est composée de deux particules exprimant *al-imtinā'* (*law*) et *al-ġahd* (*lā*), mais une fois ces deux particules fusionnées, la particule obtenue exprime un nouveau sens et dans ce cas, l'élément coordonné à l'élément qui suit *law-lā* ne peut être précédé de *lām al-nafy*²⁷⁶.

IV. La réponse à la condition

Les Bassorites et les Kouffites ont divergés au sujet de la réponse à la condition. Les Kouffites soutiennent l'idée selon laquelle la réponse à la condition peut être introduite par *al-wāw*, contrairement aux Bassorites. Ceux-ci présente une interprétation différente des exemples cités par les Kouffites en évoquant l'ellipse de la réponse à la condition dans les exemples en questions. Les avis des partisans de chaque école ainsi que les arguments qui ont avancé sur ce sujet seront détaillées dans cette séquence.

1. La réponse à la condition introduite par la particule *wāw al- 'atf*

Ibn Al-Sarrāġ affirme qu'il n'est pas admis d'employer *al-wāw* afin d'introduire une réponse à la condition²⁷⁷. Il s'appuie à ce propos sur la vie de Sībawayhi selon lequel seule la particule de coordination *al-fā'* est employé pour introduire une réponse à la condition, contrairement aux autres particules de coordination tels qu'*al-wāw* et *tumma*²⁷⁸. Il s'agit du point de vue de l'école bassorite. Cependant, l'école kouffite permet l'emploi d'*al-wāw* afin d'introduire une réponse à la condition. *al-wāw* dans ce cas est un surplus qui vient s'ajouter au début de la

²⁷⁶ Al- 'anbārī, II, 78.

²⁷⁷ Ibn Al-Sarrāġ, II, 187.

²⁷⁸ Sībawayhi, III, 63.

réponse à la condition. C'est pourquoi, les Kouffites pensent que *wāw al-'atf* est supplémentaire dans l'énoncé lorsqu'elle introduit une réponse à la condition. Al-'ahfaš et Al-Mubarrad de l'école bassorite partagent le même point de vue des Kouffites à propos de *wāw al-'atf*. Les Kouffites se basent sur de nombreux exemples tirés du Coran et de la poésie arabe classique dans lesquels *wāw al-'atf* peut être supprimée devant une réponse à la condition. Citons les deux exemples suivants :

67 *ḥattā 'idā ḡā' ū-hā wa-futaḥat*
 même quand ils sont venus-elle et- elle a été ouverte

'*abwābu-hā* (Coran, XXXIX, 73)

portes-elle

Quand enfin ils y arriveront, ses portes seront

ouvertes... (traduction de Blachère)

68 *ḥattā 'idā ḡā' ū-hā futaḥat 'abwābu-hā*
 même quand ils sont venus-elle elle a été ouverte portes-elle

Quand enfin ils y arriveront, ses portes seront ouvertes...

Nous remarquons qu'*al-wāw* dans l'exemple 67 est un élément supplémentaire car l'énoncé peut être dit autrement (68). Dans ce cas, *futaḥat 'abwābu-hā* est une réponse à la condition '*idā ḡā' ū-hā*. Contrairement aux Kouffites, les Bassorites affirment qu'*al-wāw* dans cet usage, n'est pas un élément supplémentaire bien au contraire elle vient pour accomplir un sens dans la phrase. Selon eux, *al-wāw* garde son sens originel, à savoir, *al-'atf*. Ils réfutent également, tous les exemples avancés par les Kouffites dans lesquels la réponse à la condition est précédée d'*al-wāw*. Ils ajoutent qu'*al-wāw* dans ces usages n'est pas supplémentaire mais un élément de coordination. Al-'anbārī se positionne plutôt du côté des Bassorites et affirme qu'*al-wāw* dans les exemples cités par les Kouffites n'est pas supplémentaire comme le prétendent ceux-ci mais il s'agit bien de *wāw al-'atf*. Pour mieux illustrer le point de vue d'Al-'anbārī nous reprenons l'exemple suivant :

69 *hattā 'idā ḡā' ū-hā wa-futaḥat*
même quand ils sont venus-elle et- elle a été ouverte

'abwābu-hā (Coran, XXXIX, 73)

portes-elle

Quand enfin ils y arriveront, ses portes seront

ouvertes... (traduction de Blachère)

Selon Al- 'anbārī : « al-wāwu fī quwli-hi wa-futaḥa-t 'abwābu-hā 'āṭifatun wa-laysa-t zā'ida »²⁷⁹. *futaḥa-t 'abwābu-hā* n'est pas la réponse à la condition introduite par *'idā*. En effet, la réponse est supprimée, mais nous pouvons la déduire à partir du contexte. Al-'anbārī suggère que *fāzū wa-na'imū* est l'apodose de l'énoncé conditionnel qui sera dit ainsi :

70 *hattā 'idā ḡā' ū-hā wa-futaḥat 'abwābu-hā*
même quand ils sont venus-elle et-elle a été ouverte portes-elles

fāzū wa-na'imū

ils ont vaincu et-ils ont joui

Quand enfin ils y arriveront et ses portes seront ouvertes, ils seront récompensés et ils jouiront des délices du paradis.

Partant du point de vue des Bassorites nous constatons que l'apodose a été supprimée dans le verset coranique susmentionné.

2. L'ellipse de la réponse à la condition

Il est intéressant de noter que la suppression de l'apodose est un phénomène très fréquent dans le Coran ainsi que dans la poésie arabe classique. Al- 'anbārī explique que la réponse à la condition peut être supprimée quand nous pouvons la déduire à partir du contexte. Cette suppression permet d'alléger l'énoncé²⁸⁰. Nous

²⁷⁹ Al- 'anbārī, II, 459.

²⁸⁰ Al- 'anbārī, II, 460.

déduisons alors que, dans certains énoncés hypothétiques, la réponse à la condition peut être supprimée. De nombreux exemples du parler des Arabes et du Coran font preuve de cet usage.

71 *wa-law-lā faḍlu llāhi ‘alay-kum wa-rahmatu-hu*

et-si-non grâce le-Dieu sur-vous et-miséricorde -lui

wa-’anna llāha ra’ūfun raḥīmun (Coran XXIV, 20)

et-certains le-Dieu clément miséricordieux

N’eussent été la faveur d’Allah envers vous et Sa miséricorde et [n’eût été] qu’Allah est indulgent et miséricordieux... (traduction de Blachère)

Notons bien que, dans ce verset coranique, l’apodose est supprimée et que nous pouvons la déduire à partir du contexte. Si nous faisons apparaître cette apodose, le verset sera dit comme suit :

72 *wa-law-lā faḍlu llāhi ‘alay-kum wa-rahmatu-hu wa-’anna llāha*

et-si-non grâce le-Dieu sur-vous et- miséricorde -lui et-certains le-Dieu

ra’ūfun raḥīmun la-faḍaḥa-kum bi-mā tartakibūna

clément miséricordieux certes-il a divulgué-vous par-que vous commettez

mina l-fāḥiṣati wa-la-’āḡala-kum bi-l-’uqūbati

de la turpitude et-certains-il s’est hâté-vous par-le-châtiment

N’eussent été la faveur d’Allah envers vous et Sa miséricorde et [n’eût été] qu’Allah est indulgent et miséricordieux, Il vous déshonorerait, en dévoilant les péchés que vous avez commis, et précipiterait votre châtement.

La suppression de la réponse à la condition permet non seulement d’alléger l’énoncé mais de le rendre plus éloquent. Si quelqu’un disait à son interlocuteur l’exemple 73, et qu’il se taise l’interlocuteur imaginerait toute sorte de punition, de mal, ou de torture. Si tous ces genres de châtement se représentaient à son esprit alors, sa peur s’accroîtrait et il ne saurait lequel de ces châtements éviter. En effet, cet usage est plus significatif, dans le sens où l’interlocuteur s’empêche de faire quoi que ce soit. Par contre, si quelqu’un disait à son

interlocuteur l'exemple 74, celui-ci ne pourrait s'attendre qu'à une seule punition, à savoir, le fait être battu. En effet, cet usage est moins significatif, du fait que l'interlocuteur s'apprête psychologiquement à cette punition.

73 *wa-llāhi la-'in qumtu 'ilay-ka*

par-le-Dieu certes-si je me suis levé à-toi

Par Dieu, si je venais vers toi,...

74 *wa-llāhi la-'in qumtu 'ilay-ka la-'aḍribanna-ka*

par-le-Dieu certes-si je me suis levé à-toi certes-je frappe(éne)-toi

Par Dieu, si je venais vers toi, je te frapperais.

Ainsi, dans l'exemple 75 la réponse à la condition est supprimée. Cet usage incite l'interlocuteur à rendre visite à son hôte le plus rapidement possible car il imaginera toutes sortes de bien qu'il pourrait avoir lors de cette visite. Toutefois, si quelqu'un disait à son interlocuteur l'exemple 76, celui-ci ne pourrait imaginer d'autre bien provenant de la part de son hôte que le dirham. En effet, le fait d'évoquer la réponse à la condition, dans l'exemple 76, est moins significatif car l'interlocuteur pourrait ne pas nécessiter le dirham ce qui ne l'incite pas à rendre visite à son hôte. Cependant, la suppression de la réponse à la condition dans l'exemple 75, laisse l'interlocuteur s'attendre à différents types de récompense ce qui le pousse ainsi à effectuer cette visite.

75 *wa-llāhi la-'in zurta-nī*

par-le-Dieu certes-si tu as visité-moi

Par Dieu, si tu me rendais visite,...

76 *wa-llāhi la-'in zurta-nī la-'u ṭiyanna-ka dirhaman*

par-le-Dieu certes-si tu as visité-moi certes-je donne(éne)-toi dirham

Par Dieu, si tu me rendais visite, je te donnerais un dirham.

Selon Al-'anbārī, la suppression de la réponse à la condition est un procédé fréquent chez les Arabes plus particulièrement quand il y a dans la phrase un

élément qui peut nous renvoyer au sens de la réponse. Prenons les deux exemples suivants :

77 *'anta zālimun 'in fa'alta ka-dā*

toi injuste si tu as fait comme-ce

Si tu faisais telle chose, tu serais injuste.

78 *'in fa'alta ka-dā zalamta*

si tu as fait comme-ce tu as opprimé

Si tu faisais telle chose, tu serais injuste.

Nous remarquons que, dans l'exemple 77, contrairement à l'exemple 78 la réponse à la condition *zalamta* est supprimée car le syntagme prédicatif *'anta zālimun* nous renvoie au sens de la réponse. Al-'anbārī signale que la tradition grammaticale arabe a souvent évoqué des exemples de phrases hypothétiques où la réponse à la condition est supprimée et que nous pouvons la déduire à partir du contexte.

V. L'élément recteur des composantes de l'énoncé conditionnel

Parmi les questions sur lesquelles ont porté les controverses entre les Bassorites et les Kouffites, nous citons la rection des éléments de l'énoncé conditionnel. En ce rapportant aux avis des deux écoles, nous nous interrogeons, dans cette partie, sur l'élément recteur du nom au nominatif se situant après la particule de condition *'in*. Nous nous penchons également sur l'identification de l'élément recteur du verbe de l'apodose, en se référant aux points de vue des grammairiens des deux écoles.

1. L'élément recteur du nom au nominatif se situant après *'in al-šarṭiyya*

Selon les Kouffites, quand la particule de condition *'in* est suivie d'un nom au cas nominatif tel que dans l'exemple 79, ce nom est le sujet du verbe qui lui succède. Les Kouffites n'ont pas supposé la présence d'un verbe entre la particule *'in* et le nom au nominatif, mais ils ont simplement évoqué l'idée d'antéposition du sujet au verbe. Quant aux Bassorites, ils affirment que si la particule de condition *'in* est suivie d'un nom au cas nominatif, ce nom est régi par un verbe sous-jacent qui le précède et qui se laisse déduire à partir du verbe apparent dans l'énoncé. Cette idée peut s'illustrer par l'exemple 86. Selon Al-'ahfaš, lorsque la particule de condition *'in* est suivie d'un nom *marfū'*, celui-ci prend le cas nominatif car il occupe la fonction *mubtada'*²⁸¹. L'exemple 79 permet d'illustrer cet usage.

79 *'in zaydun 'atā-nī 'āti-hi*

si Zayd il est venu-moi je viens-lui

Si Zayd venait chez moi, j'irais chez lui.

80 *'in 'atā-nī zaydun*

si il est venu-moi Zayd

Si Zayd venait chez-moi,...

Reprenons l'idée des Kouffites, ceux-ci, ont autorisé d'antéposer le sujet (l'élément régi) au verbe (l'élément recteur) après la particule de condition *'in*. Ils ont également autorisé le fait que la particule de condition *'in* régit le verbe de la protase bien qu'elle soit séparée de ce verbe par son sujet. Les Kouffites ont justifié leur position en affirmant que *'in* est la particule de *ġazā'* par excellence. Comme nous l'avons précédemment dit, lorsque la particule de condition *'in* est suivie d'un nom au cas nominatif, les Bassorites évoquent un verbe sous-jacent ; ce verbe prend place avant le nom sur lequel il agit en l'affectant au cas nominatif. En effet, les Bassorites supposent la présence d'un verbe entre la particule de *ġazm* et le nom car ils n'autorisent pas que cette particule soit séparée de son verbe par un nom. Ils interdisent également que le nom qui se situe après la particule de condition soit régi par le verbe qui le suit, car selon eux l'élément régi ne peut jamais précéder

²⁸¹ Al-'anbārī, II,616.

l'élément recteur. D'après les Bassorites, le nom qui se situe après la particule de *ġazm* ne peut être régi par le verbe qui le suit, alors il prend le cas nominatif sans élément recteur, or d'après la théorie de rection, cet usage est agrammatical. Afin de justifier le marquage casuel de ce nom, les Bassorites supposent la présence d'un verbe entre la particule de condition et le nom, ce verbe se laisse comprendre à partir du verbe apparent dans l'énoncé.

Al-'anbārī discute l'idée des Kouffites selon laquelle le sujet peut précéder son verbe après la particule de condition *'in* (ce qui n'est pas le cas des autres particules et des noms conditionnels) car celle-ci est la particule principale d'*al-ġazā'*. D'après ce grammairien, *'in* est certes la particule d'*al-ġazā'* par excellence. Toutefois, il n'admet pas que le sujet précède son verbe, même après la particule de condition *'in*, car cela implique l'antéposition de l'élément régi à l'élément recteur, or cet usage n'est pas autorisé par la théorie de rection, de plus nous n'en trouvons pas d'attestation dans le parler des Arabes²⁸². Al-'anbārī partage le point de vue des Bassorites en affirmant que le nom se situant après la particule de condition *'in*, lorsqu'il est au cas nominatif, est régi par un verbe sous-jacent que nous pouvons déduire à partir du verbe apparent dans l'énoncé. Toujours selon Al-'anbārī, comme *'in* est la particule principale d'*al-ġazā'*, elle peut précéder, contrairement aux autres particules et noms conditionnels, un nom au cas nominatif notamment quand celui-ci est suivi d'un verbe à l'accompli. D'après les Bassorites, ce nom est régi par un verbe sous-jacent qui lui assigne le cas nominatif, mais il n'est pas antéposé au verbe (son élément recteur) comme le prétendent les Kouffites. Al-'anbārī cite dans son ouvrage plusieurs exemples dans lesquels le nom conditionnel précède un nom au cas nominatif, celui-ci est suivi d'un verbe à l'apocopé. Il considère cet usage comme faible et non autorisé dans le parler des Arabes²⁸³.

Pour mieux illustrer cette idée, nous prenons le vers poétique suivant :

81 *ša'datun nābitatun fī ḥā'irin*

lance droite poussée dans plaine

²⁸² Al-'anbārī,II, 616.

²⁸³ Al-'anbārī,II, 618.

'ayna-mā r-rīḥu tumayyil-hā tami²⁸⁴

où-que le-vent elle incline-elle elle s'incline

Une lance droite plantée dans une plaine, là où le vent la pousse, elle penche.

Nous constatons que, dans le vers susmentionné, le poète a utilisé un nom au cas nominatif après 'ayna-mā. Ce nom est suivi d'un verbe régi par le nom conditionnel 'ayna-mā qui lui assigne le mode apocopé. D'après les grammairiens bassorites, r-rīḥu est le sujet d'un verbe sous-jacent qui est le verbe de la condition et que nous pouvons déduire à partir du verbe apparent dans le vers poétique. Evoquer un verbe sous-jacent provient de l'idée selon laquelle les particules et les noms conditionnels doivent être obligatoirement suivis d'un verbe et non pas d'un nom au cas nominatif ayant la fonction sujet. Seule la particule 'in peut précéder un nom au cas nominatif notamment quand celui-ci est suivi d'un verbe à l'accompli. Il convient de rappeler ici que les grammairiens ont divergé quant à l'élément recteur du nom au cas nominatif qui se situe après cette particule. Les noms conditionnels et les particules de condition autres que 'in, ne peuvent être suivis d'un nom au cas nominatif, en particulier quand celui-ci précède un verbe à l'apocopé régi par ces noms et ces particules en question. Cet usage ne peut être autorisé que pour des contraintes métriques. Al- 'anbārī commente l'idée d'Al- 'aḥfaš selon laquelle lorsque la particule de condition 'in est suivie d'un nom marfū', ce nom prend le cas nominatif car il occupe la fonction *mubtada'*. Il explique qu'afin d'exprimer une hypothèse, la particule de condition 'in nécessite uniquement un verbe sur lequel elle agit en l'affectant au mode apocopé²⁸⁵. De ce fait, nous ne pouvons attribuer la fonction *mubtada'* au nom au cas nominatif qui suit cette particule en question. En effet, *al-ibtidā'* donne *al-rafa'* au nom quand celui-ci occupe une position qui ne permet pas d'évoquer un verbe sous-jacent. D'une manière générale, *al-ibtidā'* signifie que le nom auquel il est attribué n'est précédé ni d'un élément apparent ni d'un élément sous-jacent dans l'énoncé. Ainsi, si nous

²⁸⁴ Dans ce vers le poète compare la taille d'une femme à une lance droite. Voir *Lisān al- 'arab*.

²⁸⁵ Al- 'anbārī, II, 620.

supposons la présence d'un verbe entre la particule de condition et le nom *marfū* ' qui la suit, il n'est plus possible, dans ce contexte, d'évoquer *al-ibtidā* ' qui met ce nom au cas nominatif. Enfin, Al-'anbārī met en cause le point de vue des Kouffites qui affirme que le nom après la circonstance *'idā* prend le cas nominatif car il occupe la fonction *mubtada* '. Il reprend l'exemple avancé par les Kouffites ci-dessous mentionné, et explique que *'idā* a une valeur conditionnelle, et que l'expression de la condition nécessite un verbe. Alors, il suppose également la présence d'un verbe entre la circonstance *'idā* et le nom *marfū* ' qui la suit et à qui, selon lui, il est impossible d'attribuer la fonction *mubtada* '.

82 *'idā s-samā'u nšaqqat* (Coran, LXXXIV, 1)

quand le-ciel elle s'est fissurée

Quand le ciel se déchirera, (traduction de Blachère)

2. L'élément recteur du verbe de la réponse à la condition

Les Kouffites affirment que le verbe de l'apodose prend le même mode que celui de la protase, à savoir l'apocopé. Ils expliquent cette parité formelle par le fait que le verbe de la réponse succède au verbe de la condition.

Quant aux Bassorites, ils ont divergé au sujet de l'élément recteur du verbe de l'apodose. La plupart ont considéré que la particule de condition agit sur le verbe de la protase ainsi que sur celui de l'apodose en les affectant au mode apocopé. Selon certains, la particule de condition et le verbe de la protase régissent tous les deux le verbe de l'apodose en lui assignant le mode apocopé. D'autres disent que la particule de condition met le verbe de la protase au mode apocopé, et que ce verbe agit, à son tour, sur celui de l'apodose en l'affectant au même mode.

Al-Māzinī²⁸⁶ a fait l'exception au sein de l'école bassorite en affirmant que le verbe de la réponse à la condition est *mabnī* (« infléchi »)²⁸⁷. Reprenons l'idée des Kouffites : Etant donné que le verbe de la protase est au mode apocopé, le verbe de l'apodose prend le même mode que lui du fait qu'il lui succède. Pour mieux expliquer leur point de vue, les Kouffites affirment que cette symétrie formelle est due d'une part, au fait que la réponse à la condition se situe juste après la condition et d'autre part, à la relation de corrélation entre les deux éléments de l'énoncé conditionnelle. En effet, cette interdépendance sémantique a engendré une parité formelle entre les deux verbes : de la protase et de l'apodose. Il est de même, dans quelques énoncés, quand deux noms se suivent le second prend le même marquage casuel que le premier, bien que ce marquage ne corresponde pas à sa fonction grammaticale. Les deux exemples suivants témoignent de cette conformité casuelle entre deux noms qui se suivent.

83 *lam yakuni llađīna kafarū min 'ahli l-kitābi wa-l-mušrikīna*

non il est(app) ceux ils ont mécru de gens le-livre et-les-associauteurs

munfakkīna ḥattā ta'atiya-hum l-bayyinatu (Coran, XCVIII, 1)

détachés jusqu'à elle vient (sub)-eux la-preuve

Ceux qui sont incroyables, Parmi les Détenteurs de l'Écriture et les

Associauteurs, ne se trouvaient point déliés jusqu'à ce que leur vint la

Preuve. (traduction de Blachère)

84 *ghuru ḍabbin ḥaribin*

terrier lézard ruiné

²⁸⁶ Al-Māzinī : 'abū 'uṭmān Bakr Ibn Muḥammad, philologue et lecteur du *qur'ān* d'Al-Baṣra. Al-Māzinī emprunte ses matériaux à 'abū Zayd Al-'anṣārī, 'abū Al-Ḥasan Al-'aḥfaṣ Al-'awsaṭ, Al-'aṣma'ī et 'abū 'ubayda. Parmi ses disciples, Al-Mubarrad doit être cité en premier lieu. Celui-ci le plaçait, immédiatement après Sībawayhi, parmi les grammairiens les plus savants. Rien n'a survécu des ouvrages supposés d'Al-Māzinī sur la grammaire, la lexicographie, et la métrique, ni de ses commentaires concernant le *Kitāb* de Sībawayhi et le *qur'ān*. Seul un texte, le *Kitāb al-taṣrīf* qui est un très important traité de morphologie, a été transmis en une *riwāya*, c'est-à-dire sous forme de notes de cours. Ce traité, divisé en 18 chapitres, a été étudié et travaillé par Ibn Ḡinnī sous la direction de son maître Al-Fārisī à Alep. Voir Encyclopédie de l'Islam, VI, 947.

²⁸⁷ Al-'anbārī, II, 602.

Un terrier de lézard ruiné.

Nous constatons que, dans l'exemple 83, le nom *mušrikāna* prend le cas génitif bien qu'il occupe la fonction sujet de *kāna*. Ce cas génitif s'explique par le fait que le nom *mušrikāna* succède au groupe nominal '*ahli l-kitābi* régi par la particule *min* qui lui assigne le cas génitif. Nous remarquons également que l'adjectif *ḥaribin* dans l'exemple 84 prend le cas génitif car il succède au nom *ḍabbin* annexé à *ḡuḥru* est régi au génitif. Cet adjectif devrait être au cas nominatif car il ne qualifie pas le nom *ḍabbin* mais qualifie plutôt le nom *ḡuḥru* qui est au cas nominatif. En se basant sur l'idée illustrée par les deux exemples susmentionnés les Kouffites, par analogie, appliquent ce même principe sur les énoncés hypothétiques. Ils expliquent que le verbe de l'apodose devrait, à l'origine, être au mode indicatif mais puisqu'il succède au verbe de la protase il prend le même mode que celui-ci, à savoir le mode apocopé. Il convient, toutefois, de noter que si le verbe de l'apodose est séparé de celui de la protase par *fā' al-ḡawāb* ou bien par '*idā*, il reprend le mode indicatif, comme le montrent les deux exemples suivants :

85 *fa-man* *yu'min* *bi-rabbi-hi* *fa-lā* *yaḥāfu*

alors-qui il croit(app) par-Seigneur-lui alors-non il craint(ind)

baḥsan *wa-lā* *raḥaḡan* (Coran, LXXII, 13)

dommage et-non affront

Or qui croit en son Seigneur ne craint ni dommage ni affront. (traduction de Blachère)

86 *wa-'in* *tuṣib-hum* *sayyi'atun* *bi-mā* *qaddamat*

et-si elle atteint-eux mal par-que elle a présenté

'aydī-him '*idā* *hum* *yaqnaṭūna* (Coran, XXX, 36)

mains-eux voici eux ils désespèrent

[Mais], si un mal les atteint à cause de ce qu'ont fait leurs mains, les voici qui désespèrent. (traduction de Blachère)

En ce qui concerne la thèse des Bassorites, quant au sujet de la rection du verbe de l'apodose, la plupart affirment que la particule de condition est l'élément recteur de ce verbe. En effet, dans un énoncé hypothétique, la particule de condition requiert deux verbes : le verbe de la protase et celui de l'apodose, mais comme cette particule régie le premier verbe en lui assignant le mode apocopé, elle doit également agir sur le deuxième verbe en l'affectant au même mode. Selon certains Bassorites, la particule de condition et le verbe de la protase régissent tous les deux le verbe de l'apodose en lui assignant le mode apocopé. Ils expliquent qu'afin d'obtenir un énoncé hypothétique complet tant d'un point de vue syntaxique que sémantique, la particule de condition et le verbe de la protase ont besoin du verbe de l'apodose, c'est ce verbe qui complète le sens de l'énoncé. En effet, la particule de condition et le verbe de la protase sont interdépendants et requièrent tous les deux le verbe de l'apodose, par conséquent, ils régissent ensemble ce verbe en l'affectant au mode apocopé. Toutefois, ce point de vue soutenu par plusieurs Bassorites reste discutable, car d'après le principe de rection en tradition grammaticale arabe, un verbe ne régit pas un autre verbe. Alors, cette règle met en cause le point de vue selon lequel le verbe de la condition régit celui de la réponse.

En se basant sur la théorie de rection, Al-'anbārī ajoute à ce propos que le verbe de la condition n'a pas d'effet de rection sur le verbe de la réponse, seule la particule de condition possède le statut d'élément recteur dans un énoncé hypothétique²⁸⁸. Ce grammairien précise que la particule de condition régie le verbe de l'apodose en lui assignant le mode apocopé. Cependant, cette rection nécessite la présence du verbe de la protase vu la relation d'interdépendance entre ce verbe et la particule de condition. Il conclue que ce n'est pas la particule de condition et le verbe de la protase qui met le verbe de l'apodose au mode apocopé, seule la particule de condition agit sur le verbe de la réponse mais par le biais du verbe de la condition. Comme la particule de condition et le verbe de la protase sont interdépendants, cette particule ne peut avoir un effet de rection sur le verbe de l'apodose qu'en la présence de celui de la protase. Selon le point de vue d'un groupe de Bassorites, la particule de condition met le verbe de la protase au mode apocopé, ce verbe agit à son tour sur celui de l'apodose en l'affectant au même mode. Ces Bassorites expliquent leur position en disant que la particule de condition appartient à la

²⁸⁸ Al-'anbārī, II, 608.

catégorie des particules de *ġazm*, et que l'effet de rection de celles-ci est faible. Ainsi, ces particules ne peuvent régir deux verbes à la fois, par conséquent, dans un énoncé hypothétique c'est le verbe de la protase qui agit sur le verbe de l'apodose en l'affectant au mode apocopé. Al-'anbārī critique ce point de vue, car selon lui un verbe ne peut en aucun cas régir un autre verbe²⁸⁹. Il s'oppose également à l'idée selon laquelle les particules de *ġazm* ne régissent pas deux verbes à la fois du fait que leur effet de rection est faible. Ce grammairien justifie sa position en avançant comme exemple le cas de la particule de *ġazm* qui met au mode apocopé les deux verbes d'un énoncé hypothétique. Il s'agit, en effet, de la particule de condition qui requiert deux verbes (le verbe de la condition et celui de la réponse). Par conséquent, cette particule régie ces deux verbes en leur assignant le mode apocopé, et ce contrairement aux autres particules de *ġazm* qui ne requièrent qu'un seul verbe et n'agissent de ce fait que sur celui-ci. Al-Māzinī a fait l'exception au sein de l'école bassorite en affirmant que le verbe de la réponse à la condition est *mabnī* (« infléchi »). Il explique son point de vue ainsi: « le verbe à l'inaccompli est dit *mu'rab* (« fléchi ») car il peut se substituer à un nom, contrairement au verbe de la réponse à la condition. En effet, la réponse à la condition ne s'exprime pas par le nom, elle ne s'exprime que par le verbe. Celui-ci ne peut donc se substituer au nom, il doit être alors *mabnī*.»²⁹⁰. La majorité des Bassorites rejettent cette idée, car ils la considèrent comme injustifiée. Admettons que le verbe n'est fléchi que lorsqu'il se substitue au nom, ceci implique que le verbe qui se situe après les particules *'an*, *lan*, *kay*, *'iḍan*, *lam*, *lammā*, *lām al-'amr* et *lā al-nāhiya* ... est toujours infléchi, car ces particules ne peuvent être suivies d'un nom. Or, selon la tradition grammaticale arabe, le verbe prend le mode subjonctif après les particules *'an*, *lan*, *kay* et *'iḍan* et prend le mode apocopé après les particules *lam*, *lammā*, *lām al-'amr* et *lā al-nāhiya* ... Alors, après ces particules le verbe est fléchi quoi qu'il ne se substitue pas au nom. Par conséquent, ceci prouve la fausseté de leur raisonnement. Comme nous l'avons déjà noté, les Kouffites affirment que le verbe de l'apodose, du fait qu'il succède au verbe de la protase, prend le même mode que lui, à savoir l'apocopé. Ils ajoutent qu'il est de même, dans quelques énoncés, quand deux noms se suivent le second prend le même marquage casuel que le premier, bien que ce marquage ne corresponde pas à sa fonction grammaticale. Al-'anbārī,

²⁸⁹ Al-'anbārī, II, 608.

²⁹⁰ Al-'anbārī, II, 609.

critique cette idée en commentant les deux exemples ci-dessous²⁹¹, cités, entre autres, par les Kouffites afin de justifier leur point de vue.

87 *lam yakuni llaḏīna kafarū min 'ahli l-kitābi wa-l-mušrikīna*

non il est (app) ceux ils ont mécru de gens le-livre et-les-associateurs

munfakkīna ḥattā ta'atiya-hum l-bayyīnātu (Coran, XCVIII, 1)

détachés jusqu'à elle vient (sub)-eux la-preuve

Ceux qui sont incroyables, Parmi les Détenteurs de l'Écriture et les Associateurs, ne se trouvaient point déliés j'usqu'à ce que leur vint la Preuve. (traduction de Blachère)

88 *ḡuḥru ḏabbin ḥaribin*

terrier lézard ruiné

Un terrier de lézard ruiné.

En ce qui concerne le premier exemple, ce grammairien réfute d'attribuer au nom *mušrikīna* la fonction sujet de *kāna* et réfute également d'expliquer le cas génitif que prend ce nom par le fait que *mušrikīna* succède au groupe nominal *'ahli l-kitābi* régi au génitif. En effet, selon Al-'anbārī, le nom *mušrikīna* n'occupe pas la fonction sujet de *kāna* car il n'est pas coordonné à *llaḏīna kafarū* mais il est coordonné à *'ahli l-kitābi* régi par la particule *min* qui lui assigne le cas génitif. Cette même particule agit également sur le nom *mušrikīna* en l'affectant au cas génitif du fait qu'il est coordonné à *'ahli l-kitābi*. Quant au deuxième exemple, Al-'anbārī infirme l'idée selon laquelle l'adjectif *ḥaribin* prend le cas génitif car il succède au nom *ḏabbin* annexé à *ḡuḥru* est régi au génitif. Il considère que cet usage est rare car il repose sur la simple transmission orale, qui ne constitue pas une attestation pour justifier cette idée.

²⁹¹ Al-'anbārī, II, 609.

VI. L'élément recteur du verbe au subjonctif dans un énoncé rogatif

Le marquage modal du verbe dans un énoncé rogatif à susciter des controverses entre les Bassorites et les Kouffites, en particulier quand ce verbe prend le mode subjonctif. Les grammairiens ont divergé quant à l'explication de ce mode après *fā' al-sababiyya* introduisant la réponse à un énoncé rogatif. Par ailleurs les avis de ces grammairiens se sont partagés à propos de l'explication du mode subjonctif du verbe après *lām al-ta 'līl*. Les partisans de chaque école ont essayé de justifier leurs opinions à ce sujet. Pour ce faire certains ont comparé *lām al-ta 'līl* à *'in al-ṣarṭiyya*. Nous procédons, dans cette séquence, à l'analyse de ces controverses en exposant les différents points de vue des grammairiens des deux écoles.

1. L'élément recteur du verbe qui suit *fā' al-sababiyya*

La réponse d'un énoncé rogatif peut être introduite par *fā' al-sababiyya* suivie d'un verbe à l'inaccompli. Ce verbe prend toujours le mode subjonctif. Les grammairiens ont divergé quant à l'explication du mode subjonctif de ce verbe. Les Kouffites expliquent le mode subjonctif par le fait que la réponse est différente d'un point de vue sémantique de l'énoncé rogatif lui-même. Quant aux Bassorites, ils évoquent la particule sous-jacente *'an* (« *'an muḍmara* ») qui, selon eux, met ce verbe au subjonctif. Al-Ġarmī, par contre, affirme que c'est *fā' al-sababiyya* qui met le verbe qui la suit au mode subjonctif car, selon lui²⁹², *al-fā'* dans cet usage n'exprime pas la coordination. Certains Kouffites ont partagé ce point de vue. Pour mieux illustrer la thèse des Kouffites, nous prenons les exemples suivants :

89 *'īti-nā* *fa-nukrima-ka*

viens-nous alors- nous honorons (sub)-toi

Rends-nous visite et nous t'honorons.

²⁹² Al- 'anbārī, II, 557.

90 *lā tanqaṭi' 'an-nā fa-naġfuwa-ka*

non coupe-toi de-nous alors-nous délaissions (sub)-toi

Ne romps pas les liens avec nous ! Sinon, nous nous éloignerons de toi.

91 *mā ta'tī-nā fa-tuḥaddiṭa-nā*

non tu viens(ind)-nous alors-tu racontes (sub)-nous

Tu ne viens pas chez nous pour discuter.

92 *'ayna baytu-ka fa-'azūra-ka*

où maison-toi alors- je visite (sub)-toi

Dis-moi où tu demeures et je te rendrai visite.

93 *layta lī ba'īran fa-'aḥuġġa 'alay-hi*

si seulement pour-moi chameau alors-je pèlerine sur-lui

Si seulement j'avais un chameau pour pouvoir partir en pèlerinage.

94 *'a-lā tanzilu fa-tuṣība ḥayran*

est-ce-non tu descends(ind) alors-tu atteinds (sub) bien

Pourquoi ne viens-tu pas chez nous ? Tu n'auras que du bien.

Les énoncés rogatifs susmentionnés représentent respectivement un ordre, une interdiction, une négation, une interrogation, un souhait et une proposition. Les Kouffites disent que la réponse de chaque énoncé roгатif ne peut avoir le sens de celui-ci. Vu la différence sémantique entre l'énoncé et sa réponse, le verbe de celle-ci ne peut être qu'au mode subjonctif. En ce qui concerne les Bassorites, ils disent que, dans un énoncé roгатif, le verbe de la réponse introduite par *fā' al-sababiyya*

est au mode subjonctif pour la raison suivante : Il est question de la particule sous-jacente *'an* (« *'an muḍmara* ») qui met le verbe qui suit *fā' al-sababiyya* au mode subjonctif. *al-fā'* est à l'origine une particule de coordination, les particules de coordination ne régissent pas l'élément qui leur succèdent car elles précèdent tantôt des noms tantôt des verbes. Or dans ce cas, *fā' al-sababiyya* a été suivie d'un verbe au mode subjonctif ce qui déroge à la règle. Donc, les Bassorites ont supposé la présence de la particule *'an* qui prend place avant le verbe et qui le met au mode subjonctif. Cette particule constitue avec le verbe un syntagme qui prend le statut du nom succédant à *al-fā'*. La particule *'an* a été supprimée dans l'énoncé après avoir régi le verbe en lui assignant le mode subjonctif. Remarquons que *'an al-ḥafīfa* peut être un élément de rection tout en étant élypsée contrairement à *'anna al-šadīda*. Al-'anbārī partage l'avis des Bassorites et critique l'avis des Kouffites²⁹³. Ce même grammairien réfute la thèse qui dit que c'est *al-fā'* qui met le verbe qui la suit au mode subjonctif. Il explique : Si *al-fā'* régit le verbe qui la suit en lui attribuant le mode subjonctif, elle sort de la catégorie des particules de coordination et dans ce cas elle peut être précédée d'une particule de coordination. Or, cet usage est agrammatical. Prenons les deux exemples suivants :

95* *'īti-nī wa-fa-'ukrima-ka wa-fa-'u'ṭiya-ka*

viens-moi et-alors-j'honore(sub)-toi et-alors-je donne(sub)-toi

pour : viens chez moi et je te réserverai un accueil chaleureux et je t'offrirai [telle chose].

96 *fa-wa-llāhi la-'af'alanna wa-wa-llāhi la-'aḍhabanna*

alors-par-le-Dieu certes-je fais (éne) et-par-le-Dieu certes-je vais (éne)

Par Dieu, je ferai [telle chose] et par Dieu, j'irai [à tel endroit].

Nous constatons que l'exemple 95 est incorrect : La particule de coordination *wa* ne peut précéder la particule *fa* ce qui prouve que celle-ci garde sa nature grammaticale de particule de coordination sans régir le verbe qui la suit en lui assignant le mode subjonctif. Cependant, dans l'exemple 96 *wāw al-qasam* a

²⁹³ Al-'anbārī, II, 559.

perdu son statut de particule de coordination ce qui rend possible l'emploi d'une particule de cette nature juste avant. D'après la théorie grammaticale arabe, une particule de coordination ne précède pas une autre de même nature, ce qui nous permet de déduire que *fā' al-sababiyya* garde son statut de particule de coordination et ne régit pas le verbe qui la suit.

2.L'élément recteur du verbe au subjonctif précédé de *lām al-ta'īl*

Les Kouffites affirment que c'est *lām al-ta'īl* qui met le verbe qui la suit au mode subjonctif tel que dans l'exemple 97, tandis que les Bassorites évoquent un élément sous-jacent qui est la particule *'an*, celle-ci met le verbe au subjonctif tel que dans l'exemple 98.

97 *ġi'tu-ka li-tukrima-nī*

je suis venu-toi pour-tu honneur (sub)-moi

Je suis venue pour que tu m'honores.

98 *ġi'tu-ka li-'an tukrima-nī*

je suis venu-toi pour-certes tu honneur(sub)-moi

Je suis venue pour que tu m'honores.

Afin de justifier leur point de vue, les Kouffites disent que *lām al-ta'īl* dans cet usage a la même fonction que la particule *kay* et exprime le même sens que cette particule donc elle a le même effet de rection que la particule *kay* qui met le verbe qui la suit au mode subjonctif. Certains pensent que *lām al-ta'īl* met le verbe qui la suit au subjonctif car elle peut exprimer *al-ṣarf* d'où sa ressemblance avec la particule *'in* qui exprime ce sens. Mais, attendu que *'in* est la particule principale d'*al-ġazā'*, il a fallu la distinguer de *lām al-ta'īl*. Pour ce faire, les grammairiens leur ont donné deux effets de rection distincts, à savoir l'apocopé (*'in*) et le subjonctif (*lām al-ta'īl*). Dans un contexte de *ṣarf*, le verbe ne prend pas le mode indicatif car ce mode implique que le verbe n'est précédé ni d'une particule de *ṣarf*

ni d'une particule qui lui assigne le mode apocopé ou le mode subjonctif. Toutefois, il n'est pas admis d'inverser les effets de rection de *'in* et *lām al-ta'īl*. L'apocopé est réservé à la particule *'in* car c'est la particule majeure d'*al-ġazā'*. Pour mieux illustrer cette idée, la particule *'in* précède deux propositions interdépendantes car elle requiert un verbe de condition et un verbe de réponse à la condition ce qui alourdi l'énoncé, et comme le mode apocopé provoque une chute de la dernière voyelle du verbe et parfois même d'une consonne et d'une voyelle, allégeant ainsi la phrase, la particule *'in* assigne *al-ġazm* aux deux verbes de l'énoncé qu'elle introduit. Précisons que ce n'est pas le cas de *lām al-ta'īl*. Les Kouffites affirment qu'il est agrammatical de dire qu'*al-lām*, lorsqu'elle est suivie d'un verbe au mode subjonctif, est *lām al-hāfiḍa* qui agit sur les noms en les affectant au cas génitif. Si *al-lām* suivie par un verbe au subjonctif était *lām al-hāfiḍa* et si ce verbe prenait ce mode sous l'effet de rection de la particule sous-jacente *'an*, alors nous pourrions dire l'exemple 99 au lieu de l'exemple 100.

99 * *'umirta* *bi-tukrima*
tu as été ordonné par-tu honores (sub)
pour : On t'a ordonné d'honorer [quelqu'un].

100 *'umirta* *bi-'an tukrima*
tu as été ordonné-toi par-certès tu honores (sub)
On t'a ordonné d'honorer [quelqu'un].

Or, les grammairiens ont été unanimes quant à l'inacceptabilité de l'exemple 99, donc *al-lām* lorsqu'elle est suivie d'un verbe au mode subjonctif n'est pas *lām al-hāfiḍa*. Les Kouffites ajoutent qu'*al-lām*, en dehors du fait qu'elle régit les noms, régit aussi les verbes. D'ailleurs, elle donne *al-ġazm* au verbe dans deux cas d'usage, à savoir l'injonction et l'invocation. Examinons les exemples suivants :

101 *li-yaqum* *Zaydun*
pour-il se lève(app) Zayd
Que Zayd se lève !

102 *li-yaġfiri* *llāhu li-fulānin*
pour-il pardonne(app) le-Dieu pour-un tel

Qu'Allāh pardonne à un tel !

Par analogie, les Kouffites disent qu'étant donné qu'*al-lām* agit sur un verbe futur en lui assignant le mode apocopé, elle peut également régir un verbe futur en l'affectant au mode subjonctif. Quant aux Bassorites, ils affirment que le verbe précédé de *lām al-ta 'līl* prend le mode subjonctif sous l'effet de rection de la particule sous-jacente '*an*. Selon eux, *al-lām* est une particule qui régit les noms et ne peut donc régir les verbes. C'est pourquoi, ils ont supposé la présence de la particule '*an* qui agit sur le verbe précédé de *lām al-ta 'līl* en l'affectant au mode subjonctif.

Afin de justifier le choix de la particule '*an*, ils expliquent qu'*al-lām* qui précède un verbe au subjonctif est une particule de *ġarr*. Comme les particules de *ġarr* ne peuvent régir que des noms, alors *al-lām* doit être suivie d'un nom. Or, *lām al-ta 'līl* est suivie d'un verbe, les Bassorites ont donc choisi comme particule sous-jacente '*an*, car celle-ci suivie d'un verbe peut remplacer un substantif (« *maṣḍar* »). De plus, '*an* est la particule type qui met le verbe au subjonctif. La particule '*an* peut être apparente après *lām al-ta 'līl* ou sous-jacente. Tel est le cas du verbe de la protase après la particule de condition '*in*. Dans les deux exemples ci-dessous, la particule '*an* ainsi que le verbe de la protase ont été supprimés. La suppression d'un ou plusieurs éléments de la phrase a pour but d'alléger l'énoncé. Cet usage est fréquent dans le discours des Arabes.

103 *ġi 'tu-ka li-tukrima-nī*

je suis venu-toi pour-tu honneur (sub)-moi

Je suis venue pour que tu m'honores.

104 *an-nāsu maġziyyūna bi-'a 'māli-him*

les-gens rétribués par -oeuvres-eux

'in ḥayran fa-ḥayrun wa-'in šarran fa-šarrun

si bien alors-bien et-si mal alors-mal

Les gens sont rétribués à hauteur de leurs actions. S'ils font du bien, leur rétribution sera bonne et s'ils font du mal, leur rétribution sera mauvaise.

Al-'anbārī réfute l'idée des Kouffites selon laquelle *lām al-ta 'līl* donne *al-naṣb* au verbe qui la suit car elle a la même fonction et donc le même effet de rection que la particule *kay*²⁹⁴. En effet, il affirme que ce n'est pas toujours *kay* qui est à l'origine d'*al-naṣb* du verbe qui la suit. En réalité, *al-naṣb* provient tantôt de la particule *kay* elle-même, dans ce cas *kay* est une particule de *naṣb*, tantôt de la particule sous-jacente *'an*, dans ce cas *kay* est une particule de *ġarr*. Attendu que *lām al-ta 'līl* est une particule de *ġarr*, il est plus logique de l'assimiler à *kay* quand celle-ci a la fonction de particule de *ġarr* et non pas de *naṣb*. Lorsque *kay* est une particule de *ġarr*, le verbe qui la suit prend le mode subjonctif sous l'effet de rection de la particule sous-jacente *'an*. Il en va de même pour le verbe qui suit *lām al-ta 'līl*. Al-'anbārī réfute également l'idée des Kouffites selon laquelle *al-lām* donne *al-naṣb* au verbe qui la suit car elle a le même sens et donc le même effet de rection que *kay*²⁹⁵. Il explique qu'*al-lām* peut avoir le même sens que *kay* aussi bien quand celle-ci est une particule de *naṣb* que quand elle est une particule de *ġarr*. En effet, la particule *kay* a toujours le même sens quelque soit son effet de rection dans la phrase. De plus, nous pouvons assimiler *al-lām* (particule de *ġarr*) à *kay* quand elle est particule de *naṣb*, car deux particules différentes peuvent avoir le même sens sans pour autant avoir le même effet de rection. Pour mieux illustrer ce point de vue, prenons les trois exemples suivants :

105 *ġi'tu* *li-'ikrāmi-ka*
 Je suis venu pour-fait d'honorer (gén)-toi
 Je suis venu pour t'honorer.

106 *ġi'tu* *kay* *'ukrima-ka*
 je suis venu afin que j'honore(sub)-toi
 Je suis venu pour t'honorer.

107 *ġi'tu* *li-'ukrima-ka*
 je suis venu pour-j'honore(sub)-toi
 Je suis venu pour t'honorer

²⁹⁴ Al-'anbārī, II, 577.

²⁹⁵ Al-'anbārī, II, 577.

Nous constatons qu'*al-lām* dans le premier exemple a le même sens que *kay* dans le deuxième bien qu'elle soit une particule de *ġarr* et *kay* soit une particule de *naṣb*. Comme *al-lām* a gardé son statut de particule de *ġarr* dans le premier exemple, il en va de même dans le troisième. Les Kouffites discutent ce point de vue en disant qu'*al-lām* dans le premier exemple a précédé un substantif, il est donc évident qu'elle soit une particule de *ġarr* ce qui n'est pas le cas d'*al-lām* dans le troisième exemple. Al-'anbārī réplique qu'*al-lām* dans le troisième exemple est également une particule de *ġarr*, car elle précède la particule sous-jacente '*an* et le verbe au subjonctif. Ces deux éléments réunis sont considérés comme un substantif²⁹⁶. Donc, il n'y a pas de différence entre *al-lām* du premier exemple et celle du troisième. Par ailleurs, Al-'anbārī n'adhère pas à l'idée des Kouffites selon laquelle *al-lām* suivie d'un verbe au subjonctif peut exprimer *al-ṣarṭ* d'où sa ressemblance avec la particule '*in al-ṣarṭiyya*, affirmant qu'*al-lām* dans ce cas exprime *al-ta 'līl*²⁹⁷. Il explique que si *al-lām* pouvait exprimer *al-ṣarṭ*, elle aurait le même effet de rection que la particule de condition '*in* et mettrait ainsi le verbe qui la suit au mode apocopé et non pas au mode subjonctif vu sa ressemblance avec '*in al-ṣarṭiyya*.

Dans la même lignée, les Kouffites disent qu'étant donné que '*in* est la particule principale d'*al-ġazā'* et qu'il a fallu la distinguer de *lām al-ta 'līl*, les grammairiens leur ont donné deux effets de rection distincts, à savoir l'apocopé ('*in*) et le subjonctif (*lām al-ta 'līl*). Ils ajoutent que le verbe ne prend pas le mode indicatif après ces deux particules, car le mode indicatif « annule » *al-ṣarṭ*. Al-'anbārī commente ces propos en soulignant que le mode subjonctif, attribué à *lām al-ta 'līl* « annule » également *al-ṣarṭ*, donc cette particule ne peut exprimer la condition. Ensuite, Al-'anbārī réfute le point de vue des Kouffites selon lequel le verbe prend le mode indicatif quand il n'est pas précédé d'une particule de *ṣarṭ* ou d'autres particules lui assignant le mode subjonctif ou le mode apocopé²⁹⁸. Al-'anbārī n'est pas non plus d'accord avec les Kouffites quand ils affirment qu'il est agrammatical de dire qu'*al-lām*, lorsqu'elle est suivie d'un verbe au subjonctif, est *lām al-ġarr* qui agit sur les noms en les affectant au cas génitif²⁹⁹. Selon lui, le

²⁹⁶ Al-'anbārī, II, 577.

²⁹⁷ Al-'anbārī, II, 577.

²⁹⁸ Al-'anbārī indique qu'il a expliqué les raisons pour lesquelles il réfute cette idée dans un autre chapitre sans apporter davantage de précisions.

²⁹⁹ Al-'anbārī, II, 578.

principe d’analogie entre les deux particules de *ġarr* (*al-lām* et *al-bā’*) sur lequel ils se sont basés n’est pas admissible. Il affirme qu’*al-lām* se distingue des autres particules de *ġarr* du fait qu’elle sert à interroger sur l’intention véhiculée par l’agent dans son action. En outre, à l’instar de *kay* et *hattā* elle introduit des substantifs exprimant le but de l’action de l’énoncé. Pour mieux illustrer son idée, Al-’anbārī cite les trois exemples suivants :

108 *madaħtu l-’amīra li-yu’ṭiya-nī*

j’ai loué le-commandant pour-il donne (sub)-moi

J’ai loué le prince afin qu’il me donne [telle chose].

109 *madaħtu l-’amīra kay yu’ṭiya-nī*

j’ai loué le-commandant afin que il donne (sub)-moi

J’ai loué le prince afin qu’il me donne [telle chose].

110 *madaħtu l-’amīra hattā yu’ṭiya-nī*

j’ai loué le-commandant jusqu’à il donne (sub)-moi

J’ai loué le prince afin qu’il me donne [telle chose].

Il fait remarquer que, dans ces trois exemples, le verbe a pris le mode subjonctif car le locuteur exprime le but de son action. Or, *lām al-ġarr* agit uniquement sur les noms, donc pour l’exemple 108, il a supposé la présence de la particule *’an* qui agit sur le verbe en lui assignant le mode subjonctif. Il précise que puisque *al-bā’* n’exprime pas le but, il est donc impossible qu’elle soit suivie d’un verbe au subjonctif sous l’effet de rection de la particule sous-jacente *’an*. Partant, elle ne peut faire l’objet d’une analogie avec *al-lām*. En ce qui concerne l’idée des Kouffites selon laquelle *al-lām* régit les noms mais aussi les verbes, Al-’anbārī souligne qu’étant donné qu’*al-lām* régit les noms, elle ne peut régir les verbes puisque l’élément recteur est exclusif à une catégorie grammaticale et cette exclusivité est le principe même de l’effet de rection³⁰⁰. Al-’anbārī commente la thèse des Kouffites disant qu’*al-lām* donne *al-ġazm* au verbe dans deux cas d’usage, à savoir l’injonction et l’invocation. Il explique qu’*al-lām* suivie d’un verbe au subjonctif est *lām al-ġarr* (exemple 111), alors qu’*al-lām* suivie d’un verbe à

³⁰⁰ Al-’anbārī, II, 578.

l'apocopé est *lām al-'amr* (exemple 112), et *lām al-ġarr* n'est pas *lām al-'amr*. En effet, *lām al-ġarr* ne peut introduire un énoncé car elle vient compléter le sens d'un verbe, contrairement à *lām al-'amr* qui est sémantiquement indépendante.

111 *ġi'tu-ka* *li-taqūma*
je suis venu-toi pour-tu te lèves (sub)
Je suis venu pour te réveiller.

112 *li-yaqum* *Zaydun*
pour-il se lève (app) Zayd
Que Zayd se lève !

Le débat entre les Bassorites et les Kouffites a fait l'objet de plusieurs traités de grammaire, le plus célèbre étant *Al-'inṣāf* d'Al-'anbārī sur lequel nous nous sommes principalement basés tout au long de ce chapitre. Nombreuses sont les questions qui ont suscité des controverses entre les Bassorites et les Kouffites. L'énoncé hypothétique constitue l'un des sujets sur lesquels ont porté ces controverses. Les Bassorites et les Kouffites ont divergé sur plusieurs points quant à l'expression de l'hypothèse. Dans la plupart des cas, leurs thèses ont été totalement opposées. La position de chaque école a été défendue par ces partisans qui ont avancé des arguments en les illustrant par des exemples tirés du Coran, de la poésie et du parler des Arabes. Les divergences entre l'école bassorite et l'école kouffite ont fait disparaître, par la suite, toute sorte d'unanimité chez les grammairiens arabes en ce qui concerne la plupart des procédés grammaticaux, notamment l'énoncé hypothétique dont il est question dans notre recherche.

Conclusion

Dans ce travail, nous avons étudié la phrase hypothétique chez sept grammairiens classiques. Cette recherche est axée sur la conception de l'idée de la phrase hypothétique pour chacun des grammairiens. Nous avons consacré cinq chapitres à l'explication des enjeux de la phrase hypothétique dans les sept corpus. Cette étude nous a permis de montrer que ces sept grammairiens, à savoir, Sībawayhi (m : 180/796), Ibn Al-Sarrāġ (m : 316/929), Al-Ġurġānī (m : 471/1078), Al-'anbārī (m : 577/1181), Ibn Ya'īš (m : 643/1245), Al-'astarābādī (m : 684/1285-8) et Ibn Hišām Al-'anšārī (m : 761/1359), avaient des points en commun. En effet, ils (les grammairiens étudiés) se réfèrent à d'autres grammairiens antérieurs qui constituent leur source d'inspiration. D'autre part, on peut remarquer la reprise des mêmes exemples provenant des versets coraniques ou de la poésie antéislamique. Toutefois, il convient de noter des points de divergence notamment au niveau de l'interprétation de la phrase hypothétique. L'étude de ce corpus fait apparaître une tendance à analyser la phrase hypothétique par des éléments qui ne figurent pas concrètement dans l'énoncé. Ils s'appuient alors sur des éléments supposés pour aboutir à une conclusion (supposer la présence d'un verbe dans une phrase hypothétique pour justifier la présence d'un nom après la particule de condition). Contrairement à la phrase canonique qui suppose un verbe, un sujet puis un complément ou un thème et un propos, la phrase hypothétique, de par sa nature - elle exprime l'irréel, le potentiel ou l'éventuel- est soumise à des règles grammaticales moins contraignantes. Cependant, il est intéressant de noter l'évolution de la phrase hypothétique, tant dans l'emploi des particules que dans le choix de l'aspect. Nous notons l'emploi fréquent de la particule *'idā* à la place de *'in* dû à l'influence des dialectes. De la même façon, l'accompli l'emporte sur l'inaccompli apocopé. Contrairement à la langue française qui présente une richesse dans le système verbal (temps et modes), le système verbale arabe présente une pauvreté en aspect (accompli, inaccompli) et en mode (indicatif, subjonctif et apocopé), dans le cas de la phrase hypothétique, le manque en aspect et en modes est compensé par une grande variété de particules de condition.

Bibliographie

Corpus d'étude

'ANBĀRĪ (AL-), Kamāl Al-Dīn. *Al- 'inšāf fī masā 'il al-ḥilāf bayna al-naḥwiyyīn al-baṣriyyīn wa-l-kūfiyyīn*. Ṣaydā – Bayrūt: Al-Maktaba Al- 'aṣriyya, 1987.

'ASTARĀBĀDĪ (AL-), Raḍiy Al-Dīn. *Šarḥ al-raḍiy 'alā al-kāfiya*. Bingāzī: Ġāmi 'at Qār Yūnis, 1996.

ĠURĠĀNĪ (AL-), 'abd Al-Qāhir. *Kitāb al-muqtaṣid fī šarḥ al-'idāḥ*. Baġdād: Dār Al-Ṭaqāfa Wa-L- 'ilām, 1982.

IBN HIŠĀM, Ġamāl Al-Dīn. *Muġnī al-labīb 'an kutub al-'a 'arīb*. Dimašq: Dār Al-Fikr, 1964.

IBN AL-SARRĀĠ, 'abū Bakr. *Al- 'uṣūl fī al-naḥw*. Bayrūt: Mu' assasat Al-Risāla, 1987.

IBN YA'ĪŠ, Muwaffaq Al-Dīn. *Šarḥ al-mufaṣṣal*. Al-Qāhira: 'idārat Al-Ṭibā' a Al-Munīriyya, s.d..

SĪBĀWAYHI, 'abū Bišr. *Kitāb Sībawayhi*. Bayrūt: 'ālam Al-Kutub, 1985.

Autres sources

AYOUB, Georgine. « Corrélation et rupture modales Formes verbales et particules énonciatives dans les hypothétiques en arabe littéraire, » *Mélanges David Cohen*. Paris : Maisonneuve et Larose, 2003, p. 29-45.

AYOUB, Georgine. La question de la phrase nominale en arabe littéraire : prédicats, figures, catégories II Les prédicats nominaux. Lille : Presses Universitaires du Septentrion, 1997.

BLACHERE, Régis. *Élément de l'arabe classique*. Paris : Maisonneuve et Larose, 1995.

BLACHERE, Régis. *Le Coran Traduction*. Paris : Maisonneuve et Larose, 1966.

BONNARD, Henri. *Grammaire française des lycées et collèges Pour toutes les classes du second degré*. Paris : SUDEL, 1971.

BLACHERE, Régis et GAUDEFROY-DEMOMBYNES, Maurice. *Grammaire de l'arabe classique (Morphologie et Syntaxe)*. Paris : Maisonneuve et Larose, 1994.

BORILLO, André. « Le conditionnel dans la corrélation hypothétique en français », *Le conditionnel en français*, Patrick Dendale et Liliane Tasmowsky (éd.), 2001, p. 231-250.

BRES, Jacques. « « Encore un peu, et l'imparfait était un mode... » L'imparfait et la valeur modale de contrefactualité », *Cahiers de praxématique* 47, 2006, p. 149-176.

BRUNOT, Ferdinand et BRUNEAU, Charles. *Précis de grammaire historique de la langue française*. Paris : Masson et Cie, 1969.

CAUDAL, Patrick et ROUSSARIE, Laurent. « Sémantique et pragmatique des propositions en si », *Cahiers Chronos* 12, 2005, p. 51-66.

Centre national de Ressources Textuelles et Lexicales, url : <http://www.cnrtl.fr/definition/> .

CORMINBOEUF, Giles. *L'expression de l'hypothèse en français Entre hypotaxe et parataxe*. Bruxelles : De Boeck - Duculot, 2009.

CREISSELS, Denis. *Syntaxe générale une introduction typologique 1 catégories et constructions*. Paris : Lavoisier, 2006.

CREISSELS, Denis. *Syntaxe générale une introduction typologique 2 la phrase*. Paris : Lavoisier, 2006.

DENDALE, Patrick et TASMOWSKY, Liliane (éd.). Le conditionnel en français. Université de Metz et Paris : Klincksieck, 2001.

DE VOGÜÉ, Sarah. « Le champ des subordonnées dites conditionnelles du français: conditions, éventualités, suppositions et hypothèses », *Linx* 41, 1999, p. 93-118.

ELUERD, Roland. Pour aborder la linguistique Initiation - Information. Paris : ESF Éditeur, 1993.

Encyclopédie de l'Islam. Leiden : Brill et Paris : Maisonneuve et Larose, 1975-2009.

FAYRŪZĀBĀDĪ (AL-) , Mağd Al-Dīn. *Al-Qāmūs al-muḥīt*. Bayrūt : Mu'assasat Al-Risāla, 2005.

ĠALĀYĪNĪ (AL-) , Muṣṭafā. *Ġāmi' al-durūs al-'arabiyya*. Ṣaydā – Bayrūt : Al-Maktaba Al-'aṣriyya, 1998.

ĠAWHARĪ (AL-) , 'abū Naṣr. *Tāğ al-luġa wa-ṣiḥāḥ al-'arabiyya*. Bayrūt : Dār Al-'ilm Li-L-Malāyīn, 1987.

GREVISSE, Maurice. Le bon usage. Gembloux : Duculot et Paris : Hatier, 1964.

GUIDERE, Mathieu. Grammaire alphabétique de l'arabe. Paris : Éditions Ellipses, 2001.

IBN MANZŪR, 'abū Al-Faḍl. *Lisān al-'arab*. Bayrūt : Dār 'ihyā' Al-Turāṭ Al-'arabī, 1999.

IBN ZAKARIYYĀ, 'abū Al-Ḥusayn. *Mu'ğam maqāyīs al-luġa*. Dimašq : Dār Al-Fikr, 1979.

KAZIMIRSKI DE BIBERSTEIN, Albert. Dictionnaire arabe-français. Paris : Maisonneuve et Cie, 1860.

KOULOUGHLI, Djamel. Grammaire de l'arabe d'aujourd'hui. Paris : Pocket, 1994.

KOULOUGHLI, Djamel. Le résumé de la grammaire arabe par Zamaḥṣarī. Lyon : ENS Éditions, 2007.

LARCHER, Pierre. « Du jussif au conditionnel en arabe classique: une hypothèse dérivationnelle », *Romano-Arabica* 3, 2003, p. 185-198.

LARCHER, Pierre. « Le « segmentateur » *fa-('inna)* en arabe classique et moderne », *Kervan – Rivista Internazionale di studii afroasiatici* 3, 2006, p. 51-63.

LARCHER, Pierre. Le système verbal de l'arabe classique. Aix-en-Provence : Presses Universitaires de Provence, 2012.

LARCHER, Pierre. « Les systèmes conditionnels en *'in* de l'arabe classique », *Bulletin d'étude orientale* Tome 58, 2009, p. 205-232.

LARCHER, Pierre. « Les systèmes hypothétiques en *law* de l'arabe classique », *Bulletin d'études orientales* 55, 2003, p. 265-286.

LARCHER, Pierre. « Subordination vs coordination «sémantiques» L'exemple des systèmes hypothétiques de l'arabe classique », *Annales Islamologiques* 34, 2000, p. 193-207.

LECOMTE, Gérard. Grammaire de l'arabe. Paris : Presses Universitaires de France, 1968.

LITTRÉ, Émile. Dictionnaire de la langue française. Paris : Hachette et Cie, 1994-1998.

MULLER, Claude. La subordination en français Le schème corrélatif. Paris : Armand Colin, 1996.

NEYRENEUF, Michel et Al-Hakkak, Ghalib. Grammaire active de l'arabe littéral. Paris : Le Livre de Poche, 1996.

PICOCHÉ, Jacqueline. Dictionnaire étymologique du français. Paris : Dictionnaires Le Robert, 1992.

REY, Alain, TOMI, Marianne, HORDÉ, Tristan et TANET, Chantal. Dictionnaire historique de la langue française. Paris : Dictionnaires Le Robert, 1995.

ROBERT, Paul, REY, Alain et REY-DEBOVE, Josette. Le Petit Robert de la langue française. Paris : Dictionnaires Le Robert, 2005.

ŞAĠĀNĪ (AL-), Raḡiy Al-Dīn, *Al-'ubāb al-zāḡir wa-l-bāb al-fāḡir*. Baġdād : Al-Maġma' Al-'ilmī Al-'irāqī, 1978.

STAGE, Lilian. « Analyse syntaxique et sémantique de la conjonction **si** dans les propositions factuelles », *Revue Romane* 26/2, 1991, p. 163-205.

WAGNER, Robert-Léon et PINCHON, Jacqueline. Grammaire du français classique et moderne. Paris : Hachette Université, 1962. Şaydā – Bayrūt